

PAUL MILCENT

Jeanne Jugan

Humble pour aimer

Nouvelle édition 1996

BAYARD ÉDITIONS/CENTURION

DU MÊME AUTEUR

Saint Jean Eudes, Introduction et choix de textes, Bloud et Gay, Paris 1964, 162 p. ill.. Procure des Eudistes, 1, rue Jean-Dolent. 75014 Paris.

Jeanne Jugan, Fondatrice des Petites Sœurs des Pauvres, 2e édition 1991, 72 p. ill., La Tour Saint-Joseph, 35190 Saint-Pern.

Un artisan du renouveau chrétien au XVIIe, siècle: Saint Jean Eudes, Le Cerf, Paris, 2e édition, 1992, 589 p. ill.

Dans le cœur du Christ, ami des pauvres: Anna Rodier, 1873-1927, Petites Servantes du Cœur de Jésus, 7. rue des Glacis, 54000 Nancy, 1987, 169 p. ill.

Saint Jean Eudes : une conception de la vie en Jésus-Christ, Procure des Eudistes, 1, rue Jean-Dolent, 75014 Paris, 1990, 29 pages.

Saint Jean Eudes. Le Baptême, textes choisis et présentés par Paul Milcent, Le Cerf. Paris, 1991.

Paul MILCENT né en Normandie en 1923, prêtre en 1949 dans la congrégation des Eudistes, a servi les jeunes comme professeur dans un collège, puis exercé les fonctions de formateur dans sa congrégation et de conseiller de communautés religieuses. Il s'intéresse à la tradition spirituelle venue de Bérulle et de saint Jean Eudes, surtout dans la mesure où elle peut nous aider à vivre aujourd'hui la Mission.

Ouvrage traduit en anglais, espagnol, italien, portugais, néerlandais, arabe, chinois, marathi, coréen.

NIHIL OBSTAT: Rome, 10 décembre 1976, A.P. Frutaz, sous-secrétaire de la Congrégation pour la Cause des Saints.

IMPRIMATUR: Paris, le 3 août 1978, E. Berrar, v.é.

ISBN 2.227.43651.4
Bayard Éditions/Centurion, 1978
3, rue Bayard, 75008 Paris

Table des matières

Avant-propos	5	
Introduction		7
1. MATURATIONS (1792-1839)		
1. Cancale (1792)	11	
2. Enfance (1792-1807 environ)	15	
3. La Mettrie-aux- Chouettes (vers 1808-1816)		22
4. L'hôpital du Rosais (1817-1823 environ)		26
5. Le tiers ordre du Cœur de Marie	31	
6. Mademoiselle Lecoq (vers 1823-1835)		38
7. Jeanne, Fanchon et Virginie (1835-1839)	44	
8. Jeanne à quarante-sept ans	48	
II. FÉCONDITÉ (1839-1852)		
9. Les premières femmes âgées (1839-1841)		53
10. Le « grand en-bas » (1841-1842)		59
11. La quête	66	
12. La Maison de la Croix (1842-1845)	76	
13. Sœurs des Pauvres	86	
14. Le Prix Montyon (1845)		93
15. Rennes : la quête (1846)		98
16. Rennes la fondation (1846)	106	
17. Dinan (1846)	119	
18. Sur les routes (1847-1848)	127	
19. Tours (1849)		135
20. Angers (1849-1851)	143	
21. Croissance (1850-1852)		153
22. Une stupéfiante mystification	159	
23. Bilan de douze années		166
252		
III. RECUEILLEMENT (1852-1879)		
24. La Piletière (1852-1856)	173	
25. La Tour Saint-Joseph (1856-1864)		180

26. Pas de revenus fixes ! (1865)	187
27. A la chambre de la cloche (1866-1869)	192
28. La chambre de l'infirmerie (1870-1872)	199
29. «Bien petite devant le bon Dieu» (1873-1875)	207
30. « Je ne vois plus que le bon Dieu»(1877-1879)	215
31. De la mort à la vie (1879)	226
32. « De la foi à la foi »	230

ANNEXE

1. VUE D'ENSEMBLE SUR LES SOURCES PRINCIPALES DE L'HISTOIRE DE JEANNE JUGAN.. 235

Sources manuscrites	235
Sources imprimées contemporaines de la vie de Jeanne Jugan	236
Études postérieures	237

II BRÈVE NOTE CRITIQUE SUR LES PREMIERS BIOGRAPHES DE JEANNE JUGAN 238

Louis Veillot (1813-1883)	238
Léon Aubineau (1815-1891)	239
Clémentine de La Corbinière, née Le Fer de La Motte (1829-1895)	239
Arsène Leroy (1854-1919)	241
Arsène Helleu (1882-1951)	242

III. TEXTE DU MÉMOIRE ADRESSÉ A L'ACADÉMIE FRANÇAISE POUR SOLLICITER L'ATTRIBUTION DU PRIX MONTYON A JEANNE JUGAN 243

Avant-propos

Ce livre porte une signature unique.

Ce n'est pas tout à fait juste, car il est le fruit d'une étroite collaboration. J'ai trouvé en effet, aux Archives des Petites Sœurs des Pauvres, une documentation abondante, résultat d'un travail considérable, patient, méthodique et critique, qui mérite l'admiration ; j'y ai trouvé aussi des indications et conseils extrêmement compétents. Les recherches étaient déjà faites : je n'ai eu qu'à y entrer en vérifiant la qualité du travail, à me pénétrer du contenu de ces documents, à vivre ainsi avec Jeanne Jugan pendant presque une année, puis à donner une expression à l'image que je m'étais faite d'elle et de son existence. Cela mériterait beaucoup mieux qu'un hommage liminaire...

En outre, je me suis référé au texte de la *Positio super virtutibus* pour vérifier mon accord avec cet important travail qui a conduit à la béatification de Jeanne Jugan, le 3 octobre 1982 à Rome, par le pape Jean-Paul 11.

D'autres m'ont aidé : ceux et celles qui ont bien voulu relire attentivement mon manuscrit et me proposer leurs remarques. Je les en remercie de tout cœur.

P. M.

Introduction

Quarante-sept ans d'une existence assez commune;
douze années de créativité évangélique intense;
vingt-sept ans d'inactivité silencieuse et cachée;
ce bilan d'une longue vie n'est pas banal et les causes de cette retraite prolongée sont encore plus déconcertantes.

C'est ainsi que vécut Jeanne Jugan, fondatrice des Petites Sœurs des Pauvres, entre 1792 et 1879.

Pour évoquer sa vie - et autant que nous le pourrons son itinéraire intérieur - nous suivrons de près les témoins qui nous ont parlé d'elle, regrettant parfois qu'ils aient été si discrets, et qu'elle-même nous ait laissé si peu de confidences. S'il nous arrive d'avancer une hypothèse personnelle, nous l'indiquerons honnêtement. Nous tâcherons aussi de bien la situer dans l'évolution de l'ensemble du pays.

INTRODUCTION

Nous n'alourdirons pas le texte de notes justificatives, même quand nous essaierons d'élucider un point un peu délicat ; mais à la fin de chaque chapitre, nous indiquerons les sources qu'il met en oeuvre. Un appendice donnera un aperçu critique de ces sources.

PREMIÈRE PARTIE

Maturations

1792-1839

Jeanne Joucan, fille légitime de Joseph et de Marie Borel, née aujourd'hui au village des Grands prés, a été par moi curé soussigné, baptisée le même jour 25 octobre 1792, parrain Guillaume Cléroux, marraine, Marie Blanchet, en présence de plusieurs personnes.

G.B., curé.

Acte de baptême de Jeanne Jugan (Joucan)
sur les registres paroissiaux de Cancale

Cancale

(1792)

25 octobre 1792. Dans une chaumière des environs de Cancale, sur la côte nord de la Bretagne, une petite fille fait son entrée dans le monde. Le jour même, elle est baptisée à l'église paroissiale et inscrite sous le nom de Jeanne, fille de Joseph Joucan (1) et de Marie Horel (2), son épouse.

Est-ce la joie au hameau des Petites Croix ? Sans doute, mais non sans ombres. Le père est absent : matelot-vétéran, il s'est embarqué le 27 avril pour Terre-Neuve, à la grande pêche. Il reviendra le 12

1. Joseph Joucan, père de Jeanne, est né à Cancale le 26 mars 1757. Son nom s'écrit aussi Jouquan, Joucquan, Jouquand, Joucant, mais pas Jugan. C'est à Saint-Servan - où le nom de Jugan est fréquent - qu'on a déformé le nom de Jeanne Joucan en Jeanne Jugan ; et cette appellation lui est restée.

2. Marie Horel est née le 22 juillet 1757. Son nom s'écrit parfois Horès ; mais de toute façon il se prononce Horè. - Elle épouse, à Cancale, Joseph Joucan, alors marin-gabier, le 29 avril 1783.

MATURATIONS (1792-1839)

novembre, trois semaines après la naissance ; mais savait-on s'il reviendrait ? La mer est meurtrière...

Et puis 1792 est une année tragique : la Révolution a éclaté voici trois ans, et maintenant on vit dans l'inquiétude, quand ce n'est pas la terreur. Le roi est en prison, après avoir essayé de s'enfuir avec sa famille. Bientôt, en 1793, on apprendra qu'il a été jugé et mis à mort.

Les prêtres ont dû choisir entre la fidélité au pape et l'obéissance à la loi de leur pays on leur a imposé de prêter serment à la Constitution civile du clergé, que le pape Pie VI a condamnée ; ceux qui ont refusé le serment doivent se cacher, ou s'exiler ; beaucoup ont été arrêtés, massacrés. Les paroisses ont été confiées à des prêtres « jureurs » : tel est,

à Cancale, le curé Godefroy, ancien moine du Mont-Saint-Michel, qui a baptisé la petite Jeanne.

Finalement, l'église paroissiale fut transformée en hôpital puis en magasin à fourrage pour les besoins des troupes. Elle ne sera rendue au culte qu'en 1802.

Les esprits sont troublés. Déjà sans doute, on parle secrètement de révolte : quelques mois plus tard, ce seront les premiers affrontements de la « chouannerie » - et dès lors, pendant huit ans environ, violences, répression, rapines, exécutions sommaires vont créer en Bretagne un climat d'insécurité qui a certainement marqué la petite enfance de Jeanne et de ses frères et sœurs .

Jeanne n'était pas seule ni la première au foyer de ses parents. Cinq enfants l'avaient précédée, mais trois étaient morts au berceau. Elle fut accueillie par une grande sœur de sept ans, Marie-Joseph (1785-1837) et par un petit frère, Louis-Julien (1790-1878) qui n'avait pas dix-huit mois. Deux autres naîtront après elle : Thérèse-Charlotte (1794-1881), « fille de Joseph Joucan,

CANCALE

13

marin absent au service de la République », et GilletteJeanne, qui ne vivra que deux ans, née aussi en l'absence de son père (1796).

Absence définitive, hélas ! Déjà en avril 1796, alors que Jeanne avait trois ans et demi, le registre des Inscriptions maritimes note à propos de Joseph Joucan : « N'a pas paru au Bureau des Classes. On le dit noyé sur un bateau de Cancale. » On va l'attendre longtemps. Il fallait sept ans pour qu'un disparu en mer fût considéré comme légalement mort ; mais on va l'espérer bien davantage, car beaucoup de marins français étaient prisonniers des Anglais : peut-être était-il parmi eux ? En 1816 encore, lors du mariage de Marie-Joseph, on notera : « fille de Joseph, absent depuis environ dix-huit ans, sans nouvelles ». Mais cette même année rentrèrent au pays les cinq ou six cents Cancalais prisonniers des Anglais ; Joseph Joucan ne revint pas. Cette longue attente a sûrement marqué en profondeur l'existence de Marie Joucan et de ses enfants.

A Cancale, ville de marins, on était préparé à de telles situations. On connaissait la mer. Les hommes étaient souvent absents, et puis, un jour, le bateau ne revenait pas, ou revenait sans eux. Ainsi, les deux beaux-frères (3) de Jeanne mourront en mer ; et son frère, lui-même marin, épousera en secondes noces, sur ses vieux jours, la veuve d'un marin mort à Terre-Neuve (4).

Sans aucun doute, la petite fille née le 25 octobre

3. Guillaume Portier (1788-1818), époux de Marie-Joseph, « noyé le 14 octobre 1818, revenant de Terre-Neuve » ; et Joseph Emery, époux de Thérèse-Charlotte, qui « a péri le 2 juin 1826 dans le naufrage de "La Belle-Julie" aux glaces de la côte de Terre-Neuve ». - Marie-Joseph, veuve à 33 ans, a épousé en secondes nocces Pierre-Marie Fauq.

4. Un tableau généalogique de la famille Joucan a été établi par M. Henri-François Buffet († 1973), conservateur des Archives départementales d'Ille-et-Vilaine. Très bon connaisseur de la Haute-Bretagne et de son histoire, H.-F. Buffet s'est intéressé particulièrement à Jeanne Jugan, et il a guidé les recherches la concernant.

14 MATURATIONS (1792-1839)

1792 a su rire et s'amuser avec son frère, ses sœurs et ses amis. Mais elle a grandi au milieu d'événements difficiles, qui ont dû imprimer en elle quelque chose de grave. Nous ne pouvons pas mesurer, d'ailleurs, ce qui fut pour elle le plus dramatique : la Révolution ou la mer.

SOURCES DU CHAPITRE 1

SOURCES MANUSCRITES

Archives départementales d'Ille-et-Vilaine. En particulier : registres des Inscriptions maritimes (avant 1800).

Archives municipales de Cancale. Registres de l'état civil.

Archives paroissiales de Cancale. En particulier : livre de paroisse du curé Duval.

Archives des Inscriptions maritimes de Cancale. Registres.

ÉTUDES

F. BOULEUC, Cancale, son origine et son histoire, Cancale, 1886.

H.-F. BUFFET, « Le véritable nom de Jeanne Jugan » dans Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne, 1952.

H.-F. BUFFET, En Haute-Bretagne, Paris, Libr. Celtique, 1954.

J. DELUMEAU, Histoire de la Bretagne, Toulouse, Privat, 1969.

J. VIDALENC, La société française de 1815 à 1848, 2 vol., Paris, M. Rivière, 1970.

Enfance

(1792-1807 environ)

Dès le XVIII^e siècle, Cancale était célèbre pour ses huîtres : leur exploitation occupait une partie de la population. On en expédiait quelques douzaines, chaque semaine, « par le courrier de la poste aux lettres, pour la bouche du roi ». Mais ce n'était pas, autant qu'aujourd'hui, un plat de fête : dans les régions côtières on en faisait une consommation courante. Et, dans cette province de Bretagne où l'alimentation était très pauvre, l'abondance de coquillages et de poisson explique en partie, paraît-il, le fait que les conscrits de Saint-Malo et de Cancale étaient, au début du XIX^e siècle, plus robustes que ceux de l'intérieur !

Jeanne dut peut-être quelque chose de sa résistance physique, tout compte fait assez grande, aux ressources qu'elle puisa dans son terroir natal... Pourtant on était pauvre à la maison, même avant la mort du père. Le produit de la pêche ou des campagnes de navigation

MATURATIONS (1792-1839)

était souvent mince. De plus il semble que Joseph Joucan ait eu une santé médiocre. On le voit, le 18 février 1793, s'inscrire sur un bateau corsaire - car la République venait d'ouvrir les hostilités contre l'Angleterre (1^{er} février) et la guerre de course allait connaître, en ces années, un regain de faveur. A l'inscription, le matelot toucha trois cents francs (1) d'avance ; mais deux mois plus tard il donnait sa démission et dut sans doute rendre cette somme. Le 3 août il s'inscrit à la Marine nationale, et reçoit vingt-sept livres ; mais le 4 octobre, il doit encore rembourser l'avance, car il est « hors d'état d'entreprendre la route à ce moment ». Il s'embarquera pourtant, le 11 novembre suivant, sur « Les trois couleurs »... La maman dut nourrir par son propre travail la nichée de quatre et bientôt cinq enfants. Jeune fille, elle avait été servante dans une ferme : elle reprit des journées. On avait quelques bêtes, et Jeanne, encore enfant, garda les vaches sur les hauteurs qui dominent la baie du Mont-Saint-Michel, non loin des Petites Croix. Avant d'être bien grande, elle sut filer la laine et le chanvre, tricoter des vêtements chauds. Elle apprit à dire son chapelet.

Peut-être aimait-elle se tourner, immobile, vers le grand large et contempler cette mer toujours nouvelle, et si mystérieuse... Elle dut s'imprégner de ces grands paysages, parfois pleins de lumière comme lorsqu'on regarde Cancale, au printemps, de la rive opposée, avec le scintillement de la mer infiniment bleue, piquetée de voiles blanches entre les pins, les rochers abrupts, les

1. Il est difficile d'apprécier la valeur de la monnaie de ce temps comparativement à la nôtre. Il semble qu'avec un revenu mensuel de cent francs (ou livres), on devait pouvoir vivre largement. Trois cents francs étaient donc une somme assez importante.

ENFANCE

17

grandes coulées d'ajoncs éclatants ; et parfois sombres et sauvages dans la tempête, quand les hautes vagues, à la Pointe du Grouin, viennent mugir contre la falaise déchiquetée.

Le soir, elle rentrait les bêtes dans la petite étable attenante à la maison, et retrouvait la douce affection maternelle, dans la grande pièce unique, au sol de terre battue, où vivait la famille. Les Joucan étaient locataires de cette demeure (2), que Jeanne semble avoir beaucoup aimée.

La ville même de Cancale n'était pas riche à cette époque : la faim y sévissait souvent, et parfois la maladie. En 1794, une épidémie atteignit une escadre dans la rade. Deux mille matelots moururent, et des habitants furent frappés à leur tour. On y ressentait vivement les grandes disettes qui, à plusieurs reprises, affamèrent le pays tout entier, spécialement au long du terrible hiver 1794-1795. Nous n'imaginons plus cet état de famine, ni les conséquences qu'il engendrait : ces bandes mendiantes, parfois criminelles, qui parcouraient les campagnes et semaient la peur.

Nulle aide sociale n'y remédiait. Heureusement, à Cancale, on savait s'entraider. On raconte même que les Cancalaises, pour soutenir une voisine sans travail, nouvelle accouchée ou récemment veuve, n'hésitaient pas à quêter de maison en maison ; cela se pratiquait couramment, si bien qu'on ne le ressentait pas comme une aumône : celle pour qui l'on quêtait un jour savait bien que, le moment venu, elle rendrait à d'autres le même service.

2. Cette maison existe encore. Propriété de la famille Le Chapelier, louée jusqu'en 1920 aux descendants de Marie-Joseph, puis à la famille Guérin, elle fut donnée aux Petites Sœurs des Pauvres en 1962. Celles-ci l'ont restaurée, en s'aidant des conseils de M. H.-F. Buffet, directeur des Archives départementales d'Ille-et-Vilaine. C'est aujourd'hui un lieu

de pèlerinage.

18 MATURATIONS (1792-1839)

Cette expérience de la pauvreté, cette vie austère, ont marqué la petite Jeanne ; et peut-être aussi cette quête spontanée, amicale, visage cancalais de l'entraide. Et puis, les mamans préparaient leurs filles à porter seules, plus tard, la responsabilité du foyer, pendant les longues absences, ou l'absence définitive, de leur mari : ce serait peut-être un jour son tour à elle et il fallait qu'elle apprenne à être forte.

En observant autour d'elle ces femmes au regard assuré, courageuses, un peu rudes, la petite était frappée d'autre chose encore : elle les voyait prier ; elle voyait prier sa mère. Il est probable qu'elle accompagna bien souvent ces groupes de femmes qui partaient le matin, silencieuses, à jeun ; elles allaient en pèlerinage, jusqu'à une petite chapelle, alors délabrée, qu'on appelait la Chapelle de la mer, Notre-Dame du Verger ; il n'y restait qu'une vierge en plâtre, dans une niche revêtue de lierre. Cette démarche publique était interdite, mais les commissaires de la République ne purent jamais faire cesser cette prière des femmes pour leurs maris et pour leurs fils. Marie Joucan participait sûrement à cette supplication, elle qui, vingt années durant, a attendu le retour de son époux.

Elle parlait de Dieu avec ses petits ; elle leur racontait l'Évangile de Jésus, l'histoire sainte. Il n'y avait plus de catéchisme organisé. Mais beaucoup d'enfants, en ces années-là, furent catéchisés en secret par des personnes de leur voisinage, qui avaient acquis une foi personnelle et responsable dans une sorte de tiers ordre fondé par saint Jean Eudes au XVII^e siècle. Célibataires ou veuves, elles vivaient leur existence laïque comme une consécration au Christ, toujours disponibles pour l'entraide, pour la formation des jeunes, pour l'éveil de la foi. Tandis que les couvents étaient dispersés, nul ne s'inquiéta de ces religieuses de la maison, de ces bonnes

Enfance

19

sœurs trottines, comme on les appelait, qui jouèrent un rôle considérable pour transmettre la foi ³. Par ces femmes, en dépit des vagues successives de la persécution officielle, et même au temps où le pape, arrêté par ordre du Directoire, s'en vint mourir en France, patiemment, discrètement, s'accomplissait la transmission de l'Évangile. Et il n'est pas invraisemblable, qu'avant d'appartenir elle-même à cette société, Jeanne ait reçu, grâce à elle, la connaissance de la foi chrétienne. Elle apprit aussi, probablement de la même façon, à lire et à écrire : sa formation intellectuelle n'ira pas plus loin.

Mais des temps plus paisibles se dessinèrent enfin. Vers la fin de 1799 - Jeanne avait

sept ans - on sentit de plus en plus la détente. Et le jour de Pâques 1802, fut proclamé solennellement, dans toute la nation, le concordat signé entre Bonaparte et Pie VII. Un curé « concordataire », M. Alexis Met, arriva à Cancale ; et on a gardé de lui le souvenir d'un pasteur attentif et ami des pauvres. L'église fut rouverte et rendue au culte.

C'est sans doute vers ces années-là que Jeanne fit sa première Communion. Le 8 novembre 1803 (4), l'évêque de Rennes, Mgr de Maillé, donna le sacrement de Confirmation à quinze cents personnes dans l'église de Saint-Servan : Jeanne fut peut-être du nombre.

Ici, nous devons au lecteur une explication. Souvent, au cours de ce chapitre, nous avons présenté des conjectures : sans doute, peut-être, il est vraisemblable...

3 Malgré un recrutement et une formation exigeants, cette « Société du Cœur de la Mère Admirable » était fort nombreuse : en 1859, elle comptait, paraît-il, six mille membres dans le seul diocèse de Saint-Brieuc, et à peu près autant dans celui de Rennes. Voir Manuel de la Société du Cœur de la Mère Admirable, édité à Saint-Brieuc en 1859.

4 Le diocèse de Rennes était alors un simple évêché. Il ne deviendra archevêché qu'en 1859.

20

MATURATIONS (1792-1839)

C'est que nous ne possédons aucun document ni aucune confiance personnelle de Jeanne sur son enfance. Nous ne la connaissons que par les traditions familiales, livrées plus tard par ses nièces Emery, les filles de sa sœur Thérèse-Charlotte : elles vénéraient leur tante, et elles ont raconté sur elle les souvenirs qu'elles tenaient de leur mère. Ces renseignements sont minces : nous ne pourrions pas faire son portrait, indiquer ses qualités, ses défauts ; nous nous sommes donc contenté de ces témoignages indirects, ainsi que des données historiques connues sur l'époque et la région où naquit Jeanne. Nous avons eu - et nous aurons tout au long de ce récit - le souci de ne présenter pour certain que ce qui est solidement appuyé sur des documents sûrs.

Ce qui est hors de doute, à propos de l'enfance de Jeanne dans sa chaumière natale au hameau des Petites Croix, c'est qu'elle fut pauvre, et très tôt imprégnée de foi chrétienne.

SOURCES DU CHAPITRE 2

SOURCES MANUSCRITES

Archives départementales d'Ille-et-Vilaine. En particulier : registres des Inscriptions maritimes.

Archives paroissiales de Saint-Servan. Registres.

SOURCES IMPRIMÉES CONTEMPORAINES DE JEANNE JUGAN

Règlement pour la société des Filles du Très-Saint Cœur de la Mère de Dieu, Dinan, Huart, 1825. Autres éditions : Caen, P.J. Yvon, 1757 ; Saint-Brieuc, 1859 ; Paris, 1914.

ENFANCE

21

J.-M. LÉCARLATTE, Essai historique sur les mouvements de Dol, le pays dolois, etc., Paris, Hérold, 1864.

F.G.P.B. MANET, De l'état ancien et de l'état actuel de la baie du Mont-Saint-Michel et de Cancale, des marais de Dol et de Châteauneuf, etc., à Saint-Malo, chez l'auteur, 1829.

ÉTUDES POSTÉRIEURES

F. BOULEUC, Op. Cit.

H.-F. BUFFET, En Haute-Bretagne, déjà cité.

J. DELUMEAU, OP. Cit.

H. DEVILLERS, Les Cancalaises, Paris, Floury, 1903.

C. DE LA CORBINIÈRE, Jeanne Jugan et les Petites Sœurs des Pauvres, Paris, Lecoffre, 1883.

C. LANGLOIS et P WAGRET, Structures religieuses et célibat féminin au XIXe siècle. Les tiers ordres dans le diocèse de Vannes, publication miméographique, Lyon, Centre d'Histoire du catholicisme, 1972.

G. TURMEL, Cancale, Notre-Dame du Verger, Dinan, Imprimerie commerciale, 1950.

La Mettrie-aux-Chouettes

(Vers 1808-1816)

Savez-vous ce que c'est qu'une malouinière ? C'est un de ces manoirs, construits au cours du XVIIIe siècle dans la région de Saint-Malo, où les riches armateurs ou anciens commandants de navires malouins installaient confortablement leurs familles. Tel est, à quatre ou cinq kilomètres des Petites Croix, en la commune de Saint-Coulomb, La Mettrie-aux-Chouettes, qui n'a rien de sinistre malgré son nom : au contraire cette demeure classique, avec une note particulière d'élégance, mire sa façade dans une pièce d'eau bien dessinée, parmi de très beaux arbres. Ce domaine appartenait à la famille de La Chouë de La Mettrie.

Jeanne y fut embauchée comme aide-cuisinière, sans doute à l'âge de quinze ou seize ans, et y travailla plusieurs années. Elle y arriva de son hameau, toute timide, mais prête à apprendre et à bien faire son nouveau métier. Il semble que la vicomtesse de La Chouë

LA METTRIE-AUX-CHOUETTES

23

l'accueillit affectueusement et l'entoura de sympathie : elle garda toujours, même bien plus tard, l'habitude de la tutoyer. Au fil des années, elle lui voua une très grande admiration : le souvenir de Jeanne Jugan est resté vivant et vénéré dans cette famille.

Car Jeanne n'y fut pas seulement employée aux tâches de cuisine : peu à peu elle y fut associée au service des pauvres. Accueil des mendiants, qui étaient nombreux : c'était bien son rôle d'aide de cuisine. Mais aussi, sans doute, visites à des familles indigentes ou à des vieillards isolés en compagnie de madame de La Chouë ou en son nom. Elle apprenait là, déjà, le partage, le respect, la tendresse. Pauvre elle-même, et intuitive, elle devait percevoir quelque chose de l'humiliation des pauvres qu'on « assiste ».

Il semble qu'elle ait reçu autre chose de cette famille : un certain affinement et une certaine aisance parmi les usages d'un monde bien différent du sien. Nous la découvrirons peu à peu réfléchie, attentive, sensible, et c'étaient là sans doute des dons innés ; mais ils durent être affinés, épanouis par ces contacts de l'adolescente avec un milieu où l'on avait, à longueur de siècles, cultivé l'art de la relation... Et elle apprit à se trouver à l'aise avec n'importe quel interlocuteur, quelles que fussent ses formes de culture ou

d'expression.

Les années passaient ; Jeanne devenait une femme. Pouvons-nous nous la représenter telle qu'elle était alors ? Nous savons qu' elle était grande et mince. L'unique portrait d'elle, qui fut peint beaucoup plus tard, pourrait nous suggérer quelque chose de son visage de jeune fille : des traits réguliers, sérieux ; les pommettes hautes, les lèvres prêtes au sourire, une flamme concentrée dans le regard brun. Un peu plus tard, à Saint-Servan, ses compagnes de la congrégation mariale la trouveront « très jolie ». Celle qui rapporte

24 MATURATIONS (1792-1839)

cette impression ajoute, il est vrai : « sans doute sa modestie en était la cause et l'embellissait à nos yeux... ».

Toujours est-il qu'en ces années-là elle plut à un garçon de Cancale, un jeune marin, qui la demanda en mariage. Précisons qu'en ce temps, à Cancale, c'était la coutume qu'une jeune fille choisisse son fiancé parmi des « candidats » qui se déclaraient longtemps avant l'âge des noces : le prétendant se faisait connaître lorsqu'il avait entre dix-sept et vingt ans, puis il attendait deux, trois, quatre ans, jusqu'à ce que la décision soit prise. Effectivement, Jeanne, sans éconduire ce fiancé possible, le pria d'attendre. Et il attendit.

Pendant les années de l'Empire, la vie avait repris, comme après un long hiver ; et plus encore lorsque les guerres eurent cessé après le désastre de 1815. Les historiens notent, par exemple, des signes de créativité populaire, et spécialement en Bretagne. Des équipes d'artistes locaux, formées spontanément, se déplaçaient d'église en église pour réparer les dégâts de la Révolution, avec une imagination vive et savoureuse. D'autres, ébénistes, fabriquaient et vendaient ces beaux meubles, armoires ou dressoirs, dont nous admirons encore les motifs traditionnels renouvelés avec fantaisie. A Saint-Coulomb ou à Cancale, on devait sentir, comme ailleurs, cette vitalité nouvelle.

Elle s'étendait à la vie religieuse, qui connut, surtout après 1815, un grand réveil. En particulier, nous voyons un fort mouvement de missions paroissiales se déployer à cette époque. Ainsi, à Cancale, une mission eut lieu en 1816, animée par une bonne vingtaine de prêtres ; elle dura trois semaines ; Jeanne en suivit les exercices, sermons et assemblées de prière. On raconte qu'elle fut remarquée pour « son recueillement et sa ferveur ».

Ce fut peut-être une étape importante de son cheminement

intérieur. En tout cas, vers cette époque, son prétendant se manifesta de nouveau; cette fois, en dépit de la fidélité dont il faisait preuve, elle ne lui laissa aucun espoir. Elle avait choisi de vivre dans le célibat. Dieu l'appelait à son service.

A cette occasion, elle dit à sa mère : « Dieu me veut pour Lui. Il me garde pour une oeuvre qui n'est pas connue, pour une oeuvre qui n'est pas encore fondée. » A plusieurs reprises, avec gravité, elle répéta devant les siens ces paroles étranges.

Elle-même, probablement, n'en savait pas bien le sens ; mais désormais, une obscure certitude habita son cœur. Il faudra attendre de longues années avant que se précise cet appel.

Ainsi se préparait-elle de loin à un service qu'elle-même devait ignorer longtemps encore. Elle croissait peu à peu : ses dons humains s'affirmaient, s'affinaient ; sa foi devenait plus vive. En réalité, c'était Dieu qui la préparait lentement pour l'oeuvre à laquelle il la destinait dans son Église.

SOURCES DU CHAPITRE 3

SOURCES MANUSCRITES

Archives des Petites Sœurs des Pauvres. Lettres du vicomte de la Mettrie.
Archives paroissiales de Cancale. Livre de paroisse du curé Duval.

ÉTUDES

H. DEVILLERS, OP. Cit.

A. JARDIN et A.J. TUDESQ, La France des notables, 1815-1848, t. 1, Paris, Seuil, 1973.

C. DE LA CORBINIÈRE, op. cit.

L'hôpital du Rosais

(1817-1823 environ)

En attendant que l'appel se fasse plus clair, il était peut-être nécessaire qu'il se concrétise en un départ : « Va, quitte ton pays... » Jeanne, âgée de 25 ans, quitte Cancale.

Les causes humaines de ce départ ne nous sont pas connues. Il est possible que le mariage de ses deux sœurs n'y soit pas étranger : Marie-Joseph a épousé Guillaume Portier le 8 avril 1816 ; et Thérèse-Charlotte se marie le 16 juin 1817 avec Joseph Emery. Jeanne a choisi une autre voie que ses sœurs. Elle est maintenant une femme ; mieux vaut se séparer, pour suivre chacune son chemin.

D'ailleurs, on peut imaginer que ses sœurs, même mariées, n'avaient pas tout à fait quitté la maison et peut-être y était-on à l'étroit... Nous verrons en tout cas, l'année suivante, au hameau des Petites Croix, deux naissances presque simultanées - il est vrai, en l'absence des deux pères, tous deux à Terre-Neuve - :

L'HÔPITAL DU ROSAIS

27

Françoise Emery y vient au monde le 20 août 1818 à 6 h du soir, et Nicolas Portier le 21 août à 5 h du matin !

Alors, au cours de l'année 1817, au moment du mariage de Thérèse-Charlotte ou un peu plus tard, Jeanne a annoncé son intention de quitter la maison : désormais, elle va habiter seule à Saint-Servan. On raconte qu'avant de partir elle a fait deux parts de ses vêtements; elle a laissé à ses sœurs « tout ce qu'elle avait d'élégant et de joli » : elle allait vivre au service des pauvres, et parmi eux ; elle voulait être pauvre avec eux.

Le départ semble avoir été douloureux, de part et d'autre : la mère, le frère, les trois sœurs s'aimaient beaucoup. Il y eut des larmes.

Certes, elle n'allait pas loin, et l'on pourrait se revoir : Saint-Servan n'est qu'à quinze kilomètres de Cancale ! Mais c'était une séparation jamais connue auparavant. Jeanne partait, dans l'inconnu, vers sa propre destinée.

Seule, secrète et fière, elle s'éloigna sur la route en direction de Saint-Servan.

En arrivant, avec le petit paquet de ses affaires personnelles, elle remarqua peut-être dans les rues des affiches récemment apposées par l'ordre du conseil municipal. On pouvait y lire :

« Le maire de Saint-Servan, considérant que chaque jour il paraît dans cette commune un grand nombre de gens sans aveu, de tout âge, de tout sexe, qui assiègent le domicile des gens et arrachent l'aumône aux véritables indigents. Que, parmi cette foule de fainéants vagabonds, il s'en trouve même qui, après avoir étalé des plaies répugnantes pour attirer les regards de la pitié, ou avoir lassé la patience, emploient jusqu'aux menaces pour obtenir le tribut de la charité (...)

28 MATURATIONS (1792-1839)

« Arrête(...) : Article 2 - Il sera dressé un tableau des individus mendiants dont l'indigence absolue aura été reconnue (...). Ceux-ci pourront mendier provisoirement dans l'étendue de la commune et non ailleurs, en portant extérieurement une plaque sur laquelle seront inscrits les mots "Pauvre de Saint-Servan"... »

Cette affiche officielle évoque un climat : Saint-Servan comptait un grand nombre de familles indigentes et de mendiants. Quelques années plus tard, le conseil municipal les dénombrera : sur neuf ou dix mille habitants, la ville comptait « quatre mille individus réduits à la mendicité et secourus autant que possible par son Bureau de Bienfaisance et son hôpital, qui sont loin de suffire... ». On comprend qu'il fallût se protéger contre les bandes de mendiants étrangers à la commune.

On en trouvait d'ailleurs dans toute la France éprouvée, précisément ces années-là, par une crise frumentaire très grave. Non seulement les récoltes avaient été très mauvaises en 1816 et médiocres en 1817, à cause du mauvais temps ; mais on subissait encore les conséquences des ravages et réquisitions exercées par les troupes alliées occupant la France en 1815. Cette famine jetait sur les routes des quantités de pauvres gens qui pouvaient devenir redoutables. Quand une municipalité organisait une distribution gratuite de pain, c'était fête pour les pauvres - dont le pain constituait encore presque toute l'alimentation. C'est ce qui eut lieu à Saint-Servan par exemple le 25 août 1817, pour la fête du roi Louis XVIII...

Ainsi, quand Jeanne arrive dans cette ville, elle y découvre un monde de pauvres qui lui serre le cœur. Et elle va se situer au plus creux de cette misère en s'engageant à l'hôpital du Rosais.

Il ne faut pas imaginer les hôpitaux de ce temps à l'image de ceux que nous connaissons aujourd'hui : ils

L'HÔPITAL DU ROSAIS

29

étaient plus proches du dépôt de mendicité ou même de la prison que d'un haut lieu de la médecine. Y recourir, c'était une solution de désespoir quand on était malade sans ressources ni relations.

L'hôpital du Rosais, le seul de Saint-Servan, s'intitulait « Hôpital civil et de la Marine ». Il était desservi par un petit groupe de Sœurs de la Sagesse et une vingtaine de personnes laïques. Il accueillait, en 1817, soixante malades civils, deux cent dix-sept malades marins, trente-cinq enfants trouvés et abandonnés. Il avait peu de ressources, allouées par la municipalité ; on avait bien du mal à faire face aux besoins. Même la nourriture y était souvent très insuffisante. En 1818, on y établira une boulangerie, pour y cuire du pain à bon marché, à base de fécule de pommes de terre.

C'est là que Jeanne vint travailler, avec toutes ses forces et aussi tout son cœur. On raconte qu'elle eut d'abord la charge particulière d'un prêtre infirme. Ensuite elle aurait eu un travail à la pharmacie de l'hôpital « dans un local où la préparation des remèdes et médicaments ne pouvait se faire correctement », la municipalité ayant refusé la construction d'un bâtiment plus adapté. Enfin, elle aurait servi comme infirmière - mais bien entendu, sans la formation ni la compétence qui nous paraissent nécessaires aujourd'hui. On a conservé deux cruchons dont elle se servait, dit-on, pour préparer des tisanes. On raconte aussi qu'elle profitait de ses moments libres pour prendre à part un infirmier et lui expliquer le catéchisme ; elle avait donc un sens apostolique déjà éveillé.

Le travail était rude et pénible : on parle souvent, dans les délibérations du conseil d'administration, des « teigneux, galeux, vénériens » qu'il fallait soigner. En 1820, faute de ressources, on réduisit encore le personnel, et on diminua les rations alimentaires.

30 MATURATIONS (1792-1839)

Jeanne dépassa peut-être la limite de ses forces : au bout de six ans environ elle se trouva complètement épuisée et elle dut quitter l'hôpital.

Elle y avait appris beaucoup, sur les hommes et sur la médecine. Elle avait servi et aimé des pauvres, des malades, des vieillards ; elle s'était initiée aux techniques alors en usage: rudimentaires assurément, elles lui seront utiles ; et, bien des années plus tard, dans sa vieillesse, elle apprendra aux petites novices l'art de bien faire « des infusions,

des tisanes, des cataplasmes... » Surtout, elle y avait fait l'expérience d'un engagement total d'elle-même.

Ces premières années à Saint-Servan furent décisives à un autre titre : Jeanne y vécut un approfondissement de sa foi, dont il nous faut parler maintenant.

SOURCES DU CHAPITRE 4

SOURCES MANUSCRITES

Archives des Petites Sœurs des Pauvres. Témoignages de Petites Sœurs des Pauvres : Sœur Ignace de Sainte Marie, Sœur Joseph de Sainte Hermance. Autres témoignages : Sœur Victor-Marie de Montfort (Sœur de la Sagesse).

Archives municipales de Cancale. Registres de l'état civil.

Archives municipales de Saint-Servan. Délibérations du conseil municipal ; correspondance du maire ; pièces concernant l'hôpital du Rosais.

Archives de l'hôpital du Rosais. Délibérations de la commission administrative de l'hôpital du Rosais ; registres.

ÉTUDES

G. FOLIGNÉ (Docteur), Contribution à l'histoire hospitalière de l'agglomération de Saint-Malo, thèse pour le doctorat en médecine, publication miméographique, Rennes, 13 janvier 1969.

A. JARDIN et A.-J. TUDESQ, Op. Cit.

C. DE LA CORBINIÈRE, Op. Cit.

J. VIDALENC, OP. Cit.

Le tiers ordre du Cœur de Marie

La mission de Cancale, en 1816, avait marqué une étape importante dans la vie de Jeanne. Peu de temps après son arrivée à Saint-Servan, à la fin de 1817, elle participa à une autre mission, qui dura cinq semaines. Un groupe de « Pères de la Foi de Jésus » - c'est-à-dire des Jésuites, qui n'avaient pas encore repris leur nom - l'animaient. Ils eurent le souci, là comme ailleurs, de ne pas laisser sans lendemain le renouveau de la mission; à cette fin, ils proposèrent aux Servannais qui le voulurent de se grouper en congrégations mariales. Ce fut là un des aspects du réveil chrétien à cette époque. Le 8 décembre ils annoncèrent publiquement qu'ils voulaient établir trois congrégations : « une pour les hommes et garçons, l'autre pour les femmes et veuves, la troisième pour les jeunes personnes du sexe... ». Nous savons que Jeanne fit partie de ce groupement où l'on s'engageait à prier Notre-Dame, à mener une véritable

32 MATURATIONS (1792-1839)

table vie de foi, à participer aux assemblées de la communauté chrétienne.

Ses amies de ces années-là ont gardé le souvenir des processions de la Fête-Dieu ou du 15 août auxquelles elles participaient ensemble. Certaines la trouvaient bien austère et disaient : « Ne nous plaçons pas auprès de la pauvre Jeanne Jugan ; elle ne s'attiffe pas assez bien pour ces grandes fêtes, nous aurions honte d'elle... » Non que sa mise fût négligée, on souligne au contraire qu'elle était « d'une propreté et d'une modestie irréprochables », mais il semble que ces premières années à Saint-Servan aient été marquées par un certain radicalisme dans son engagement à la suite de Jésus : elle a choisi la pauvreté et ne craint pas d'exprimer ce choix même dans sa façon de se vêtir.

Vers ce temps-là, elle a d'ailleurs décidé de donner à son existence un caractère de consécration définitive plus marqué que par la simple appartenance à une congrégation mariale : elle est entrée dans le tiers ordre eudiste, cette « Société du Cœur de la Mère Admirable » que nous avons évoquée au chapitre 2.

En réalité, aucun document écrit ne prouve directement l'appartenance de Jeanne Jugan à cette société. Cependant, un certain nombre de preuves permettent de la considérer comme certaine. L'importance de ce point mérite que nous nous y arrêtions un peu.

D'abord, une tradition très ferme et indiscutée fait de Jeanne une tertiaire eudiste.

Puis l'abbé Leroy, son premier historien, dont l'honnêteté critique est extrême, prend à son compte cette tradition. Les documents sur lesquels il devait s'appuyer ont disparu avec ses archives personnelles (voir Annexe, p. 241) ; mais nous savons par ailleurs qu'il avait pour principe de laisser de côté les affirmations traditionnelles

LE TIERS ORDRE DU CŒUR DE MARIE

33

les qui ne lui paraissaient pas étayées par des documents suffisants (1).

En 1895, l'abbé Collet, qui fut vicaire à Saint-Servan dès 1849 et a bien connu Jeanne, affirmait sans hésiter qu'elle était tertiaire à Saint-Servan en 1839 (2).

Autre témoignage : celui d'une ancienne tertiaire de Saint-Servan, Eugénie Gautier ; elle déclare que sa propre sœur, elle-même tertiaire, de huit ans plus âgée qu'elle, avait connu Jeanne au tiers ordre, au temps où leur groupe s'assemblait dans le clocher de l'église (plus tard, détail intéressant, il tint ses réunions chez les Petites Sœurs des Pauvres) 3.

La congrégation fondée par Jeanne a gardé le souvenir du vœu de chasteté émis par ses trois premières compagnes le 15 août 1842 ; quant à Jeanne elle-même, elle n'eut pas à prendre cet engagement, car elle avait déjà fait vœu de célibat à cause de l'Évangile : les tertiaires, en effet, prononçaient ce vœu.

Enfin, le petit règlement rédigé en 1842 pour les premières associées présente avec la règle des tertiaires des ressemblances telles qu'elles ne peuvent pas être fortuites. Or Marie et Virginie étaient trop jeunes pour entrer au tiers ordre : l'âge requis était vingt-cinq ans. Seule Jeanne a pu leur apporter ces éléments de base ; et comment les aurait-elle connus, si elle ne les avait pas pratiqués elle-même comme tertiaire ?

Nous ne savons pas à quelle date elle l'est devenue ;

1. Sœur Marie de la Croix (Joséphine James), archiviste de la congrégation des Saints Cœurs de Jésus et de Marie, de Paramé, a noté, précisément à propos de l'appartenance de Jeanne Jugan au tiers ordre : « Nous avons bien connu ce savant et saint prêtre (l'abbé Leroy), et nous savons qu'il n'aurait pas avancé une chose de cette importance sans en être très sûr ; car lorsqu'il écrivait l'histoire de notre congrégation, nous l'avons vu laisser de côté certains faits parce qu'il n'avait pas les documents suffisants. »

2. A. HELLEU, Note sur le travail de l'abbé Leroy, p. 9.

3. Témoignage recueilli par sœur Marie de la Croix (Joséphine James), lettre du 30 janvier 1936.

34 MATURATIONS (1792-1839)

mais ce ne put être avant le 25 octobre 1817, date de ses vingt-cinq ans.

Les membres du tiers ordre menaient une sorte de vie religieuse à la maison. Ils s'assemblaient régulièrement pour des réunions de prière et de réflexion. Ils s'imposaient une discipline de vie et un cadre de prière quotidienne. Chaque année ils faisaient une retraite de plusieurs jours. On sait, par exemple, que, le 15 octobre 1825, deux cent cinquante-cinq tertiaires se groupèrent pour une retraite à la maison, du Rocher, à Saint-Servan. Il est assez vraisemblable que Jeanne Jugan y a participé.

Des prêtres les aidaient, sous la direction du supérieur général des Eudistes. Ainsi, l'abbé Sauvage, qui fut le confesseur de Jeanne - elle le connut d'abord vicaire à Saint-Servan - devint chapelain de la maison du Rocher, et y accueillit bien des groupes de tertiaires (4)

Ce ne sont pas seulement des pratiques que les tertiaires trouvaient dans les traditions de leur société : c'est l'appel à un christianisme du cœur, l'initiation à une foi personnelle et libre, relation vivante avec Jésus Christ.

Ouvrons le Manuel que Jeanne Jugan a pu avoir en main. On voit que tout y repose sur le baptême, dont les tertiaires se remémorent souvent les engagements : on faisait chaque année « le renouvellement de son baptême et de sa consécration » (chapitre 17).

Voici un passage de leur acte d'engagement : « ... O Mère d'amour ! Je vous donne entièrement et sans réserve mon cœur et ma liberté ; attachez-la si puissamment à la divine Volonté que je sois obligée, à quelque prix que ce soit, de la suivre en tout et partout; et

(4). Il y mourut du choléra le 19 octobre 1848.

unissez si étroitement mon cœur au Cœur de mon Jésus, dont le vôtre est la parfaite image, que je n'aie plus d'autres sentiments, d'affections, ni de volontés que les vôtres...» (chapitre 15). Adhésion très intérieure, très spirituelle, à l'Amour qui vient dans le monde et le renouvelle. Dans le même esprit le règlement prévoit : « On a toujours sur

soi un petit crucifix ; on le prend dans ses mains, on l'embrasse, on le médite ; et Il parle à notre cœur... » (Réflexions sur l'habit).

La seule chose qui compte à leurs yeux, c'est l'amour. Leur désir est d'avoir le cœur assez libre pour aimer en vérité : « Elles tâcheront de vivre dans un éloignement et une indifférence générale de ce qui n'est point Dieu », car la perfection de l'amour « ne saurait souffrir de partage dans le cœur » (chapitre 5). Si elles n'excluent pas la mortification extérieure, « elles s'appliqueront davantage à l'intérieure, c'est-à-dire à l'abnégation de leur propre volonté » (chapitre 7). Chemin de liberté intérieure.

Cette voie les rend libres aussi par rapport aux rites extérieurs une « véritable fille du très saint Cœur de Marie (...) ne demande point à aller à l'église, aux cérémonies religieuses, lorsque sa présence est nécessaire ailleurs ». « D'une charité tendre et active, qui s'étend jusqu'où elle peut », au nom même de leurs liens vivants avec Jésus, elles ont le souci d'une présence aimante et aimable aux autres ; en particulier, elles aiment « les pauvres, les simples, parce que Jésus-Christ et la sainte Vierge les ont aimés... » (chapitre 17). Et la règle détaille diverses formes d'entraide qui leur sont proposées.

Et puis, elles veulent s'aimer entre elles comme les premiers chrétiens : « Toutes les personnes de la Société auront l'une pour l'autre beaucoup d'ouverture de cœur

36 MATURATION (1792-1839)

et de cordialité, en sorte qu'on voie le premier esprit du christianisme renouvelé en elles » (chapitre 6).

Nous avons insisté sur cet esprit du tiers ordre - l'esprit même de saint Jean Eudes - car nous pensons qu'il a profondément marqué Jeanne Jugan. Elle y a trouvé définitivement le secret de sa solidité et de sa liberté intérieures. Elle en a vécu pendant la longue période de sa vie laïque, puis - nous le reverrons - elle le partagea avec les jeunes qui devinrent ses compagnes dans les années 40. C'est là un des courants qui ont contribué à créer l'esprit des Petites Sœurs des Pauvres.

Le Manuel de la société invitait ses membres à l'entraide spirituelle et corporelle, «surtout quand il y aura quelqu'un de malade » (chapitre 6). Or voici Jeanne, après six années environ de travail épuisant à l'hôpital du Rosais, au bout de ses forces. Elle va être accueillie, soutenue, aimée, par une excellente personne, Marie Lecoq, dont la tradition nous dit qu'elle était, elle aussi, tertiaire du Cœur de Marie.

SOURCES DU CHAPITRE 5

SOURCES MANUSCRITES

Archives des Petites Sœurs des Pauvres. Témoignages : abbé Collet d'après abbé Leroy, Eugénie Gautier d'après Sœur Marie de la Croix (J. James). Lettres ou notes : Père Jégo (Eudiste), Sœur Marie de la Croix (J. James). Notes sur le travail de l'abbé Leroy.

Archives de l'Académie française. Mémoire des habitants de la commune de Paramé réclamant un Prix Montyon en faveur de Mlle Fristel Amélie Virginie. Paramé, 1854.

LE TIERS ORDRE DU CŒUR DE MARIE

37

Archives de la maison du Rocher, à Saint-Servan. Historique de la maison du Rocher.

ÉTUDES

C. DE LA CORBINIÈRE, OP. Cit.

C. LANGLOIS, OP. Cit.

G. LEFEBVRE, Ch. POUTHAS, M. BEAUMONT, Histoire de la France pour tous les Français, t. 11, Paris, Hachette, 1950.

A. LEROY, Histoire des Petites Sœurs des Pauvres, Paris, Poussielgue, 1902.

Mademoiselle Lecoq

(Vers 1823-1835)

Jeanne Jugan - c'est désormais ainsi qu'on l'appelle, car les gens de Saint-Servan ont substitué à son vrai nom, Joucan, le nom de Jugan qui leur était plus familier - Jeanne Jugan, donc, vient loger vers 1823 chez Mlle Lecoq, de vingt ans son aînée (1772-1835). Elle est engagée comme servante, mais plus qu'une employée, elle sera pour sa maîtresse tine protégée et une amie. Sœur d'un prêtre réfractaire (mort en 1805) Marie Lecoq habitait à Saint-Servan, rue du Centre, presque en face de l'église. Les Servannais ont gardé longtemps le souvenir de Mlle Lecoq et de sa compagne fraternellement assidues aux offices paroissiaux. On raconte qu'elle était « tout occupée de bonnes oeuvres ». Peu fortunée, elle partageait volontiers avec de plus pauvres, souvent en secret. Désormais et pendant douze années, elles accompliront toutes deux ensemble ce ministère du partage.

MADEMOISELLE LECOQ

39

Mais d'abord, il fallait remettre d'aplomb la pauvre Jeanne. Avec une tendresse un peu inquiète, Mlle Lecoq s'y emploie. Elle la protège, la soigne, la dorlote. L'escalier de la maison était raide et il lui occasionnait des battements de cœur : interdiction fut faite à Jeanne de porter le moindre fardeau jusqu'à leur appartement du deuxième étage. Si Mlle Lecoq lui voyait les traits un peu tirés : « Vite, vite, Jeanne, te voilà toute défaite ! » Et elle lui faisait prendre du sucre blanc. Jeanne devait être épuisée et cette épreuve de santé la rendait peut-être aussi craintive. Toujours est-il qu'elle accepte de prendre des précautions, de faire son chemin de Croix à l'église en transportant une chaise pour s'asseoir.

Durant cette période a-t-elle connu la tentation de se replier sur elle-même, de trop s'écouter ? Rien n'indique en tout cas qu'elle y ait cédé.

L'activité bienfaisante de Mlle Lecoq l'a sûrement aidée en la maintenant au contact de la misère des autres. Et aussi le climat de prière et de zèle apostolique de cette petite communauté qu'elles formaient entre elles. Elles priaient ensemble, elles se faisaient mutuellement la lecture dans des livres spirituels, participaient chaque jour à la messe ; elles parlaient familièrement de Dieu. Jeanne contribuait à créer un climat en exprimant

spontanément l'action de grâces qui, déjà, chantait habituellement en elle. On raconte que s'il lui arrivait de se brûler les doigts à la cuisine, elle disait avec ce demi-humour que nous devinerons mieux par la suite : « Béni soit Dieu ! » ou « Merci mon Dieu ! ».

Ensemble elles faisaient le catéchisme aux enfants de la paroisse. Jeanne était spécialement chargée des « récréations » ; elle faisait chanter des cantiques aux petits. Elle s'y donnait de tout son cœur, et il fallait parfois que Mlle Lecoq intervienne : « Elle serait allée

40 MATURATIONS (1792-1839)

jusqu'au bout de ses forces... » Avec eux, avec les pauvres, avec les gens qu'elle rencontrait, Jeanne faisait preuve d'une douceur et d'une égalité de caractère, qui les frappaient et lui attiraient l'affection de tous.

On ne nous parle pas de ses relations avec les siens, qu'elle a laissés à Cancale ; mais il paraît certain que la mort de son beau-frère, Joseph Emery, qu'elle dut apprendre vers la fin de l'été 1826, lorsqu'on annonça le naufrage de « La Belle-Julie », l'atteignit vivement et fut l'occasion d'un revoir familial.

Il y avait aussi les événements et les malheurs du monde. Certes, elle ne devait guère s'intéresser à la vie politique en tant que telle : n'oublions pas qu'à l'époque, un nombre restreint de gens étaient à même de s'en préoccuper. D'abord parce que, vers les années 1820, les deux tiers des adultes étaient illettrés (ce n'était pas son cas) ; puis parce que l'abonnement aux journaux, qui ne se vendaient pas au numéro, étant fort coûteux (1), la France entière ne comptait pas plus de soixante mille abonnés ; enfin parce que le suffrage censitaire restreignait l'activité électorale à un très petit nombre de gens riches, et aux hommes seulement : en Ille-et-Vilaine, même après 1830, il n'y avait encore que onze cent trente-neuf électeurs sur une population de plus de cinq cent mille habitants ! La chose publique était l'affaire d'une assez étroite classe dirigeante et l'ensemble de la population n'y participait guère.

Mais les grands remous de la vie du peuple ne pouvaient pas ne pas atteindre Jeanne, en particulier dans les années 1825-1832,. En 1825, une grave crise économique se produit à Londres, et va se répercuter dans une France en voie d'industrialisation. Les années 26-29 connurent de mauvaises récoltes de pomme de terre,

1. De l'ordre de 80 francs d'alors.

qui commençait à jouer un rôle important dans l'alimentation populaire ; et il y eut en 27-30 pénurie de céréales. On revit des bandes d'errants plus ou moins dangereuses formées d'ouvriers agricoles et d'artisans en chômage ; la faim augmenta dans les villes. Si la révolution de juillet 1830 passa presque inaperçue en Bretagne, le climat troublé de ces années-là - émeutes, incendies criminels à la campagne, etc. - y était sûrement perceptible. On dit même que cette province inquiétait particulièrement le gouvernement, et c'est ce qui hâta, en 1832, la construction du télégraphe optique d'Avranches à Nantes en passant par Rennes : nous le retrouverons au cours de cette histoire.(2)

Beaucoup de villes eurent à charge un nombre accru d'indigents. Ce fut le cas de Saint-Servan. En février 1832, une commission présente au conseil municipal un rapport sur la « destruction de la mendicité » - expression courante à cette époque, où l'on ne semble pas facilement remonter aux causes d'une telle situation. A la suite de cela toute une organisation est mise en place par un « Comité administratif de bienfaisance » ayant pour président le maire et pour vice-président le curé. La ville fut divisée en dix-huit quartiers ; dans chaque quartier deux dames devaient s'informer sur les situations les plus dignes d'intérêt, et répartir les secours. Il n'est pas impossible que Mlle Lecoq ait fait partie de ce réseau. Il est certain en tout cas qu'elle et sa compagne en ont eu des échos et y ont coopéré, puisqu'elles étaient déjà très actives au service des pauvres.

Ont-elles entendu parler, dès cette époque, du jeune étudiant parisien, qui réussit à mobiliser, en une organisation

2. Le télégraphe optique (Chappe) est une chaîne de sémaphores installée au sommet des collines, ou sur des tours, qui se transmettaient les messages. Le télégraphe électrique (Morse) ne sera inventé qu'en 1837 et vulgarisé beaucoup plus tard.

42 MATURATIONS (1792-1839)

d'aide et de partage, beaucoup de générosités disponibles ? C'est en 1833 que Frédéric Ozanam fonda à Paris les Conférences Saint-Vincent-de-Paul. Son nom n'est probablement pas parvenu jusqu'à Saint-Servan au temps de ces humbles commencements ; plus tard le mouvement né de lui rencontrera et renforcera le courant de charité que Jeanne va faire jaillir.

Mais la chère Mlle Lecoq n'était plus pour longtemps de ce monde. Agée seulement de 63 ans, elle tomba malade, et l'on sut bientôt qu'il n'y avait plus d'espoir. Jeanne l'avertit, l'aida à se préparer et à recevoir les sacrements. Le 27 juin 1835, elle lui ferma

les yeux.

On peut imaginer que ce furent pour elle des jours douloureux.

Sa maîtresse et amie lui léguait en mourant tout son bien : ses meubles, et une petite somme qui, jointe à ses économies personnelles, s'élevait à 600 francs.

Ces douze années semblent avoir été, humainement parlant, parmi les plus douces de sa vie, comme une pause avant de rechoisir sa route et de prendre le large sans retour.

Mais, en cet été 1835, Dieu n'a pas encore indiqué clairement à Jeanne la voie à suivre. Il faudra quatre ans pour que parvienne à sa pleine maturité le choix radical que le Seigneur lui a fait entrevoir depuis sa jeunesse.

Pour le moment, Jeanne se retrouve seule. Que va-t-elle faire ?

MADemoiselle LECOQ

43

SOURCES DU CHAPITRE 6

SOURCES MANUSCRITES

Archives de l'Académie française. Mémoire adressé par la commune de Saint-Servan pour solliciter l'attribution du Prix Montyon en faveur de Jeanne Jugan. 1844.

Archives municipales de Cancale. État civil.

Archives municipales de Saint-Servan. Délibérations du conseil municipal ; registres d'état civil.

SOURCES IMPRIMÉES CONTEMPORAINES DE JEANNE JUGAN

L'article du touriste anglais : voir chap. 17, ci-après.

ÉTUDES POSTÉRIEURES

H.-F. BUFFET, Le véritable nom de Jeanne Jugan, art. cité.

J. DELUMEAU, Op. Cit.

L. DUMOLIN, Jeanne Jugan, première quêteuse des Petites Sœurs des Pauvres, dans Les

Contemporains, no 362 (17 septembre 1899), Paris, Bonne Presse.

A. JARDIN, A.-J. TUDESQ, op. cit.

C. DE LA CORBINIÈRE, op. cit.

J. LEFEBVRE, Ch. POUTHAS, M. BEAUMONT, op. cit.

Dictionnaire de Théologie catholique (Letourzey et Ané), art. Ozanam (Frédéric).

Jeanne,

Fanchon et Virginie

(1835-1839)

A l'automne de 1835, Jeanne va achever sa quarante-troisième année. Il fallait vivre. Il semble qu'elle ait essayé de se placer comme domestique dans une maison de la région, peut-être à Saint- Malo ; mais elle n'y resta pas. Pourquoi ? Nous en ignorons les raisons.

Quoi qu'il en soit, elle décide de vivre chez elle, et de gagner sa vie en faisant des journées au service de diverses personnes de Saint-Servan ou des environs : travaux de ménage, lessive ; ou, quand elle le pouvait, service de garde-malade - n'était-elle pas infirmière ?

Avec plusieurs de ces personnes et leurs familles, elle créa ainsi des liens durables, et nous la verrons plus tard reprendre contact avec elles : elles seront, pour Jeanne et ses pauvres, des amis et des soutiens. Ainsi, nous retrouverons, chemin faisant, les familles Tréhouart de Beaulieu, de Gouyon de Beaufort, Leroy, de Kervers, Citré, qu'elle connut alors.

JEANNE, FANCHON ET VIRGINIE

45

Madame Citré tenait une épicerie place de la Paroisse ; ses filles, surtout Anne, furent des amies pour Jeanne. Chez elles, Jeanne faisait des journées de ménage. Elle allait aussi, en ville, vendre des cailles, c'est-à-dire du lait caillé cuit disposé dans des coquilles de ricardeaux (coquilles Saint- Jacques) ; elle criait d'une voix faible et enrouée : « Aux cailles, qui veut des cailles ?... » Les gamins l'imitaient en riant, ils répétaient d'une voix flûtée : « Aux cailles, aux cailles ! ... Arrivez vite ou Jeanne s'en va mourir ! ... » Anne Citré raconte que son amie l'exhortait à vivre dans l'action de grâces envers et contre tout :

« ... Dans nos joies, dans nos ennuis, dans le mépris qu'on fait de nous, il faut toujours dire : Merci mon Dieu ou Gloire à Dieu. »

Depuis quelque temps, Jeanne s'était liée d'amitié avec une personne beaucoup plus

âgée qu'elle, Françoise Aubert, qu'on appelait familièrement Fanchon (1766-1850). Celle-ci avait été longtemps au service d'un prêtre de Saint-Servan qui lui avait laissé en mourant une petite rente.

Au cours de l'année 1837 elles s'associèrent et louèrent ensemble un appartement : deux chambres au second étage d'une maison de la rue du Centre (elle reste donc dans le quartier où elle a longtemps habité avec Marie Lecoq, tout près de l'église). Au-dessus il y avait encore deux pièces aménagées sous les combles, on y accédait par une trappe. Là, elles vont mener ensemble une vie commune, rythmée par la prière, qui ne devait pas être très différente de l'existence naguère partagée avec Mlle Lecoq, sinon que maintenant l'une et l'autre avaient à travailler pour vivre. Fanchon filait à la maison ; Jeanne continuait ses journées à l'extérieur.

Mais bientôt une troisième vint s'adjoindre à elles, une toute jeune fille de dix-sept ans, nommée Virginie

46 MATURATIONS (1792-1839)

Trédaniel (1821-1853). Orpheline - son père était mort en mer - elle était pupille d'un conseiller municipal de Saint-Servan, Edouard Gouazon ; c'est lui qui voulut la confier à Jeanne. Elle semble être entrée sans peine dans l'existence priante de ses deux aînées. A partir de cette année 1838, elles vont mener toutes les trois - 72, 46 et 17 ans ! - une vie commune régulière, que la mort seule interrompra.

Jeanne, pour sa part, est toujours assidue aux réunions du tiers ordre et fidèle à ses engagements. Il n'est pas invraisemblable qu'elle ait participé, en compagnie d'Amélie Fristel (fondatrice de la Congrégation des Saints Cœurs, de Paramé) aux retraites animées en 1837-1839 par le P. Jérôme Louis de la Morinière, supérieur général des Eudistes.

Elle continue à être attentive au monde des pauvres, qu'elle rencontre sans cesse dans les rues de Saint-Servan : bien des visages connus et aimés, et tant d'autres qu'elle voudrait aider... On se rappellera longtemps après à Saint-Servan que, lorsqu'elle rencontrait un vieillard pauvre portant un seau d'eau, elle l'abordait : « Vous allez loin comme ça ?... » et, bien souvent, montait elle-même le seau. Auprès des indigents elle s'informait de leurs besoins, parfois elle faisait en leur nom une démarche ou leur portait ce dont ils avaient besoin.

Devant ce problème de l'indigence, la commune de Saint-Servan se débattait au milieu de difficultés sans issue... Au conseil municipal, le 4 février 1836, «l'Assemblée a

vivement exprimé ses plaintes de la surcharge effrayante que les habitants éprouvent cette année dans leurs contributions directes, ce qui atteint la classe pauvre et lui enlève le pain de plusieurs jours (...). Saint-Servan composé d'environ dix mille âmes ne compte pas six cents familles plus ou moins aisées ». Le

JEANNE, FANCHON ET VIRGINIE

47

16 février 1839, « la supérieure des Sœurs attachées au Bureau de Bienfaisance réclame instamment un secours extraordinaire en faveur des pauvres dont le nombre est considérable et la position des plus affligeantes en ce moment ».

Cela, Jeanne le sait, elle le sent... Mais que faire ? Ce sont surtout les vieillards abandonnés, parfois sans aucun secours ni aucun espoir, dont la situation lui blesse le cœur. Problème immense, qui la dépasse absolument...

Mais est-ce assez de se laisser blesser dans son cœur ? Ne faudrait-il pas se laisser blesser aussi dans sa chair ? Ne faudrait-il pas, avec une sorte de folie, partager même le nécessaire, même le chez-soi ? Est-ce que ce ne serait pas cela, aimer ?

Telles sont les questions qu'elle devait porter en elle dans les vents froids de décembre 1839. La réponse allait se formuler d'elle-même à travers le visage désolé, suppliant d'une pauvre vieille femme aveugle : ce sera pour elle comme une sorte d'évidence irrésistible.

SOURCES DU CHAPITRE 7

SOURCES MANUSCRITES

Archives des Petites Sœurs des Pauvres. Témoignage : Eugénie Vosluisant.

Archives des Sœurs des Saints Cœurs, de Paramé. Correspondance du P. de la Morinière.

Archives municipales de Saint-Servan. Délibérations du conseil municipal ; correspondance du maire.

ÉTUDES

H.-F. BUFFET, En Haute-Bretagne, déjà cité.

C. DE LA CORBINIÈRE, op. cit.

A. LEROY, op. cit.

Jeanne à quarante-sept ans

Au moment où elle va poser l'acte décisif qui l'engagera sans retour, Jeanne Jugan a déjà parcouru une longue route : elle a derrière elle quarante-sept années d'existence.

Nous l'avons vue naître dans le contexte souvent tragique de la Révolution et des drames de la mer ; sa famille était pauvre et chrétienne. Adolescente, elle s'est engagée comme servante dans un château où elle s'est affinée et a appris, déjà, l'humble service des pauvres. Puis elle a quitté sa famille pour se consacrer au soin des pauvres malades à l'hôpital de Saint-Servan - ville où sévissait une grande misère. Là, elle est entrée dans le tiers ordre du Cœur de Marie, dont la spiritualité forte et libre l'a centrée sur l'essentiel: la relation vivante avec Jésus Christ. Après quelques années d'un travail épuisant, elle a été accueillie et choyée par la bonne Mlle Lecoq ; période de pause et d'attente ; mais

JEANNE A QUARANTE-SEPT ANS

49

les pauvres qu'elle servait, là aussi, n'ont cessé de l'appeler. Demeurée seule, elle cherche sa route ; finalement, elle se laisse saisir tout entière par cet appel. Elle va lier son sort, définitivement, à celui des pauvres vieillards.

Pouvons-nous pressentir, déjà, quelques linéaments de ce que sera la spiritualité de Jeanne Jugan ?

Deux axes sont déjà bien marqués, ou plutôt deux pôles d'un même champ magnétique: Dieu et les pauvres.

Dieu, connu et aimé en Jésus, cherché dans la prière, présent à toute la vie comme un amour vigilant, attentif. Elle lui répond par l'action de grâces et la joie, qui pénètrent déjà toute son existence ; et aussi par le choix souvent renouvelé, dans le renoncement à tout égoïsme, en communion avec Jésus, d'accomplir la volonté du Père.

Les pauvres, membres de Jésus, spécialement aimés de Dieu, demandent respect et

attention aimante, écoute et service ; et on perçoit déjà chez elle le désir d'être avec eux, de partager leur dénuement pour mieux les aimer.

Jeanne sait déjà, depuis longtemps, que Dieu l'appelle à se consacrer à lui ; et elle pressent, de plus en plus nettement, qu'elle aura à vivre cette consécration dans l'humble service des pauvres.

A travers diverses étapes, en particulier le départ pour Saint-Servan et l'appartenance au tiers ordre, cette certitude a longuement mûri dans le secret de son cœur. Elle éclôt enfin le jour où, au début de l'hiver 1839, Jeanne Jugan donne son lit à la vieille aveugle Anne Chauvin.

DEUXIÈME PARTIE

FÉCONDITÉ

1839-1852

Les premières femmes âgées

(1839-1841)

Vers la fin de 1839, peut-être aux premiers froids de l'hiver, Jeanne prend congé de patrons chez qui elle avait longtemps travaillé, les Leroy : « Je ne vous quitte pas pour aller servir ailleurs. J'ai l'intention de me consacrer à une bonne œuvre. Je vois tous les jours, quand je me rends au marché, de pauvres vieilles qui sont dans la misère... » M. Leroy lui aurait demandé alors ce qu'elle comptait faire pour les nourrir : « Je quêterai, aurait-elle répondu, et je commencerai par vous qui ne me refuserez pas ! » et il lui aurait remis aussitôt trois cents francs.

De fait, quelques jours plus tard, certainement avec l'accord de Fanchon et de Virginie, Jeanne amène à la maison une vieille femme, Anne Chauvin (veuve Haneau), aveugle et infirme. Jusque-là, cette personne était assistée par sa propre sœur ; mais celle-ci, malade, vient d'être hospitalisée : Anne se trouvait donc à

54 FÉCONDITÉ (1839-1852)

l'abandon. On raconte que Jeanne, pour lui faire monter l'étroit escalier de sa maison, l'a portée sur son dos. Ce qui est sûr, c'est qu'elle lui donne son propre lit, et va s'installer elle-même au grenier. Et elle « l'adopte pour sa mère ».

Peu après, une autre femme âgée, Isabelle Cœuru, vient rejoindre Anne Chauvin. Elle avait servi jusqu'au bout ses vieux maîtres tombés dans la détresse, avait dépensé pour eux ses propres économies, puis avait mendié pour les faire vivre. Ils étaient morts, et elle demeurait épuisée et infirme. Jeanne écoute cette belle histoire de fidélité et de partage grâce à elle, on la racontera, avec bien d'autres, jusqu'au bout du monde ! Et sans tarder, avec joie, elle l'accueille. Cette fois, c'est Virginie qui donne son lit et s'installe au grenier.

Le soir, après avoir soigné leurs deux protégées et dit bonsoir à la bonne Fanchon, Jeanne et Virginie gravissaient leur échelle et, ôtant leurs souliers pour ne pas faire de bruit, achevaient leurs tâches et leurs prières : Jeanne a raconté elle-même ce souvenir.

Elles étaient trois à travailler (Virginie était couturière) pour faire vivre et entretenir

cinq personnes, dont deux âgées et malades ; parfois, le soir, après le travail il fallait veiller pour le raccommodage ou la lessive.

Il est possible que Jeanne recourût déjà aux personnes amies qui deviendront ses bienfaiteurs attirés. La famille Tréhouart de Beaulieu a gardé le souvenir de ses visites. Lorsqu'elle eut accueilli sa première bonne femme - ainsi disait-on sans aucune nuance péjorative - on lui en fit un reproche amical ; mais elle ne s'en inquiéta pas, et finit par obtenir ce qu'elle désirait. Elle revint après avoir recueilli la seconde : nouveau reproche. Jeanne restait assise calmement : « Madame Trouhart (c'est ainsi qu'elle prononçait), je ne m'en irai que

LES PREMIÈRES FEMMES AGÉES

55

vous ne m'avez donné ne fût-ce que quelques patates et les croûtes de pain de la petite» Et elle faisait sauter sur ses genoux cette petite fille de 4 ou 5 ans, la faisait rire en l'enveloppant dans sa grande mante à têtère (le manteau des paysannes de l'époque). Elle prit l'habitude de passer chaque semaine dans cette famille accueillante.

Virginie avait une amie, à peu près de son âge, Marie Jamet (1820-1893), qui ne tarda pas à faire connaissance avec la maisonnée de la rue du Centre. Elle-même demeurait chez ses parents à Lambéty (qui est aujourd'hui un quartier de Saint-Servan) ; son père était maçon et Marie travaillait avec sa mère qui tenait un petit commerce.

Souvent, le soir, elle venait rue du Centre, et « passait dans ce lieu si cher à son cœur les rares instants dont elle pouvait disposer et ses journées du dimanche ». Peu à peu, Jeanne aussi devint son amie. Et toutes les trois - parfois toutes les quatre, avec Fanchon - elles parlaient de Dieu, des pauvres, des questions que leur posait la vie. Marie et Virginie savaient que Jeanne appartenait au tiers ordre du Cœur de Marie ; elles-mêmes étaient trop jeunes pour y entrer, mais elles eurent l'idée de se donner quelques orientations de vie, une sorte de règlement personnel qu'elles suivraient en commun, et qui les rapprocherait de Jeanne. Celle-ci les y aida, en leur indiquant l'essentiel du règlement de vie des tertiaires, qu'elle suivait depuis longtemps pour son propre compte. Si bien que la petite règle que se donnèrent les deux amies ressemble d'assez près à celle du tiers ordre.

Il vaut la peine de comparer un instant les deux textes. Le vocabulaire, il est vrai, n'est pas le même (il semble bien, d'ailleurs, que ce n'était pas permis de prêter le manuel des tertiaires : les amies de Jeanne ne

l'avaient donc pas sous les yeux). Cependant, plusieurs points précis sont très proches, et certaines expressions typiques sont communes. Ainsi, des deux côtés, on prévoit de faire, au cours de la matinée et de l'après-midi, un temps de recueillement et de silence ; le recensement des différents exercices spirituels est très semblable on insiste ici et là sur le sacrifice de sa propre volonté et il est question de « se cacher » ou de « se retirer spirituellement » dans le Cœur de Jésus ; l'invitation à aider les enfants, les malades, les pauvres, est très voisine... Une inspiration commune ne fait donc pas de doute.

Souvent, le dimanche, Marie et Virginie se promenaient ensemble. Il leur arrivait de s'arrêter, sur la plage, dans un creux de rocher qu'elles avaient découvert. Là, elles causaient longuement de leur vie, de leurs projets, de leur fidélité à Dieu. Elles révisaient l'observance du règlement de vie qu'elles s'étaient donné.

Elles en parlèrent aussi à un jeune vicaire récemment arrivé à Saint-Servan et qu'elles avaient choisi toutes deux pour confesseur, l'abbé Auguste Le Pailleur (1812-1895). Il encouragea leur amitié spirituelle et approuva leur règlement.

Elles lui parlèrent aussi de Jeanne et des pauvres femmes qu'elle avait accueillies avec tant d'amour. Si bien qu'il se prit d'intérêt pour cette initiative. Entreprenant, ingénieux, habile, il était lui-même attentif aux pauvres gens ; il pensa qu'il fallait soutenir ce qui pouvait être une oeuvre naissante.

Il vint même un jour - le 15 octobre 1840 - dans le logement de Jeanne ; peut-être grimpa-t-il jusqu'au grenier. Là, il présida une réunion des trois amies. Ensemble, ils décidèrent de créer une association de charité dont la règle serait, précisément, le petit règlement-

LES PREMIÈRES FEMMES AGÉES

57

ment élaboré pour Marie et Virginie. Quant à Françoise Aubert, se trouvant trop âgée, elle resterait en dehors non de l'amitié partagée, mais de l'association et des engagements pris en commun.

Jeanne s'est probablement réjouie de l'aide apportée par ce jeune prêtre. Il n'était pas son confesseur, mais il approuvait son entreprise un peu folle et était prêt à l'aider.

En décembre, le petit logement, déjà bien plein, accueillit pourtant une sixième personne, une jeune ouvrière de vingt-sept ans, très malade, qui avait désiré se faire

soigner par Jeanne. Pensant mourir, elle voulait laisser son petit avoir aux pauvres, aux pauvres de Jeanne. Celle-ci l'accueillit, la soigna. Elle guérit.

Dès lors, Madeleine Bourges (1813-1883) - c'était son nom - fit partie du groupe de Jeanne Jugan. Elle retourna habiter dans la chambre que ses maîtres lui avaient laissée pour reconnaître son bon travail (elle était blanchisseuse), mais revint aussi souvent que possible rue du Centre, pour y rendre tous les services qu'elle pourrait. Elle allait, peu à peu, entrer dans l'association, et devenir un de ses membres actifs.

Au cours du présent chapitre, on a assisté à deux événements décisifs, d'ailleurs inséparables. D'une part Jeanne, donnant son lit à Anne Chauvin, a franchi le pas redoutable qui la faisait passer d'une existence très raisonnable à la démesure de l'amour; d'autre part un groupe s'est formé, qui ne se séparera plus, et qui est l'embryon de la congrégation des Petites Soeurs des Pauvres.

58

FÉCONDITÉ (1839-1852)

SOURCES DU CHAPITRE 9

SOURCES MANUSCRITES

Archives des Petites Sœurs des Pauvres. Témoignages des Petites Sœurs des Pauvres : Marie Jamet d'après Sœur Alexis de Sainte Thérèse, Sœur Alexis de Sainte Thérèse, Sœur Sainte Mélitine, Sœur Alphonse de la Nativité, Sœur Léonce de la Nativité. Autres témoignages : Mme Godbert, Mlle Kervern. Petit règlement de 1840.

Archives de l'Académie française. Mémoire pour l'attribution du Prix Montyon à Jeanne Jugan.

Archives municipales de Saint-Servan. Registres de l'état civil.

SOURCES IMPRIMÉES CONTEMPORAINES DE JEANNE JUGAN

Règlement pour la société des Filles du Très-Saint Cœur.. déjà cité.

ÉTUDES

C. DE LA CORBINIÈRE, o.p. cit.

A. LEROY, op. cit.

Le « grand en-bas »

(1841-1842)

Anne Chauvin et Isabelle Cœur, les deux pensionnaires de Jeanne Jugan, avaient retrouvé santé, bien-être et sourire. Mais tant d'autres restaient dehors ! Le souci de toutes celles-là hantait Jeanne, et elle le faisait partager à ses compagnes.

Ne pourrait-on en accueillir d'autres ? - Mais d'abord de quoi vivrait-on ? A cinq c'était déjà difficile... En réalité, Jeanne ne voulait pas s'arrêter à cette objection : elle sentait en elle un tel désir de venir en aide à ces pauvres gens ; c'était comme si l'amour même de Dieu envahissait son cœur. Oui, il lui semblait avec une espèce d'obscur certitude que ce serait l'œuvre de Dieu, l'œuvre de l'amour, et que, si elle lui faisait confiance, tout serait possible... Mais l'autre objection était plus grave : la maison était pleine, et on ne pouvait pas écarter les murs !

Alors les associées décidèrent de changer de maison,

FÉCONDITÉ 1839-1852)

tout simplement. Cela se fit pendant l'été 1841. Une habitation fut mise en location, à peu de distance de la rue du Centre, en descendant vers le port Solidor : un ancien cabaret, grande salle basse, à la vérité assez humide et très sombre, mais où l'on pouvait bien installer douze lits. Au fond, une petite pièce pourrait servir à loger, bien à l'étroit, les associées, et une autre serait la réserve et le lieu des gros travaux. On pourrait avoir cela pour cent francs par an. L'affaire fut conclue.

A la Saint-Michel, on fit le déménagement. Les cinq lits de bois, les deux armoires, la table, quelques chaises, tout fut transporté sur des brancards. Jeanne, Fanchon, Virginie et les deux vieilles femmes s'installèrent rue de la Fontaine, et le jour même quatre autres vieilles vinrent les rejoindre ; un mois après il y en avait douze. M. de Bonteville, curé de Saint-Servan (arrivé quelques mois plus tôt) vint bénir la maison et ses habitants.

Un local manquait. Où Jeanne et ses amies s'assembleraient-elles en paix pour prier ? Il n'y avait plus le grenier de la rue du Centre... Une voisine, Mme Mignot, prêta une pièce

dans sa maison et ce fut l'oratoire.

Elles se répartirent les tâches. Françoise, qui avait déjà soixante-quinze ans, se chargea du ménage.

Virginie donnait son salaire, et travaillait aussi aux tâches ménagères, parfois fort tard dans la nuit. Madeleine continuait à faire des lessives, ou filait à la maison. Marie, qui n'avait pas quitté ses parents, faisait pour son compte un petit commerce de légumes et en apportait le profit. Jeanne, présente à tout, se chargeait surtout des démarches à l'extérieur.

Le dimanche, elles emmenaient à la messe paroissiale les vieilles femmes qui pouvaient marcher : groupe déjà assez imposant, et passablement éclopé, qu'il ne plaisait

LE « GRAND EN-BAS »

61

pas à tout le monde de voir occuper des chaises à l'église. A côté de bien des sympathies, il y eut, déjà, des critiques assez aigres.

Parfois elles recevaient des visites. Un jour on vit entrer une jeune fille accompagnée de sa petite sœur, Irma et Clémentine Le Fer de La Motte. La petite fille qui s'appellera plus tard Mme de La Corbinière, et à qui nous devons d'avoir conservé de précieux souvenirs

sur Jeanne, a raconté cette visite. Sa sœur et marraine lui avait dit : « Filleule, je vais te onduire chez les Jeanne Jugan ... » Elles entrent donc dans « un grand en-bas » (=rez-de-chaussée) « où les sièges étaient rares ; les lits, par contre, étaient fort rapprochés, et je me blottis, raconte-t-elle, sur un escabeau entre deux couchettes dont les couvertures se composaient d'un nombre incalculable de morceaux. Je vis (...) Jeanne

Jugan ; elle avait fait un bon sourire et une petite révérence aux deux nouvelles venues, c'est-à-dire à ma marraine et à moi : ce fut tout, car elle se disposait à aller en quête, elle mettait son manteau, ajustait sa coiffe et passait à son bras le panier si connu de toute la ville (...). Les bonnes femmes l'appelaient sœur Jeanne : "Sœur Jeanne, disaient-elles, remplacez-nous bien, quêtez pour nous, n'oubliez pas nos commissions, notre tabac et nos liards." Jeanne se penchait vers elles, et recevait encore quelques confidences à voix basse ; elle leur souriait. Je crois bien qu'elle embrassa une ou deux vieilles, - les aveugles peut-être. Elle les quitta avec promptitude, car elle faisait vite les choses et cependant n'avait pas l'air de se presser ni de s'empressemer jamais. J'admirais la propreté qui régnait dans cette grande pièce un peu sombre, et , l'arrangement du pauvre mobilier... » En sortant, sa soeur lui dit : « As-tu remarqué comme ces vieilles femmes sont bien soignées, et comme elles ont l'air content ? »

On aura apprécié le portrait si vivant de Jeanne au service de ses vieilles amies. Bien d'autres témoignages ont souligné son affection souriante. Elle faisait l'impossible pour contenter les personnes âgées, même dans leurs petits caprices, et cela coûtait parfois beaucoup de patience !

Un autre jour, ce furent un certain M. Bosquet, armateur, qui avait connu Jeanne au Rosais, et un vicaire de Saint-Servan, l'abbé Portier. Ils quêtèrent dans le quartier, et entrèrent par hasard. M. Bosquet fut si touché qu'il donna tout l'argent qu'il avait sur lui. Et l'abbé Portier, au dîner du presbytère, raconta : « Nous avons trouvé, M. Bosquet et moi, une chose extraordinaire : deux pauvres filles ont donné asile à douze vieilles femmes qu'elles nourrissent et pour lesquelles elles vont chercher les restes dans les maisons. »

Autre visite : celle de ses nièces, filles de sa sœur Thérèse-Charlotte Emery. Ces adolescentes lui demandèrent, non sans quelque dédain, pourquoi elle ramassait toutes ces vieilles. Alors, d'un ton assez glacial très rare chez elle et dont elles ont toujours gardé le souvenir, elle répondit : « Ces vieilles femmes étaient abandonnées, je les loge ! »

On a noté que Madeleine Bourges filait - sans doute la laine ou le chanvre. Les vieilles femmes qui le pouvaient filaient aussi. On espérait vendre une partie de ce fil de laine ou de chanvre. En Bretagne, c'était courant. On filait et on tissait beaucoup. Des colporteurs, au moins jusqu'en 1850, allaient vendre dans toute la France les toiles de Bretagne. Il y avait là, pour la pauvre communauté, une modeste source de revenus. Et puis, Jeanne avait deviné que le travail est une jouvence pour les personnes âgées : la moderne ergothérapie a retrouvé ce secret.

Maintenant l'œuvre de Jeanne Jugan était connue à

Saint-Servan. Et souvent des demandes arrivaient : ne pourriez-vous accueillir telle personne, elle est si misérable... Il fallait refuser : c'était impossible de mettre un lit de plus. On n'était que depuis trois mois dans ce sombre local, et déjà l'idée d'avoir une maison plus grande, et plus commode, faisait son chemin. Or une partie d'un ancien couvent, liquidé jadis comme bien national, se trouvait en vente : la maison des Filles de la Croix, toute proche de l'église. Il fallait trouver la somme considérable de vingt mille francs : était-ce possible ? - Oui, si les pauvres en avaient besoin. Jeanne donna toutes ses économies, fit connaître le projet et se mit à solliciter la générosité des habitants de

Saint-Servan et de Saint-Malo. Une commerçante de ses amies, Mlle Doynel, accepta de participer à l'opération. L'abbé Le Pailleur vendit son calice et sa montre en or. Finalement, le 5 février 1842, Mlle Doynel et l'abbé Le Pailleur, à qui son curé venait de donner officiellement la charge de l'œuvre, agissant conjointement pour le compte de l'association, acquirent l'ancien couvent. On espérait bien que les quêtes de Jeanne achèveraient d'éteindre la dette : 12 000 francs à réunir avant la Saint-Michel... et 8 000 dans les sept années à venir.

Vers la même époque, Virginie Trédaniel quitta pour quelques mois le grand en-bas et la vie commune : on avait estimé, en vue de l'avenir, qu'elle devrait s'instruire un peu. Les religieuses de Montauban-de-Bretagne avaient accepté de l'accueillir et de la faire travailler.

Car on pensait à l'avenir, tout en s'adonnant aux rudes tâches du présent ; on s'organisait et on essayait de progresser. Le 29 mai 1842 (jour de la Fête-Dieu) l'association s'assembla après les vêpres, en présence de l'abbé Le Pailleur. Virginie n'est pas là ; par contre, Mlle Doynel, qui songeait alors à se lier au groupe, participait à la réunion.

64 FÉCONDITÉ (1839-1852)

Marie et Madeleine choisirent Jeanne comme supérieure et lui promirent obéissance (Virginie fera cette promesse plus tard, le 10 juillet). Les associées prirent un nom : elles s'appelleraient Servantes des Pauvres.

Dans leur règlement de vie elles introduisirent quelques pratiques nouvelles d'obéissance, de pauvreté, de modestie. Le P. Félix Massot, du couvent de Saint-Jean-de-Dieu à Dinan, s'était pris d'estime pour Jeanne et ses compagnes. Son expérience de la vie hospitalière, ses conseils sur l'oraison et l'amour de la Croix leur étaient d'un grand appui.

Ainsi Jeanne et ses compagnes sont désormais embarquées sans retour dans un service de charité dont la loi est déjà de partager la détresse et la pénurie de ceux qu'on veut aider, d'être avec eux dans leur pauvreté et de chercher à en sortir ensemble. C'est ce qu'on voit apparaître de façon évidente dans la décision de pratiquer la quête.

SOURCES DU CHAPITRE 10

SOURCES MANUSCRITES

Archives des Petites Sœurs des Pauvres. Témoignages des Petites Sœurs des Pauvres : Sœur Alexis de Sainte Thérèse. Autres témoignages : Mlle Bosquet de Linclays, Mlle Lavoué. A. Leroy, Détails complémentaires se rapportant à « Histoire et Oeuvre des Petites Sœurs des Pauvres ». Actes notariés.

Archives de l'Académie française. Mémoire déjà cité.

Archives de l'hôpital du Rosais. Délibérations de la commission administrative.

LE « GRAND EN-BAS»

65

ÉTUDES

P. DAUPHIN, Vie de M. l'abbé Hay de Bonteville, Paris, Mersch, 1888.

J. DELUMEAU, o.p. cit.

C. DE LA CORBINIÈRE, op. cit.

A. LEROY, op.cit.

La quête

« Soeur Jeanne, remplacez-nous, quêtez pour nous... » Ainsi parlaient les bonnes vieilles. Elles soulignaient par là le cœur même de cette démarche de la quête : Jeanne se substitue aux pauvres, s'identifie à eux ; ou mieux, elle reconnaît, guidée par l'Esprit de Jésus, qu'ils sont « sa propre chair » (Is. 58, 7). Leur détresse est sa détresse, leur quête est sa quête. C'est ainsi que Dieu nous a aimés en Jésus.

Des motifs pratiques l'ont amenée à quêter elle-même : si elle avait laissé les bonnes femmes continuer leurs tournées dans la ville, comme elles faisaient avant d'être hébergées, elle les aurait exposées à bien des misères, surtout celles qui s'adonnaient à la boisson. Alors, elle demanda à chacune, avec respect, de lui indiquer les adresses de ses bienfaiteurs et elle fit la tournée à leur place. Elle expliquait : « Eh bien, monsieur, ce ne sera plus la petite vieille qui viendra désor-

LA QUÊTE

67

mais, ce sera moi. Veuillez bien nous continuer votre aumône. » On aura remarqué ce nous...

Ce ne fut pas facile de prendre cette décision. Jeanne était fière ; elle avait beau avoir connu l'entraide si digne des Cancellaises, cela ne suffisait pas pour la faire entrer de gaieté de cœur dans la mendicité. Dans sa vieillesse, elle se rappellera encore cette victoire sur elle-même qu'elle dut bien des fois remporter : « J'allais avec mon panier chercher pour nos pauvres..Cela me coûtait, mais je le faisais pour le Bon Dieu et pour nos chers pauvres...»

Elle y fut aidée par un Frère de Saint-Jean-de-Dieu, Claude-Marie Gandet (1806-1884). Les Frères de Saint Jean-de-Dieu avaient, dès cette époque, à Dinan, une communauté fervente et un hôpital. Ils tiendront une place importante dans la recherche de Jeanne Jugan. La visite du Frère Gandet fut-elle le premier contact qu'elle eut avec eux ? Il quêtait lui-même pour l'hôpital des Frères et il frappa chez Jeanne ; il la trouva dans une grande perplexité. Ils se comprirent, et il l'aida à s'engager délibérément sur le chemin de la quête. Pour lui donner du courage, il lui promit de la seconder et de l'annoncer dans plusieurs familles où lui-même devait passer. On dit même qu'il lui offrit

son premier panier de quête. Nous avons déjà nommé, et nous rencontrerons souvent, par la suite, un autre Frère qui aida beaucoup Jeanne pour l'élaboration de la règle des Petites Sœurs : Félix Massot. C'était un grand spirituel qui a beaucoup contribué à la restauration de son Ordre en France. Les débuts si pauvres de l'œuvre de Jeanne lui rappelaient les débuts de son Ordre à Grenade. Il est certain que, dès cette année 1842, s'était nouée entre eux une relation confiante et amicale.

Jeanne se mit donc à quêter. Elle demandait de l'argent, mais aussi des dons en nature : de la nourri-

68 FÉCONDITÉ (1839-1852)

ture - les restes de repas ou desserts seront souvent bien appréciés - des objets, des vêtements... «Je vous serais bien reconnaissante, si vous pouviez me donner une cuiller de sel ou un petit morceau de beurre.. » « Nous aurions besoin d'un chaudron pour cuire le linge... » « Un peu de laine ou de filasse (= chanvre) nous rendrait service. » Elle ne craignait pas de dire ce qu'elle vivait dans la foi. Si elle venait demander du bois pour la fabrication d'un lit, il lui arrivait de préciser : « Je voudrais un peu de bois pour soulager un membre de Jésus-Christ. » Elle acceptait tout ce qu'on lui donnait, plus tard elle conseillera aux novices : « Ne jetez jamais rien de ce qui vient de la quête, avant d'avoir vu si vous pouviez l'utiliser à quelque chose. » Un jour, au village de la Froulerie, un jardinier qui connaissait l'aventure où elle venait de se lancer, lui dit : « Jeanne, comment faudra-t-il vous appeler maintenant ? - L'humble servante des pauvres... - Alors, venez par ici, humble servante des pauvres ! » et il lui donna des légumes.

Elle n'était pas toujours aussi bien accueillie. Au cours d'une tournée, elle avait sonné chez un vieil homme riche et avare. Elle avait su le persuader, et il lui avait remis une bonne offrande. Elle y retourne le lendemain : cette fois, il se fâche. Elle sourit : « Mon bon monsieur, mes pauvres avaient faim hier, ils ont encore faim aujourd'hui et demain ils auront encore faim... » Il donna à nouveau, et promit de continuer. Ainsi, avec le sourire, savait-elle inviter les riches à la réflexion et à la découverte de leurs responsabilités.

Parfois, on la traitait de fainéante : « Pourquoi ne pas travailler, et chiner ?... - C'est pour mes pauvres, monsieur. » Elle a été bien des fois éconduite ; elle disait : « Je vous remercie... - Vous êtes folle

LA QUÊTE

69

deremercier, puisqu'on vous met à la porte! -C'est pour le Bon Dieu. »

Un trait est resté célèbre. Un vieux célibataire, irrité, l'avait giflée ; elle répond doucement : « Merci ; cela c'est pour moi. Maintenant donnez-moi pour mes pauvres, s'il vous plaît ! »

Elle allait souvent chercher des secours au Bureau de Bienfaisance, et, dans les premiers temps, on la traitait comme quelqu'un de la maison. Mais un jour, une employée la rudoya, et lui dit de prendre son rang dans la queue parmi les mendiants. Elle obéit. Elle était mendiante, après tout, c'était sa place.

Elle veillait à ne rien dire de ceux qui l'avaient mal reçue. Écoutons les conseils que, devenue vieille, elle donnera aux jeunes : « Il y aura des gens qui vous renverront avec de mauvaises paroles. Les voisins vous diront : "A la porte à côté, vous avez sûrement été mal reçues ?" Il ne faudra jamais montrer de mécontentement. Dans ces cas-là, je disais : "Mais pardon, ces personnes ont été bien bonnes pour moi..." car, voyezvous, lorsqu'on nous reçoit avec de mauvais procédés, c'est un bien pour nous-mêmes, et quelque chose à offrir au Bon Dieu. »

Même ses amis lui faisaient parfois des reproches. Mme de La Mettrie, son ancienne patronne qui l'aimait beaucoup, lui disait : « Ma pauvre Jeanne, tu te mets sur les bras un tas de vieillards, tu ne pourras pas les nourrir !... Nos ressources sont limitées, j'ai quatre enfants ; tu vas nous mettre tous sur la paille, avec tes vieux ! ... » Elle ne répondait rien, et elle continuait.

C'était dur, parfois. Alors, elle s'encourageait. Elle disait à sa compagne : « Marchons pour le Bon Dieu ! » Ou bien, un jour de fête, à Saint-Servan, avec un de ces demi-sourires qui lui sont familiers : « Aujourd'hui, nous allons faire une bonne quête, parce

que nos vieillards ont eu un bon dîner. Saint Joseph doit être content de voir que ses protégés sont bien soignés. Il va nous bénir ! »

Il semble qu'elle avait une qualité de présence, qui impressionnait les gens, et une sorte de charme qui opérait sur eux. Beaucoup de personnes, très diverses, en ont gardé le souvenir. « Les premiers temps de la fondation, rapporte la petite-fille d'un de ses bienfaiteurs, elle continuait à faire des journées. Avant de commencer son oeuvre, elle était peu exigeante, mais quand elle eut recueilli ses premières bonnes femmes, elle devint insatiable. Avisant quelques bibelots, elle disait à mon grand-père : "Mon bon monsieur, ceci vous est inutile, vous seriez aussi heureux si vous ne le possédiez pas ; si vous me le donniez, je le vendrais et mes pauvres vivraient bien des jours avec l'argent

que j'en tirerais..." Naturellement mon grand-père gardait le bibelot et il lui donnait de l'argent... Elle savait si bien quêter, si gentiment, et avec tant de ténacité, qu'on ne pouvait vraiment pas lui refuser... »

Sa « ténacité » était toujours courtoise, discrète, prête à s'effacer. Plus tard, elle conseillera : « Faites attention à ne pas brusquer votre quête, et à ne pas demander aux premières paroles ce que vous désirez... comme si on vous le devait. Mais prenez le temps de saluer et, s'il y a lieu, de vous intéresser aux personnes et aux choses du moment, en peu de paroles. C'est plus petit, et moins empressé. Puis vous dites tout doucement le besoin de la maison, sans fatiguer... » Ou bien: « Soyez bien petites, bien humbles, et ne regardez pas en haut si l'on ne vous ouvre pas assez vite ! »

Mme de La Corbinière a évoqué des souvenirs qui pourraient bien être personnels : «Les domestiques, après avoir ouvert, ne s'occupaient plus d'elle. Jeanne se glissait doucement dans le corridor, frappait discrète-

LA QUÊTE

71

ment aux portes, attendait patiemment, car elle craignait d'être importune. Dans les salons, dans les offices, dans les jardins, Jeanne faisait son apparition de la même manière douce, tranquille, persuasive. Le banquier, plongé dans ses affaires, voyait en relevant la tête Jeanne, immobile, épiant le moment favorable. - « Eh bien, que faites-vous là ? - J'attends, mon bon monsieur. Je quête pour mes bonnes femmes. - Vos bonnes femmes ! Pourquoi vous en êtes-vous chargée ? Allez-vous me les mettre sur le dos ? - Nous les partagerons un peu pour aujourd'hui, mon bon monsieur, si vous le voulez bien : vous les nourrirez et moi je les soignerai. Donnez-moi grassement, et vous ne me verrez plus d'ici longtemps... Je prierai pour vous, monsieur, et elles prieront aussi pour leur bienfaiteur. Je leur apprendrai la reconnaissance. »

Elle quêtait avec dignité, évitant à la fois toute arrogance et toute servilité. « Lorsque j'étais enfant, note un témoin de ses visites, ce qui me frappait le plus vivement, c'était sa reconnaissance, son remerciement et son visage toujours égal, qu'on lui donnât ou qu'on lui refusât. "Jeanne, lui disais-je, maman m'envoie vous dire qu'il n'y a rien pour vous aujourd'hui. - Eh bien, merci, mademoiselle, toujours merci, ce sera pour une autre fois. Remerciez bien votre maman. Je sais qu'elle aimerait à remplir mon panier si elle le pouvait..." Jeanne n'omettait jamais de faire une petite révérence avant de nous quitter...»

Elle remerciait, et c'était l'expression d'une vraie reconnaissance du cœur. D'ailleurs elle remerciait Dieu en même temps que ses bienfaiteurs ; elle le bénissait pour le moindre

don reçu, fût-ce une pomme de terre ! « C'est pour cela que le Bon Dieu m'a toujours bénie, confiait-elle bien plus tard, parce que j'ai toujours remercié la Providence. »

72

FÉCONDITÉ (1839-1852)

Léon Aubineau, qui a bien connu Jeanne, évoque son zèle infatigable de quêteuse, les résultats inouïs qu'elle obtenait. Et il a cette jolie formule : « Elle avait un don de parole, une grâce à demander... elle quêtait en louant Dieu, pour ainsi dire. »

Vécue ainsi, la quête se transfigurait. Elle aurait pu provoquer une simple démarche d'assistance, par laquelle les riches se seraient donné bonne conscience ; mais Jeanne en faisait une évangélisation, qui mettait la conscience en question, et invitait à un changement de cœur.

Cette pureté évangélique n'était pas comprise de tous, et bien des Servannais la supportaient mal. Ils étaient prêts à saisir le premier grief qu'on pourrait lui opposer. Quand on sut l'acquisition du couvent de la Croix, il se forma tout un mouvement pour s'opposer à cette folle aventure : il fallait confier cette oeuvre à des religieuses expérimentées, ou bien à un comité de dames qui venait justement de se former pour ouvrir une maison d'enfants abandonnés : elles pourraient la soutenir en la contrôlant... Comment laisser une telle entreprise aux seules mains de cette servante sans culture et sans ressources ?...

M. de Bonteville, curé de Saint-Servan, dut en référer à Mgr Brossais St-Marc, récemment nommé évêque de Rennes. Celui-ci maintint Jeanne dans ses droits.

Mais un malaise demeura dans l'opinion publique. Du coup le Bureau de Bienfaisance cessa sa participation : il n'y aurait plus, pour l'asile de Jeanne, ni linge, ni pain, ni aucun secours.

La privation de linge fut la plus sensible. On en manquait justement, et aucune solution n'était en vue. On se mit à prier plus intensément. C'était le mois d'août ; on fit installer dans la maison un petit autel en l'honneur de la Vierge ; un voisin, M. Brisart, gen-

LA QUETE

73

darme de son métier, fort adroit de ses mains, l'aménagea. Des amis donnèrent des fleurs. Il était prévu que Marie, Virginie et Madeleine devaient ce jour-là faire vœu de chasteté pour six mois (Jeanne l'avait déjà fait depuis longtemps) : elles firent ce vœu comme elles l'avaient prévu et retirèrent leurs bagues et leurs boucles d'oreilles pour en

orner la statue de la Vierge. On déposa sur l'autel le peu de linge qui restait, et on fit cette prière : « Bonne Mère, voyez notre détresse, nous n'avons pas de linge pour changer vos enfants. » Dans les jours suivants, des personnes charitables déposèrent au pied de l'autel une bonne quantité de linge, et même une pièce entière de toile.

Le séjour au grand en-bas allait prendre fin. Les derniers temps furent marqués par deux événements encourageants. D'abord, le P. Félix Massot, des Frères de Saint-Jean-de-Dieu, remit à Jeanne un acte d'union de prières et de grâces entre son Ordre d'une part, et d'autre part l'abbé Le Pailleur et « Jeanne Jugan, supérieure des jeunes personnes consacrées aux soins des vieillards infirmes dans la paroisse de Saint-Servan1

Cette reconnaissance de l'œuvre entreprise, où Jeanne Jugan perçut certainement une délicate expression d'amitié et de soutien fraternel, fut suivie d'une autre : le 27 septembre, deux jours avant le déménagement, l'évêque lui-même vint rendre visite à la petite commu-

1. Voici le texte original latin : Dilectissimo in Christo Domino admodum reverendo Patri Le Pailleur sacerdoti, simul ac Dominae reverendae Matri et Matronae Joannae Jugan superiori puellarum infirmis utriusque sexus senio confectis inservientium in parochia Sancti Servatii... etc. Une traduction en français annexée à cet acte d'union porte même « à la Révérende Mère et Dame Jeanne Jugan, supérieure générale... » etc. Nous aurons à revenir sur les avatars que connut ce diplôme officiel.

Les plis du parchemin et les traces de doigts sur cette autorisation de quête prouvent que Jeanne Jugan a sillonné les routes de l'Anjou (cf. p. 149).

74

FÉCONDITÉ (1839-1852)

nauté. Cette démarche officielle rallia à l'œuvre de Jeanne Jugan la faveur de bien des Servannais hésitants.

Après cette visite Jeanne dut respirer un peu plus librement : la tempête était passée. Un peu comme elle le faisait au retour de certaines courses de quête, quand elle revenait bien chargée, les pieds fatigués. Alors elle s'asseyait un moment au pied d'un grand calvaire élevé dans la campagne, et elle reprenait souffle. Au-dessus d'elle, la Croix du Seigneur dévoilait le sens de ce qu'elle vivait. L'amour est d'abord communion à la détresse du monde.

SOURCES DU CHAPITRE 11

SOURCES MANUSCRITES

Archives des Petites Sœurs des Pauvres. Témoignages des Petites Sœurs des Pauvres : Sœur Anne Auguste d'après Sœur Anne de la Nativité, Sœur Isabelle de Saint Paul d'après Sœur Alexis de Sainte Thérèse, Sœur Emmanuel Marie d'après Sœur Valentine Joseph, Sœur Marie Gatiennne d'après Sœur Léocadie Marie, Sœur Anatolie du Saint Sacrement, Sœur Apollinaire du Saint Sacrement, Sœur Armel du Saint Sacrement, Sœur Auguste Alexis, Sœur Catherine de tous les Saints, Sœur Céline de l'Ascension, Sœur Geneviève Monique, Sœur Louise de l'Immaculée, Sœur Marguerite de Sainte Marie, Sœur Pélagie de la Résurrection, Sœur Sainte Amélie, Sœur Saint Aurélien, Sœur Sainte Laurentine, Sœur Saint Michel.

Autres témoignages : Mme Delamare d'après Mme Salles, Mme Gillet d'après Sœur Louise de l'Immaculée, Mme de Beudrap, Mlle de Kervers, Vicomte de La Mettrie, Mme Magon, Mme de Molon, M. Moncoq, Mme de Senneville.

Diplôme d'union de prières avec l'Ordre hospitalier des Frères de Saint-Jean-de-Dieu. - Attestation de F. Durusselle, vic. gén. du diocèse de Rennes (1902).

LA QUÊTE

75

Livre de fondation de la maison de Saint-Servan.

Archives de l'Académie française. Mémoire déjà cité.

Archives de l'Ordre des Frères de Saint-Jean-de-Dieu. P. Pierre-Fourrier Picard, Souvenirs épars de nos religieux défunts ; Notice nécrologique du P. Félix Massot.

SOURCES IMPRIMÉES CONTEMPORAINES DE JEANNE JUGAN

L. AUBINEAU, Histoire des Petites Sœurs des Pauvres, dans Les serviteurs de Dieu, 5e éd., Paris, Palmé, 1880.

ÉTUDES POSTÉRIEURES

Frère CORENTIN (Cousson), « Jeanne Jugan et les Frères de Saint-Jean-de-Dieu » dans La Grenade, septembre 1939.

P. DAUPHIN, op. cit.

H. DEVILLERS, op. cit.

A. HELLEU, Une grande Bretonne, Jeanne Jugan, fondatrice des Petites Sœurs des Pauvres, Rennes, Riou-Reuzé, 1938.

C. DE LA CORBINIÈRE, op..cit.

A. LEROY, op.cit.

La Maison de la Croix**(1842-1845)**

“C'est une honte pour notre civilisation de penser qu'au XIXe siècle, le dixième au moins de la population est en haillons et meurt de faim... » Et quelle est la cause de cette situation ? C'est que l'industrie « est une machine qui fonctionne sans régulateur ; peu lui importe la force motrice qu'elle emploie. Broyant également dans ses rouages les hommes comme la matière, elle dépeuple les campagnes, agglomère la population dans des espaces sans air, affaiblit l'esprit comme le corps et jette ensuite sur le pavé, quand elle n'en sait plus que faire, les hommes qui ont sacrifié pour l'enrichir leurs forces, leur jeunesse, leur existence... » L'auteur de cette analyse impitoyable n'est pas un révolutionnaire, c'est le prince Louis-Napoléon Bonaparte qui, dans ces années-là, médite sur la situation sociale avant d'assumer à son tour des responsabilités politiques. Le livret où il écrit ces lignes s'intitule Extinction du paupérisme (1844).

LA MAISON DE LA CROIX

77

Jeanne ne le lira pas : elle lit le livre de la vie tel qu'il s'offre à elle. Elle ne connaît pas clairement les causes du paupérisme ; mais elle a trouvé un chemin pour y remédier là où elle est : elle a lié son sort à celui des pauvres vieillards et, de ce lieu qu'elle a choisi, elle s'adresse à la communauté humaine environnante : Voulez-vous que nous vivions ? Notre vie dépend de vous. Et pour ceux qui veulent bien l'entendre, cette question peut entraîner toutes les autres.

Voyons-la à l'œuvre.

Donc à la Saint-Michel 1842, moins de trois ans après avoir accueilli les deux premières bonnes femmes, Jeanne, ses compagnes et les douze pensionnaires quittent l'ancien cabaret où elles vivaient depuis un an et, remontant la rue, vont s'installer enfin dans une vraie maison : des bâtiments assez spacieux autour d'une cour. Le jour même, six nouvelles vieilles femmes viennent les rejoindre. On peut aménager un vrai dortoir et un espace pour la communauté.

On a fabriqué des lits avec d'anciens bancs de l'église (sans doute le bon M. Brisart a-

t-il prêté main forte pour ces travaux de menuiserie). On utilise ces vieux bancs pour bricoler d'autres meubles... et pour se chauffer.

Le nombre des pensionnaires va grossir rapidement. Il faut des bras pour tout ce travail. Madeleine Bourges quitte sa chambre et vient habiter à la Maison de la Croix. Elle et Virginie Trédaniel cessent de travailler à l'extérieur : tout leur temps sera pour le service des pauvres (mais c'est autant de ressources en moins). Peu de temps après, Marie Jamet les rejoint : quittant la maison de ses parents, elle vient se consacrer tout entière au même service.

En novembre, l'asile accueille vingt-six vieilles femmes. Parmi elles il y a des malades. Jeanne ne suffit

78 FÉCONDITÉ (1839-1852)

plus à les soigner. Alors M. Blachier, médecin de l'hôpital du Rosais depuis 1806, et qui connaissait donc bien Jeanne, accepte de donner des soins, gratuitement, aux vieillards malades. Jusqu'en 1857, il y dépensera un immense dévouement. C'est lui qui monta, pour l'asile, une petite pharmacie.

Le problème du linge se posait de nouveau. Souvent les nouvelles arrivantes, couvertes de vermine, devaient être changées complètement, et il arriva aux Sœurs de devoir donner leur propre linge pour les habiller. Un peu plus tard, faute de change et la propreté l'exigeant, on dut faire la lessive pendant la nuit et tandis que le linge séchait les pauvres vieilles restèrent au lit dans la journée : cela engendra quelque mécontentement... Jeanne et Marie firent dans toute la ville une grande quête de linge, et rééquipèrent l'asile.

Un événement important arriva pendant cet hiver 42-43 : l'entrée du premier vieillard. On avait signalé à Jeanne ce vieux marin, seul et malade dans un caveau humide ; elle y va et le trouve en effet dans un état lamentable, en haillons, sur de la paille pourrie, le visage exténué. Émue de la plus vive compassion, Jeanne sort, va confier ce qu'elle a vu à une personne bienfaisante, et arrive un instant après avec une chemise et des vêtements propres. Elle le lave, le change et le transporte à la maison. Il y retrouvera ses forces. Il s'appelle Rodolphe Laisné (1767-1849). D'autres hommes, sans tarder, seront ses compagnons.

Comme Jeanne a désormais le renom d'accueillir toute misère, on lui amène aussi de petits enfants abandonnés. Il semble même qu'elle ait pris l'initiative d'en accueillir, au moins pour un dépannage provisoire : elle a raconté bien plus tard qu'un jour, au cours

d'une quête, longeant une haie dans la campagne, elle avait entendu pleurer un enfant ; elle s'était arrêtée, l'avait

pris avec elle et ramené à l'asile... Ainsi, pendant cinq ans environ, il y eut à la Maison de la Croix une dizaine d'enfants ; nous en reparlerons.

On vivait très pauvrement, ménageant même le feu et la lumière. S'il fallait veiller des malades, on le faisait dans l'obscurité, n'allumant la chandelle que si c'était nécessaire. Un soir on avait donné à dîner aux pauvres ; il ne restait pour les quatre Sœurs « qu'un petit pain d'un sou ». Elles se le partagèrent mais c'était peu : toute la fatigue de la journée pesait sur elles. Et puis, vers 8 h., le garçon du presbytère apporta les restes d'un repas. Il y eut des larmes... et elles dînèrent.

C'est peut-être ici qu'il faudrait situer cette anecdote savoureuse. « De temps à autre, il arrivait à Jeanne de petites aventures qui la réjouissaient de cette joie pure qu'on goûte au service du Seigneur. Elle songeait à donner un régal à ses vieilles gens. Disons la chose sans ambages : elle voulait avoir du lard et, par conséquent, acheter un cochon.

« La foire de Paramé devait avoir lieu prochainement. Jeanne Jugan demanda à Mlle Anne Citré de l'y accompagner celle-ci accepta avec sa complaisance habituelle (... Nos deux amies examinaient, marchandait timidement et n'achetaient point. Sans doute, le prix d'aucun animal ne baissait jusqu'au taux modeste que pouvait offrir Jeanne. Le temps s'écoulait... Nos acheteuses se concertaient et se querellaient doucement à mi-voix. Anne Citré gourmandait Jeanne et celle-ci, comptant son petit pécule, poussait des soupirs en voyant enlever sous ses yeux la bête convoitée qu'elle ne pouvait payer. Elles se préparaient au départ, lorsqu'elles furent hélées par une marchande qui avait observé de loin leur manège et leurs allures craintives : "Par ici, mes bonnes demoiselles, par ici, j'ai votre affaire ; j'ai vendu toute la famille et il ne m'en reste

qu'un seul ; mais, foi de Dinardaise, j'ai juré de ne rentrer au logis que les mains nettes ; le voilà, regardez-le." La bête était estropiée, malade, étique, invendable, en un mot. "Il ne demande qu'à vivre, poursuivit-elle. Ses frères mangeaient sa pitance et la jalousie le minait élevé seul, il remplira son charnier." Anne Citré, ennuyée, harassée de fatigue, dit à Jeanne Jugan "Prends-le, je te le donne, ça mettra un terme à tes indécisions : voilà l'argent. Nous lui ferons avaler un cordial en arrivant à la paroisse." La bête est payée, les voilà en route. Elles prennent à travers champs et marais. Il y avait un pont à passer. De

peur d'accident ou de noyade, Jeanne met l'animal dans le grand sac (le grand pochon(1) selon son expression) apporté pour l'occurrence ; mais, au milieu du pont, des gémissements se font entendre. "Il geint dans sa pochette, dit la pauvre Jeanne, je crois qu'il trépassé." On s'arrête, on ouvre le sac ; la bête se mourait. L'œil éteint, les oreilles pendantes, la voix muette, tel se montra le pauvre animal, qu'il fallut rapporter dans les bras avec les précautions les plus grandes, comme pour un poupon malade.

« Quand enfin elles entrèrent au logis, Anne Citré lui fit prendre le cordial annoncé, et ce fut merveille : il ne donna plus que satisfaction et douces espérances. Son trépas fut un jour de réjouissance pour l'établissement Il pesait deux cents livres.

« Les deux amies, comme de coutume, n'avaient compté pour rien leur fatigue, et pourtant elles auraient pu dire en souriant, comme une de leurs compagnes l'avouait à Maxime du Camp : "Ce ne serait rien si on avait des genoux de rechange."

1. Le « pochon » est un terme toujours en usage en Bretagne et dans quelques autres régions (en Champagne, par exemple) : il s'agit d'une poche ou sac.

LA MAISON DE LA CROIX

81

On apprenait à se fier à la Providence. Ainsi une échéance de six cents francs approchait, et l'on n'avait plus en caisse que trente francs. On pria. Et, juste à la date voulue, un prêtre du voisinage vint déposer à l'asile un rouleau de pièces d'or : il y en avait pour quatre cents francs.

Jeanne quêtait, infatigable. Un concours inattendu survint. Une certaine Mlle Dubois, amie de la maison, s'offrit à l'accompagner pour la quête dans les campagnes avoisinantes. C'était une personne honorablement connue, qui se compromettait ainsi en mendiant avec Jeanne. Sa présence frappa l'opinion et des bourses se délièrent. Elles reçurent du blé, du sarrazin, des pommes de terre ; et puis du fil, de la toile ; et des amitiés nouvelles se nouèrent. On fit plus assidûment la quête des dessertes. On instaura la quête des marchés et aussi, au port de Saint- Malo, celle des navires. On avait contracté, en achetant la Maison de la Croix en février 42, la lourde dette de vingt mille francs ; à la fin de 1844, avec sept années d'avance, Jeanne avait tout remboursé.

Pour trouver des ressources, on inventait toujours des moyens nouveaux. Par exemple, pour Noël 1842, on fit une grande crèche, qui occupait une pièce entière de la maison. Ce fut l'œuvre commune de plusieurs familles amies, les Gouyon, Guibert, Chatelier, Le Fer... Les filles habillèrent bergers et mages ; les garçons construisirent les palais de Pilate et d'Hérode... Il y eut grosse affluence, et beaucoup d'offrandes : les sept ou huit cents

francs ainsi reçus servirent à payer le fourneau de la cuisine. Une autre fois ce fut une loterie, organisée aussi par les familles des bienfaiteurs.

Autre invention : on achète de la laine brute ; on la blanchit. Les bonnes femmes la cardent, la filent, la tricotent. Et Madeleine va vendre ces tricots de village en

82 FÉCONDITÉ (1839-1852)

village, parfois avec de menus objets achetés en gros à Rennes ou à Dinan.

Ainsi vivait-on, au jour le jour. Jamais d'avance. Et ce n'était pas une petite surprise dans la région, de voir les pauvres, de plus en plus nombreux, bien traités et heureux, sans que l'asile eût aucune ressource assurée. Seul l'effort commun de toute la cité, sans cesse stimulée par Jeanne, pouvait obtenir ce résultat.

Il y eut des initiatives collectives. Ainsi, les ouvriers des chantiers Guibert, à partir de février 43, s'organisèrent entre eux : ils s'abonnèrent pour un sou par semaine et par personne (ils étaient plusieurs centaines), et cette collaboration dura plusieurs années.

En décembre 1843, la Maison de la Croix accueillait quarante indigents, la plupart issus de la mendicité ; en 45 il y en aura plus de soixante. Beaucoup se transformaient moralement, et les gens se le racontaient les uns aux autres avec émerveillement. Telle cette pauvre vieille, qui ramassait des chiffons dans les rues, et inspirait une sorte d'horreur à toute la ville. Après quelques mois à l'asile on ne la reconnaissait plus. On se rappelle aussi cette ancienne poissonnière qui s'était mise à boire ; elle avait peu à peu abandonné son commerce ; elle mendiait et errait sur les grèves, pitoyable... Des parents aisés l'avaient secourue : vains efforts. Les Sœurs la recueillirent, l'entourèrent d'affection, et ce fut la « conversion ». Un de ses neveux, M. Lapanouse, de Jersey, vint la voir : il constata le prodige. Du coup, il légua sept mille francs aux Sœurs des Pauvres ; et il mourut peu après.

Cette somme vint à point. En effet on s'était mis à agrandir la maison : folle entreprise. On n'avait en caisse que cinquante centimes : on mit la pièce au pied d'une statue de la Vierge et au travail ! Les Sœurs rapportèrent elles-mêmes, sous leur manteau, des pierres;

quand le tas fut assez gros, elles tirèrent un peu de sable de leur jardin. Puis on lança une souscription dans le public : elle fut bien accueillie. On eut des charrois gratuits, des

matériaux à bas prix, et un peu d'argent, assez pour commencer. Des maçons, des charpentiers offrirent un jour de travail par semaine. Les Sœurs elles-mêmes pétrirent la chaux et le sable... Les murs sortirent de terre. Les 7 000 francs de M. Lapanouse permirent d'aller jusqu'à la charpente. Après, il ne restait plus rien. On attendit. En décembre 1845, devaient arriver les 3 000 francs du Prix Montyon, qui payèrent la finition. Mais c'est une autre histoire, à laquelle il nous faudra revenir.

Entre-temps, on avait aménagé une grande pièce en chapelle, et l'autorisation avait été donnée d'y conserver la réserve eucharistique. Le 10 avril 1845, l'évêque était venu visiter la Maison de la Croix et donner la confirmation à dix vieillards.

Laissons la parole à un autre visiteur, qui a décrit quelques aspects de la maison à cette époque. Il s'agit de M. Dupont, souvent appelé « le saint homme de Tours » (1797-1876), que nous retrouverons à d'autres pages de cette histoire. Né à la Martinique, magistrat, devenu veuf, il vint en France avec sa fille unique. Elle avait une santé fragile : il l'amena aux bains de mer à Saint-Servan (c'était le tout début du tourisme estival sur les plages bretonnes). Profondément croyant, il aima ce pays de foi. Et il rencontra Jeanne Jugan : il fut séduit, et une sorte d'accord profond naquit entre eux. Voici ce qu'il écrit, de Saint-Servan, le 17 septembre 1844 : « Un petit corps de logis séparé sert de refuge à des hommes âgés, ils sont beaucoup moins nombreux : dans les villes maritimes, la mortalité frappe plus sur les hommes, ils sont exposés aux dangers de la mer.» Il décrit ensuite « la salle où (les)

84

Fécondité (1839-1852)

femmes vont se réunir pour défiler de vieux cordages, pour en faire de l'étope pour calfater les navires. La salle est grande et carrée dans sa forme, et des chaises sont placées sur la longueur des quatre murs. Il règne un grand silence et une douce sérénité se fait remarquer sur tous les visages... Il a fallu de grands efforts pour amener chacune de ces pauvres créatures que la société rebutait et dont la conduite souvent était mauvaise (...) à cette vie régulière et laborieuse (...). L'admiration redouble quand on voit ce bel ordre organisé par l'entremise de cinq ou six jeunes filles Le doigt de Dieu est là. »

Le doigt de Dieu est là... Les Sœurs elles-mêmes ont appris à le reconnaître pendant ces premières années à la Maison de la Croix. Parties sans rien, elles avancent sans rien : puisqu'elles font l'œuvre de Dieu, Dieu pourvoira à leurs besoins - aux besoins de ses pauvres. Telle est la loi de la confiance, qui sera désormais la grande loi des Petites Sœurs des Pauvres.

SOURCES DU CHAPITRE 12

SOURCES MANUSCRITES

Archives des Petites Sœurs des Pauvres. Témoignages des Petites Sœurs des Pauvres : Sœur Thérèse Augustine, Sœur Valentine Joseph. A. Leroy, Détails complémentaires... déjà cité. A. Helleu, Notes et observations relatives à certains documents faisant partie du dossier de la cause de Jeanne Jugan (vers 1940). Livre de fondation de la maison de Saint-Servan. Actes notariés.

Archives de l'Académie française. Mémoire déjà cité.

Archives de l'Oratoire de la Sainte-Face (Tours). Correspondance de M. Dupont.

LA MAISON DE LA CROIX

85

Archives municipales de Saint-Servan. Correspondance du maire ; délibérations du conseil municipal ; registres de l'état civil.

SOURCES IMPRIMÉES CONTEMPORAINES DE JEANNE JUGAN

Louis-Napoléon BONAPARTE, Extinction du paupérisme, Paris, Paguerre, 1844.

L. VEUILLOT, Les Petites Sœurs des Pauvres ou le droit à l'assistance selon le christianisme, dans L'Univers, 13 septembre 1848.

ÉTUDES POSTÉRIEURES

J. DELUMEAU, Op. Cit.

P.-D. JANVIER, Vie de M. Dupont d'après ses écrits et autres documents authentiques, Tours, Mame, 1879.

C. DE LA CORBINIÈRE, op.cit.

A. LEROY, op. cit.

Sœurs des Pauvres

Nous venons d'accompagner Jeanne Jugan, Virginie Trédaniel, Marie Jamet et Madeleine Bourges dans leur service des pauvres vieillards, de septembre 1842 à avril 1845. Pendant la même période une histoire plus cachée s'est déroulée à la Maison de la Croix : celle du développement progressif d'une communauté religieuse. Il nous faut la présenter.

Aucun plan préétabli, aucune coupure brusque. Mais il est clair maintenant que les quatre associées ont le ferme dessein de s'acheminer si possible vers une vie religieuse proprement dite. Elles vont, peu à peu, sans hâte, adopter les différents éléments, des plus intimes aux plus visibles, qui leur paraissent constitutifs de l'existence consacrée à Dieu dans la vie religieuse. Elles seront aidées dans cette recherche, d'une façon discrète et sûre, par le P. Félix Massot, des Frères de Saint-Jean-de-Dieu. Ce développement presque insensible

SOEURS DES PAUVRES

87

ressemble à celui d'une petite feuille naissante, qui fait éclater le bourgeon et lentement se déroule, s'innerve et s'épanouit enfin dans la lumière.

Déjà les trois plus jeunes ont promis obéissance à Jeanne (29 mai 1842) et fait vœu de chasteté pour six mois (15 août 1842). Le 20 octobre, Marie devient conseillère de Jeanne : elle la suppléera pendant ses absences. Ensemble elles auront toutes deux un rôle particulier dans l'élaboration progressive de la règle, dont les points, l'un après l'autre, sont étudiés soit par elles deux, soit par les quatre, puis mis à l'épreuve de la vie, puis fixés provisoirement. Il y aura deux aspects inséparables dans cette règle : les points qui touchent davantage à l'existence personnelle des Sœurs et ceux qui concernent plus directement leurs fonctions d'hospitalité.

Elles gardaient encore leurs costumes à la mode du pays, pour les user, car elles n'avaient pas les moyens de s'imposer la dépense d'un changement total, mais il était dit dans le règlement : « leurs vêtements seront de couleur noire ou brune, ou bien ces couleurs y domineront ; ils n'auront rien de recherché, ni de singulier ». Comme toutes les femmes d'humble condition, elles portent le bonnet, une coiffe ronde attachée par un

ruban sous le menton. Si elles sortent elles s'enveloppent de cette grande cape à large capuchon rond que nous avons déjà vue à Jeanne Jugan ; c'était le manteau en usage parmi les veuves de Saint-Servan. Cependant elles vont adopter, l'un après l'autre, quelques usages communs. Et d'abord elles se coupent les cheveux ; dès lors elles porteront, sous leur bonnet, un bandeau cachant le front.

Le 21 novembre 1842, Jeanne et Marie font vœu d'obéissance à titre privé, pour un an. C'est à cette occasion, semble-t-il, qu'on aménagea en oratoire « une pauvre petite écurie » bien des années après, devenue

88 FÉCONDITÉ (1839-1852)

vieille, Jeanne se souviendra de la grande joie qu'elle avait eue à exécuter cette transformation.

Le 8 décembre, Virginie et Madeleine, à leur tour, font vœu d'obéissance. En outre, ce même jour, Marie, Virginie et Madeleine renouvellent pour un an leur vœu de chasteté. Désormais, le 8 décembre sera le jour du renouvellement des vœux, et on invoquera la Vierge Immaculée comme la patronne de l'Association. Pour exprimer par des signes l'engagement des vœux, comme le font les Frères de Saint-Jean-de-Dieu, les Sœurs porteront une ceinture de cuir et un petit crucifix ; signes pour elles seules, car ils ne sont pas apparents. Ce même 8 décembre, on procéda à une élection en forme : celle de la supérieure. « L'élection se fit, Jeanne fut nommée », notera Marie Jamet.

Une année s'écoule : « Le 8 décembre 1843, continue Marie, l'année pour laquelle Jeanne avait été nommée supérieure étant achevée, une nouvelle élection a eu lieu... Jeanne a encore été nommée (...). Quand on prolongea son temps de supériorat, Jeanne était connue de la ville, avec la grâce du Bon Dieu, elle l'était d'une manière très avantageuse à l'œuvre pour laquelle elle avait déjà bien travaillé et pour laquelle elle devait continuer de travailler avec zèle et constance. Jeanne, qui était supérieure, continua la quête, Virginie eut la lingerie, Madeleine la cuisine, Marie (c'est elle qui écrit), le soin du travail et une partie des quêtes. » Remarquons ce témoignage, il est important. De toute évidence, Marie approuve l'élection de son amie si vénérée.

Or, deux semaines plus tard, un événement déconcertant va se produire. Deux jours avant Noël, l'abbé Le Pailleur réunit de nouveau la communauté et il casse l'élection qui vient d'avoir lieu. Il désigne celle qu'il veut comme supérieure : ce sera Marie Jamet. Devant cette décision du prêtre, les quatre associées s'inclinent.

Bien plus tard, le 10 avril 1884, donc après la mort de Jeanne, l'abbé Le Pailleur évoquera ce « premier Chapitre (si je puis me servir de ce nom) improvisé à Saint-Servan, par ma seule inspiration, avec mes quatre pauvres premières petites filles (...). Ma première fille spirituelle (...) y fut élue supérieure générale à l'unanimité car, quoique nous n'eussions qu'une maison, (...) pressentant ce qui devait se faire, je voulais déjà une supérieure générale... »

On peut conjecturer les mobiles de cette étrange décision : la timide Marie, âgée de 23 ans, pleine de vénération pour son père spirituel, sera dans sa main un instrument docile. Jeanne, elle, a 51 ans, soit vingt de plus que lui ; elle a une longue expérience derrière elle ; elle habite Saint-Servan depuis vingt-six ans ; beaucoup de Servannais lui vouent déjà une profonde admiration ; lui, depuis cinq ans, est déjà très apprécié, et souhaiterait peut-être plus encore : la suite des événements nous le suggère. Il est convaincu, sans doute, que ces quatre filles peu cultivées ne seront pas à la hauteur de leur tâche, car il pressent les développements de l'œuvre ; lui-même y sera nécessaire. Or, il lui serait difficile de s'imposer à Jeanne ; avec elle, il n'aurait pas tout à fait les mains libres...

Toujours est-il qu'il l'écarte d'un geste. De longues années plus tard, elle lui dira, avec une sorte d'enjouement cachant probablement une longue souffrance : « Vous m'avez volé mon oeuvre, mais je vous la cède de bon cœur ! » Il fallait qu'elle connaisse aussi cette pauvreté, beaucoup plus radicale que celle qu'elle avait librement choisie : abandonner à un autre, dont elle pressent qu'il n'est peut-être pas totalement désintéressé, la responsabilité dernière de l'œuvre, et l'apparence de la paternité. Aucune confiance de cette époque ne nous permet de mesurer sa lutte intérieure. On peut

90

FÉCONDITÉ (1839-1852)

supposer qu'elle se demanda devant Dieu : Ai-je le droit de laisser à d'autres mains cette oeuvre encore si fragile ? Tout dans son attitude donne à croire qu'elle dépassa ses inquiétudes pour remettre à Dieu l'avenir d'une œuvre qu'il avait suscitée et dont sa Providence saurait prendre soin.

En ville on ne sut pas ce changement intérieur à l'humble communauté. Lorsque, un an plus tard, le maire, les conseillers municipaux, le curé lui-même, adresseront un mémoire à l'Académie française, ils désigneront Jeanne comme supérieure de la communauté et organisatrice de l'œuvre. « Les personnes qui la secondent, diront-ils, imitent son exemple... » C'est d'ailleurs l'abbé Le Pailleur qui écrira, de sa propre main, ce mémoire susceptible d'attirer à la maison un subside important. Et l'on continuera, à Saint-Servan

puis bientôt dans d'autres villes, à nommer les sœurs les petites Jeanne Jugan. Le déroulement des faits nous montrera que Jeanne, pour dix années encore, dix années décisives, restera dans le développement de son oeuvre la seule autorité reconnue.

Mais revenons à la Maison de la Croix, au début de l'année 1844. On commençait à s'inquiéter, il ne venait pas d'autres associées. Certaines y avaient songé ; mais l'extrême pauvreté les effrayait. « Non, mon Dieu, ce n'est pas possible, vous n'exigerez pas cela de moi ! » Celle qui priait ainsi est devenue Petite Sœur des Pauvres, mais plus tard. Une autre priait saint Joseph avec le désir d'être religieuse : « ... mais pas chez les Petites Sœurs ! » Elle y vint aussi, par la suite.

Marie avait une sœur un peu plus jeune qu'elle, Eulalie (1824-1893). Longtemps, Eulalie éprouva une sorte de répulsion devant l'option de son aînée ; elle lui disait : « Va ! avec ton panier, tu me fais honte... Mendiante ! » Mais, vers la fin de l'année 43, elle vint

SOEURS DES PAUVRES

91

remplacer pendant quelques jours une des Sœurs qui était alitée, et elle fut frappée, en découvrant, de l'intérieur, ce que vivait la petite communauté, sa prière, sa générosité ; et elle décida de les rejoindre. On l'accueillit en janvier 1844. Deux autres jeunes filles firent un essai mais ne persévèrent pas.

Cependant la communauté continuait à développer la forme religieuse de sa vie. Ainsi, le 4 février, au moment où on commençait, cette année-là, la préparation à Pâques, les Servantes des Pauvres changèrent de nom et devinrent les Sœurs des Pauvres, sans doute pour mieux exprimer la fraternité évangélique révélée par Jésus, et l'intention de partage total, de plain-pied avec ces frères et sœurs. Chacune aussi prit un nom de religion. Jeanne devint sœur Marie de la Croix ; Marie fut sœur Marie-Augustine de la Compassion ; Virginie, sœur Marie-Thérèse de Jésus, et Madeleine, sœur Marie-Joseph. Eulalie s'appellera, un peu plus tard, sœur Marie de la Conception (1).

Trois jours après, les quatre Sœurs firent pour un an les vœux privés de pauvreté et d'hospitalité. En ce quatrième vœu, on notera l'influence des Frères de Saint-Jean-de-Dieu qui le vivaient aussi. Et, le 8 décembre 1844, elles renouvelèrent pour une année les quatre vœux.

Au cours de l'automne 1845, Jeanne est allée quêter à Dinan. Elle portait toujours en son cœur, dans sa prière confiante, l'attente de nouvelles sœurs, quand Dieu voudrait. C'est probablement au cours de ce séjour qu'elle entra en contact avec une jeune fille appelée Françoise Trévily (1824-1901). Fille d'un pêcheur d'Erquy, Françoise décida de

se faire elle aussi

1. Pour faciliter l'intelligence du récit, nous n'emploierons guère ces noms de religion ; du reste ils ne s'imposèrent que progressivement.

92 FÉCONDITÉ (1839-1852)

Sœur des Pauvres. A la fin de 1845, Jeanne alla la chercher à Erquy, et on raconte que, pour traverser les ruisseaux qui coupaient la grève, intrépide et forte, elle la prit sur son dos... Sous le nom de sœur Anne-Marie, ce fut la sixième Sœur des Pauvres.

SOURCES DU CHAPITRE 13

SOURCES MANUSCRITES

Archives des Petites Sœurs des Pauvres. Notes des premières Petites Sœurs des Pauvres. Marie Jamet. Témoignages des Petites Sœurs des Pauvres. Sœur Alexis de Sainte Thérèse d'après Sœur MarieHortense, Sœur Herminie de Sainte Madeleine, Sœur Ignace de Saint Joseph, Sœur Marie Berchmans, Sœur Marie de Sainte Blandine, Soeur Saint Aurélien, Sœur Thérèse Augustine.

Livre de fondation de la maison de Saint-Servan. Circulaires de l'abbé Le Pailleur. Note sur le travail de l'abbé Leroy, déjà cité. A. LEROY, Détails complémentaires... déjà cité.

Archives de l'Académie française. Mémoire déjà cité.

Bibliothèque municipale de Dinan. DE L'HOMMEAU, Histoire du Vieux Dinan, t. III, 1913 (manuscrit).

SOURCES IMPRIMÉES CONTEMPORAINES DE JEANNE JUGAN

L. UBINEAU, OP. Cit.

L. ODORICI, Recherches sur Dinan et ses environs, Dinan, Huart, 1857.

Règlement pour la société des Filles du Très-Saint Cœur... déjà cité.

ÉTUDES POSTÉRIEURES

A. LEROY, op. cit.

Le Prix Montyon

(1845)

Chaque année l'Académie française décernait des Prix de Vertu fondés par M. de Montyon, pour « récompenser un Français pauvre qui a fait l'action la plus vertueuse ».

L'idée vint aux amis de Jeanne qu'on pourrait solliciter ce prix, dont le montant serait bien utile. Le 21 décembre 1844, le Mémoire qui le demandait était prêt, signé par le curé et quatorze conseillers municipaux, contresigné par le maire et par le sous-préfet de Saint-Malo. Jeanne s'était défendue, il est vrai. Elle avait conjuré « avec larmes qu'il ne soit pas fait mention d'elle (...), mais enfin elle a consenti dans l'intérêt de ses pauvres ». C'est le Mémoire lui-même qui donne ce détail. Notons-le : ce qui ennuie Jeanne, c'est qu'on la mette en avant, elle ; ce n'est pas qu'on recoure à l'Académie.

Ce texte, rédigé et signé par des hommes bien informés

FÉCONDITÉ (1839-1852)

et désintéressés, est un document de première valeur; nous l'avons d'ailleurs utilisé à plusieurs reprises dans les chapitres précédents. Les auteurs exposent d'abord la situation des personnes âgées à Saint-Servan : « ... quoique comptant une population assez considérable, et une population de marins qui, trop souvent, décimés par les dangers de la mer, laissent leurs vieux parents sans ressource, Saint-Servan n'avait point d'hospice ni aucun lieu pour recueillir la vieillesse indigente de l'un et l'autre sexe, de sorte que beaucoup de malheureux vieillards y étaient exposés à toute sorte de misères. Leur triste position attendrit le cœur de Jeanne, elle entreprend de venir à leur secours. »

Puis le texte raconte en détails l'accueil des premiers pensionnaires et comment Jeanne va bientôt avoir douze, puis vingt, puis trente et jusqu'à soixante-cinq vieillards à sa charge. « Que de fois, allant elle-même les chercher dans leur triste réduit, elle les a déterminés à la suivre ou, s'ils ne pouvaient marcher, se chargeant d'eux comme d'un précieux fardeau, elle les a emportés avec bonheur dans sa maison... »

Ici, le Mémoire fait allusion aux enfants que Jeanne accueillit pendant quelque temps:

“Elle a recueilli une petite fille de 5 ans, Thérèse Poinso, orpheline et estropiée, de laquelle personne ne voulait ; une autre fois, une jeune personne de 14 ans, Jeanne Louette, que ses parents dénaturés, quittant notre ville, avaient abandonnée ; elle a recueilli cette malheureuse lorsqu'on la traînait à un lieu de prostitution (...). »

Le chemin de Jeanne, c'était l'accueil des vieillards pauvres, mais il est clair qu'aux yeux de ses concitoyens, elle était l'image même de l'accueil et que, pour toute misère qu'on ne savait comment soulager, on recourait à elle. Le Mémoire poursuit :

LE PRIX MONTYON

95

Elle est sans cesse en marche, quelque temps qu'il fasse, un panier au bras, et elle le rapporte toujours plein (...).

« Pour plaider (la cause des pauvres) elle est vraiment éloquente ; on l'a vue souvent fondre en larmes en exposant leurs besoins ; aussi il est difficile de lui résister, et presque toujours elle a réussi à amollir les cœurs les plus durs (...).

“ Elle a identifié véritablement son sort avec celui des pauvres ; elle est vêtue comme eux de ce qu'on lui donne, elle se nourrit des restes comme eux, ayant soin de réserver toujours la meilleure part à ceux qui sont malades ou plus infirmes ; et les personnes qui la secondent imitent son exemple...

« Enfin l'ordre règne dans cette maison. Le travail y est organisé (...). Les pauvres sont traités avec douceur et tenus avec une grande propreté. »

Nous aurons à reparler de ce précieux témoignage. Ce qui nous intéresse ici, c'est qu'il fut bien reçu de ceux à qui il s'adressait. Moins d'un an après, le maire de Saint-Servan était informé qu'un premier Prix, d'une valeur de trois mille francs, était attribué par l'Académie à la demoiselle Jeanne Jugan. Comme nous l'avons vu, cette somme arriva juste à point pour payer le toit et l'aménagement du bâtiment neuf ajouté à la maison.

Les journaux rapportèrent comment, le 11 décembre 1845, à la séance annuelle de l'Académie, M. André Dupin avait prononcé le discours d'usage ; sous la coupole, devant un illustre auditoire où l'on pouvait reconnaître MM. de Chateaubriand, de Lamartine, Hugo, Thiers, Guizot, Sainte-Beuve, M. Dupin aîné, ce voltairien, avait fait l'éloge de l'humble Jeanne Jugan. Dans les jours suivants, le Journal des débats, le Correspondant, l'Illustration et bien des journaux régionaux de

Bretagne donnèrent cette information ou reproduisirent le discours de Dupin.

Jeanne l'ait sans doute complètement ignoré, si on ne lui avait envoyé quelques exemplaires du texte la concernant. Elle se rendit compte qu'elle pourrait utiliser la brochure à l'Académie, comme elle disait, pour recommander son oeuvre auprès des autorités civiles, dans les villes où elle irait quêter.

N'omettons pas de mentionner qu'elle reçut aussi en écho au Prix Montyon l'hommage inattendu d'une loge maçonnique : une médaille d'or décernée à cette « fille admirable », disait l'adresse. Jeanne l'accepta, la fit fondre, et cet or devint la coupe d'un calice pour la chapelle

Il est assez impressionnant d'observer avec quel sûr instinct Jeanne considère comme parfaitement normal que les instances les plus profanes de ce monde, bien au-delà du cercle d'Église qui lui est familier, reconnaissent sa solidarité avec les pauvres et s'y associent.

Dans le même esprit nous allons la voir aborder avec naturel les responsables civils ou militaires dans les villes où elle se rendra. Après Rennes, ce sera Dinan, puis Tours, Angers, Chartres, Brest, et bien d'autres cités.

Le 19 janvier, en effet, elle part pour Rennes. Sans peur, ou dominant sa peur, elle va quêter pour les pauvres de Saint-Servan, trop nombreux pour que leurs propres concitoyens suffisent à les soutenir. Les Servannais ont d'ailleurs souhaité que Jeanne aille à Rennes : flattés du renom de leur quêtuse, devenue déjà une gloire du pays, ils veulent l'utiliser en faveur de leur nospice. Elle part donc, munie d'une recommandation du maire de Saint-Servan et du discours à l'Académie. Une certaine rumeur née de ce même discours la précédait sans doute.

Ainsi, quittant le port et la navigation côtière, elle

cingle vers le grand large, comme son père, son frère et tant d'autres marins de Cancale. Sa mer à elle, ce sont les chemins et les routes de ce temps-là, avec leurs incommodités et leurs dangers. C'est aussi la grande ville, qu'elle ne connaît pas encore.

SOURCES DU CHAPITRE 14

SOURCES MANUSCRITES

Archives des Petites Sœurs des Pauvres. A. HELLEU, Notes et observations... déjà cité.
Livre de fondation de la maison de Saint-Servan.
Archives de l'Académie française. Mémoire, déjà cité.

SOURCES IMPRIMÉES CONTEMPORAINES DE JEANNE JUGAN

A. DUPIN, Discours prononcé le 11 décembre 1845. Le Journal des débats, 12 décembre 1845. Le Journal de Rennes, 13 décembre 1845. Le Correspondant, 15 décembre 1845. La Vigie de l'Ouest, 16 décembre 1845. L'Auxiliaire Breton, 16 décembre 1845. Le Progrès, Courrier de Bretagne, 17 décembre 1845. Le Messager Breton, 18 décembre 1845 ; 25 décembre 1845. L'Impartial de Bretagne, 19 décembre 1845. Revue L'Illustration, 20 décembre 1845. Le Publicateur des Côtes-du-Nord, 27 décembre 1845. Le Musée des familles, 27 décembre 1845. Y. TENNAEC (= A. CHEVREMONT), La destinée du Pauvre, Rennes, Marteville, 1846 ; Clairières, Rennes, Marteville, 1848 et Paris, Paul Servan, 1873.

ÉTUDES POSTÉRIEURES

A. LEROY, op. cit.

Rennes : la quête**(1846)**

A Rennes, Jeanne ne paraît pas dépaysée. Elle va loger chez une demoiselle Morel, commerçante, qui avait aidé, dans ses débuts, l'asile de Saint-Servan. Aussitôt arrivée, elle se rend chez l'évêque, ensuite chez un monsieur Chevremont, secrétaire général de la préfecture, qu'elle sait favorable ; il l'introduit auprès du préfet. Celui-ci accorde une autorisation écrite de quête dans le département.

Puis, sans hésiter, elle prend contact avec les journaux, qui avaient déjà parlé d'elle un mois plus tôt : aidée par ses bienfaiteurs, elle fait publier l'annonce de sa quête. L'Auxiliaire Breton la présente le 22 janvier, le Journal de Rennes, le 24. Voici un passage de l'article publié par l'Auxiliaire Breton : « ... Pauvre Jeanne ! Elle est bien le type de la charité sur terre ! Hier, elle nous racontait un grand bonheur qui lui était arrivé. Il y a peu de temps, elle avait retiré chez elle trois nou-

RENNES: LA QUÊTE

99

veaux malades ; l'un n'avait qu'un trou infect, l'autre n'avait pas connu de lit depuis vingt années ! On avait délogé pour les nouveaux venus Jeanne et deux de ses aides. » « Mais vous, Jeanne, où couchâtes-vous ? - Sur la paille, vraiment ! - C'était bien dur ? - Nous n'y pensions pas, car nous étions si heureuses de savoir nos trois pauvres bien heureux et bien couchés ! »

Dans ces articles, elle propose que les personnes qui accepteraient de remettre une offrande donnent leur adresse au Bureau du journal. Ainsi, elles ne seront pas seulement en relation individuelle avec Jeanne, elles vont entrer en relation les unes avec les autres, et le réseau de solidarité qui était déjà ébauché à Rennes va s'élargir et s'étoffer davantage. Jeanne a une sorte de sens inné de la communauté humaine. Là où elle passe elle contribue à la faire naître ou progresser.

Sans tarder, elle rend compte de ses activités à sa supérieure, Marie Jamet. Cette lettre a disparu, comme tous ses autres écrits, mais nous avons la réponse de la jeune supérieure (1). Nous apprenons ainsi que, dès les premiers moments de son séjour à Rennes, le regard de Jeanne s'est porté sur les pauvres. Elle les a vus mendier dans les rues, on lui a parlé d'eux. Elle a deviné toute cette misère, toute cette attente, et sa

lettre en faisait un « tableau ». Et voilà que déjà elle formule le projet d'une maison qu'on pourrait ouvrir à Rennes... Marie Jamet l'invite à la prudence.

A défaut du tableau de Jeanne, en voici un, plus pâle sans doute, rédigé cinq ans plus tard par un certain Théodore Letestu, secrétaire en chef de la mairie, très soucieux des pauvres, et qui joua un rôle notable dans l'implantation rennaise des Petites Sœurs des Pauvres : « Il n'est personne parmi nous dont le cœur ne

1. Voir cette lettre en fin de chapitre.

100 FÉCONDITÉ (1839-1852)

soit blessé par le spectacle douloureux et en même temps honteux que la mendicité offre à nos regards ! Personne qui, en voyant ces mendiants, enfants ou vieillards, infirmes ou valides, qui parcourent nos rues et nos places publiques, demandant l'aumône, n'ait maintes fois exprimé le vœu que l'on fit cesser un pareil état de choses... »

Des efforts avaient bien été tentés. D'abord il y avait à l'« hospice général » de Rennes une section « vieillards et infirmes » (certainement grabataires) qui comptait cinq cents lits environ - tous occupés, mais dans les conditions très médiocres qui étaient celles des hôpitaux à cette époque. Il y avait aussi diverses initiatives privées, des « soupes » pour les indigents, des services organisés par les curés, un Bureau de Bienfaisance (officiel depuis 1821), qui distribuait secours et remèdes. A plusieurs reprises, en particulier en 1842, des bonnes volontés s'étaient unies pour rassembler des fonds et essayer d'ouvrir les maisons d'accueil nécessaires ; mais cela n'avait pas eu de suite avant la venue de Jeanne.

En réalité, il y avait moins de mendiants, proportionnellement, qu'à Saint-Servan : en 1840, sur une population d'environ 30 000 habitants, on en avait dénombré 302 (sans compter une bonne centaine d'intrus, non domiciliés à Rennes) ; en 1852, après l'ouverture de l'asile, il en restera 233.

Mais il y avait en outre beaucoup de misère dans les quartiers ouvriers de la ville : les familles y étaient éprouvées par le chômage, sans défense contre la maladie, vivant de peu, au jour le jour, presque sans aucune sécurité (malgré la création en 1830 d'une Caisse d'Épargne et de Prévoyance, qui était une institution de bienfaisance désintéressée, et qui fut très active). En janvier 1847, un an après l'arrivée de Jeanne, une émeute éclatera dans ces quartiers, explosion de colère

devant la décision des boulangers de ne pas distribuer cette année-là de « galettes des rois » : pillage de bateaux chargés de grains, attaque d'une boulangerie, bagarres avec la police... Mgr Brossais Saint-Marc, à qui son boulanger avait fait remettre des galettes, les lui renvoya en disant : « Quand tant de malheureux manquent de pain, je ne veux pas que, chez moi, on mange des gâteaux ! » La municipalité avait le souci de ces pauvres. Elle réservait chaque année un certain crédit pour financer des « travaux de charité », « acte de bienfaisance envers la classe laborieuse et indigente ».

C'est dans cette ville où la bonne volonté ne manquait pas, mais se trouvait désarmée devant l'ampleur de la misère, que Jeanne Jugan poursuivait sa collecte.

Ce n'était pas toujours facile. La voici, par exemple, dans les bureaux d'une administration (moins impersonnelle, il est vrai, qu'aujourd'hui) : l'employée - ou l'épouse du fonctionnaire ?... - tente de la dissuader : C'est une folie, dit-elle. « C'est vrai, ma pauvre petite dame, c'est une folie, ça paraît impossible ! mais si Dieu est pour nous, ça se fera. - Mais les employés supérieurs refusent carrément, ma pauvre Jeanne ! - Ne pourrais-je donc pas leur parler ? Aidez- moi, je vous en prie ! - Dans une heure, M. C. va être ici : si vous avez du courage... - Oh ! ma bonne petite dame, le courage ne me manque pas... Permettez-moi d'attendre. - Faites, Jeanne, à votre idée ! »

Alors, elle s'efface, sort de sa poche un vieux livre de prière couvert de drap usé, et s'isole avec Dieu. Lorsque le personnage important apparaît, elle va droit à lui ; elle lui présente des raisons si simples, lui parle avec tant de confiance et de douceur, tant de respect aussi, qu'elle obtient ce que les pauvres attendent. Si Dieu est pour nous, ça se fera...

Un jour, au cours de ses quêtes, un homme riche et dur la rudoya ; hors de lui, il la repoussa même, et la fit dégringoler dans l'escalier, de marche en marche, depuis le palier du second jusqu'à celui du premier étage. Impressionné par cette chute : « Vous ai-je fait mal, ma Sœur ? - Un peu, monsieur. - Mais vous êtes-vous blessée ? - Oh ! ce ne sera rien, mon bon monsieur. - Mais pouvez-vous marcher, n'avez-vous rien de démis ? - Oh! je marche, mon bon monsieur, je puis descendre. - Non, ma Sœur, remontez, revenez jusqu'ici, tenez ! » Et il lui remit cent francs.

Jeanne était reçue à la table de « puissantes dames » : Mme Barbedor, épicière, Mme de La Grasserie (qui, dix ans plus tard, fera faire son portrait), Mme de Montigny (elle

deviendra Petite Sœur). Il y a aussi M. Vatar, parent de l'évêque, et un médecin, M. Tual.

Lorsqu'elle est allée voir l'évêque, elle a été bien accueillie. Mgr Brossais Saint-Marc lui a remis sa propre offrande, et il a ajouté malicieusement « ... Mais vous allez faire tort aux pauvres de Rennes » Jeanne lui a répondu, sérieuse : « Je ne demande pas mieux que de ne rien emporter à Saint-Servan, et de m'occuper des pauvres de Rennes ! »

En fait, le produit abondant de sa quête servira sûrement aux pauvres de Saint-Servan: leurs concitoyens n'auraient pas permis qu'il en fût autrement ! Mais Jeanne allait sans tarder se mettre au service de ceux qui l'attendaient à Rennes. Loin de dépouiller Rennes pour vêtir Saint-Servan, elle a apporté à Rennes une richesse : elle y a fait naître une organisation de la charité, elle y a stimulé la prise de conscience d'une responsabilité collective à l'égard des êtres les plus déshérités.

RENNES: LA QUÊTE

103

LETTRE DE MARIE JAMET

Saint-Servan, 26 janvier 1846.

Ma chère enfant,

En lisant votre lettre que de fois j'ai béni la divine Providence. Que Dieu est bon, Lui qui permet qu'une pauvre fille comme vous soit si bien accueillie. J'ai vu avec bien du plaisir la manière si généreuse avec laquelle vous a reçue une bonne demoiselle qui a bien voulu vous donner l'hospitalité. Je vous prie, témoignez-lui bien toute notre reconnaissance et dites-lui que nous prions Dieu qu'il la bénisse. Toutefois, mon enfant, gardez-vous d'être importune et si vous gênez tant soit peu, n'abusez pas de la bonté de cette excellente personne.

J'ai vu avec une égale joie la réception favorable de M. le préfet, la bénédiction de Monseigneur, les services que M. Chevremont vous rend, combien vous êtes bien reçue partout, de sorte que de puissantes dames vous font l'honneur de vous admettre à leur table. Pourtant, mon enfant, je vous recommande de vous montrer reconnaissante et de vous tenir en toute circonstance avec une grande honnêteté et réserve. Je vous recommande encore de prendre garde de concevoir aucun petit sentiment d'amour-propre. Soyez bien convaincue que si on agit ainsi à votre égard, ce n'est pas à cause de vous, mais c'est Dieu qui le permet pour le plus grand bien de ses pauvres ; pour vous, tenez-vous toujours pour ce que vous êtes véritablement, c'est-à-dire pauvre, faible, misérable, et incapable de tout bien.

Mon enfant, je vous loue aussi de vos bons sentiments par rapport aux pauvres de Rennes. D'après le tableau que vous m'en faites, il paraît qu'ils sont bien abandonnés. J'en ai le cœur déchiré tout comme vous. Sans doute il serait bien heureux ainsi que vous le dites, qu'ils eussent une maison comme la nôtre. Mon enfant, vous avez d'excellents désirs, mais la chose n'est pas facile. S'il ne fallait que des enfants dévouées, nous pourrions encore en offrir, mais vous devez savoir qu'une chose de ce genre ne peut s'établir que du consentement de M. le préfet et probablement de M. le maire et avec le concours de beaucoup d'autres personnes et tout cela n'est pas facile. Ce n'est facile et possible qu'à Dieu. Mon enfant, je vous recommande de nouveau l'humilité, la réserve, la discrétion et la prudence. Nous prions Dieu et sa sainte Mère pour que ces grâces vous soient accordées. Continuez de faire une bonne quête mais ne faites pas trop d'instance. Vos compagnes se portent bien. Le bon Père se porte bien et prie pour vous. Ne l'oubliez pas

104

FÉCONDITÉ (1839-1852)

dans vos prières. Pour moi je suis mieux et j'ai repris mes occupations ordinaires. Je vous prie de nous envoyer, toujours par l'obligeante demoiselle Morel, une lettre que nous puissions recevoir dimanche prochain ou samedi, dans laquelle vous nous donnerez d'autres petits détails si vous en avez. M. Diot, vicaire de Saint-Servan, qui passera par Rennes la semaine prochaine, vous portera la réponse. On vous fera savoir, s'il est possible, le jour et l'heure, afin qu'il puisse vous voir. Je vous prie encore une fois de témoigner à Mlle Morel toute ma reconnaissance.

Je vous embrasse bien tendrement, mon enfant, et suis en NotreSeigneur, aux pieds de Marie,
votre Mère, Marie Jamet.

L'influence de l'abbé Le Pailleur apparaît manifestement dans cette lettre au ton condescendant, difficile à attribuer à Marie Jamet vis-à-vis de Jeanne.

SOURCES DU CHAPITRE 15

SOURCES MANUSCRITES

Archives des Petites Sœurs des Pauvres. Lettres des premières Petites Sœurs des Pauvres : Marie Jamet. Livre de fondation de la maison de Rennes. Lettre du P. Lelièvre, 25 juin 1874. A. LEROY, Détails complémentaires... déjà cité.

Archives municipales de Rennes. Comptes de gestion des hospices civils de Rennes, Q 14/2.

Archives de l'Oratoire de la Sainte-Face (Tours). Correspondance de M. Dupont.

SOURCES IMPRIMÉES CONTEMPORAINES DE JEANNE JUGAN

Extrait du rapport du maire sur le budget supplémentaire de 1842, etc. imprimé, 1843, Arch. mun. de Rennes, C/2 12.

T. LETESTU, Mémoire sur l'extinction de la mendicité dans la ville de Rennes, etc., imprimé, 1854, Arch. mun. de Rennes, C/7 7. L'Auxiliaire Breton, 22 janvier ; 3 et 31 mars; 11 avril 1846. Le Journal de Rennes, 26 janvier 1846. Le Messager breton, 16 avril 1846. Le Dînannais, 8 mars et 19 avril 1846. Le Publicateur des Côtes-du-Nord, 14 mars 1846. L'Impartial, journal de Bretagne, 6 mars 1846.

RENNES: LA QUÊTE

105

ÉTUDES POSTÉRIEURES

H. JOUIN, Rennes il y a cent ans, séries I, II, III, Rennes, Imprimerie bretonne, 1933.

C. DE LA CORBINIÈRE, op. cit.

A. LEROY, op. cit.

J. MEYER, Histoire de Rennes, Paris, Privat, 1972.

J. VIDALENC, op. cit.

**Rennes : la: la fondation
(1846)**

Jeanne était arrivée à Rennes le 19 janvier, dans le but de quêter pour Saint-Servan. Le 26 janvier, la réponse de Marie Jamet fait comprendre que Jeanne lui a déjà exposé le besoin d'une fondation dans cette ville. Le 14 février, nous apprenons - toujours par Marie Jamet - que Jeanne a mené de pair la quête pour Saint-Servan et la préparation d'une fondation. Reçue avec bienveillance par Mgr Brossais Saint-Marc, elle a obtenu déjà les autorisations du préfet et du maire.

Le 28 février, Marie Jamet l'a rejointe pour commencer la nouvelle maison. Jeanne avait déjà loué une grande chambre flanquée d'une petite pièce : elles s'y installèrent avec une pauvre femme infirme et aveugle, comme à Saint-Servan. Bien vite il y eut dix pensionnaires, qui se plaisaient bien avec Mlle Marie et Mlle Jeanne, comme elles les appelaient.

RENNES: LA FONDATION

107

Elles avaient trouvé un auxiliaire amical et ingénieux en la personne de M. Varangot, directeur du télégraphe optique à Rennes ; ce moyen de communications, établi en 1832, nous l'avons vu, ne pouvait servir que par temps clair - et il est vraisemblable qu'on ne l'utilisait guère ! Aussi le directeur avait-il des loisirs qu'il occupait, pour son plaisir, à faire des meubles. Il avait connu les Sœurs à Saint-Servan, et il vint les visiter ; les voyant mal équipées, il leur fabriqua un lit. Un peu plus tard, il revint : et de nouveau elles couchaient par terre, ayant donné leur lit à une vieille. Il en fabriqua un autre en exigeant qu'elles l'utilisent.

Le 3 mars l'Auxiliaire Breton publie une nouvelle information de la part de Jeanne. Elle y rend compte du résultat de ses quêtes depuis un mois. Mille huit cents francs (1) et une quantité de vêtements et de meubles. Cela servira pour l'asile de Rennes. Cet article fut reproduit le 14, par le Publicateur des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc, et par des feuilles de Dinan ; là-bas aussi on s'intéressait à Jeanne.

Mais le logement était trop petit. Les deux Sœurs cherchèrent une maison. Elles cherchaient en priant. La recherche restant vaine, elles se confièrent instamment à saint Joseph (qui tiendra de plus en plus de place dans la prière des Petites Sœurs des

Pauvres). Or, le 19 mars, jour de sa fête, Marie Jamet priait à l'église de Toussaints (2) ; peut-être rappelait-elle au père nourricier

1. N'oublions pas de multiplier par quinze ou vingt pour avoir un ordre de grandeur en francs de 1978.

2. Dans son ouvrage, L'Église de Toussaints (Rennes, imprimerie Simon, 1973) M. F. Bergot, conservateur du Musée des Beaux-Arts de Rennes, conservateur des Antiquités et Objets d'art d'Ille-et-Vilaine, écrit : « ... à aucun moment de notre étude, nous n'avons considéré cet édifice comme privé d'âme et encore moins comme séparable des âmes qui ont vécu dans ce lieu des expériences spirituelles qui restent le secret de chacune d'elles. Qu'une seule, la plus humble, une des plus charitables sans doute, soit évoquée, cette "servante au grand cœur" qui s'appelait Jeanne Jugan, en prières parmi ses pauvres, au fond d'un bas-côté de son église paroissiale. »

108

FÉCONDITÉ (1839-1852)

de Jésus l'étable de Bethléem et la maison de Nazareth... Une personne s'approche : « Avez-vous une maison ? - Pas encore. - J'ai votre affaire... » On va voir la maison, située au faubourg de la Madeleine, sur la même paroisse, pouvait accueillir quarante ou cinquante pauvres, et un pavillon servirait de chapelle. Avec l'accord de Saint-Servan, on signe le contrat le 25 mars. On s'installe le jour même ; des soldats aident au déménagement et au transport des vieilles femmes.

D'autres arrivent. Et l'Auxiliaire Breton du 31 signale que Jeanne, « grâce aux quêtes infatigables auxquelles elle s'est livrée, a réuni assez de mobilier pour recevoir déjà seize pauvres ». Le 11 avril, le même journal reproduit une autorisation extrêmement bienveillante accordée à Jeanne par le maire pour ses quêtes à Rennes : « L'hospice, y lit-on, est en voie de prospérité (...) Jeanne Jugan poursuit avec le même zèle sa mission de charité (...). Elle s'y consacre avec une abnégation complète et des efforts infatigables (...), n'ayant d'autres ressources (...) que sa confiance en la Providence. » Deux journaux de Dinan, le 16 et le 19 avril, reproduiront ce texte.

Vers cette époque on reçut deux mendiante que les gens, depuis longtemps, avaient l'habitude de voir agenouillées sur les marches d'une église ; « les bonnes âmes les appelaient la Foi et l'Espérance, et de mieux avisées les deux chopinettes ». Elles avaient longtemps résisté, et puis finalement elles étaient entrées à l'hospice. En peu de temps elles furent transformées. Il y eut aussi la trop célèbre Jeanne Dada, dont tout Rennes connaissait la conduite. Elle vint chez les Sœurs, ce fut une autre femme !

Pour nourrir et soigner tout ce monde, il fallait des bras. Jeanne quêta, et la jeune

supérieure générale ne pouvait suffire à tout. En avril, quatre jeunes Sœurs

RENNES: LA FONDATION

109

arrivèrent de Saint-Servan ; parmi elles il y avait Françoise Trévily, que Jeanne initia aussitôt à la quête. Une Rennaise se présenta comme postulante : c'était JeanneMarie Buis, servante de Mlle Morel chez qui Jeanne avait logé en arrivant à Rennes ; Jeanne l'avait conquise, et elle venait se mettre au service des pauvres. Le 9 mai, la petite Eulalie Jamet est nommée supérieure de la nouvelle communauté. Sa sœur, libérée, repart à Saint-Servan, emmenant avec elle deux postulantes de Rennes ; elle en trouvera d'autres à Saint-Servan.

La vie était rude dans le nouvel asile. Pour réaliser quelques économies on boulangeait le pain à la maison. Parfois, pour rendre service aux bienfaiteurs, on se faisait garde-malade, on allait passer la nuit chez eux, entre deux journées de quête... Et les quêtes étaient fatigantes : il n'y avait pas d'âne, il fallait tout porter à bras. C'est la jeune Françoise Trévily qui rappelle ces détails ; et elle ajoute que, « parfois quand elle reposait à terre ses bassines, elle ne sentait plus si elle avait encore des épaules... ». « On est si fatigué, écrit de son côté Eulalie, que nous n'avons pas le courage de prier le Bon Dieu... Les gens s'habituèrent à voir passer les Petites Sœurs avec leurs pauvres vêtements. Eulalie qui jadis reprochait à sa sœur sa tenue minable s'amuse maintenant d'elle-même ; elle racontera : « J'étais un peu ronde, et avec mes deux paniers, à Rennes, comme à Saint-Servan, je tenais la rue ; avec cela des jupons en gros drap, des souliers bien rapiécés, le monde riait... On offre tout cela au Bon Dieu pour la conversion d'un vieillard, et le cœur est joyeux ! »

De fait, la petite communauté devait être joyeuse souvent elle touchait du doigt les dons merveilleux de Dieu, en réponse à la confiance. Un jour, raconte Eulalie, « nous préparions notre lessive. Point de bois. Je

110

FÉCONDITÉ (1839-1852)

me rends au bûcher, et je ne trouve que quelques grosses bûches, personne pour les casser. Nous nous adressons au Bon Dieu, puisqu'il faut absolument que notre linge soit lavé. Peu de temps après arrive une charrette de bois. L'homme qui la conduisait nous dit que son maître était venu au chantier et lui avait dit : "Faites une charretée de bois pour chez les Petites Sœurs" et que, comme il se disposait à charger le bois, le maître était revenu sur ses pas et lui avait dit : "Les Sœurs sont si pauvres qu'elles n'auront pas le moyen d'avoir un casseur de bois ; portez-le tout cassé"...

« Un soir, continue le récit, la Sœur de la cuisine vint me demander s'il fallait sonner le souper, qu'elle n'avait rien à donner aux Sœurs. "Les pauvres ont-ils mangé tout leur content ? demandai-je. - Oui, ma bonne Mère. - C'est bien, dis-je, vous m'avez prévenue trop tard, voici l'heure du souper, il faut tout de même sonner pour accomplir la règle ! " On se rend au réfectoire. Après le benedicite, commence la lecture (remarquons au passage ces formes de vie régulière, déjà instaurées), on sonne à la porte. C'était un domestique qui arrivait chargé, apportant un souper tout prêt, rien n'y manquait. La Sœur arrive toute tremblante d'impression, en voyant la divine Providence si prompte à nous secourir. »

Ces fioretti illustrent bien le climat de foi follement confiante où vivaient les Sœurs. Elles étaient bien les sœurs de Jeanne Jugan, et les sœurs des pauvres.

Jeanne était-elle présente aux faits que nous venons de rapporter ? Peut-être, puisqu'elle était à cette époque de la maison de Rennes. Ou peut-être était-elle en quête car on l'envoya à plusieurs reprises hors de Rennes. En mai par exemple, Eulalie écrivait à sa sœur et supérieure : « Sœur Jeanne a été quêter à Vitré et à Fougères ; elle a été bien reçue partout. A Fougères, elle a

RENNES: LA FONDATION

111

reçu 325 francs, à Vitré 238 (...) . J'ai reçu une lettre de Vitré : ce sont deux jeunes personnes qui se proposent, l'une d'elles a 37 ans et l'autre 28, c'est déjà bien vieux... » (N'oublions pas que la supérieure de Rennes a 22- ans, et la supérieure générale 26 !) On peut légitimement faire un rapprochement entre le passage de Jeanne à Vitré et la demande des deux candidates : il en fut souvent ainsi. Sans paroles elle disait : « Viens, suis-moi ! » Au début de juillet, c'est Marie qui écrit de Saint-Servan à sa sœur : « Envoyez Jeanne dans les paroisses les plus proches de Rennes. » Et elle ajoute - détail amusant - : « Qu'elle ne se laisse pas peindre ! » Avait-on eu vent de quelque projet de ses admirateurs ?

C'est peut-être à cette époque que Jeanne est allée jusqu'à Redon. Elle a sonné au collège des Eudistes (elle qui est un peu eudiste aussi). Un père a raconté : « J'allai la voir au parloir, et elle m'électrisa (...). Sans plus de façon, je l'introduisis dans l'étude de nos grands pensionnaires, réunis là au nombre de cent environ (...) et Jeanne Jugan exposa bonnement et simplement l'objet de sa mission. Emmerveillés et profondément touchés, tous ces élèves vidèrent absolument leurs poches et leurs pupitres... » Elèves et professeurs se souviendront longtemps de cette visite.

Pendant ce printemps rennais, M. Dupont, le tourangeau, écrivit à l'abbé Le Pailleur : «

Tout ce que vous me dites me ravit de joie, mais fait naître un grand désir de voir nos pauvres d'ici trouver également des mères, du pain, un grabat, des soins, des prières. Tout cela leur manque prodigieusement. Dites-le à Jeanne, tout bas, avec ménagement, pour que son cœur ne se fende pas ! » Comme il l'avait bien comprise ! Elle ira à Tours, mais le jour n'est pas encore venu.

Pour l'instant, à Rennes, des nuages vont assombrir

112

FÉCONDITÉ (1839-1852)

l'horizon. Et M. Le Pailleur n'y est pas étranger. En effet, toujours inventif, il avait formé le projet de fonder avec deux de ses confrères de Saint-Servan une sorte de communauté missionnaire pour évangéliser les régions les moins chrétiennes de France. Et M. Dupont, précisément, ayant hérité d'une propriété en Seine-et-Marne, l'avait mise à leur disposition. Il restait à obtenir l'autorisation de Mgr Brossais Saint-Marc, et elle ne venait pas. Il semble que les trois jeunes prêtres, forçant la main à leur évêque, soient partis à Bougigny sans autorisation écrite. Ils devaient y rester trois ans.

L'évêque en fut fort mécontent, et ce mécontentement retomba sur les Petites Sœurs. Il s'avisa qu'elles n'avaient pas demandé d'autorisation pour s'établir à Rennes : c'était une fondation clandestine ! Et il en fit reproche à l'abbé Gandon, vicaire à la paroisse de Toussaints, que Jeanne avait choisi pour confesseur en arrivant à Rennes et qui les soutenait. C'est vrai, il n'y avait pas eu de demande officielle, mais tout s'était fait au vu et au su de l'évêque, qui connaissait bien les Sœurs. M. Berthelot, curé de Toussaints, appréciant leur travail, alla trouver l'évêque : la tempête fut rude ! Les Sœurs, maintint Mgr Brossais Saint-Marc, devaient fermer leur asile et retourner à Saint-Servan ; sinon elles seraient privées des sacrements. L'abbé Gandon leur conseilla d'agir par elles-mêmes. Il semble que Jeanne et Eulalie soient allées trouver l'évêque, toutes petites et humbles.

« Monseigneur, dit Jeanne, nous sommes si faibles filles, si petites, que nous n'avions pas pensé qu'il fallût une autorisation de votre part pour travailler au bien des pauvres. Mais puisque nous avons si fort déplu à votre Grandeur, nous allons partir et remettre dans la rue nos pauvres vieillards, qui vont être si malheureux... - Oui, n'est-ce pas ? Pour que, dans votre quartier, on me jette la pierre, et qu'on

RENNES: LA FONDATION

113

dise que c'est moi qui vous fais partir ? Non ! Vous resterez ! - Mais, Monseigneur, nous sommes religieuses... Pouvons-nous rester ici sans aller à confesse et approcher de la

Sainte Table ? - N'avez-vous pas cet abbé Gandon, qui est cause de tout ceci ? Dites-lui qu'il vous confesse . »

« Nous sommes religieuses », ont-elles dit. En réalité, elles ne l'étaient pas encore tout à fait, n'ayant reçu aucune approbation officielle en tant que communauté. Mais elles désiraient l'être pour de bon, et elles s'y préparaient. Le 1er mai de cette année 1846, probablement avec l'aide du P. Félix Massot, de Saint-Jean-de-Dieu, elles avaient mis au point un règlement plus élaboré. Il vaut la peine de s'arrêter un peu à l'étude de ce document. On y perçoit plusieurs sources d'inspiration.

Il semble bien que l'esprit venu de saint Jean Eudes à travers Jeanne demeure comme le souffle qui anime le petit groupe. Discrète mais certaine, on retrouve l'influence du tiers ordre du Cœur de Marie : récitation fréquente du Monstra te esse matrem, et surtout exercice de midi - litanies du saint Nom de Jésus et examen particulier - en proviennent.

L'apport des Frères de Saint-Jean-de-Dieu va se préciser. Comme eux, les Sœurs décident de se référer, parmi les grandes traditions de l'Église, à la Règle de saint Augustin. Surtout, elles reprennent certains points caractéristiques de leurs constitutions; plusieurs passages concernant les usages hospitaliers ont été simplement copiés : tout juste a-t-on modernisé la traduction de 1717 qu'utilisaient encore les Frères de France. Citons quelques parallélismes frappants :

114

FÉCONDITÉ (1839-1852)

CONSTITUTIONS
DES FRÈRES
DE SAINT-JEAN-DE-DIEU
(1717)

RÈGLEMENT DES SOEURS
DES PAUVRES
(1846)

soeurs des
pauvres

Chap. VII - Dès le matin les
Pauvres iront aux chambres des

CHAP. VIII. - (..._ En sortant de l'oraison vieillards infirmes ou malades, et tâcheront du matin, ils iront aux infirmeries, où ils visiteront les pauvres malades, et tâcheront de les consoler et les réjouir... Elles feront leurs lits et exerceront à leur égard les autres actes de charité selon qu'il en sera besoin.

Chap. XVI. - On doit confier le soin d'ouvrir et de fermer la porte du Couvent à un Religieux qui soit d'âge mûr et de bon exemple d'une

(...) Qui n'ennuie personne par trop de questions, et ne les fâche par des paroles indiscrètes; qui sçache apaiser ceux qui se scandalisent, et édifier de parole ou d'exemple tous ceux qui demeureront avec luy ou qui auront à faire à luy. Il tiendra toujours la porte fermée.

Chap. XXIII. - Cet emploi (de portière) étant extrêmement important... il sera confié à une soeur d'un âge mûr et

grande régularité, qui soit bonne, douce envers les p.vieillards, ne disputant point avec eux (...), n'ennuyant ni ne fâchant personne par trop de questions, ou par des discours indiscrets, mais sachant s'observer et répondre avec prudence, en un mot édifiant de parole et d'exemple Les personnes qui ont des rapports avec elle. Elle tiendra toujours la porte fermée...

Chap. XXXI. - (Le sous-prieur aidera le Prieur avec toute fidélité, procurera toujours la paix entre luy et le Couvent sans se montrer favorable à ceux qui troublent le repos d'autrui, ny aux desobéissans; et toujours il intercedera envers le Prieur pour les cho- Ses licites et honnestes.

Chap. XVI. - (...) La S. Conseillère aidera la B. Mère avec fidélité... elle procurera la paix entre la B. Mère et les Soeurs, sans se montrer jamais favorable à celles qui troublent le repos d'autrui ni aux désobéissantes. Elle intercedera auprès de la B. Mère en faveur de celles qui se repentent.

Chap. XXXIV. - (Le premier Infirmier)... Qu'il ait un grand soin (...) que les infirmes soient nettes et parfumées (...), que les malades soient

Chap. XX. - (La Soeur Infirmière) aura soin que les infirmeries soient nettes et

RENNES: LA FONDATION

115

que les malades soient tenus nettement les changeant souvent de chemises et de draps (...) Il aura en sa disposition les confitures et rafraîchissements, et en distribuera chaque jour aux pauvres malades.

tenus nettement, les changeant souvent de chemises et de draps (...) Elle aura en sa disposition les confitures, potions et autres rafraîchissements... et elles les distribuera à chacun selon le besoin.

LES CONSTITUTIONS
DES RELIGIEUX
DE LA
CHARITÉ.

A P A R 1 S,

Chez la Veuve de FRANJOIS MUGUIET, Pfttnier
Imprimeur du Roy, & Louis Denis de LaTour
1. braire, rue de la Harpe aux trois Rois.

Parfois la ressemblance est moins littérale, mais l'esprit reste le même. Jeanne a-t-elle participé personnellement à ce travail ? Nous l'ignorons, mais telle formule qui n'a pas son équivalent chez les Frères de Saint-Jean-de-Dieu pourrait bien porter sa marque : « La prière, qui est nécessaire à tous, (est) encore plus

116 FÉCONDITÉ (1839-1852)

nécessaire aux enfants de cette pauvre famille qui ne s'appuie que sur Dieu... » (Chap. 1.)

En tout cas on peut imaginer qu'elle s'est réjouie de ce règlement : elle y aura vu une avancée dans la recherche du dessein de Dieu, et elle l'aura porté dans sa prière suppliante et émerveillée. Dieu avait déjà tant fait, à travers sa propre pauvreté, au cours des sept années écoulées ! Peu importait qu'elle y eût elle-même un rôle apparent, ou qu'elle disparût totalement aux regards terrestres... Elle savait qu'une oeuvre de grâce était en train de s'accomplir.

Dans ce texte de 1846, la présence de l'abbé Le Pailleur se manifeste aussi : « Le supérieur général - est-il écrit - jouira de tous les mêmes droits dont jouit la supérieure générale, et de plus celle-ci lui sera en tout soumise et obéissante. »

De cette époque on a gardé de lui une lettre assez étonnante à M. Chevremont, le secrétaire général de la préfecture qui avait si bien accueilli Jeanne en janvier. Ecrite après les premiers succès de la quête, cette lettre révèle à la fois le rôle que M. Le Pailleur se donnait à lui-même dans l'œuvre des Petites Sœurs, et le regard qu'il portait sur Jeanne, comme hésitant entre l'admiration et une sorte de commisération dédaigneuse : « Je ne sais comment vous exprimer, monsieur, notre reconnaissance pour tout ce que vous avez fait pour notre pauvre Jeanne. Cela tient vraiment du prodige. Quoique je connaisse le dévouement de Jeanne, et son amour pour tout ce qui souffre et

gémit, j'étais loin de m'attendre à un succès aussi complet. Après Dieu, qui dispose les cœurs, je l'attribue au bon protecteur qu'elle a été si heureuse de rencontrer... »

Cette lettre ne diminuera en rien l'estime profonde que M. Chevremont vouait à Jeanne Jugan. Nous en avons la preuve dans un petit recueil de poèmes intitulé

RENNES: LA FONDATION

117

La destinée du pauvre, stances dédiées à Jeanne Jugan et précédées d'une lettre à M. de Chateaubriand, qui parut à Rennes en juin 1846 sous le pseudonyme d'Yves Tennaëc (Édition restreinte chez Marteville). L'introduction est une présentation de Jeanne telle qu'elle s'est montrée à Rennes. Elle exerce une séduction, « chacun veut la voir » ; partout elle est bien accueillie. L'auteur évoque « sa figure triste et douce, ses joues pâlies par les veilles, son œil si calme d'ordinaire et par moments si radieux... » Il présente ensuite son oeuvre, ses quarante vieilles femmes revenues à la vie « sous les soins maternels de Jeanne et de trois de ses compagnes venues à sa voix se ranger de nouveau près d'elle... Voilà ce que j'ai vu ». Il est clair qu'il reconnaît éloquemment à la fois sa qualité d'être et sa fonction réelle dans la communauté naissante. Quant aux stances, leur valeur poétique n'égale pas, malheureusement, la ferveur que M. Chevremont professe à l'égard de Jeanne (3) ! mais elle avait en lui un vrai ami.

Elle en avait bien d'autres à Rennes. Quelques années plus tard, juste au moment où Jeanne, dans cette même ville, allait se trouver condamnée à une retraite définitive, M. Letestu (que nous avons déjà rencontré) rendra hommage devant le conseil municipal à l'association des Petites Sœurs des Pauvres, « personnifiée dans notre ville sous le nom d'une simple fille, Jeanne Jugan, la première d'entre ses compagnes venue parmi nous pour y exercer son humble et pieux ministère... »

Pour Jeanne et ses sœurs, en tout cas, les premiers mois passés à Rennes avaient été une grande aventure

3. Ce livret est devenu un chapitre d'un recueil paru en 1848 et intitulé Clairières (Rennes, Marteville). Ce volume sera réédité en 1873 (Paris, Paul Servan) et là, l'introduction sur Jeanne Jugan est augmentée de deux paragraphes qui soulignent son rôle de fondatrice : « ... Plus de deux cents maisons, fondées en France et dans le reste de l'Europe, témoignent de la fécondité de sa pensée première et du rapide développement de son entreprise. »

de foi. Marie Jamet exprime, dans une lettre du 17 juillet, son émerveillement pour l'œuvre de Dieu : « Depuis que la maison de Rennes est commencée, que de grâces il nous a accordées ! »

SOURCES DU CHÂPITRE 16

SOURCES MANUSCRITES

Archives des Petites Sœurs des Pauvres. Lettres et fragments des premières Petites Sœurs des Pauvres : Marie Jamet, Eulalie Jamet. Témoignages de Petites Sœurs des Pauvres : Françoise Trévily et Eulalie Jamet d'après A. LEROY. Lettre de Mme Varangot. Livre de fondation de la maison de Rennes ; Règlement du 1er mai 1846. Photocopie d'une notice sur M. Chevremont. A. LEROY, Détails complémentaires... déjà cité.

Archives de l'Oratoire de la Sainte-Face (Tours). Correspondance de M. Dupont.

SOURCES IMPRIMÉES CONTEMPORAINES DE JEANNE JUGAN

Articles de journaux : les références ont été regroupées à la fin du chapitre précédent.

L. AUBINEAU, *OP. Cit.*

T. LETESTU, Rapport sur l'exinction de la mendicité, déjà cité.

Y. TENNAEC (= A. CHEVREMONT), La destinée du pauvre, déjà cité.

Les constitutions des religieux de la Charité de l'Ordre de Saint-Jean-de-Dieu sous la Règle de Saint-Augustin, Paris, 1717.

Règlement des Sœurs des Pauvres (1846).

Règlement pour la société des Filles du Très-Saint Cœur..., déjà cité.

ÉTUDES POSTÉRIEURES

C. DE LA CORBINIÈRE, *op. cit.*

A. LEROY, *o.p.. cil.*

P. TIRIAUX, Notice biographique sur M. l'abbé Gandon, par un de ses vicaires, Rennes, Simon, 1896.

17

Dinan

(1846)

Pendant que Jeanne quêtait à Rennes ou aux environs, on avait décidé, à Saint-Servan, de jeter les bases d'une troisième maison. Une commerçante de Dinan, Mlle Follen, qui avait aidé la fondation servannaise, souhaitait qu'une maison semblable s'ouvre dans sa ville.

Dès le mois de juin 1846, Marie était allée y quêter. Le résultat n'avait pas été négligeable, mais beaucoup de gens se réservaient : ils voulaient Jeanne Jugan, c'est à elle qu'ils donneraient. « J'ai été chez plusieurs bourgeois, note Marie, ils m'ont dit qu'ils donneront. Une dame m'a promis cent francs, elle m'a donné vingt-cinq francs. Les autres demandent Jeanne, et disent qu'ils lui donneront. » Le Père Claude-Marie Gandet lui-même, qui était alors, à Dinan, prieur des Frères de Saint-Jean-de-Dieu, engageait à envoyer Jeanne pour la fondation.

FÉCONDITÉ (1839-1852)

Les journaux locaux avaient déjà parlé d'elle à l'occasion du Prix Montyon, puis ils avaient fait écho à son activité dans la ville de Rennes. Le 25 juin, le *Messager breton* écrit : « Un vertueux prêtre va, dit-on, créer une maison d'asile pour vieillards. Cette maison, sur le modèle de celles fondées par Jeanne Jugan, pourra contenir une centaine de lits. » Aux yeux de l'opinion publique, Jeanne Jugan reste bien la fondatrice, et c'est à elle qu'on fait confiance.

Mais elle allait avoir à s'insérer avec doigté dans un réseau de charité déjà existant, et dont les Dinannais, semble-t-il, étaient justement fiers. Le nouvel asile devrait prendre sa place parmi plusieurs « établissements de charité puissamment organisés pour le bien » : hospice civil pour les vieillards et les infirmes, salle d'asile pour l'enfance pauvre, oeuvre des Dames de la Sagesse, bureaux de charité - tout cela subventionné par la ville. Peu après l'arrivée de Jeanne, un homme de bien, « chef de bataillon en retraite », écrira dans le *Dinannais*, avec une fermeté toute militaire : « Jeanne Jugan vient d'être autorisée à former un nouvel Asile à la vieillesse indigente. Sans examiner ici si ce nouvel établissement était nécessaire à Dinan, je crois qu'il est rationnel de le relier au faisceau

de la bienfaisance locale, afin qu'il agisse de concert avec les autres, toujours sous l'inspection du Bureau centralisateur de bienfaisance. » A bon entendeur, salut ! Ajoutons que ce monsieur, avec bon nombre de personnalités de Dinan, faisait partie d'une « société pour l'extinction de la mendicité », avec laquelle Jeanne devrait compter, à la fois pour inscrire son effort dans le concert des bonnes volontés locales, et pour sauvegarder l'indépendance nécessaire à l'action évangélique qu'elle voulait mener.

Elle est donc arrivée à Dinan, le 4 août, avec Marie Jamet. La ville, provisoirement, a mis à sa disposition

DINAN

121

une vieille tour des remparts, à la porte de Brest. Local insalubre et incommode, qui avait servi de prison. Munies des autorisations officielles, elles quêtent avec succès : mille francs en quelques jours.

Jeanne, toujours ingénieuse, organise une nouvelle méthode pour faciliter la collecte. Elle ouvre un cahier d'abonnements, dans lequel on s'inscrit pour telle somme par mois. Ainsi Mgr de Lesquen, l'ancien évêque de Rennes retiré à Dinan, prend une souscription de dix francs.

Au bout de trois semaines, il y avait déjà six vieilles femmes ; peu à peu l'ancienne prison se remplit.

Dès le 22 août, le pauvre asile de Dinan reçut la visite d'un touriste anglais, lui-même soucieux d'aider les vieillards, et qui publia ensuite un article où il rendait compte de sa visite. « Il fallait, dit-il, pour approcher de l'appartement qu'elles occupaient, franchir un escalier tournant et difficile ; l'étage en était bas, les murs nus et rudes, les fenêtres petites et grillées, de sorte qu'on se croyait dans une caverne ou dans une prison ; mais ce triste aspect était un peu égayé par la lueur du feu et par l'air de contentement des habitants de ce lieu (...).

“ Jeanne nous reçut d'un air bienveillant Elle était simplement mais proprement vêtue d'une robe noire, d'un bonnet et d'un mouchoir blancs ; c'est le costume adopté par la communauté. Elle paraît avoir près de cinquante ans, sa taille est moyenne, son teint bruni et elle semble usée, mais sa physionomie est sereine et pleine de bonté ; on n'y remarque pas le plus petit symptôme de prétention ou d'amour-propre (...). »

Une véritable interview se déroule alors entre ce touriste - qui est aussi un homme de bien, occupé précisément à préparer la fondation d'un hospice de

vieillards - et notre Jeanne Jugan. Avec simplicité, elle répond à ses questions.

Elle ne savait pas un jour, dit-elle, d'où lui viendraient les provisions du lendemain, mais elle persévérerait, avec la ferme persuasion que Dieu n'abandonnerait jamais les pauvres, et elle agissait d'après ce principe certain : que tout ce que l'on fait pour eux, on le fait pour Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Je lui demandai comment elle pouvait distinguer ceux qui méritaient vraiment d'être secourus ; elle me répondit qu'elle recevait ceux qui s'adressaient à elle et qui paraissaient les plus dénués ; qu'elle commençait par les vieillards et les infirmes comme étant les plus nécessiteux, et qu'elle s'informait chez leurs voisins de leur caractère, de leurs ressources, etc.

Pour ne pas laisser dans l'oisiveté ceux qui pouvaient encore s'occuper à quelque chose, elle leur faisait effiloche et carder de vieux morceaux d'étoffe, puis filer la laine qu'ils en retiraient ; ils arrivaient ainsi à gagner six liards par jour... Ils faisaient aussi d'autres ouvrages, selon leurs possibilités, et recevaient un tiers du petit gain obtenu. »

Jeanne détaille alors ce qu'elle peut attendre des divers fournisseurs : les denrées encore bonnes mais moins faciles à vendre.

Je lui ai dit, continue l'Anglais, qu'après avoir parcouru la France, elle devrait venir en Angleterre nous apprendre à soigner nos pauvres ; elle me répondit que, Dieu aidant, elle irait si on l'y invitait.

Il y a dans cette femme quelque chose de si calme et de si saint qu'en la voyant, je me crus en la présence d'un être supérieur, et ses paroles allaient tellement à mon cœur que mes yeux, je ne sais pourquoi, se remplirent de larmes.

« Telle est Jeanne Jugan, l'amie des pauvres de la

Bretagne, et sa seule vue suffirait pour compenser les horreurs d'un jour et d'une nuit passés sur une mer houleuse. »

Comme l'avait été M. Chevremont, notre touriste et reporter a donc été saisi par la profonde sérénité de Jeanne.

Cela est d'autant plus impressionnant qu'elle est toujours active, toujours en marche, l'esprit en éveil autant que les membres. La voici en quête d'une maison, car dès les premiers jours il est évident qu'on ne pourra pas rester dans cette vieille tour. Elle achète pour vingt-quatre mille francs un ancien couvent délabré, dont les Capucins avaient été chassés en 1791. Mais un fermier l'occupe : et le bail ne prendra fin que dans trois ans. En attendant il faut trouver autre chose : elle loue une maison, rue Saint-Marc.

Ce local n'était pas meublé : on y coucha d'abord sur des paillasses. Les dons vinrent peu à peu. Un médecin offrit douze bois de lits, une vache, du blé noir. Un jour on amène une bonne femme ; il n'y avait plus de couverture disponible. Une des Sœurs allait retirer la sienne pour la lui donner, lorsqu'on apporte un ballot : il contenait neuf couvertures blanches, sortant de la fabrique. A l'entrée de l'hiver une personne charitable donna de la tourbe pour entretenir le poêle. On s'entraidait aussi entre maisons : la communauté de Rennes, plus à l'aise, envoya trois douzaines de bas pour les bonnes femmes.

Il fallait également partager le personnel : deux jeunes Sœurs arrivèrent de Saint-Servan, et Virginie Trédaniel, quittant Rennes, fut nommée supérieure de la communauté de Dinan.

Jeanne quêtait. On a longtemps gardé le souvenir de sa visite au collège des Cordeliers de Dinan, où elle s'adressa directement, comme à Redon, aux grands élè-

124 FÉCONDITÉ (1839-1852)

ves. On avait les dessertes assurées de l'hôpital des Frères de Saint-Jean-de-Dieu, qui comptait 224 malades.

Mais on dut faire face, pour la quête, à une situation nouvelle : la municipalité voulait organiser un Bureau de Bienfaisance et lui assurer des ressources. Pendant un temps, Jeanne suspendit les quêtes en ville, elle dut par conséquent quêter à la campagne, ou dans d'autres localités. On sait qu'elle est allée, à cette époque, tendre la main aux spectateurs des régates de Cancale (12 septembre 1846) (En a-t-elle profité pour visiter la maison familiale ? ...) ; elle est allée aussi aux courses de haies de Saint-Malo, aux régates de Saint-Suliac... Elle propose même d'aller en Angleterre. En tout cas elle a certainement séjourné à Jersey, pour y quêter, pendant une quinzaine de jours : il fallait que les pauvres vivent, rien ne l'arrêtait.

Puis nous la voyons quitter Dinan pour Rennes où elle va passer quelques semaines. Elle mendiait en chemin, récoltant d'humbles choses : « de la filasse, de la laine, des vieux bas... ». On retrouve sa trace à Saint-Méen, Montauban, Montfort, Bédée 1. Elle revient à

Dinan vers la fin de novembre, et repart presque aussitôt pour Saint-Brieuc. Le maire, chez qui elle se rend d'abord, garda ensuite en vénération le fauteuil où elle s'était assise. Le 10 janvier, on pouvait lire dans le *Publicateur des Côtes-du-Nord* : « Jeanne Jugan, cette fille si dévouée au service des malheureux, qui a fait des miracles de charité et dont les feuilles de la Bretagne ont si souvent retenti l'année dernière, est en ce moment dans nos murs. Elle fait une quête pour son oeuvre ; elle se présente chez les personnes charitables, et dit seulement : "Je suis Jeanne Jugan." Un pareil

1. Rapporté par sœur Marie de la Conception (Eulalie Jamet), dans une lettre du 13 novembre 1846.

DINAN

125

nom suffit pour lui faire ouvrir toutes les bourses. » Cette quête rapporta mille cinq cents francs. Est-ce vers cette époque qu'elle a visité le grand séminaire de Saint-Brieuc ? Un élève d'alors, qui plus tard devint jésuite, a évoqué cette visite. Nous l'avons, dit-il, entendu nous parler « avec un accent de foi qui nous pénétra jusqu'au fond ».

Ce séjour à Saint-Brieuc sera aussi l'occasion d'une rencontre utile ; M. du Clésieux, qui venait d'ouvrir à Saint-Illan une sorte d'orphelinat pour garçons (oeuvre qui devait plus tard se rattacher à la congrégation des Pères du Saint-Esprit), était en relation avec M. Dupont. Jeanne lui demande d'accueillir les quelques petits garçons qu'abritait encore la maison de Saint-Servan, et ceux qu'elle recueillerait éventuellement dans les rues de Rennes ou d'ailleurs. M. du Clésieux accepte, l'écrit à M. Dupont, qui, à son tour, écrit à l'abbé Le Pailleur : « Jeanne est tout heureuse de cette affaire et, aux yeux de la foi, il y a vraiment de quoi s'en réjouir » (22 janvier).

Jeanne en était heureuse, parce que cet accord permettait de mettre fin à une situation un peu difficile, qui durait depuis cinq ans : la présence de ces petits enfants à côté des vieillards à la maison de Saint-Servan. Elle les avait accueillis parce que nulle misère ne la laissait indifférente, et sans doute aussi parce que M. Le Pailleur aurait volontiers élargi les objectifs de l'oeuvre. Mais elle savait, elle, de plus en plus nettement, que sa mission était l'accueil des vieillards pauvres.

126

FÉCONDITÉ (1839-1852)

SOURCES DU CHAPITRE 17

SOURCES MANUSCRITES

Archives ds Petites Sœurs des Pauvres. Lettres et fragments des premières Petites Sœurs des Pauvres : Marie Jamet, Eulalie Jamet, Virginie Trédaniel.

Témoignages : Sœur Anne Auguste d'après Sœur Anne de la Nativité, Sœur Anne-Marie d'après l'abbé Leroy, Mrs Anderson d'après Sœur Agnès Onésime, Mlle Bétrel d'après Sœur Donatienne de Marie, Mme Gillet d'après Sœur Louise de l'Immaculée, P. Lucas, eudiste, d'après Sœur Marguerite de la Visitation, P. Monjarret, s.j., d'après Sœur Marie-Yvonne de Sainte Agnès et Sœur Aldegonde de la Providence. Livre de fondation de la maison de Dinan. A. LEROY, Détails complémentaires... déjà cité. Actes notariés.

Bibliothèque municipale de Dinan. De L'Hommeau, Histoire du vieux Dinan, déjà cité.

Archives de l'Oratoire de la Sainte-Face (Tours). Correspondance de M. Dupont.

SOURCES IMPRIMÉES CONTEMPORAINES DE JEANNE JUGAN

On trouvera la traduction de l'article du touriste anglais dans A.-L. MASSON, Les premières Petites Sœurs des Pauvres, Lyon, Vitte, 1899, et A. LEROY, Histoire des Petites Sœurs des Pauvres, déjà cité. Voir p. 236, Sources imprimées contemporaines de la vie de Jeanne Jugan, No 1.

J. LESAGE, Mémoires. Coup d'œil rétrospectif sur la ville de Dinan depuis l'établissement de sa municipalité jusqu'à nos jours, Dinan, Bazouge, 1871.

Articles de journaux : Le Dinannais, 16 août, 6 septembre, 1er novembre et 27 décembre 1846 ; 3 janvier 1847 ; L'Impartial de Bretagne, 11 septembre 1846 ; 15 janvier 1847 ; Le Messager breton, 25 juin, 6 août, 3 septembre, 29 octobre, 17 et 31 décembre 1846; Le Publicateur des Côtes-du-Nord, 22 août, 5 et 12 septembre 1846 ; 9 janvier 1847. Etrennes dinannaises, première année (1848), Dinan, Huart.

ÉTUDES POSTÉRIEURES

C. DE LA CORBINIÈRE, op.cit.

A. LEROY, op. cit.

Sur les routes

(1847-1848)

Pendant deux années (1847-1848), Jeanne va de ville en ville toujours quêtant, toujours prête à répondre aux appels de ses sœurs. Totalement disponible et désintéressée.

Elle se déplace souvent à pied, et la route est un des lieux de son existence, de sa réflexion, de sa prière. De son épreuve aussi, car les routes de France n'étaient pas faciles. Voici comment un économiste, en 1830, décrit les meilleures de ces routes : « De grandes avenues généralement droites (...), pavées ou ferrées (= empierrées) au milieu, mais sur une ligne tellement étroite que deux voitures ont parfois peine à s'y croiser. Cette ligne, qui est la meilleure partie de la route, manque fréquemment de solidité et d'égalité ; ferrée, elle est remplie d'ornières ; pavée, elle est dure et cahotante ; elle a d'ailleurs le défaut d'être trop élevée au-dessus des bas-côtés, et souvent les voitures ne peuvent, sous

FÉCONDITÉ (1839-1852)

peine de verser, y monter ou descendre qu'avec beaucoup de précautions ; les bas-côtés sont pires encore : ordinairement formés d'argile et traversés par la pluie qui se rend du milieu de la route dans les fossés, ils ne présentent, selon les saisons, qu'un amas de poussière ou de boue. » Il est vrai que, depuis le début du règne de Louis-Philippe, bien des routes avaient été refaites ; mais on n'était pas encore à l'ère du bitume ! Et Jeanne dut suivre parfois des chemins plus boueux encore...

Elle y rencontrait des piétons, et ils n'étaient pas tous très rassurants : chemineaux, mendiants, soldats, colporteurs - sans parler des brigands ! Pas de trottoirs dans les agglomérations ni sur les ponts : les accidents étaient fréquents. On devait se garer quand passait une lourde patache, ou ces grands chariots à quatre roues des messageries ; ou bien lorsque la malle-poste au grand trot dépassait les placides carrioles du pays. On rencontrait aussi beaucoup de voyageurs à cheval et des animaux de bât, en file, transportant des charges. Après un de ces voyages sur les routes, on arrivait toujours ou

poussiéreux ou crotté...

Jeanne marchait ainsi, « le bissac en bandoulière et le panier à la main », pour mendier au nom des pauvres vieillards ; quelquefois, c'était pour aller au secours d'une des maisons récemment fondées, et qui chancelait.

Car cette oeuvre qui n'est plus la sienne, à plusieurs reprises, elle va la sauver du désastre, parce que c'est à elle qu'on fait confiance, et parce que c'est elle qui voit ce qu'il faut faire. Elle vient, prend les mesures nécessaires, obtient les fonds qui manquaient, encourage les uns et les autres, puis disparaît ; d'autres ont besoin d'elle. Elle n'a pas « où reposer sa tête » ; elle semble n'appartenir à aucune communauté locale déterminée.

SUR LES ROUTES

129

Rien pour elle, tout pour les pauvres vieillards : avec eux elle partage tout. Pour qu'ils soient logés, entourés, aimés, elle accepte, elle, d'être sans feu ni lieu.

De Rennes, Eulalie avait écrit à sa sœur, le 27 mars 1847 : « Le monde ne veut plus nous donner, les quêtes ne sont plus rien ; depuis le 1er, janvier, nous avons dépensé plus que nous n'avons reçu... Ma bonne Mère, tout le monde demande Jeanne. Je ne sais s'ils donneront plus vite, car les esprits sont montés à cause de Monseigneur... [On se rappelle l'attitude sévère de Mgr Brossais Saint-Marc après le départ de l'abbé Le Pailleur pour Bougligny.] Françoise [Trévily] est toujours bien, on l'aime beaucoup à Rennes. La mère Virginie [Trédaniel, devenue supérieure de Dinan] m'a dit que si Jeanne venait à Rennes, elle demanderait Françoise [pour Dinan]. Je crois que cela ferait mauvais effet, mais je veux bien, et je suis prête à la donner quand vous voudrez... »

On ne sait pas en réalité si Jeanne est allée à Rennes : pendant cette année 47, on perd sa trace. Mais on peut lire dans le livre de fondation de Saint-Servan : « Les quêtes n'allaient pas mal. Sœur Marie de la Croix se partageait suivant le besoin entre les différentes maisons, allant là où la nécessité de sa présence se faisait sentir. »

C'est vers cette époque, peut-être, qu'elle est allée à Vannes. Elle vint y quêter dans la famille de Chappotin. Il y avait là trois petites filles. Hélène, qui avait sept ou huit ans, voulait donner toute sa tirelire : « Cinq francs seulement », dit la maman. « Qui de vous trois sera religieuse ? », demande Jeanne. « Pas moi, dit Hélène, je ne veux pas quitter maman! » Jeanne reprit : « Celles qui disent : Je voudrais la vocation, et ne se donnent pas, ne sont pas pour Dieu. Mais celle qui dit : Je ne veux pas, sent déjà la

grâce... » C'était une prophétie : Hélène de Chappotin a fondé la congrégation des Franciscaines Missionnaires de Marie. A plusieurs reprises au cours de ses quêtes, Jeanne a ainsi annoncé des existences consacrées à l'Évangile. Un peu plus tard, tandis qu'elle sillonnait le pays de Chartres, elle vint dans une famille ; la maman était inquiète de son fils, très difficile ; pourrait-il être prêtre, comme il disait le vouloir ? « Consolerez-vous, madame, votre fils sera prêtre, niais avec bien des difficultés. » Il le fut en effet

Pendant un des séjours qu'elle fit à Saint-Servan, Jeanne vint à passer un jour près des bassins du port de Saint-Malo. Elle y rencontra le comte de Gouyon de Beaufort, chez qui elle avait jadis travaillé. Il était armateur et ses bateaux faisaient le trafic pour une compagnie maritime. C'était un homme très violent, mais Jeanne disait que c'est dans ses accès de colère qu'elle obtenait le plus de lui ; de fait, elle était la seule personne à avoir de l'ascendant sur ce caractère bouillant et emporté. Or, ce jour-là, M. de Gouyon surveillait le débarquement des marchandises d'un de ses bateaux. Il y avait là de l'or en lingots, répartis dans de petits sacs contenant chacun la valeur de dix mille francs. Durant le transbordement un des sacs tomba à l'eau. Violente colère de l'armateur... et juste à ce moment Jeanne passait. Elle le vit et s'approcha pour savoir ce qui le mettait hors de lui. Elle le calma, en promettant de prier pour que l'argent perdu soit retrouvé ; et elle continua sa route. On parvint à repêcher le sac et Jeanne repassa par là peu après ; son ancien patron tenait justement le sac tout mouillé entre ses mains. « Je vous avais bien dit, mon bon petit M. de Gouyon, que le Bon Dieu vous aurait fait retrouver votre argent ! ... » N'écoutant plus que son bon cœur, l'armateur jeta le sac d'or dans les bras de Jeanne en

SUR LES ROUTES

131

lui disant : « Tiens, prends-le, ce sac ; ce sera pour tes petits vieux ! »

M. de Gouyon fut un ami fidèle de la maison de Saint-Servan. Il envoyait souvent des offrandes pour les vieillards. Ainsi, des salaisons de lard qu'il devait faire embarquer sur ses navires se trouvèrent un peu abîmées ; il ne voulut pas les prendre, et il envoya à l'asile 1 220 livres de lard . C'était une fortune que cette provision inattendue, dont les Sœurs surent tirer bon parti.

A la fin de l'année 1847 s'assembla le premier « chapitre » des Sœurs des Pauvres ; il était constitué par les supérieures des quatre maisons de Saint-Servan, Rennes, Dinan et Tours ; Jeanne n'y fut pas invitée. Cette assemblée fut probablement présidée par l'abbé Le Pailleur ; en effet, vers cette date, il revint de Bougligny pour donner des retraites :

n'ayant pas obtenu de pouvoirs de Mgr Brossais Saint-Marc, toujours fâché, il donna ses retraites à Dinan.

A cette époque, la petite œuvre, comme on disait, comptait neuf Sœurs des Pauvres, neuf novices, et quelques postulantes. La formation des nouvelles venues était sommaire; elle se faisait presque entièrement « sur le tas » sous la responsabilité de Marie Jamet et de la toute jeune Sœur Pauline (Joséphine Denieul, née en 1830) ; le clergé de la paroisse y aidait un peu. On donnait des éléments de base sur l'oraison, la règle, la vie commune, pendant quelques mois ; puis on envoyait les jeunes dans les maisons. De temps en temps, un des trois prêtres de Bougligny venait animer une retraite, et présider une cérémonie de vêtue ou de profession...

En février 1848, au moment de la révolution qui donna naissance à la deuxième République, Jeanne se trouvait à Rennes. La Bretagne ne connut aucun trouble. Le changement de régime y fut une surprise complète.

132 FÉCONDITÉ (1839-1852)

Jeanne n'interrompt pas ses quêtes ; on a retrouvé des images qu'elle donnait à ses bienfaiteurs, précisément en ces jours-là, et qui portent son nom et la date.

En avril, elle fut rappelée d'urgence à Dinan. Nous l'apprenons par cette lettre adressée de Saint- Servan, par Virginie Trédaniel, à Marie qui se trouve au loin à Tours : « ... J'ai reçu une lettre de Dinan, les Sœurs sont bien, mais les quêtes ne vont pas, elles ne reçoivent pas un sou, et Claire [la responsable : entrée depuis quelques mois, elle avait 22 ans !] me dit qu'elle n'a plus d'argent dans la maison ; elle demande la Sœur Jeanne. Elle me dit que les principaux bienfaiteurs n'ont plus de confiance ; ils croient que la maison va tomber si Jeanne n'y va pas... J'écris aujourd'hui à Rennes pour que Jeanne aille faire un tour à Dinan. »

Toujours disponible, Jeanne se rend à l'appel. Elle reconquiert sans peine la confiance des amis des pauvres, et le résultat de sa quête permet d'acquitter les dettes, de faire quelques provisions ; surtout elle a remis en bon état le filet serré d'amitié sans lequel la maison ne pouvait vivre. Les Dinannais auront longtemps besoin de s'assurer que Jeanne reste bien la garante de l'œuvre ; ils continueront, jusqu'en 1855, à lui donner le titre de Directrice de l'asile des vieillards. Il en est de même à l'évêché de Saint-Brieuc ; c'est « au nom de Mme la supérieure des religieuses de Jeanne Jugan » que le curé de Dinan demande l'autorisation de célébrer la messe à l'asile, à la fin de 1849 ; et l'autorisation est enregistrée sous le titre : Oratoire des dames Jeanne Jugan à Dinan.

A la fin de juin 1848, Paris avait connu des jours sanglants. La ville s'était divisée, quartiers populaires de l'est contre résidences bourgeoises de l'ouest : scènes de guerre civile. Effrayée, l'Assemblée avait voté des lois

SUR LES ROUTES

133

qui entravaient la presse populaire et la liberté d'association. Dans un article où il commentait ces faits, Lamennais s'écria avec une ironie douloureuse : « Silence aux pauvres ! » Jeanne Jugan, elle, dans le même temps, sans faiblir leur prêtait sa voix : quêteuse inlassable, à la fois discrète et audacieuse, elle ne cessait d'interroger, en leur nom, la conscience de ses concitoyens.

Le 3 février 1849, elle revient quêter à Saint-Brieuc, avec les encouragements chaleureux de l'évêque. Mais elle n'y reste que quelques jours : la maison de Tours, en difficulté, l'appelait d'urgence à son secours.

SOURCES DU CHAPITRE 18

SOURCES MANUSCRITES

Archives des Petites Sœurs des Pauvres. Lettres et fragments des premières Petites Sœurs des Pauvres : Marie Jamet, Eulalie Jamet, Virginie Trédaniel. Témoignages : Abbé J.-B. Briand, comtesse de la Haye Saint-Hilaire, abbé J. Genty d'après Sœur Antoinette de Saint Berchmans, Sœur Noël de Saint Alfred et Sœur Françoise de l'Annonciation. Livres de fondation des maisons de Dinan, Rennes, Saint-Servan. Images au nom de Jeanne Jugan. A. LEROY, Détails complémentaires... déjà cité.

Archives de l'évêché de Saint-Brieuc. Registre des expéditions.

SOURCES IMPRIMÉES CONTEMPORAINES DE JEANNE JUGAN

Journal, Le peuple constituant, 11 juillet 1848.

Etrennes dinannaises, consacrées aux intérêts administratifs, industriels et historiques de l'arrondissement de Dinan, année 1849 (p. 77) ; 1852, (p. 11) ; 1853, 1854, 1855-1856 (p. 134) ; FÉCONDITÉ (1839-1852)

ÉTUDES POSTÉRIEURES

M. AGULHON, 1848, ou l'apprentissage de la République, Paris, Seuil, 1973.

J. DELUMEAU, op. Cit.

G. GOYAU, Une fondatrice missionnaire, Mère Marie de la Passion, et les Franciscaines missionnaires de Marie, Paris, Spes, 1935.

R. HÉRON DF VILLEFOSSE, Histoire des grandes routes de France, Paris, Librairie académique Perrin, 1975.

A. LEROY, op. ci

J. VIDALENC, op.cit..

1 9**Tours****(1849)**

La fondation de Tours s'était faite sans Jeanne Jugan deux ans plus tôt. Voici dans quelles circonstances.

Depuis longtemps, M. Dupont avait exprimé le désir de voir les Petites Sœurs à Tours, et ses invitations se faisaient de plus en plus pressantes. Une personne de Tours, Mlle Chicoisneau de La Valette, apparentée à des Servannais, était toute prête à aider les Sœurs.

Enfin, en janvier 1847, M. Dupont écrit : « Les Petites Sœurs des Pauvres, ces nobles émules de Jeanne Jugan, sont arrivées (...). Cette œuvre des bonnes femmes est appelée à se répandre partout. » En effet, Marie Jamet, une novice et une postulante étaient venues loger chez lui.

Elles louent une maison sur la paroisse de la Riche. M. Dupont fait cadeau de trois lits, un en son nom, un au nom de sa mère et le troisième au nom de sa fille. Pendant plusieurs jours, la maison reste vide. Le soir

136

FÉCONDITÉ (1839-1852)

de l'Épiphanie, les trois Sœurs dînaient chez M. Dupont ; elles étaient tristes de n'avoir pas de vieillards. Au début du repas, on sonne : une vieille femme les attend à la maison de la Riche. Elles s'y précipitent, et lui font fête. (Il paraît que le dîner les y a suivies.) A la fin du mois, il y avait quinze vieilles femmes.

Dès le 9, on avait commencé la quête. Une Sœur accompagnée de Mlle de La Valette mendiait pour les pauvres. Le 10, le Journal d'Indre-et-Loire annonçait cette quête en première page. Il présentait les Sœurs qui, dit-il, « forment une association connue sous le nom d'Association Jeanne Jugan » ; il publiait aussi le discours de Dupin à l'Académie : Dupin, plus d'un an après, continuait à ouvrir les portes !

L'archevêque, Mgr Morlot, s'était d'abord montré réservé. Puis il s'intéressa au travail des Sœurs, et les poussa même, un peu plus tard, à acquérir une vaste maison qui se

trouvait vacante, l'ancienne maison-mère des Sœurs de la Présentation. Et il laissait entendre qu'il verrait sans déplaisir la maison-mère et le noviciat s'y installer (il avait eu vent, peut-être, des difficultés surgies à Rennes après le départ de l'abbé Le Pailleur pour Bougligny).

Effectivement, grâce à une somme de vingt mille francs donnée par M. Dupont sur la dot de sa chère enfant, qui venait de mourir, on acquiert cette maison où l'on entrera en février 48.

A la fin de cette année, la maison-mère et le noviciat s'y installent. La maison de Saint-Servan était devenue bien trop petite pour abriter la quinzaine de postulantes et novices qui se préparaient maintenant à devenir Petites Sœurs. La croissance de la congrégation avait commencé, et allait s'amplifier très rapidement : un an

TOURS

137

après il y aura à Tours quarante novices et postulantes (août 49)¹..

Quelques semaines avant l'arrivée des novices, la maison de Tours avait reçu la visite d'un personnage dont la voix allait faire retentir le nom de Jeanne Jugan : Louis Veuillot.

Directeur de l'Univers depuis 1843, Veuillot s'était converti à la foi chrétienne dix ans plus tôt, il avait engagé son grand talent au service de l'Évangile avec fougue et intransigeance. Il y avait à Tours un des rédacteurs de l'Univers, Léon Aubineau. Président de la Conférence Saint-Vincent-de-Paul, il connaissait bien les Sœurs, et c'est sans doute lui qui leur a amené Veuillot. Celui-ci a recueilli les propos de la supérieure, Marie Jamet; et ce qu'il va publier dans l'Univers fait écho à ce récit que lui a fait Marie elle-même. (Nous verrons que, plus tard, l'abbé Le Pailleur lui donnera une version des faits fort différente ...)

De retour à Paris, Veuillot assista, au début de septembre 48, à la discussion qui eut lieu à l'Assemblée Nationale sur le droit à l'assistance inscrit dans le préambule de la nouvelle Constitution : « La République doit par une assistance fraternelle, assurer l'existence des citoyens nécessiteux, soit en leur procurant du travail dans la limite de ses ressources, soit en donnant, à défaut de la famille, des secours à ceux qui sont hors d'état de travailler. » Au sortir de cette séance, Veuillot, qui avait peu de confiance dans les progrès de la société humaine, et peu de sympathie pour les idées républicaines ou socialistes, écrivit un vibrant article sur Jeanne Jugan et son œuvre. Il y expliquait aux parlementaires qu'il allait les entretenir

1. Le noviciat, qui comptait au début de l'année 1849 quatorze ou quinze sujets, avait plus que doublé à la fin de l'été.

138

FÉCONDITÉ (1839-1852)

« d'un personnage plus savant en socialisme que vous ne l'êtes tous »... (Il n'est pas évident que cette perspective polémique fût la plus fidèle à l'esprit et aux intentions de Jeanne Jugan.)

Voici quelques-unes de ses formules : « Elle aimait les pauvres parce qu'elle aimait Dieu. Un jour elle pria son confesseur de lui enseigner à aimer Dieu davantage encore. "Jeanne, lui dit-il, jusqu'à maintenant vous avez donné aux pauvres ; maintenant partagez avec eux" Jeanne, le soir même, avait une compagne, ou plutôt une maîtresse (...).

« J'ai vu des vêtements propres, des visages gais, et même des santés charmantes. Entre les jeunes Sœurs et ces vieillards, il y a un échange d'affection et de respect, qui réjouit le cœur...

Les religieuses s'astreignent en tout au régime de leurs pauvres, et il n'y a nulle différence, sinon qu'elles servent, et qu'ils sont servis... Tout arrive à point pour les besoins du moment. Au souper rien ne reste, au déjeuner rien ne manque. La charité a donné la maison. Lorsque survient un pensionnaire, elle envoie le lit et les vêtements. »

Au début de son texte, Veillot avait noté : « J'ai eu l'honneur de voir madame la Supérieure générale ; ce n'est pas Jeanne Jugan. Cette illustre femme reste à la maison de Saint-Servan, et n'est que la seconde dans la famille qu'elle a créée. »

En réalité, nous l'avons vu, elle n'était pas souvent à Saint-Servan. En 1846, elle fut à Rennes puis à Dinan, en 1847 et 48, elle est allée de ville en ville. Mais en février 1849, appelée par ses sœurs, elle arrive à Tours. Il s'agissait surtout d'obtenir des autorisations officielles, qui faisaient défaut.

M. Dupont est dans l'enthousiasme : « Depuis deux jours, nous avons l'honneur de posséder Jeanne Jugan,

TOURS

139

la mère de toutes les Petites Sœurs (...). Quelle admirable confiance en Dieu ! Quel amour de son saint Nom ! Elle va nous faire du bien à Tours. Les grossiers gens du monde croient que cette pauvre chercheuse de pain, comme elle s'appelle, leur demande

l'aumône ; mais si leurs yeux s'ouvraient, ils comprendraient, eux, qu'ils en reçoivent une immense en l'entendant parler si amoureusement et si simplement de la Providence de Dieu. »

Cette lettre n'est pas seulement vibrante. Elle présente d'une façon profonde et vraie un des axes majeurs de la vie de Jeanne Jugan ; et elle met en lumière sa portée apostolique : Jeanne sait parler « si amoureusement et si simplement de la Providence de Dieu » parce qu'elle en vit, elle a partie liée avec Celui qui a voulu que la Bonne Nouvelle soit annoncée aux pauvres. Elle ne cherche pas à « faire de l'apostolat » : elle témoigne sans calcul, parce qu'elle est habitée par la charité de Dieu, et la met en oeuvre. Son témoignage est amplifié par des voix comme celles de Veillot, ou même de Dupin l'aîné, puis, nous le verrons, de Dickens, qui lui donnent une vaste audience.

Arrivée à Tours, Jeanne y a rencontré un jeune homme, Hector d'Outremont, membre très actif de la Conférence Saint-Vincent-de-Paul. Elle lui a raconté les débuts de son oeuvre, et M. d'Outremont a tout noté. Son récit, ensuite, est resté chez les Petites Sœurs des Pauvres : hélas, il a été détruit. Celle qui a exécuté cette suppression, en a dit son regret. Plus tard M. d'Outremont deviendra prêtre et évêque du Mans. Ce sera un efficace ami des Petites Sœurs.

La jeune Sœur Pauline, de Tours, écrit à l'abbé Le Pailleur (19 février 1849). Elle lui raconte les visites qu'elle a faites aux bienfaiteurs et à l'évêque, en compagnie de ma sœur Jeanne. (On voit qu'à cette date le

140

FÉCONDITÉ (1839-1852)

nom de Sœur Marie de la Croix ne s'était pas encore imposé, même à l'intérieur de la congrégation, et même pour de jeunes Sœurs entrées bien après les débuts). Ensuite elles ont vu le curé de la paroisse qui leur a conseillé de retourner chez l'évêque afin de lui demander une lettre de recommandation auprès des curés. Elles y sont allées. « Monseigneur lui a dit qu'il n'osait pas trop s'avancer. Elle s'est mise à genoux, elle l'a laissé entièrement libre, à sa grande charité. Il en a été touché, et il lui a dit d'attendre quelques jours, et qu'il le ferait (...). Nous voudrions bien que M. d'Outremont serait à Tours, pour lui faire mettre un petit mot dans le journal au sujet de ma sœur Jeanne. Elle m'a dit que ce serait bien utile, qu'elle était entrée dans plusieurs boutiques et qu'on avait le cœur dur comme des brosses (...).

« Nous avons été voir madame la préfète, qui nous a reçues avec bonté, et nous a envoyé le soir même une autorisation dans tout le département, de la part de son mari que nous n'avions pu voir (...).

« Je suis bien contente de la Sœur Jeanne, elle est bien bonne, elle se plaît bien à Tours, mais elle s'ennuie un peu en pensant qu'elle ne peut pas encore quêter (...).

Je pense que ce sera Sœur Catherine qui conviendra pour la quête. Elle plaît bien à ma sœur Jeanne... »

Cette lettre nous permet de saisir sur le vif comment Jeanne se comportait dans sa congrégation, dix ans après les premiers débuts, et comment une jeune Sœur pouvait la percevoir. En fait, Jeanne laissera la maison de Tours consolidée, et bien enracinée dans la population.

Mais voici que la rumeur joyeuse suscitée par ce dynamisme évangélique s'élargit de plus en plus.

TOURS

141

M. d'Outremont a fait connaître aux confrères de Saint-Vincent-de-Paul de Paris ce qui se faisait à Tours. Ceux-ci ont demandé une fondation. Marie Jamet est allée s'y préparer à Saint-Servan, au début de 1849. Elle revient à Tours, le 9 mars, avec Sœur Marie-Louise, et elles partent pour Paris le 28. Le 1er août, la première maison de Paris sera fondée. Et l'on reçoit une lettre de Besançon : une certaine Mlle Junot a connu, par l'article de Veillot, l'œuvre de Jeanne Jugan et elle demande une implantation. En novembre, Sœur Pauline part de Tours pour Besançon et y fait publier le Prix Montyon de Jeanne. A Tours, elle s'est formée aux côtés de Jeanne ; c'est elle qui va organiser la fondation de Besançon. La même année, une maison s'est ouverte à Nantes, à la demande des confrères de Saint-Vincent-de-Paul. C'est à Nantes que se répandit le nom de Petites Sœurs des Pauvres 2 : la sagesse populaire avait trouvé le qualificatif qui exprimait au mieux l'intention de Jeanne Jugan : excluant toute domination, se faire tout petit pour mieux aimer.

SOURCES DU CHAPITRE 19

SOURCES MANUSCRITES

Archives des Petites Sœurs des Pauvres. Lettres et fragments des premières Petites Sœurs des Pauvres : Marie Jamet, Sœur Pauline.

2. En réalité on trouve l'expression Petites sœurs des Pauvres dans une lettre de l'abbé Le Pailleur dès le 10 septembre 1847 : « Plusieurs jeunes personnes très bien éprouvent les persécutions de leurs familles (...). C'est parce qu'elles désirent se faire Petites

Sœurs des Pauvres... » Mais c'est en 1849 seulement que ce vocable se popularisa puis devint officiel.

142

FÉCONDITÉ (1839-1852)

Note de Sœur Alexis de Sainte-Thérèse. Témoignage de Sœur Apollinaire du Saint-Sacrement. A. HELLEU, Note et observations... déjà cité. A. LEROY, Détails complémentaires... déjà cité. Livre de fondation de la maison de Tours.

Archives de l'Oratoire de la Sainte-Face (Tours). Correspondance de M. Dupont.

SOURCES IMPRIMÉES CONTEMPORAINES DE JEANNE JUGAN

Constitution de la République française, 1848. Journal d'Indre-et-Loire, 10 janvier 1847; 27 septembre 1848. L'Univers, 13 septembre 1848.

ÉTUDES POSTÉRIEURES

P.D. JANVIER, Vie de M. Dupont... déjà cité.

A. LEROY, op. cit.

Angers

(1849-1851)

Jeanne quêtait : c'est notre refrain.

En 1849, elle a sillonné la Touraine, la Beauce, l'Anjou. Vers cette époque Léon Aubineau la présente : « Elle va partout. Peut-être la verrez-vous entrer chez vous, exposer simplement et dignement l'objet de sa demande, les besoins de ses pauvres, et parler des miséricordes du Seigneur à leur égard. »

Elle quêtait dans l'action de grâces, le cœur rempli de la détresse des pauvres et, tout à la fois, émerveillée de tant d'amour donné par Dieu.

Nulle période de sa vie active n'est plus allègre, plus chantante que ces semaines de la collecte angevine et de la fondation qui suivit.

Elle y arrive au début de décembre 1849, déjà attendue par plusieurs familles, plus ou moins liées à la Conférence Saint-Vincent-de-Paul. En particulier, elle va

144 FÉCONDITÉ (1839-1852)

être adoptée par M. et Mme de Quatrebarbes, et par Mlle Zénobie de Caqueray.

Celle-ci, toute dévouée au service de Dieu et des pauvres, la présente aux membres du clergé. En échange, elle ne lui demande qu'un cadeau : son panier de quête. (Est-ce encore celui que le Frère Claude-Marie Gandet lui a donné en 1841 ?... elle avait dû en user plusieurs depuis !) Mlle de Caqueray lui donne un panier neuf. Elle-même a décrit cet objet vénérable qu'on n'a pas retrouvé : « ... moyen de taille, fermé par un couvercle fixé près de l'anse et ouvrant en hémicycle en soulevant les deux bouts, primitivement il avait dû être en osier blanc mais à l'époque où je l'ai connu l'usage du temps lui avait imprimé une couleur de blé mûr. »

Les Quatrebarbes furent aussi de précieux amis. Le comte était tout donné aux pauvres, humblement. On raconte que sa femme lui dit un jour en riant : « Mais mon cher, si vous ne m'aviez pas, vous finiriez par n'avoir d'autre asile que l'hôpital ! - Je n'y serais pas à plaindre, répondit-il, puisque j'y serais en compagnie des sœurs et des pauvres, mes

grands amis... Et puis, ajouta-t-il avec ce sourire qui, dit-on, était irrésistible, et puis vous viendriez bien m'y voir quelquefois ! » Il était fait pour s'entendre avec Jeanne. Il la prit donc avec lui dans sa calèche ou son coupé, et lui fit faire la tournée des châteaux d'Anjou, pour qu'elle y soit connue et puisse y revenir. Elle y était aussi à l'aise, aussi simplement elle-même qu'au milieu de ses pauvres ou dans le bureau des fonctionnaires.

C'est ainsi qu'elle visita au château du Bourg-d'Iré, la vieille Mme de Falloux dont le fils venait d'occuper, pendant un an, le fauteuil de ministre de l'Instruction publique ; il restera fidèle à Jeanne. Vingt-cinq ans plus tard (1874)., il évoquera avec elle, devenue bien vieille à

ANGERS

145

son tour, cette première visite en Anjou - tôt suivie par la mort de sa mère 1.

Jeanne quêtait à Angers pour les fondations déjà faites. Mais elle eut dès le début (comme à Rennes) la pensée d'ouvrir une maison dans cette ville qui lui était si accueillante. Elle rencontra dans les rues ces mendiants si nombreux depuis le début du siècle. Elle savait que le Bureau de Bienfaisance ne pouvait pas faire face à toutes les nécessités. Certes, le développement industriel, qui accentua le paupérisme à Angers, allait s'amplifier surtout dans les années suivantes - quinze ans plus tard, sur 50 000 habitants environ, 8 000 seront inscrits au Bureau de Bienfaisance ; mais, déjà, bien des misères étaient à secourir, et particulièrement celles des vieillards pauvres. Il y avait bien, comme à Rennes, pour les vieillards grabataires, l'hospice civil (et les Sœurs de Sainte-Marie d'Angers cherchaient à y atténuer les misères communes aux hôpitaux de l'époque) ; il y avait aussi un « dépôt de mendicité », né en 1831 d'un concours de bonnes volontés généreuses puis devenu municipal, et qui accueillait, avec humanité et souci d'éduquer, une centaine de mendiants plus ou moins délinquants de tous âges.

D'autres vieillards, pour ne parler que d'eux, pouvaient trouver, auprès de plusieurs organisations suscitées par une charité inventive, un certain nombre de secours : des dames s'étaient groupées dans une « confrérie de la Nativité » pour la visite des pauvres ; d'autres avaient formé, pour toute activité de bienfaisance, une « association de Dames de la Providence » ; la Conférence Saint-Vincent-de-Paul, créée en 1838,

1. Mme de Falloux est morte le 6 décembre 1850. Le P. Lclivière, racontant, en 1874, la visite de M. de Falloux à La Tour, note qu'il vit Jeanne, « admira ses 82 ans, sa belle prestance, son bâton blanc... ». Mais nous n'en sommes pas encore là.

était jeune et active ; elle avait ouvert un vestiaire... Tout cela existait, agissait, et peut-être la charité à Angers se sentait-elle moins démunie qu'ailleurs devant la misère. Pourtant, Jeanne le voyait bien, beaucoup de pauvres vieillards attendaient d'être accueillis et aimés dans une maison faite pour eux.

Elle en parla à des amis angevins, qu'elle trouva tout prêts à coopérer. Dès le 11 décembre, un vicaire général de Rennes, M. Maupoint, venait visiter les Petites Sœurs de cette cité ; il ne les connaissait pas encore, mais il avait reçu d'Angers une demande : accepterait-il de donner aux pauvres vieillards une maison et une chapelle qu'il possédait là-bas ? Il parut satisfait de sa visite aux Sœurs de Rennes, et ce fut le début d'une longue amitié ; quant à sa chapelle et à sa maison d'Angers, elles allaient effectivement devenir, dans cette ville, le premier logement des Sœurs et de leurs vieillards.

C'est en avril 1850 que se fera cette fondation. Dans les mois d'hiver, Jeanne est probablement retournée à Tours avec le produit de sa quête, puis elle a dû tendre la main dans d'autres localités.

Le mercredi 3 avril, donc, Marie Jamet, Sœur Pauline et Sœur Félicité de Sainte-Marie quittent Tours en compagnie de Jeanne pour ouvrir l'asile d'Angers. Mgr Angebault, l'évêque, les reçoit à bras ouverts et leur remet les clefs de la chapelle de M. Maupoint ; il dit à Marie : « Allez, ma fille, ouvrez la porte à tant de pauvres qui vous réclament et faites le bien. » Comme ailleurs, elles arrivaient les mains vides : à elles quatre, elles n'avaient que six francs en bourse pour commencer l'établissement.

Jeanne sollicite les autorisations de quête, qui sont établies à son nom. C'est elle que présentent les journaux. Les Sœurs, à Angers comme à Saint-Servan,

ANGERS

147

seront souvent appelées les Jeanne Jugan. Dans le Journal de Maine-et-Loire du 12 avril, on pouvait lire : « Il y a trois mois, Jeanne Jugan nous quêtait (...). Le bon accueil qu'elle reçut la toucha. "J'ai contracté, dit-elle en s'éloignant, une dette envers les Angevins ; je viendrai bientôt la payer."

« La bonne Bretonne, fidèle à sa parole, est aujourd'hui dans nos murs (...). Voici la lettre par laquelle elle s'est fait connaître à notre municipalité (2) (...):

Le discours de M. Dupin pour le Prix Montyon révèle notre origine ; depuis cet

encouragement, Dieu nous a bénies. Nous sommes quatre-vingts sœurs ; nous logeons, nourrissons et soignons cinq à six cents vieillards infirmes dans sept maisons, successivement établies à Saint-Servan, à Dinan, à Rennes, à Nantes, à Tours, à Paris, à Besançon. Dans toutes ces localités, l'adoption des évêques, la protection des municipalités et la charité publique nous ont suffi. Nos statuts sont le fruit de l'expérience et s'inspirent des besoins des pauvres ; un règlement très simple et qui consiste à coordonner nos différents exercices est notre moyen d'union et d'action. »

Deux jours plus tard, Marie repartait pour Tours, « déjà consolée ». Elle était accompagnée de deux postulantes angevines qui, sans doute, avaient réfléchi depuis la première tournée de Jeanne en décembre.

Les Sœurs s'installent donc dans l'ancienne chapelle, et commencent les travaux d'aménagement. Le 29 on accueille les premiers vieillards. La quête donnait de très bons résultats, spécialement en nature.

Pourtant le beurre manqua, et Jeanne vit que les

2. Le style et les erreurs chronologiques de l'énumération des fondations font penser que cette lettre collective ne fut sans doute pas rédigée par les Petites Sœurs des Pauvres.

148 FÉCONDITÉ (1839-1852)

vieillards mangeaient leur pain sec. « Mais c'est le pays du beurre, dit-elle. Comment, vous n'en demandez pas à saint Joseph ? » Elle alluma une veilleuse devant une statue de saint Joseph, fit apporter tous les pots vides, et plaça un écriteau : « Bon saint Joseph, envoyez-nous du beurre pour nos vieillards ! » Les visiteurs s'étonnaient ou s'amusaient de cette naïveté ; l'un d'eux exprima une certaine défiance devant les pots vides ! Mais quelques jours plus tard un donateur anonyme fit envoyer un lot très important de beurre, et tous les pots furent remplis.

Jeanne voulait une ambiance de gaieté. Portée par le réseau angevin d'amitié, elle vint un jour trouver, toute timide, le colonel qui commandait une unité en garnison à Angers, et elle lui demanda d'envoyer, l'après-midi d'un jour de fête, quelques musiciens du régiment pour la joie de ses bons vieux. « Ma Sœur, je vous enverrai toute la musique pour vous faire plaisir et réjouir vos chers vieillards. » Cette fanfare d'Angers semble accompagner d'allégresse l'amour qui se donne, et qui éveille l'amour.

Un médecin, le Dr Renier, s'offrit pour soigner gratuitement les vieillards. Il était membre de la conférence Saint-Vincent-de-Paul, comme plusieurs des bienfaiteurs les

plus fidèles.

L'un des membres de cette chaîne d'entraide fit plus que donner de son bien : il s'offrit lui-même. C'était un jeune prêtre, Paul Gontard. D'abord avocat, il s'était orienté vers le service de l'Évangile et avait reçu l'ordination en 1848. Il fit don d'un lit pour les vieillards. En venant à la maison du quartier de la Doutre, il fut frappé par la pauvreté des Sœurs, leur humilité joyeuse. Et pendant ce lumineux été de 1850, un beau jour, il fit sa malle, partit pour Paris, arriva à la maison de la rue Saint-Jacques où se trouvait la supérieure générale:

ANGERS

149

il s'engagea, avec tout ce qu'il avait, au service de la congrégation ; il devait y demeurer jusqu'à sa mort (1873). D'autres prêtres, nous le verrons, l'ont rejoint par la suite 3.

Vers cette époque Jeanne avait quitté Angers pour tendre la main dans les autres villes du département. Elle était munie d'une autorisation du préfet garantissant à la dame Jeanne Jugan, dans tout le département, la protection des autorités civiles et militaires. A Angers même, la quête serait assurée par une novice que Jeanne avait formée.

Dans cette ville, Jeanne laissait un souvenir durable. Près de trente ans plus tard, un de ceux qui l'avaient accueillie, Léon Cosnier, croisa un jour une bande de garçons et de filles qui chahutaient en brillant des chansons grivoises ; tout à coup, on entendit sonner l'angélus ; une des filles dit aux autres : « C'est la petite cloche de Jeanne Jugan ; elle nous entend... » Le calme se fit, et ils se séparèrent.

En novembre 1850, l'asile connut une dure épreuve la toute jeune supérieure, Sœur Félicité de Sainte-Marie, âgée de 23 ans, mourut d'une fièvre typhoïde ; c'était le premier deuil dans la famille des Petites Sœurs des Pauvres. Sœur Félicité fut remplacée par la novice quêteuse.

L'installation dans la chapelle de l'abbé Maupoint était précaire : ce ne pouvait être qu'une solution provisoire. On y manquait d'air. Le logement des Sœurs était séparé de la salle des vieillards par une cloison de papier. Quand une personne âgée venait à mourir, on portait son corps du côté des Sœurs, qui la veillaient la

3. Le P. Ernest Lelièvre, dont il sera question plus loin, fut au nombre de ces auxiliaires, prêtres et laïcs. Leur association ne prit jamais une grande extension et fut dissoute en 1896, le développement de la congrégation ne demandant plus leur collaboration.

nuit. Le 24 décembre 1850, un domaine situé sur une hauteur voisine de la ville, la Mélinais, fut acquis par la communauté, qui s'y installa peu après.

Mais Jeanne avait déjà quitté l'Anjou. Elle quêtait.

Vers cette époque - hiver 50-51 - une lettre de Marie Jamet à la supérieure de Dinan donne ces indications : « Dites à Sœur Marie de la Croix de ne pas quêter du côté du Mans, ni dans le département de la Mayenne, car on va commencer une fondation à Laval ... » Et, un peu plus tard : « Elle peut aller à Brest ... Nous sommes contents àes trois petites qu'elle a vues à Lorient... » Dinan, Lorient, Brest : quelques jalons sur la route de Jeanne. Et, partout où elle passe, elle appelle : une bonne partie des premières Petites Sœurs se sont présentées pour suivre le même chemin que Jeanne, le chemin de la pauvreté partagée. De cette façon-là aussi, elle est la mère de toutes les Petites Sœurs.

Elle s'arrête un peu à Dinan. On a conservé d'elle une image qui doit dater de ce séjour. En mars 1851, un M. Germainville est venu de Paris à Dinan, pour y fonder une conférence Saint-Vincent-de-Paul. Il est allé chez les Petites Sœurs. Douze ans plus tard, en demandant Jeanne Jugan pour une nouvelle fondation à Paris en faveur de vieux militaires, il évoquera le souvenir de cette rencontre avec « la grande Jugan... Il me semble la revoir avec vos autres Sœurs, assises sur leurs talons, chantant des cantiques... ».

Mais suivons-la à Brest. Elle pensait avec raison que, dans cette ville, beaucoup de vieillards pauvres se trouvaient à l'abandon. Elle commença par aller trouver une personne très agissante, veuve d'un officier de marine, Mme Thirat de Chailly ; celle-ci avait organisé à Brest une conférence Saint-Vincent-de-Paul féminine.

La rencontre ne fut pas encourageante : tout sem-

blait, dans les conditions actuelles, contraire à un tel projet, et les difficultés étaient insurmontables... Jeanne écouta, comprit. Elle réfléchit, puis conclut : « Eh bien, ma bonne dame, nous essaierons ! »

Elle se mit à quêter. Une amie l'accompagnait, Mlle Chouteau. Elles arrivent à une maison où cette personne redoute un mauvais accueil ; il vaudrait mieux passer outre. Mais Jeanne, saisissant le cordon de la clochette, lui répond : « Son nons en Dieu, et Dieu nous bénira. » L'aumône fut généreuse.

Sonnons en Dieu. Cette formule dit bien le secret de Jeanne. Son œuvre n'est pas la sienne : c'est l'œuvre de Dieu. Son courage n'est pas le sien : c'est la force du Christ. Audace et liberté, confiance et action de grâce sont le climat de son existence. Et le secret de sa joie.

SOURCES DU CHAPITRE 20

SOURCES MANUSCRITES

Archives des Petites Sœurs des Pauvres. Lettres et fragments des premières Petites Sœurs des Pauvres : Marie Jamet, Eulalie Jamet.

Témoignages des Petites Sœurs des Pauvres : Soeur Jeanne de l'Immaculée, Soeur Marie-Thérèse de Saint Pierre, Soeur Marie de Saint Laurent, Soeur Saint Albert, Soeur Maria de Sainte Luce.

Autres témoignages : abbé Chauvin, Mlle Gicquel des Touches.

Lettre de M. Germainville. Autorisation du préfet de Maine-et-Loire. Actes notariés. Images (Fourmy, Quatrebarbes, Ursulines de Jésus de Bellefontaine). Lettres du P. Lelièvre (8 août 1873, 1874). Livre de fondation de la maison d'Angers. A. LEROY, Détails complémentaires... déjà cité.

152 FÉCONDITÉ (1839-1852)

SOURCES IMPRIMÉES CONTEMPORAINES DE JFANNE JUGAN

L. AUBINFAU, op. cit.

L. COSNIER, Le dépôt de mendicité d'Angers. A MM. les conseillers généraux de Maine-et-Loire, Angers, Imprimerie P. Lachèse, Belleuvre et Dolbeau, 1867.

Journal de Maine-et-Loire, 12 avril et 18 décembre 1850.

ÉTUDES POSTÉRIEURES

L. COSNIER, La charité à Angers, 2 vol., Angers, Lachèse, 1889-1890.

A. LEROY, op. cit.

Croissance

(1850-1852)

Pendant l'été 1851, deux retraites eurent lieu à Rennes, à la maison de la Madeleine. Il est vraisemblable que Jeanne participa à l'un de ces regroupements. Les Sœurs d'Angers en ont consigné le souvenir : « Ayant été convoquées à Rennes, la moitié d'entre nous s'y rendit pour la première retraite et l'autre moitié pour la seconde. Nous nous trouvions là avec nos Petites Sœurs des maisons de Bretagne ; huit jours se passèrent dans le silence et le recueillement, tout occupées de repasser devant Dieu nos obligations et de reprendre avec un nouveau courage les sacrifices de notre vie hospitalière. Mais la maison de Rennes était si à l'étroit qu'il nous fallait coucher dans un grenier qu'une dame du voisinage avait mis à notre disposition. Nous avons l'occasion de pratiquer la pauvreté à l'exemple du divin Sauveur, et nous nous en réjouissions. C'était en juillet. Nous étions trente dans ce grenier, sur un peu de

154

FÉCONDITÉ (1839-1852)

paille, couvertes d'une couverture ou de nos vêtements. Par moments, nous sentions passer les rats tandis qu'en dessous, les chevaux piaffaient dans leur écurie. Pour la nourriture, la bonne Mère de Rennes faisait bien son possible pour que personne ne manquât de rien, mais elle avait cent pauvres à nourrir et sa bourse n'était jamais bien garnie. »

Ce récit permet d'imaginer le climat qui régnait dans la petite famille à cette époque. Ce n'est plus seulement la petite œuvre du début : il y a maintenant une dizaine de maisons, il y aura bientôt plus de cent Sœurs, presque toutes très jeunes. On est toujours très pauvre, très dépendant de la quête quotidienne. Pourtant, il faut s'organiser, acquérir une existence officielle dans l'Église, devenir une véritable congrégation.

A Rennes, au cours des difficultés des années précédentes, Mgr Brossais Saint-Marc avait bien précisé aux Sœurs qu'elles n'étaient pas des religieuses au sens propre du mot; il avait fait savoir aux prêtres du diocèse de les considérer comme des bonnes filles, non comme des religieuses. Pourtant elles avaient leurs quatre vœux... Dans l'embarras on consulta les prêtres de Bougligny, qui précisèrent que ces vœux, faute d'une approbation

officielle, étaient seulement des vœux privés, non des vœux de religion.

Cependant, on avait adopté un costume plus uniforme. Le manteau utilisé pour sortir en fit partie. Au début, à Rennes, on portait le capuchon en arrière sur les épaules ; à Tours, on le releva habituellement sur la tête, « à la mode des femmes du peuple ; l'usage fut adopté dans la petite famille ».

En février 1850, Eulalie écrit de Rennes : « Voici M. Maupoint (vicaire général du diocèse) qui sort d'ici (...). Il est on ne peut plus fâché que le noviciat soit à Tours, il dit que c'était Rennes qui devait

CROISSANCE

155

l'avoir : "Ah, si j'avais été dans le diocèse plus vite, je ne l'aurais pas laissé partir ! Lui et d'autres prêtres interviennent auprès de l'évêque : celui-ci évolue peu à peu vers une attitude plus favorable.

Cependant au cours de l'année 1850, la congrégation a poursuivi son extension. Après Angers, ce sont les fondations de Bordeaux, Rouen, Nancy. En 1851 le noviciat est transféré de Tours à Paris.

La même année, première fondation en Angleterre, dans la banlieue de Londres. Cette fondation est aidée par un article de Charles Dickens dans son hebdomadaire Household words (14 février 1852) : il y raconte une visite à l'asile de Paris qui l'a fort impressionné. Il donne d'abord un bref résumé des origines, tout à fait conforme à la réalité ; puis il décrit la maison de la rue Saint-Jacques : « ... Un ancien a les pieds sur une chaufferette, et murmure d'une voix faible qu'il est bien confortable maintenant car il a toujours chaud. Le souvenir du froid des années et du froid des rues est gravé dans sa mémoire, mais il est très confortable maintenant, très confortable... »

La croissance se poursuivait rapide. En décembre 1851, on dénombrera trois cents Sœurs, quinze maisons abriteront mille cinq cents vieillards. Dix-huit mois plus tard il y aura cinq cents Sœurs... Jeanne Jugan, dans sa prière, devait être éblouie par cette fécondité, par une telle générosité de Dieu.

Mais il devenait urgent de mettre au point un texte de constitutions pour obtenir l'approbation officielle de l'association. Le P. Massot, sollicité, s'est mis au travail. En avril 1851, il a invité l'abbé Le Pailleur chez les Frères de Saint-Jean-de-Dieu de Lille et là, dans la solitude, ils ont travaillé pendant trois semaines.

Leur projet reprend le texte de 1846 en l'allégeant ; il le fait précéder d'un ensemble de chapitres sur la for-

156

FÉCONDITÉ (1839-1852)

mation, la pratique des vœux et les structures de gouvernement. Le style s'affranchit du texte un peu archaïque des constitutions de l'Ordre hospitalier, mais celui-ci inscrit définitivement son grand souffle de charité dans les constitutions futures qui adoptent - à sor. exemple - le vœu d'hospitalité 1.

Telle fut la règle de 1852. Une fois de plus, le P. Félix Massot, à l'écoute de ce qu'avaient vécu Jeanne Jugan et ses sœurs, apportait une aide décisive. On peut être certain que cette aide, et l'imitation même des constitutions des Frères, répondaient au vœu profond de Jeanne, qui s'était montrée si confiante, dès le début, envers le P. Gandet puis envers le P. Massot lui-même.

Avec l'accord des Sœurs, ce projet fut soumis à l'évêque de Rennes. Celui-ci le fit étudier, dit-on, par M. Maupoint, son vicaire général.

Entre-temps, on a cherché où établir la maison-mère et le noviciat. A la périphérie de Rennes un domaine, appelé La Piletière, était en vente ; c'était une filature qui périclitait ; on en fit l'acquisition. Or il se trouve que parmi les co-propriétaires figurait la mère de Mgr Brossais Saint- Marc. Celui-ci, comme l'escomptait le père Le Pailleur, fut fort satisfait de l'opération. Cela eut pour résultat non seulement de procurer une maison plus spacieuse aux Sœurs, mais aussi de favoriser la réconciliation entre l'abbé Le Pailleur définitivement rentré de Bougligny, et son évêque.

La Piletière était spacieuse : on pensait bien qu'elle pourrait abriter plus que l'asile de Rennes, même élargi. De fait, nous apprenons par une lettre de Marie Jamet que « M. Maupoint a parlé du noviciat à Monseigneur et lui a dit que c'était un vol que l'on avait fait à Ren-

1. Voir les textes comparés des deux règles en fin de chapitre.

CROISSANCE

157

nes, mais qu'on allait le rendre, qu'elles seraient bien à La Piletière (...) Monseigneur a répondu plusieurs fois : "C'est bien, c'est très bien". » Le même jour Mgr Brossais Saint-Marc écrivit au cardinal Fornari à Rome une lettre qui devait ouvrir la voie à une future approbation pontificale. Le 25 février 1852, Marie annonçait que « Monseigneur

accueillait avec joie le noviciat, ne voulait que les droits d'évêque, admettait la règle et un supérieur général ». De fait, dans les jours suivants, novices et postulantes se rassemblent à La Piletière. La supérieure générale y fera aussi sa résidence.

Enfin, le 29 mai, Mgr Brossais Saint-Marc signa le décret d'approbation des statuts. Dès lors la famille des Petites Sœurs des Pauvres était dans l'Église une véritable congrégation religieuse. Pour bien marquer son approbation, l'évêque vint le surlendemain à La Piletière: il y présida une prise d'habit de vingt-quatre postulantes et la profession de dix-sept novices. Il évoqua, dans son discours, la conduite de la Providence dans l'histoire des Petites Sœurs des Pauvres, depuis le jour où il était venu les visiter, « dans une petite cave», à Saint-Servan.

L'abbé Le Pailleur, désormais installé à la maison-mère, pouvait être satisfait : l'approbation épiscopale faisait de lui, officiellement, le supérieur général des Petites Sœurs des Pauvres.

Alors, sans plus attendre, il prit une décision : il appela à la maison-mère l'humble et infatigable quêteuse, Jeanne Jugan. Elle ne quêterait plus, n'aurait plus de relations suivies avec les bienfaiteurs ; elle vivrait cachée derrière les murs de La Piletière.

Jeanne obéit. Elle vint habiter à la maison-mère. Elle ne devait plus la quitter : elle y demeurerait jusqu'à sa mort, vingt-sept années plus tard.

Sa tâche visible était achevée.

158 FÉCONDITÉ (1839-1852)

1. Voici les textes comparés des deux règles :

CONSTITUTIONS DES FRÈRES
DE SAINT-JEAN-DE-DIEU
(1717)

RÈGLE
DES PETITES SOEURS
DES PAUVRES
(1852)

(...) Nostre quatrieme Vœu vous engagera (...) à des fatigues sans relasche, et à employer toutes vos forces, et mesme vostre vie au service des pauvres malades que vous serez obligés de recevoir, assister et servir, tant de jour que de nuit ,

Par le Vœu d'Hospitalité, les Petites Sœurs () emploieront leurs forces et dépenseront leur vie, sans craindre les fatigues ni les peines, au service des pauvres vieillards et infirmes qu'elles seront obligées de rece-

avec amour, promptitude, allégresse,
et avec le mesme honneur et respect
que vous rendriez à Jesus-Christ
mesme, puisque c'est luy que nous
recevons et traitons en la personne
des pauvres , ausquels il disoit autre-
fois : Celuy qui vous reçoit, me
reçoit, et ce que vous avez fait au
moindre des miens, je le tiens fait à
moy-mesme.

voir et de nourrir selon leurs moyens
d'assister et de soigner tant
de jour que de nuit, s'efforçant de
le faire avec amour et promptitude,
avec le même honneur et respect
qu'elles auraient pour Jésus-Christ
lui-même, puisque c'est lui en effet
qu'elles reçoivent et traitent dans la
personne des pauvres, desquels il a
dit durant sa vie mortelle : Celui qui
vous reçoit me reçoit ; et encore :
Ce que vous avez fait au plus petit
des miens, je le tiens fait à moi-même.

SOURCES DU CHAPITRE 21

SOURCES MANUSCRITES

Archives des Petites Sœurs des Pauvres. Lettres des premières Petites Sœurs des Pauvres : Marie Jamet, Eulalie Jamet, Virginie Trédaniel. Livres de fondation des maisons d'Angers, de Rennes. Actes notariés. A. LEROY, Détails complémentaires... déjà cité.

SOURCES IMPRIMÉES CONTEMPORAINES DE JEANNE JUGAN

L. AUBINEAU, op. cit. Ch. DICKENS, The Little Sisters, dans Household Words, a weekly Journal conducted by Charles Dickens, 14 février 1852. Journal de Rennes, 8 juin 1852. Constitutions des Petites Soeurs des Pauvres, 1852. Constitutions des Frères de Saint-Jeande-Dieu, déjà cité.

ÉTUDES POSTÉRIEURES

A. LEROY, op. cit.

Une stupéfiante mystification

Nous avons vu en 1843 l'abbé Le Pailleur casser la réélection de Jeanne Jugan et imposer comme supérieure sa fille spirituelle Marie Jamet.

Nous venons de le voir en 1852 rappeler définitivement à la maison-mère la fondatrice à peine âgée de soixante ans, en pleine activité, et dont le grand prestige risquait de lui porter ombrage.

Nous allons maintenant le voir se substituer à elle comme fondateur de la congrégation.

Déjà dans les années précédentes, il avait insinué à ceux qu'il connaissait, tel M. Dupont, qu'il avait eu avec ses filles spirituelles un rôle prépondérant dans les origines : M. Dupont, introduit par lui auprès de Jeanne Jugan, avait progressivement découvert la vérité. Nous avons constaté une tentative analogue auprès de M. Chevremont, secrétaire général de la préfecture de Rennes : là encore, la vérité s'est rétablie d'elle-même,

160 FÉCONDITÉ (1839-1852)

et M. Chevremont, dans la réédition de son livre en 1873 tiendra à insister sur le rôle de Jeanne.

Mais voici que des documents écrits vont présenter et peu à peu accréditer la légende. Le premier est le texte de Léon Aubineau publié dans l'Univers en décembre 51 et janvier 52. Dans cette première Histoire des Petites Sœurs des Pauvres, Jeanne est présentée seulement comme quêteuse ; M. Le Pailleur a toutes les initiatives. Cependant plusieurs passages soulignent l'influence de Jeanne sur ses compagnes. Les articles devinrent un petit volume, réédité une quinzaine de fois entre 1851 et 1884 : or dans ces rééditions, les passages qui soulignaient l'ascendant de Jeanne ont été supprimés. En 1859, son nom disparaît presque ; la mansarde de la rue du Centre est devenue celle de Fanchon.

Après 1877, le rôle du prêtre s'est amplifié ; il a désormais, et lui seul, le titre de fondateur. Bien des détails relèvent du roman.

Le même Léon Aubineau préfaça le livre de Mme de La Corbinière, en 1882. Dans

cette préface, il évoque son propre ouvrage ; il raconte : « Mon petit travail achevé, je ne me sentis pas la hardiesse de le publier sans l'assentiment du fondateur. Les saints imposent le respect, et je ne me serais jamais risqué à contrarier le bon père. D'ailleurs, n'a-t-il pas juridiction et grâce d'état en tout ce qui touche la petite famille ? » Le bon père, en effet, se déclara soucieux de « ne pas blesser la modestie » de celles qui furent objet et instrument de tant de merveilles... Et il fit une révision du texte qui lui était soumis. Plus tard, il retoucha aussi celui de Mme de La Corbinière. Celle-ci, qui le vénérait, laisse pourtant poindre finement, à plusieurs reprises, son étonnement que les choses ne soient pas comme elle le croyait.

Nous avons vu Louis Veuillot, après sa visite à Tours

UNE STUPÉFIANTE MYSTIFICATION

161

et son entretien avec Marie Jamet, donner dans l'Univers une heureuse présentation des débuts. Mais il a rencontré, peu après, l'abbé Le Pailleur. Aussi, dès 1850, dans Les libres penseurs (deuxième édition), il remanie profondément le texte de son article dans le sens de la légende qui donne audit abbé le premier rôle.

Cette légende délibérément créée paraît aussi dans les textes officiels. La première fois, c'est dans la lettre écrite par l'évêque de Rennes au Saint-Siège, pour présenter la congrégation et demander l'approbation pontificale. La date du début de l'œuvre y est devenue le 15 octobre 1840 (en réalité Jeanne avait alors accueilli deux pauvres femmes depuis près d'un an). L'abbé est présenté comme fondateur. Jeanne est seulement nommée parmi « quatre filles d'humble condition ». On a retrouvé le brouillon de cette lettre aux archives de l'évêché de Rennes : il porte deux corrections qui modifient sensiblement le texte ; elles ont probablement été introduites par une main complice, après l'approbation du texte par l'évêque. On a biffé l'adverbe *praesertim* (= en particulier, spécialement) qui soulignait le rôle de Jeanne ; et on a ajouté le mot *fundatoris* à côté du nom de Le Pailleur.

D'autres falsifications ont été perpétrées : par exemple, sur le diplôme d'union accordé par les Frères de Saint-Jean-de-Dieu, on a substitué le nom de Marie Jamet à celui de Jeanne Jugan. Lorsque Jeanne mourut en 1879, on inscrivit sur sa tombe, à côté de son nom : troisième Petite Sœur des Pauvres.

Une plaque fut apposée en 1886 sur la maison de la Mansarde, à Saint-Servan : « C'est ici que l'abbé Le Pailleur, fondateur de la Congrégation des Petites Sœurs des Pauvres, a commencé son oeuvre hospitalière, en recueillant une pauvre aveugle qu'il a fait porter le 15 octobre 1840 par ses deux premières filles spi-

rituelles, Marie Jamet et Virginie Trédaniel, dans la mansarde de cette maison où habitait Jeanne Jugan. Le fondateur n'a pas tardé à leur adjoindre Jeanne Jugan, qui a été la troisième Petite Sœur des Pauvres et qui a rempli avec un dévouement admirable l'emploi de la quête. »

Le mystificateur avait été si habile que la légende, peu à peu, s'imposa - non pas dans les milieux qui avaient bien connu Jeanne dans les débuts (les premiers témoins, hélas, disparurent peu à peu) mais à l'intérieur de la congrégation où, à partir de 1852, elle remplaça l'histoire vraie dans la formation des novices, non sans causer quelques étonnements - car plusieurs d'entre elles avaient entendu dans leurs familles une autre version des faits.

On reste confondu devant un tel comportement. Il ne peut s'expliquer que par une faille profonde, encore que subtile, dans le psychisme d'Auguste Le Pailleur. Cette déformation systématique de la vérité n'est probablement pas incompatible avec une sincérité subjective.

L'âge venant, cette exaltation de lui-même s'affirma de plus en plus. Une Petite Sœur a noté : « Il semble qu'on l'ait trop adulé dans la congrégation, ce qui lui a tourné la tête. Son voyage en Espagne fut une ovation continue, et à son retour il était tellement épris de lui-même qu'on ne le reconnaissait plus... J'ai été moi-même témoin de tout cela. »

Une autre note : « Les marques de respect qu'on nous obligeait à lui donner étaient très exagérées ; nous allions jusqu'à lui baiser les pieds en lui demandant sa bénédiction, quand nous le rencontrions au cours de ses promenades. »

La bonne Mme de La Corbinière elle-même, malgré toute son admiration pour l'abbé Le Pailleur, se fait

UNE STUPÉFIANTE MYSTIFICATION

163

l'écho d'étonnements de laïcs : « Que de révérences ! Que de prosternements ! »

Il exerçait une autorité absolue et centralisatrice. Tout devait passer par ses mains, admissions, fondations, etc. C'est à lui que tout le monde devait s'adresser pour quelque démarche que ce fût.

L'étonnement, l'indignation de certaines finirent par être perçus en haut lieu. Quelques

années après la mort de Jeanne, une enquête apostolique fut ouverte. En 1890, Auguste Le Pailleur - âgé déjà de 78 ans, et après avoir exercé son autorité pendant plus de quarante ans - fut appelé à Rome ; il y termina ses jours dans un couvent.

Marie Jamet connut cette conclusion, puisqu'elle-même est morte en 1893. Elle en fut probablement soulagée. Sa bonne foi ne peut être mise en doute : elle avait dû être souvent déchirée entre ce qu'elle croyait l'obéissance et le respect de la vérité. Une religieuse a reçu d'elle l'aveu suivant : « Ce n'est pas moi qui suis la première Petite Sœur ni la fondatrice de l'œuvre. C'est Jeanne Jugan qui est la première et la fondatrice des Petites Sœurs des Pauvres. »

Et l'abbé Leroy, qui fut aumônier de la maison-mère, a rapporté : « J'ai préparé Marie Jamet à la mort, voici ses paroles : "Je ne suis pas la première, mais on m'avait dit d'agir ainsi". »

Le même abbé Leroy entreprit, avec beaucoup d'exigence critique, de mener une enquête historique sur les origines, et de faire la lumière. Un grand nombre de faits et de témoignages révèlent le véritable déroulement des premières années. Parmi eux se détache le Mémoire envoyé à l'Académie en vue du Prix Montyon : il est rédigé par des témoins directs, et les experts ont établi qu'il a été écrit de la main d'Auguste Le Pailleur:

164 FÉCONDITÉ (1839-1852)

celui-ci se donnait d'avance, de sa propre main, un démenti formel.

Le comportement de l'abbé Le Pailleur a quelque chose d'étrange, et dénote un déséquilibre psychologique. Il a voulu concentrer en sa propre personne, fût-ce au prix d'une déformation de la vérité, le pouvoir et la notoriété.

Admirons en tout cas, une fois de plus, comment Dieu confie son œuvre aux mains fragiles et pécheresses des hommes, et respecte jusqu'aux conséquences de nos misères - ce qui ne l'empêche pas de faire finalement triompher sa grâce lorsqu'un cœur pauvre est là pour l'accueillir et la faire fructifier.

En ce sens, la longue retraite de Jeanne Jugan, cette humble et aimante prière qui dura vingt-sept ans, est peut-être, qui sait, la période la plus féconde de sa vie.

SOURCES DU CHAPITRE 22

SOURCES MANUSCRITES

Archives des Petites Sœurs des Pauvres. Témoignages des Petites Sœurs des Pauvres : Sœur Alexis de Sainte Thérèse, Sœur Esther de Saint Pacifique, Sœur Louise de l'Immaculée, Sœur Marie Hortense, Sœur Onésime de la Nativité. Note de Sœur Marie de la Croix (J. James), religieuse des Saints Cœurs de Jésus et de Marie, de Paramé. Diplôme d'union de prière accordé par les Frères de Saint-Jean-de-Dieu. A. HELLEU, Notes et observations... déjà cité.

Archives de l'archevêché de Rennes. Lettre de Mgr Brossais Saint-Marc au Saint-Siège, 12 septembre 1852.

UNE STUPÉFIANTE MYSTIFICATION 165

SOURCES IMPRIMÉES CONTEMPORAINES DE JEANNE JUGAN

L. AUBINEAU, op. cit. Voir annexes I et II.

L. VEUILLOT, article cité. Voir annexes 1 et II.

ÉTUDES POSTÉRIEURES

C. DE LA CORBIMÈRE, op. cit.

A. LEROY, op.cit.

Bilan de douze années

Il s'est passé beaucoup de choses au cours de ces douze années 1840-1852. Jeanne y a déployé les richesses secrètes que l'Esprit de Jésus avait préparées en elle et qu'elle-même ne connaissait pas.

Nous l'avons vue, d'abord, franchir un pas décisif en donnant son lit à la vieille Anne Chauvin : saisie par l'Esprit d'amour, elle allait désormais vivre sur le mode de l'amour, en entraînant avec elle quelques filles généreuses.

Puis, dans un acte de confiance, pour donner consistance à l'œuvre entreprise, elle largue les amarres et va s'installer, avec un plus grand nombre de protégées, au grand en-bas.

Là, nouveau pas en avant dans le sens de l'identification avec les pauvres : elle commence à mendier à leur place, en leur nom. Démarche évangélique très pure. En

BILAN DE DOUZE ANNÉES

167

tendant la main, elle interroge la conscience des gens, et elle manifeste l'amour donné par Dieu au monde.

On s'installe alors à la Maison de la Croix, plus spacieuse, avec le concours plus vaste et plus organisé de toute une ville : c'est comme si beaucoup de ses concitoyens se mettaient en marche avec elle sur la route de la charité.

Parallèlement, l'association des Servantes des Pauvres commence à prendre forme - mais au moment où tout semble aller de l'avant, on lui vole son œuvre : laissant à un autre la responsabilité, elle connaît une nouvelle forme de dépossession, plus radicale.

L'humble servante reçoit un prix de l'Académie française : plus qu'une aide financière, c'est l'occasion de faire connaître à un large public l'effort entrepris. Jeanne ne s'enferme pas dans un cercle religieux : elle entre de plain-pied en relation avec les organisations de ce monde qui est tout entier aimé de Dieu.

Des vieillards abandonnés, il y en a ailleurs : elle accueille dans son cœur ceux de Rennes, et leur donne une maison. Elle n'a aucune ressource : pure aventure de foi. Elle sait que l'amour du Père est à l'œuvre, et elle avance avec lui.

Après Rennes, voici Dinan, où l'on découvre son ingéniosité dans l'organisation de l'entraide. Le visiteur anglais admire sa confiance intrépide.

Elle passe ensuite d'une ville à l'autre, quêtant inlassablement avec ce don qu'elle a de dégeler les cœurs et d'entraîner les autres dans le mouvement du partage. Totalement désintéressée, elle sauve à plusieurs reprises cette œuvre qui n'est plus son œuvre.

Puis, à Tours, on la voit en acte de mission : elle parle si simplement et si amoureusement de la Providence que c'est elle qui fait l'aumône - l'aumône de l'Évangile.

168 FÉCONDITÉ (1839-1852)

Angers nous a laissé l'impression d'une épopée joyeuse, où la fanfare militaire accompagne la certitude qu'elle a de coopérer avec la tendresse de Dieu.

Cependant, en quelques années, la petite œuvre du début s'est développée, et sa croissance s'accélère. Les postulantes affluent, souvent appelées par Jeanne elle-même. Sans participer aux Conseils, elle voit son humble service de charité prendre corps en une véritable congrégation.

Mais elle va connaître un nouveau dépouillement, en s'apercevant peu à peu qu'une légende se crée : tandis qu'on la garde à l'ombre de la maison-mère, un autre se fait désormais appeler fondateur des Petites Sœurs des Pauvres.

Au cours de cette période centrale de son existence nous voyons se préciser les principaux traits de sa spiritualité, c'est-à-dire de sa façon à elle, bien typée, de vivre l'Évangile de Jésus.

La première évidence, c'est qu'elle marche en présence de Dieu ; elle vit toute son activité avec une vive conscience d'être habitée, aimée, conduite par Dieu. Sonnez en Dieu, dit-elle. Elle s'en remet à Dieu, attend tout de lui : elle parle, d'expérience, de sa PROVIDENCE. Ce mot, souvent dégradé par l'usage, évoque pour beaucoup l'image d'un Dieu utile, asservi par les dévots ; rien de cela pour Jeanne : saisie par l'Amour, vivant de l'Amour, elle sait sa puissance et sa tendresse ; elle s'ouvre à lui par la foi.

Cette foi en l'Amour s'exprime en prière continuelle, humble, audacieuse : elle ne cesse

de demander, d'INTERCÉDER pour les pauvres, pour les bienfaiteurs, pour l'œuvre que Dieu lui donne mission d'accomplir. Saint Joseph, attentif à Marie et à Jésus, est pour elle le signe de l'attention aimante de Dieu

BILAN DE DOUZE ANNÉES

169

pour les vieillards pauvres. Pour elle, le mal de l'injustice et de la pauvreté n'est pas un problème sur lequel on s'interroge ; c'est une tâche où l'on s'engage en coopérant, de tout son désir, avec l'amour que Dieu donne au monde.

La prière la livre au mouvement de l'amour, et elle le met en oeuvre. Or l'amour est d'abord partage : se laisser blesser par la détresse de l'autre, se trouver à ses côtés, vivre-avec, souffrir-avec, mendier-avec. Elle se fait naturaliser pauvre : c'est le lieu de l'amour. Et cette démarche de partage libère la puissance de l'amour qui change le monde; elle contribue par son activité étonnamment féconde à changer le monde. C'est tout le mystère de la MISÉRICORDE.

Elle entre dans ce mystère en RENONÇANT A ELLE-MEME, à toute possession égoïste d'elle-même ou de son oeuvre : l'Esprit de Dieu, à travers les misères humaines, l'a activement dépouillée, pour qu'elle vive de plus en plus radicalement le mystère de mort et de résurrection inscrit en elle par le baptême : non pas moi, mais Toi, Seigneur ; non pas mon oeuvre, mais la Tienne ; non pas mon bonheur immédiat, mais la joie des pauvres, qui sont Toi-même.

C'est cela sa PAUVRETÉ : elle n'a pas à se demander selon quelles normes il faut vivre la pauvreté évangélique : le mouvement même de l'amour la dépouille, et d'une double façon : partage total avec les pauvres qu'elle sert, et renoncement à toute possession de son oeuvre, de son succès, de ses pauvres. Elle ne se soucie pas de son pain à elle ; elle le sait : à qui fait l'œuvre de l'Évangile, cela sera donné par surcroît. Devant Dieu et devant ses frères, l'Esprit crée en elle un cœur pauvre.

Puisqu'elle fait l'œuvre de Dieu, elle n'a pas à se soucier d'avoir méthodiquement prévu ses sécurités : elle

170

FÉCONDITÉ (1839-1852)

va de l'avant, de situations précaires en aventures risquées. Dynamique du provisoire : elle commence sans rien, s'installe en un réduit incommode, au bout de quelques mois trouve une maison meilleure, déménage encore ; appelée par l'attente des pauvres, elle fait confiance à de très jeunes femmes, vite chargées de responsabilités. Elle avance,

dans la PRÉCARITÉ DE L'ESPÉRANCE, sûre de Dieu. C'est la hâte de la Pâque.

Elle porte sur les hommes, sur le monde, un REGARD LARGE ET CONFIANT: elle sait que dans ce monde pécheur Dieu est à l'œuvre. Elle y voit les pauvres, d'abord - les plus proches de Dieu, membres de Jésus Christ d'une façon éminente ; mais elle voit aussi toutes les possibilités d'entraide et de solidarité prêtes à se manifester.

Attentive à l'œuvre de Dieu, elle VIT DANS L'ACTION DE GRÂCES. Elle s'émerveille devant l'entraide des pauvres, tels Isabelle Cœurue ou le brave Brisart ; grâce à elle leur nom sera conservé pour toujours. Elle rend grâces pour la générosité des bienfaiteurs, si humbles soient-ils ; elle quête en louant Dieu. Elle s'émerveille d'être tant aimée et de voir que tant d'amour, passant par elle, se donne aux pauvres et transforme le monde.

Est-ce sa longue méditation du Cœur du Christ, depuis les premières années du tiers ordre, qui a éveillé en elle cette foi si éblouie et agissante en l'Amour ?

TROISIÈME PARTIE

Recueillement

1852-1879

La Piletière

(1852-1856)

A La Piletière, Jeanne Jugan va s'enfoncer dans la petitesse - ce mot qu'elle aimait tant.

La chercheuse de pain, la grande marcheuse des routes de France est désormais immobile. Sa nouvelle existence, entièrement sédentaire, va se dérouler d'abord dans cette vaste maison récemment organisée aux portes de Rennes. Il y a là d'une part un asile, avec plus de cent vieillards (ils seront trois cents en 1855), et d'autre part la maison-mère et le noviciat, de plus en plus nombreux. En février 1853, on comptait dans la maison quatre-vingt-dix religieuses et soixante-quatre postulantes. Cette année-là, devait se faire la première fondation en Belgique.

Sœur Marie de la Croix - désormais elle n'aura plus d'autre nom, du moins à l'intérieur de la congrégation - est chargée de diriger le travail manuel des postulantes. L'une d'elles évoque la bonté, la douceur qu'elle

déployait à l'égard de ses jeunes sœurs : elle avait toujours aimé les jeunes et s'en était fait aimer. Sans doute, dans l'étrange mesure qui l'enfermait à la maison-mère, fut-ce pour elle une joie d'être mêlée à ce milieu jeune et fervent des futures Petites Sœurs. « Jamais je ne lui ai entendu dire la plus petite parole qui pût faire supposer qu'elle avait été la première supérieure générale. Elle parlait avec tant de respect, tant de déférence de nos premières bonnes Mères (= les supérieures). Elle était si petite, si respectueuse dans ses rapports avec elles... »

Peut-être, dans les premiers temps, a-t-elle senti le bienfait d'un certain repos physique. Pendant douze ans, elle avait fourni un immense effort. Mais il semble qu'elle se soit inquiétée (comme elle l'avait fait jadis chez Mlle Lecoq) de battements de cœur, probablement sans gravité, qui la gênaient souvent. Elle en a parlé, un peu plus tard, au P.

Ernest Lelièvre (1) : « J'ai une maladie de cœur, je ne puis aller loin, je me tiens prête... - Soyez calme, lui fut-il répondu, vous n'êtes pas près de mourir, ne vous inquiétez pas... » De fait, elle avait encore devant elle vingt-cinq années de vie. Cette confiance est précieuse : elle nous permet de saisir Jeanne dans une fragilité qui la rend proche de nous.

Mais si le P. Lelièvre n'avait pas, des années plus tard, rapporté ce souvenir, nous n'en connaîtrions rien : forte dans sa faiblesse, Jeanne gardait pour elle ce genre de préoccupation, et jamais elle ne parlait à ses sœurs de sa santé ; elle ne le fera même pas lorsqu'elle sentira, bien plus tard, les infirmités du grand âge : discrète et gaie, jamais elle ne s'appesantira sur ses propres peines.

1. L'ancienne orthographe de ce patronyme : Le Liepvre, a été reprise par la famille en 1888, un an avant la mort du P. Ernest Lelièvre qui, pour sa part, n'usa pas de cette possibilité.

LA PILETIÈRE

175

Celui que nous venons d'évoquer, l'abbé Ernest Lelièvre (1826-1889), vient de se donner, comme Paul Gontard, aux Petites Sœurs (1855). Issu d'une famille d'industriels du nord de la France, docteur en droit et en théologie, il apporte, avec son cœur et son intelligence, des relations et une fortune : il va tout donner sans compter, et il jouera un rôle considérable dans l'expansion de l'œuvre d'abord en France, puis en Angleterre, en Ecosse, en Belgique, à Malte, en Espagne, en Irlande, aux États-Unis, en Afrique du Nord, en Italie. Il mourra épuisé à 63 ans. Il a toujours eu une vénération pour Sœur Marie de la Croix ; avant chacun de ses voyages, il allait se confier à sa prière, il la tenait au courant de son effort.

Jeanne devait voir mourir de bien plus jeunes qu'elle. C'est ainsi qu'elle dit adieu, à La Piletière même, à Virginie Trédaniel (12 août 1853) qu'elle avait jadis accueillie, toute jeune, à la demande de son tuteur - sans savoir alors qu'elle deviendrait une des colonnes de la petite famille.

Est-ce en voyant partir cette Sœur de 32 ans, ou en se remémorant les luttes et les dépouillements qu'elle avait vécus depuis 1839 ? Un jour elle dit aux postulantes : « Nous avons été greffées dans la Croix. »

Elle n'avait pas fini de l'expérimenter. En décembre 1853, elle fut nommée membre du conseil général, par décision des supérieures. Elle n'était ni assistante, ni conseillère, mais seulement l'une des deux Sœurs qui pouvaient être appelées au conseil. En réalité, au

cours de vingt-cinq années (elle gardera ce titre jusqu'en 1878), on ne relève qu'une seule fois sa présence, en 1865 ; nous en reparlerons.

Autre humiliation : après l'approbation de la congrégation par l'évêque de Rennes, on ne l'admit pas immédiatement à prononcer les vœux perpétuels qui devaient

176

RECUEILLEMENT (1852-1879)

la faire entrer plus officiellement dans l'état religieux seules, Marie et Virginie (la supérieure et l'assistante) firent profession le 8 décembre 1852. Jeanne y fut appelée deux ans plus tard, en compagnie de Madeleine Bourges et de plusieurs autres. Le 8 décembre 1854 -le jour même de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception - âgée de 62 ans, Jeanne Jugan exprima devant l'Église le don sans retour qu'elle vivait déjà depuis quinze ans, pour ne rien dire des vingt années d'appartenance au tiers ordre.

Ces peines, elle les vivait en communion avec la Croix du Christ. Elle savait qu'il n'y a de salut que dans la Pâque, mort et résurrection. Et il est bien vraisemblable qu'elle a perçu assez clairement le lien vital qui existait entre cette mort vécue dans son cœur, au long des années, et la vie qui jaillissait dans sa famille religieuse.

Dès le 12 septembre 1852, l'évêque de Rennes avait sollicité du Saint-Siège la reconnaissance de la congrégation, dont il venait lui-même d'approuver les constitutions. Une enquête fut ouverte, sous la direction du Cardinal della Genga : les évêques, dans les diocèses desquels se trouvait une maison des Petites Sœurs des Pauvres, eurent à exprimer leur sentiment. Le cardinal, dès le début, avait froncé le sourcil en voyant le rôle attribué au supérieur général... Finalement le 9 juillet 1854, le Pape Pie IX approuve la congrégation des Petites Sœurs des Pauvres. Les constitutions restent ad experimentum; il faudra les mettre au point. L'article concernant le supérieur général est mis de côté : il sera réexaminé. En attendant, l'abbé Le Pailleur restera dans sa charge comme promo(eur de l'Institut ad beneplacitum Sanctae Sedis. En janvier 1855 l'article concernant le supérieur général fut définitivement supprimé par

LA PILETIÈRE

177

Rome, mais les Petites Sœurs n'en seront informées que le 1er septembre 1867.

Depuis le 2 décembre 1852, la France n'était plus une république. Le prince-président était devenu empereur. L'approbation impériale pouvait être utile à l'Institut : on la sollicita en 1855. En vue de compléter le dossier, le préfet d'Ille-et-Vilaine demanda à connaître « l'état de l'actif et du passif » de la maison-mère. Il ne fut pas satisfait de la

réponse : « Pour prévenir toutes difficultés, je suis obligé de vous renvoyer l'état de l'actif et du passif de la communauté des Petites Sœurs, en vous priant de remarquer que l'actif ne comporte aucune ressource devant servir à la nourriture et à l'entretien des Sœurs ainsi qu'aux dépenses d'entretien des bâtiments, etc. Le Conseil d'État voudra sans doute apprécier si la communauté possède des revenus suffisants pour faire face à toutes les dépenses obligatoires. » Le subtil préfet avait mis le doigt sur une lacune grave : pas de revenus ! pas d'autre sécurité que la prière... Il faut reconnaître qu'on allait demander au Conseil d'État un avis sur une affaire qui n'était guère de son ressort : une affaire divine, ni plus ni moins!

La secrétaire générale de la congrégation répondit à cette requête : « L'actif des Petites Sœurs ne présente aucun revenu devant servir à la nourriture et à l'entretien des Sœurs. Il ne peut en représenter, car il n'y en a point. Les Sœurs, dans chaque établissement où elles sont plus ou moins selon le personnel des vieillards, sont nourries comme ces derniers des collectes et dessertes. Quant à leur habillement, il vient également de la libéralité (...). Le noviciat offre quelques exceptions à ce qui précède (...). Tous les sujets admis fournissent à leurs dépenses en apportant une dot plus ou moins forte selon leur position de famille. » (Il y avait à cette date 36 maisons et environ 4 000 vieillards.)

178

RECUEILLEMENT (1852-1879)

Enfin, sur une intervention personnelle de l'impératrice Eugénie auprès du ministre de l'Intérieur, l'approbation fut accordée : le décret de Napoléon III est daté du 9 janvier 1856.

Jeanne connut-elle ce décret ? Ce n'est pas évident. Elle vivait parmi les postulantes, et n'était pas tenue au courant des affaires de la congrégation.

Cependant, du lieu si modeste qu'elle occupait, elle dut voir passer bien des visiteurs humbles ou illustres. C'est ainsi qu'en 1855, Louis Veuillot - qui avait si bien parlé d'elle dans l'Univers - a passé quelques jours à La Piletière, auprès de son ami Ernest Lelièvre: veuf prématurément, il venait de perdre coup sur coup, en quelques mois, trois de ses petites filles.

Parfois, Jeanne sortait en ville, pour quelques emplettes ou quelques visites. C'est ainsi qu'elle revit la famille de M. René Guérin de La Grasserie qui l'avait bien accueillie à Rennes dix ans plus tôt : Raoul de La Grasserie, alors tout enfant, a raconté depuis que la bonne Jeanne le prenait sur ses genoux et lui prodiguait d'affectueuses caresses... Donc, Sœur Marie de la Croix va revoir ses anciens amis. Or il se trouve qu'il y avait chez eux, à cette

époque, un peintre de talent, Léon Brune ; les deux jeunes filles de la maison posaient devant lui. Discrètement, il prit une esquisse de la Sœur ; puis il peignit son portrait. Elle ne l'a sans doute jamais vu. Ce petit tableau (2) est pour nous très précieux. Manifestement il n'enjolive pas, ne dissimule pas une certaine rudesse des traits ; mais rien de banal dans ce visage fermement dessiné, au nez droit, aux

2. Léon Brune fit lui-même deux répliques de ce portrait ; elles ont disparu. L'original fut conservé avec vénération par la famille de La Grasserie qui reprochait, semble-t-il, à la congrégation d'être infidèle au souvenir de la fondatrice. Et cependant des liens se renouèrent avec Mlle Renée Guérin de La Grasserie, peu de temps avant sa mort. Elle a légué le portrait à la congrégation (1972). Ce portrait figure sur la couverture.

LA PILETIÈRE

179

pommettes hautes, au teint bruni ; l'air grave - mais on devine que le coin des lèvres se relève volontiers pour un sourire amical ou malicieux. Le regard qui pénètre au-delà des choses, mais prêt à rencontrer un autre regard... Jeanne semble porter vigoureusement ses 63 ans.

Elle a beaucoup lutté, beaucoup compati, beaucoup souffert : nous avons été greffées dans la Croix. Mais, « comme si elle voyait l'Invisible », elle sait que la Tendresse, déjà, l'emporte sur la mort.

SOURCES DU CHAPITRE 24

SOURCES MANUSCRITES

Archives des Petites Sœurs des Pauvres. Témoignages des Petites Sœurs des Pauvres : Sœur Scholastique d'après Sœur Germaine de Sainte Lucie, Sœur Adeline de Marie, Sœur Ignace de Sainte Marie, Sœur Saint Stanislas. Lettres du P. Lelièvre (4 mai 1871, 1er, septembre 1879). Correspondance avec les pouvoirs publics et décret impérial du 9 janvier 1856.

Livre du conseil général et livre de fondation de la maison de Rennes.

Archives de l'archevêché de Rennes. Approbation des Petites Sœurs des Pauvres et correspondance avec le Saint- Siège.

Archives familiales de La Grasserie. Notes concernant les relations avec Jeanne Jugan.

ÉTUDES

L. BAUNARD, Ernest Lelièvre et les fondations des Petites Sœurs des Pauvres d'après sa correspondance, Paris, Poussielgue, 1904.

A. LEROY, op. cit.

La Tour Saint-Joseph

(1856-1864)

Le flot des postulantes grossissait toujours. La Piletière, à son tour, devenait trop petite. Il fallait trouver une maison plus vaste, et cette fois on n'y mettrait que noviciat et maison-mère.

Un grand domaine fut mis en vente en janvier 1856 : La Tour, en Saint-Pern, au nord de Rennes. Il coûtait 212 000 francs, et on n'en avait que 18 000. L'abbé Gontard vendit une de ses propriétés, et l'abbé Lelièvre, qui venait d'arriver, paya le reste. Depuis les premiers aménagements nécessaires jusqu'à la reconstruction du logis principal en passant par l'édification de l'immense bâtiment destiné à abriter jusqu'à six cents novices et postulantes, il y eut pour plus de vingt ans de travaux. Chaque matin, on verra, sur les routes de la région, des groupes d'ouvriers se diriger des localités voisines vers le vaste chantier.

Les trois premières Petites Sœurs arrivèrent le

LA TOUR SAINT-JOSEPH

181

1er avril 1856 : on célébrait justement la fête de saint Joseph, transférée cette année-là. Tout naturellement la propriété prit le nom de La Tour Saint-Joseph. Vingt-sept novices arrivèrent à la fin d'avril ; le groupe des postulantes en juin. Sœur Marie de la Croix dut se joindre à l'un de ces deux groupes.

Il semble qu'on ne lui ait pas donné de fonctions déterminées : à l'occasion, elle aidait un peu la Mère maîtresse et la Sœur sous-maîtresse du noviciat.

En la voyant vivre là, toute cachée, nous allons pressentir quelque chose de la profonde sagesse qui l'habite, et qu'elle va désormais partager avec ses jeunes Sœurs.

Mais d'abord, quels événements pouvait-on vivre à La Tour ? Qu'est-ce qui pouvait provoquer à la réflexion ?

En premier lieu, il y avait les grands jours de la maison elle-même.

Le 25 juillet, Mgr Brossais Saint-Marc vint inaugurer le nouvel édifice. Il présida, en plein air, la profession de vingt-trois novices. Beaucoup d'amis de la maison y assistaient, entre autres M. et Mme de Falloux, désormais proches voisins (Frédéric de Falloux avait épousé Charlotte de Caradeuc de La Chalotais et leur château de Caradeuc, en Bécherel, n'était qu'à une demie-lieue de La Tour). Les journaux rendirent compte de l'événement. On pouvait lire dans le Journal de Rennes du 28 juillet : « Comme témoins de cette solennelle prise de possession de La Tour, désormais destinée à former des sœurs pour les pauvres, toutes les supérieures des quarante maisons où maintenant les saintes femmes, inspirées des exemples de la modeste Jeanne Jugan, ont érigé la charité en principe et en action. »

Les fêtes, les cérémonies de vêtue et de profession, se succédant au fil des années, amenaient à La Tour des groupes d'amis, des parents des Sœurs. On faisait appel à différents évêques connus de la congrégation. Ainsi,

182

RECUEILLEMENT (1852-1879)

en 1857, Mgr Maupoint, ami de longue date, qui venait de recevoir l'ordination épiscopale comme évêque de la Réunion, vint poser la première pierre du nouveau bâtiment du noviciat.

Le mercredi 3 juin 1857, La Tour reçut une visite : celle d'une Américaine de Cincinnati, grande voyageuse, Mme Sarah Peter. Elle s'intéressait aux Petites Sœurs - déjà elle souhaitait leur venue aux États-Unis - et elle voulait connaître leur maison-mère. Elle raconte, dans une lettre assez enthousiaste, comment on la conduisit, en « voiture bretonne », de La Piletière à La Tour. Là elle a rencontré Jeanne Jugan, « la modeste servante bretonne qui commença l'Ordre ». Elle dit, comme on le lui a expliqué, que Jeanne « donna sa démission de la direction de la petite congrégation il y a quelques années, et permit à Marie Jamet de devenir supérieure générale ». Et elle ajoute, admirative : « Avoir rencontré Jeanne et apprécié sa modestie, sa profonde valeur, cela vaut bien le voyage ! » Elle a remarqué la simplicité des Sœurs : « Une comtesse polonaise et une marquise belge » sont perdues parmi les autres, sans qu'on puisse les reconnaître. Et quel courage ! « Aucun travail ne semble les effrayer. Actuellement, aidées par les ouvriers, elles construisent de leurs mains leur maison de pierre (...). Combien je prie avec ferveur qu'elles puissent venir chez nous ! »

Il y avait aussi des jours de peine. A l'automne de la même année, quatre novices et une postulante moururent de la fièvre typhoïde. On assécha deux petits étangs, rendus responsables de cette maladie.

Ces événements rythmaient l'existence désormais régulière, un peu terne et monotone, de Jeanne Jugan. En juin 1858, elle vint occuper, pour plusieurs années, dans le nouveau bâtiment du noviciat, la chambre de la cloche, qu'elle partagea avec deux novices.

LA TOUR SAINT-JOSEPH

183

Quelles nouvelles parvenaient jusqu'à la calme solitude de La Tour ? Peut-être apprit-elle, en 1859, la mort d'un pauvre curé de la région lyonnaise, qui avait, pendant des années, attiré à son confessionnal un flot continu de pénitents... Le monde changeait. Au prix d'énormes travaux, des chemins de métal, maintenant, coupaient les campagnes ; des attelages fumants y couraient, plus rapides que le cheval ! C'est en 1861 que fut inaugurée la ligne Rennes-Saint-Servan ; Jeanne, sans doute, ne l'emprunta jamais.

Il y avait aussi les nouvelles de la congrégation : Sœur Marie de la Croix fut certainement émue d'apprendre, en 1863, la première fondation en Espagne.

L'année suivante, ce fut un événement familial, qui la fit peut-être sourire : son frère Louis-Julien, qui était veuf, se remaria, à 74 ans, avec la veuve d'un marin mort à Terre-Neuve.

Jeanne avait un message à transmettre. Quoiqu'il fût modeste et caché, des échos en sont venus jusqu'à nous, par les Sœurs, alors novices ou postulantes, qui en ont été marquées.

Ainsi, partageant avec elles son expérience des humiliations et des oppositions, elle disait : "Il faut être comme un sac de laine, qui reçoit la pierre sans résonner. » Se laisser façonner par Dieu en faisant un bon usage des événements qui peuvent nous purifier, nous libérer... Un jour, commentant une lecture, elle dit à des jeunes : « Vous venez d'entendre qu'il faut faire pénitence. Que veut-on dire ? Comment faire pénitence ? Par exemple, deux Petites Sœurs vont en quête ; elles sont chargées ; c'est la pluie, le vent, elles sont mouillées, etc. Si elles acceptent ces incommodités généreusement, avec soumission à la Volonté du bon Dieu

184

RECUEILLEMENT (1852-1879)

elles font pénitence ! » On reconnaît ici la doctrine discrète et vraiment spirituelle du tiers ordre eudiste.

Est-ce une autre trace de l'influence du tiers ordre ? Elle faisait ajouter au Souvenez-

vous la prière si aimée de saint Jean Eudes : « Faites ô Vierge Sainte, que Celui qui pour nous sauver a bien voulu naître de vous, reçoive aussi par vous nos humbles prières » (traduction du Monstra Te esse Matrem).

Elle était très attentive aux personnes qui l'entouraient ; elle devinait leurs peines ou leurs fatigues : « Quand j'étais toute nouvelle postulante, dit l'une d'entre elles, Sœur Marie de la Croix m'appelait son petit acolyte ; elle était bien attentive à tout. Un matin, au moment de l'examen, je revenais d'arracher des troncs de choux. Sœur Marie de la Croix vit que j'étais trempée de sueur ; elle me fit changer pour éviter d'attraper du mal. »

Tout au long de ces années nous la voyons très gaie elle chante volontiers (comme au temps où elle faisait le catéchisme à Saint-Servan avec la bonne Mlle Lecoq !). Plusieurs ont noté des souvenirs comme celui-ci : le jour de Noël (1864) Sœur Marie de la Croix passe près d'un groupe de postulantes. Heureuses de la voir, ces jeunes s'empressent autour d'elle. Alors elle se met à chanter avec elles : Il est né le Divin Enfant...

Un jour, grande joie, un célèbre compositeur de cantiques fit une visite à La Tour. C'était le père Hermann, Carme, un homme de Dieu qui joua un rôle important dans son Ordre en France. Les Sœurs connaissaient un peu la belle histoire de ce juif allemand, Hermann Cohen (1821- 1871), qui avait été, tout jeune pianiste, un enfant prodige, brillant élève de Liszt ; plus tard, en

Façade du manoir de La Tour, en Saint-Pern, lors de l'installation de la maison-mère et du noviciat de la congrégation, en 1856 (cf. pp. 180 ss.).

LA TOUR SAINT-JOSEPH

185

1847, brusquement touché par Dieu, il s'était converti à la foi chrétienne et il exerçait, depuis, un grand rayonnement. A La Tour, il rencontra Sœur Marie de la Croix au milieu des novices ; elle reconnut son nom : « Oh ! mon Père, lui dit-elle, est-ce que c'est vous qui chantez si bien ?... Voudriez-vous avoir la bonté de chanter un cantique à ces petites novices ? - Oui, ma Petite Sœur ; je suis plus heureux de savoir obéir que de savoir chanter ! » Il obéit en effet et chanta, pour la joie de toutes, son cantique Peut-on vous voir, divine Eucharistie ?

Ainsi Jeanne, toute petite, participait à la vie des jeunes ; elle les aimait et elles l'aimaient.

Sans exercer de responsabilités précises, dans les humbles tâches de la communauté,

elle vivait et partageait sa foi. Présence aimante et priante au milieu de celles qui se sont offertes pour suivre la voie d'humble service qu'elle-même avait ouverte en 1839.

SOURCES DU CHAPITRE 25

SOURCES MANUSCRITES

Archives des Petites Sœurs des Pauvres. Témoignages des Petites Sœurs des Pauvres : Sœur Claire du Saint-Esprit d'après Sœur Alexis de Sainte-Thérèse, Sœur Marie-Pierre d'après Sœur Adeline de Marie, Sœur Octavie Joseph d'après Sœur Martine de Sainte Thérèse, Sœur Saint Bruno d'après Sœur Aimée de Saint François, Sœur Ange de tous les Saints, Sœur Blanche de Sainte Marie, Sœur Paule-Thérèse. Livres de fondation de la maison-mère et de la maison de Rennes.

Archives municipales de Cancale. Registres de l'état civil.

SOURCES IMPRIMÉES CONTEMPORAINES DE JEANNE JUGAN

Journal de Rennes, 28 juillet 1856. L'Auxiliaire Breton, 29 juillet 1856.

186 RECUEILLEMENT (1852-1879)

ÉTUDES POSTÉRIEURES

C. DE LA CORBINIÈRE, op. cil.

A. LEROY, op. cit.

A.S. McALLISTER, In winter we flourish. Life and letters of Sarah Peter (1800-1877), New York, Longmans, Green and Co, 1939.

Dictionnaire de spiritualité (Beauchesne), art. Hermann (Hermann Cohen, dit le P. Hermann).

Pas de revenus fixes**(1865)**

Sœur Marie de la Croix, « droite, appuyée sur un grand bâton (...), parcourait les prés et les bois de La Tour Saint-Joseph en remerciant Dieu (...), et quand elle revoyait de ces vieux amis qui avaient connu quelque chose des commencements de l'œuvre (...), elle chantait son Magnificat. (Elle) était vraiment éloquente en sa simplicité ». Ainsi la décrit Léon Aubineau, qui l'avait vue, sans doute, à la profession de sa bellesœur, le 29 septembre 1865.

Elle a maintenant 73 ans ; elle garde sa silhouette haute et maigre.

On la tient soigneusement à l'écart des responsabilités : jamais on ne l'appelle au conseil général, dont elle fait partie nominalement depuis douze ans.

Une fois, pourtant, elle a pris part à une délibération du conseil de sa congrégation. Sa signature en fait foi.

C'était le 19 juin 1865.

188 RECUEILLEMENT (1852-1879)

Un problème important se trouvait posé. Un problème qui touchait à l'essence même de la vocation de Petite Sœur des Pauvres. Il s'agissait du régime de pauvreté, et de l'appui exclusif sur la Providence de Dieu. Jusque-là, on avait toujours voulu dépendre entièrement de la charité, sans s'appuyer sur aucune sécurité, sans compter sur des revenus fixes. Aucun texte ne le prescrivait explicitement, mais c'était la logique même de la quête instaurée par Jeanne : se faire pauvre avec les pauvres et, avec eux, s'en remettre totalement à Dieu. Tel était l'esprit.

Il est vrai qu'on avait acquis des maisons. Jeanne elle-même avait activement participé à l'achat de la Maison de la Croix à Saint-Servan, et du Couvent des Capucins à Dinan ; elle avait contribué par ses quêtes aux acquisitions postérieures. Ces maisons constituaient « le patrimoine des pauvres ».

Dans les débuts, quelques rentes fixes et fondations ont bien été acceptées - car c'était parfois la forme que prenait la charité dont on voulait dépendre. En 1851, la maison de Saint-Servan pouvait compter sur 2 300 francs de revenus (sur un budget qui dépassait 12 000 francs) ; la même année, la maison de Dinan reçut un gros legs de 10 000 francs, à placer « en rentes sur l'État », pour constituer une « donation perpétuelle » ; cet argent, remis à la municipalité, fut placé par elle et rapporta chaque année 500 francs ¹. Mais ces sécurités n'avaient jamais constitué qu'une petite part des biens nécessaires, et on les avait toujours considérées, semble-t-il, comme des exceptions. En 1855, on avait encore répondu à une enquête du préfet d'Ille-et-Vilaine sur les revenus de la congrégation... qu'il n'y en

1. Cet argent fut remis à la municipalité parce que la congrégation, n'ayant pas encore de personnalité civile, ne pouvait elle-même posséder. On se rappelle qu'elle a été reconnue par l'autorité impériale en 1856.

PAS DE REVENUS FIXES!

189

avait pas, et que tout provenait de la quête. C'était le principe.

Or, dix ans ont passé ; nous voici en 1865. Un legs de 4 000 francs, après d'autres, est fait à la congrégation. Une fois de plus, on se pose la question : faut-il l'accepter, ou le refuser ? - A cette époque, un ami des Petites Sœurs, le comte de Bertou, apportait une aide à la gestion financière. C'est lui qui sonna l'alarme : « Si vous me permettez de dire humblement mon avis, écrivit-il, vous ne devez l'accepter qu'avec l'autorisation d'aliéner la rente pour faire servir ce capital au paiement de votre maison (de Paris). Vous ne devez posséder que les immeubles que vous habitez, et, pour le reste, vivre de la charité quotidienne. Si les Petites Sœurs passaient pour avoir des rentes, elles perdraient leurs droits à cette charité qui faisait vivre les Israélites dans le désert, et si une fois elles amassaient la manne, la manne se corromprait entre leurs mains comme jadis cela arrivait au peuple de Dieu... »

On saisit mieux la portée de cette hésitation en matière de sécurité économique, quand on la replace dans son contexte : le grand essor du capitalisme moderne en France. En ces années du second empire, on perçoit autour de l'argent et des affaires une sorte de bouillonnement fébrile. Toute une littérature en parle : la comtesse de Ségur elle-même écrit la Fortune de Gaspar ! Les grandes banques se fondent ou se développent: le Crédit Lyonnais voit le jour en 1863, la Société Générale en 1864. En 1865, une loi introduit en France l'usage du chèque. On crée des entreprises, on lance des sociétés par actions, de puissants groupes financiers se constituent. On voit s'édifier des fortunes colossales. Entre 50 et 69, la Bourse de Paris a triplé le nombre des valeurs cotées : « La

Bourse devint pour

190

RECUEILLEMENT (1852-1879)

cette génération ce qu'étaient les cathédrales au Moyen Age » (A. Dumas fils).

Or, juste à ce moment, en 1865, les Petites Sœurs des Pauvres vont prendre et notifier aux pouvoirs publics la décision solennelle de n'accepter aucun revenu fixe.

Elles ont demandé l'avis de plusieurs évêques, puis le conseil général s'est assemblé.

Et c'est à cette réunion que, chose inouïe, on convoque Sœur Marie de la Croix. Surprise, elle semble s'être d'abord excusée : « Je ne suis qu'une pauvre fille ignorante ; que puis-je dire ? » Mais on insiste. « Puisque vous le désirez, je vais obéir. » Et elle donne son avis, fermement. Il faut, dit-elle, continuer à n'accepter aucun revenu fixe, à dépendre de la charité. Finalement, c'est cette orientation qui prévaut.

Elle est aussitôt notifiée à toutes les maisons. La circulaire précise « que la congrégation ne pourra posséder aucune rente, aucun revenu fixe à titre perpétuel, et que, par suite, nous refuserons tout legs ou don consistant en rentes ou grevé de fondation de lits ou de messes ou même de toute autre obligation qui demanderait la perpétuité ». Les Sœurs des Pauvres veulent continuer à vivre la dynamique du provisoire qu'elles ont choisie dès le début.

Surtout, le conseil rédigea une lettre à l'adresse du Garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Cultes, pour lui notifier cette décision. C'est même cette lettre qui porte la signature de Sœur Marie de la Croix¹. Le gouvernement devait donner son accord officiel en janvier 1866 ; il prendrait acte, par le fait même, du refus de legs à propos duquel la question s'était posée.

Jeanne fut certainement heureuse de cette décision.

1. Voir document page 186.

PAS DE REVENUS FIXES !

191

Elle y reconnaissait une réponse à sa continuelle prière. Un peu plus tard, elle invitera encore les jeunes à prier « pour qu'on ne cède pas aux instances de ceux qui voudraient nous donner des rentes ».

Elle veillait sans cesse, dans sa prière, sur la congrégation qui était née d'elle - et tout spécialement sur la fidélité de cette famille à sa vocation particulière de pauvreté et de foi. Sans doute est-ce cette prière assidue, cette longue veille, cette attente indéfectible qui ont permis à l'Esprit du Christ, le moment venu, de dire par elle des paroles décisives, et de maintenir les Petites Sœurs des Pauvres dans la droite ligne de leur originalité spirituelle.

SOURCES DU CHAPITRE 26

SOURCES MANUSCRITES

Archives des Petites Sœurs des Pauvres. Témoignages des Petites Sœurs des Pauvres : Sœur Saint Albert, Sœur Véronique de Saint Joseph. Lettre au Garde des Sceaux, 19 juin 1865 et décret impérial, 9 janvier 1856. Legs Néel de la Vigne et Borgnis-Gallanty. Note du Comte de Bertou. Livres de fondation des maisons de Saint-Servan et de Dinan.

Archives municipales de Saint-Servan. Délibérations du conseil municipal (1845). Correspondance du maire (1845- 1854).

SOURCES IMPRIMÉES CONTEMPORAINES DE JEANNE JUGAN

J. LESAGE, Mémoires... déjà cité.

ÉTUDES POSTÉRIEURES

C. DE LA CORBINIÈRE, op. cit., avec la préface de L. Aubineau.

A. LEROY, op. cit.

A. PLESSIS, De la fête impériale au Mur des Fédérés, Paris, Seuil, 1872.

A la chambre de la cloche

(1866-1869)

Jeanne, inconnue dans sa communauté, était, aux yeux de beaucoup de gens, un personnage illustre.

A Saint-Servan, qu'elle avait quitté depuis bien longtemps, on ne l'avait pas oubliée : les Servannais étaient fiers d'elle. Le 28 mai 1866, le conseil municipal décida de donner son nom à la rue qui longe la Maison de la Croix : elle ne s'appellerait plus rue Vigne-au-Chapt mais rue Jeanne-Jugan. Jeanne apprit cette nouvelle, et elle en fut peinée. Un jour, l'abbé Collet, curé de Saint-Servan, vint la voir. Elle le supplia d'intervenir, pour que son nom ne reste pas à cette rue : il faudrait l'appeler rue de la Providence, dit-elle. En fait, dans la congrégation, le secrétariat reçut la consigne - mais non point pour lui être agréable - d'ignorer cette innovation, et d'adresser les lettres, comme avant, rue Vigne-au-Chapt.

Même à Saint-Pern, bien des gens la vénéraient, et attachaient un grand prix à sa prière. Elle vivait de foi et présentait à Dieu une supplication continue. Ainsi,

A LA CHAMBRE DE LA CLOCHE

193

elle priait et faisait prier pour les ouvriers qui travaillaient à construire la maison et la chapelle, « pour qu'il ne leur arrive pas d'accident ». Or, le 3 janvier 1867, un jeune couvreur, voulant dégager la neige qui gênait le travail sur le clocher de la chapelle, glissa, et fit une terrible chute : il bondit sur un toit inférieur, et vint tomber sur un tas de sable - sous les yeux de son propre père. Il n'en eut pour conséquence que deux mois de lit et un peu de surdité d'une oreille. - Deux autres faits analogues ont été racontés 1. Le fils d'un de ces rescapés est devenu prêtre ; il a noté ce souvenir : « J'entends encore ma mère me dire : C'est un miracle, c'est grâce à la fondatrice des Petites Sœurs des Pauvres ! »

L'année suivante, une mère de famille, Mme Tostivint, entra à la chapelle en compagnie de ses enfants. Elle portait l'un d'entre eux, pourtant âgé de quatre ou cinq

ans déjà : il n'avait jamais marché. Elle désirait et demandait sa guérison. Elle pria devant l'autel de saint Pacifique (un martyr romain dont les reliques avaient été données à La Tour, quatre ans plus tôt, par l'entremise du supérieur général des Frères de Saint-Jean-de-Dieu). Puis elle ressortit portant toujours l'enfant. Elle rencontra Jeanne. Il semble que celle-ci l'ait pris un instant dans ses bras, puis l'ait déposé à terre en disant : « Mon petit, tu pèses lourd ! » En tout cas, elle lui mit dans les mains son bâton, et il se mit à marcher tout seul, sous le regard émerveillé de sa maman : « Petit Jean marche ! Il marche avec le bâton de Jeanne Jugan ! »

Ces faits manifestent la vénération et la confiance que les gens du pays vouaient à Jeanne.

La congrégation continuait sa croissance rapide. En

1. Cf. *Positio super virtutibus*, p. 384.

194 RECUEILLEMENT (1852-1879)

mars 1867 il y avait à La Tour cent postulantes. Cette même année s'ouvrit à Toulon la centième maison. En 1868 commencèrent les fondations en Afrique du Nord, en Irlande et en Amérique, (dans ces deux derniers pays, elles furent pour une bonne part l'œuvre du P. Lelièvre). Le 8 octobre 1868, onze ans après la visite de Mme Peter, premier départ des Petites Sœurs pour les États-Unis : ce fut un événement à La Tour - et un événement dans le cœur de Jeanne. En 1869, première fondation en Italie.

Chacune de ces avancées, Jeanne les portait dans sa continuelle supplication toute mêlée d'action de grâces. En mars 68, Eulalie Jamet écrit de Madrid : « Merci à Sœur Marie de la Croix des neuvaines qu'elle fait. Je la prie de continuer. »

Oui, Jeanne veillait auprès de Dieu ; elle n'interrompait pas sa prière. Elle intercédait spécialement pour les postulantes qu'elle voyait arriver, si nombreuses, à La Tour, et dont elle partageait la vie.

Elle avait le souci de les aider à devenir de vraies sœurs pour les pauvres, bien souples dans la main de Dieu, transparentes à l'Amour qui voulait, par elles, se donner aux pauvres.

Jeanne, qui eut toujours elle-même un maintien si ferme et si fier, souhaitait que ses jeunes sœurs sachent exprimer, même en leur maintien et en leur démarche, leur être spirituel profond. Or il arrivait qu'elles fussent un peu effervescentes, irréfléchies...

D'autres gardaient des allures plus ou moins affectées. Sœur Marie de la Croix les reprenait doucement, et parfois fermement. Un jour, remarquant une jeune Sœur qui avait des manières quelque peu mondaines, elle dit à une novice : « Montrez donc à cette petite comment une Petite Sœur doit marcher et se comporter en quête ! » Dans un couloir elle croise Sœur Claire, qui galopait ; elle

A LA CHAMBRE DE LA CLOCHE 195

l'arrête : « Vous laissez quelqu'un après vous, ma Petite Sœur ! » Sœur Claire se retourne intriguée : « Pardon, ma bonne Petite Sœur, je ne vois personne... - Mais si, il y a le bon Dieu ! Il vous laisse courir en avant, car Notre-Seigneur ne marchait pas si vite et ne s'empressait pas comme vous... » On notera la référence évangélique au Seigneur Jésus. C'est là, pour elle, une sorte de réflexe qui fait partie d'elle-même.

Une autre fois, elle dit à une jeune Sœur (qui fut plus tard responsable de formation) : « Si vous voulez obtenir du calme de vos Petites Sœurs (...), faites-leur penser qu'étant les épouses de Notre-Seigneur, elles sont toujours avec lui ; il n'aime pas le tapage. Penser que Notre-Seigneur est près d'elles fera plus de bien que les plus grandes exhortations. »

Certaines de ses interventions - fort exceptionnellement - semblent avoir été moins heureuses. Il lui arriva, dit-on, pour éprouver la foi et l'obéissance d'une novice, de l'envoyer arroser un arbre mort - ce qui agaça quelque peu la Sœur Paule, responsable du travail. En réalité, il semble que Jeanne ait vite abandonné ce genre de pratique, dont on usait alors dans les noviciats, mais qui est bien peu dans sa ligne à elle, si humaine, si vraie, si libre...

Quoi qu'il en soit, elle estimait que les postulantes, en acceptant conseils et leçons, se laissaient façonner par Dieu même, pour être plus souples à son service. Une Sœur a raconté qu'un jour, Sœur Marie de la Croix l'appela près d'une fenêtre ouverte, d'où l'on voyait les ouvriers en train de tailler des pierres pour la chapelle (commencée en 1861) ; elle lui dit : « Voyez-vous ces ouvriers qui taillent de la pierre blanche pour la chapelle, et comment ils font jolie cette pierre ; il faut vous laisser tailler ainsi par Notre-Seigneur ! » Un autre jour, elle passait devant un buisson de roses :

196 RECUEILLEMENT (1852-1879)

« Vous voyez, dit-elle à une jeune, ces rosiers ce sont de petits sauvageons. Vous aussi vous êtes un petit sauvageon. Mais si vous vous laissez bien former, vous deviendrez une belle rose formée par l'amour du bon Dieu. Mais il faut vous laisser humilier. Au lieu de

descendre en vous-même, montez vers le bon Dieu ! »

Pendant l'année 1869, il semble que Sœur Marie de la Croix, pourtant bien âgée maintenant, ait été temporairement chargée des postulantes. Elle animait les récréations. Dans la journée elle se tenait habituellement à la salle de couture, où elle tricotait des bas de laine noire ; mais déjà elle souffrait des yeux et ne pouvait s'appliquer longtemps. On a gardé le souvenir de sa gentillesse : « Elle était pour nous une bonne petite mère, que nous aimions beaucoup... » Quand elle croisait un groupe, elle avait toujours un petit mot amical. Si elles avaient froid, Jeanne les entraînait avec elle dans le jardin pour se réchauffer les pieds ; elle leur faisait dire, pour rythmer la marche, en marquant la mesure avec son bâton, une sorte de comptine :

« Un deux trois
Marche aujourd'hui
Marche demain
Marche toujours
Tu feras du chemin ! »

Elle aimait à rire et faire rire. « Comment vous appelez-vous, ma Petite Sœur ? - Sœur Pascaline. - Les bons vieillards, dans les maisons, vous appelleront Sœur Percaline ! » et tout le monde éclate de rire.

Dans ses conversations elle parlait souvent des personnes âgées. Et alors, c'était avec un frémissement de tout son être : elles étaient sa vie. « Notre bonheur, disait-elle avec une note d'enthousiasme, c'est d'être une petite sœur des pauvres (et il faut donner tout son sens à chacun de ces trois mots). Rendre les pauvres heu-

A LA CHAMBRE DE LA CLOCHE 197

reux, c'est tout (...). Ne pas faire de misère à un pauvre vieillard. Il faut les gâter tant qu'on peut. »

Elle insistait souvent sur la prière à l'intention des bienfaiteurs que ce soit une vraie prière, personnelle et responsable « ... Vous allez réciter le chapelet pour nos bienfaiteurs. Quelle reconnaissance nous leur devons ! Sans eux que pourrions-nous faire pour nos chers vieillards ? Prions, prions bien ! »

Comme saint Dominique, comme le curé d'Ars, « elle gémissait sur la perte des âmes - surtout des âmes des vieillards ». Souvent, très souvent, elle disait aux jeunes : « Frappez, frappez à la porte du Ciel pour les âmes ! » Ou bien elle recommandait telle

personne en particulier : « Priez pour que telle âme se convertisse ! » Elle avait, nous dit-on, « un faible pour les prisonniers et les condamnés à mort ».

D'emblée elle situait l'Eucharistie au cœur de sa vie - et l'Eucharistie, à ses yeux, était universelle. Elle invitait les Sœurs à réciter le Pater en même temps que le prêtre (on ne pouvait pas, alors, le dire en commun). « Elle leur expliquait toute l'efficacité de ces demandes unies à celles de Notre-Seigneur dont le prêtre tient la place. » Et, la nuit, quand elle ne dormait pas, elle s'unissait aux messes célébrées dans les pays éloignés.

Il semble qu'elle eût une vie de foi très consciente, très soutenue, mais aussi très simple, assez dépouillée ; elle vivait toutes choses dans une familiarité spontanée, généralement peu sensible, avec Dieu, dans une sorte de connivence avec Lui. Le lien vital qui la relie à Lui passe par la pauvreté : la pauvreté du renoncement à elle-même la remet tout entière à Celui en qui elle place sa confiance - et la pauvreté économique fermement voulue pour sa famille spirituelle, lui fait attendre sa subsistance de l'Amour même qui l'a suscitée et qui se donne par elle en partage aux pauvres vieillards.

198

RECUEILLEMENT (1852-1879)

SOURCES DU CHAPITRE 27

SOURCES MANUSCRITES

Archives des Petites Sœurs des Pauvres. Lettres et fragments des premières Petites Sœurs des Pauvres : Marie Jamet, Eulalie Jamet. Témoignages des Petites Sœurs des Pauvres : Sœur Claire du Saint Esprit d'après Sœur Alexis de Sainte Thérèse, Sœur Épiphane Joseph d'après Sœur Marie de Saint Martin, Sœur Gabrielle Thérèse d'après Sœur Bernardine de l'Épiphanie, Sœur Thérèse de la Conception d'après Sœur Louise de l'Immaculée, Sœur Ursule d'après Sœur Delphine de Saint Jean, Sœur Alexis de Sainte Thérèse, Sœur Blanche de la Conception, Sœur Cécile de la Nativité, Sœur Céline de l'Ascension, Sœur Éléonore de Saint Paul, Sœur Ludivine de la Croix, Sœur Maria de Saint Maurice, Sœur Marie Lambertine, Sœur Marie Octavie, Sœur Michel Arsène, Sœur Pascaline, Sœur Saint Albert, Sœur Sainte Eusébie, Sœur Saint Michel, Sœur Siméone Joseph, Sœur Thérèse Augustine, Sœur Virginie Marie. Autres témoignages : Mgr Collet, 6 décembre 1895, Chan. Durand, 14 août 1961, Marie-François Tostivint, 5 avril 1935, Chan. Désiré Tostivint, 13 octobre 1923. Livre de fondation de la maison-mère. Lettres du P. Lelièvre.

Archives municipales de Saint-Servan. Délibérations du conseil municipal.

ÉTUDES POSTÉRIEURES

L. BAUNARD, op. cit.

La chambre de l'infirmier

(1870-1872)

En 1870, Jeanne loge depuis quelque temps à la chambre de l'infirmier, qu'elle occupera jusqu'à sa mort. C'est une grande pièce, au centre du principal corps de logis du noviciat, au premier étage ; il suffit de traverser le couloir pour se trouver à la tribune de la chapelle. Elle habite là avec trois autres Sœurs. Elle y prend ses repas, seule, ce qui lui évite de descendre ; car elle marche moins facilement à cause d'une plaie à la jambe. Une novice est chargée de prendre soin d'elle, fait son ménage, lui apporte ses repas.

On a pris, vers cette époque, une photo de Jeanne(1)

1. Cette unique photo de Jeanne porte l'indication Gilbert aîné, peintre photographe, rue de Bel-Air, 6 bis, Rennes. On a émis l'hypothèse qu'elle avait été prise après la mort de Jeanne, à cause de l'air un peu étrange que lui donnent ses yeux mi-clos. En réalité, il semble bien qu'elle date des années 70-71. En effet, en 72, l'Almanach des Adresses de Rennes porte la mention : « Le Michel, successeur de Gilbert, 6 bis, rue de Bel-Air, Rennes. » Et on a retrouvé une photo de la supérieure générale, prise avant le

200

RECUEILLEMENT (1852-1879)

grande, droite, la tête un peu en arrière, et les paupières baissées à cause de cette infirmité qui, de plus en plus, l'empêchera d'ouvrir grands les yeux.

Elle demeure particulièrement attachée aux postulantes, qui sont alors plus d'une centaine. Elle est présente à la salle de couture, anime les récréations, car elle reste pleine de vitalité.

A ces Petites Sœurs, ses benjamines comme elle disait, elle porte une attention aimante, proportionnée à chacune, soucieuse de leur équilibre et de leur bien-être. Si elle remarque un visage triste et tendu, elle interroge doucement, conseille une promenade... Si elle rencontre une jeune Sœur, au jardin, portant un fardeau trop lourd ou poussant une brouette trop chargée, surtout s'il s'agit d'une citadine peu habituée à ces travaux, elle intervient discrètement auprès de la Sœur responsable. Un été, la Petite Sœur qui la

soignait travaillait à la batteuse, dans le soleil et la poussière, elle l'envoya chercher : « Il fait bien chaud, vous êtes fatiguée, il faut vous reposer ; asseyez-vous à coudre, je vais aller chercher tout ce dont vous avez besoin. » Chaque jour deux Petites Sœurs allaient chercher le courrier à la poste de Bécherel ; s'il pleuvait, Sœur Marie de la Croix s'assurait si elles n'étaient pas trempées : « Voyez-vous, mes petites, il faut être bien simples avec vos supérieures, ne pas attraper de mal par votre faute, car votre santé ne vous appartient pas ; elle est au bon Dieu qui veut vous employer auprès du pauvre... »

21 avril 1872, et signée Le Michel, successeur de Gilbert. La photo de Jeanne a donc été prise auparavant, au temps où Gilbert exerçait encore.

Cette photo a inspiré le peintre bruxellois Ernest Wante (qui n'avait pu voir le tableau de Léon Brune alors inconnu dans la congrégation), lorsqu'il a peint, en 1935, un grand portrait de Jeanne, donné en 1960 à la mairie de Saint-Servan.

C'est également d'après un agrandissement de cette photo que le Frère Marie-Bernard, de la Trappe de Soligny, a exécuté une statue (1954) et divers médaillons (1959-1964).

LA CHAMBRE DE L'INFIRMERIE

201

Sur ce thème, elle raconte en riant un souvenir du temps de ses premières collectes : « J'étais un jour en quête, j'avais beaucoup marché déjà, et voici qu'on me donne un beau lapin ; après avoir beaucoup remercié et mis le lapin dans le panier, je repris la route ; et plus j'avais plus mon lapin devenait lourd ; et je me mis à penser que ce petit animal serait bien content de prendre la clef des champs, et moi, de me soulager... je soulevai le couvercle du panier, en me disant que la santé d'une Petite Sœur valait mieux qu'un lapin! »

Elle est attentive aux plus timides, qui peinent à s'exprimer. Si, dans la conversation, une Petite Sœur un peu vive en interrompt une autre, elle fait en sorte que celle-ci achève ce qu'elle avait commencé : « Notre bonne Petite Sœur n'a pas fini...(2) »

Attentive, elle l'était aussi à la vie des hommes, aux événements du monde et de l'Église. Elle aimait beaucoup que les Pères viennent la voir au retour de leurs voyages, et lui racontent ce qu'ils avaient vu, ce qu'ils avaient fait ; tout l'intéressait.

Elle fut très présente aux graves événements de 1869-1871, d'abord le Concile de Vatican, puis la guerre franco-prussienne qui vint l'interrompre. La guerre et l'occupation eurent d'ailleurs, pendant quelques mois, des répercussions sur la vie du noviciat. D'Amérique, le P. Lelièvre se fait l'écho de nouvelles reçues de La Tour elles « ne sont guère plus consolantes que les autres toutes les novices dispersées, les travaux suspendus, à peine quelques postulantes errant dans cette vaste maison, des dortoirs qui

attendent les blessés, une pauvreté presque égale à celle des pays que la guerre a déjà dévastés, en un mot la désolation... »

Avec les catholiques de son temps, Jeanne s'afflige

2. Ce trait est un peu postérieur (vers 1879).

202 RECUEILLEMENT (1852-1879)

de voir le pape dépouillé de ses États par les puissants... « Par les ferventes prières qu'elle nous faisait réciter chaque jour, raconte une Petite Sœur, j'ai compris quel attachement profond elle avait pour la sainte Église et le souverain Pontife Pie IX.» Elle invite les jeunes à présenter à Dieu une prière qui soit universelle : il faut, auprès du Seigneur, porter toutes les détresses humaines.

Puis des temps plus paisibles revinrent et la vie de la maison reprit son cours. Quand il faisait beau, Sœur Marie de la Croix, son bâton à la main, appuyée au bras d'une novice, aimait parcourir les grands vallonnements du parc, les hautes futaies qui avaient fourni les poutres de la maison, les taillis repoussés drus après les coupes, les pentes abruptes, les étangs avec leurs reflets et le plongeon des grenouilles, les carrières de granit aux parois escarpées... De temps en temps elle rencontrait un groupe du noviciat ; si elle n'était pas trop fatiguée, elle brandissait son bâton et les novices ou postulantes accouraient, joyeuses. Elle leur disait un petit mot, partageait avec elles une réflexion, puis, toujours avec son bâton, leur faisait signe de se retirer. Les moineaux s'envolaient.

Toute une densité de vie vécue passait dans ces brefs entretiens.

Parfois, quand elle traversait les champs ou les jardins, une fleur éveillait son admiration ; elle disait à sa jeune compagne : « Savez-vous qui a fait cela ? - C'est Dieu », répondait la Petite Sœur. Alors Jeanne la fixait du regard, et elle disait, avec une expression intense de reconnaissance : « C'est notre Époux ! » C'était là, à cette époque, un des thèmes de sa contemplation ; un hiver, elle se met à la fenêtre avec une postulante pour contempler la neige qui couvrait le sol, les toits, les arbres du jardin : « Regardez comme c'est beau ! C'est

LA CHAMBRE DE L'INFIRMERIE

203

mon Époux qui a fait cela ! » Puis se tournant vers la jeune Sœur : « Ce sera aussi le vôtre!»

« Elle nous parlait souvent, dit une Petite Sœur, de la sainte présence de Dieu - en nous, au tabernacle, et dans les pauvres. Aussi, nous recommandait-elle souvent de les aimer beaucoup et de toujours voir en eux les membres souffrants de Notre-Seigneur. » On notera l'unité de son regard de foi, reconnaissant la même présence en nous, au tabernacle, et dans les pauvres. (Saint Jean Eudes, dont elle est disciple, disait volontiers que les pauvres sont « les sacrements du Sauveur ». Il voyait le Christ présent en eux « à peu près comme sous les espèces de l'Eucharistie (3) ».)

Plusieurs Petites Sœurs ont été frappées de son comportement rayonnant de joie et d'attention aimante, lorsqu'elle faisait le signe de croix ou s'approchait de la communion sacramentelle. La regarder « faisait désirer d'aimer l'Eucharistie comme elle l'aimait ». «Combien nous aimions regarder cette bonne Petite Sœur (...) faire respectueusement son beau signe de croix. »

Elle voulait d'ailleurs être discrète dans l'expression de sa prière. Après avoir récité quelques formules avec les novices, « elle insistait souvent pour que, plus tard, nous veillions à ne pas trop multiplier ces prières de dévotion : "Vous lasserez vos vieillards, disait-elle, ils s'ennuieront, et ils s'en iront fumer... même pendant le chapelet !" ».

Toujours, elle revenait aux vieillards. Elle faisait souvent partager aux jeunes son expérience à leur service. A l'une d'elles, elle a transmis quelques recettes traditionnelles concernant tisanes ou cataplasmes ; elle ajoute : « Les bons vieillards sont sensibles aux petites

3. P. HÉRAMBourg, Saint Jean Eudes... Ses vertus, publié par D. Boulay, Paris, 1927, p. 202.

204 RECUEILLEMENT (1852-1879)

attentions, et c'est un moyen de les gagner au bon Dieu. »

Un jour, une novice faisait le ménage dans la pièce située au-dessus de sa chambre. Jeanne la fit appeler : « Ma petite fille, quand vous faites le ménage, surtout auprès des malades, il faut bien veiller à n'être pas bruyante avec les objets, s'en servir avec précaution, ne pas taper du talon quand vous marchez... C'est très fatigant pour les malades. Soyez bien silencieuse (4) ! »

Quand elle parlait des pauvres, « son cœur débordait... ». « Mes petits enfants, disait-elle, aimons beaucoup le bon Dieu, et le Pauvre en Lui. » Ou bien : « Il faut, dans nos bons vieillards, voir Jésus avec esprit de foi ; car c'est les porte-voix du bon Dieu. »

Elle venait souvent à la salle de couture, et passait d'une table à l'autre. Parfois elle s'arrêtait et causait un peu plus longtemps. Un jour, par exemple, elle pense à la famille de Nazareth : « Voyez, mes petites, comme ils s'aimaient tous les trois ! Quelle bonne figure ils avaient ! Avec quelle bonté, quelle douceur, ils se parlaient ! Dans notre petite famille il faut qu'il en soit ainsi... La sainte Vierge aussi était pauvre ; elle faisait comme les pauvres, elle ne perdait pas de temps, car les pauvres ne doivent jamais rester sans occupations, en cela nous devons imiter la sainte Famille... »

« Mes petites, il faut toujours être de bonne humeur, nos petits vieillards n'aiment pas les figures tristes... »

C'est toute une sagesse, lentement acquise, ou plutôt tissée en elle par l'Esprit de Jésus, au cours des longues années où Il l'a conduite au service des pauvres, que Jeanne Jugan partage avec ses jeunes Sœurs.

Et voici, pour clore cette période, un épisode un peu dramatique. Nous sommes en juillet 1872, au début

4. Ce trait est un peu postérieur (vers 1874).

LA CHAMBRE DE L'INFIRMERIE

205

d'un chapitre général de la congrégation. Des novices travaillent au jardin, Sœur Marie de la Croix prie le chapelet dans les allées. Non loin de là des ouvriers sont à l'ouvrage dans les bâtiments de la ferme. Tout à coup on entend du bruit, des cris, des meuglements. « Sauvez-vous ! Sauvez-vous ! » Un taureau, furieux, s'est échappé de l'étable, et les ouvriers n'ont pu le maîtriser. Il détruit tout sur son passage. « Mes petites, couchez-vous par terre ! » crie Jeanne. Elle reste debout et lève son petit bâton : « Arrête-toi je te le commande ! » La bête se calme et passe près des Petites Sœurs sans leur faire aucun mal ; les ouvriers le maîtrisent. Et Sœur Marie de la Croix continue son chapelet en silence.

Attentive. Attentive à celles qui l'entouraient, attentive à la vie du monde, attentive à Dieu tant cherché - mais c'était la même attention qu'elle donnait à Dieu et aux autres, car « il demeure en eux et eux en lui... » : elle portait sur chaque être un regard de prière ; attentive au Pauvre. Le silence de Jeanne Jugan était un silence d'écoute, d'accueil et d'attention aimante.

SOURCES DU CHAPITRE 28

SOURCES MANUSCRITES

Archives des Petites Sœurs des Pauvres. Témoignages des Petites Sœurs des Pauvres : Soeur Alexis de Sainte Thérèse, Soeur Alphonse de la Nativité, Soeur Anaïs Joseph, Soeur Angélique de Saint Paul, Soeur Auguste Alexis, Soeur Catherine de tous les Saints, Soeur Clémentine Joseph, Soeur Denise de Saint Joseph, Soeur Ignace de Sainte Marie, Soeur Luce de Saint Louis, Soeur Marie Octavie,

206

RECUEILLEMENT (1852-1879)

Soeur Noël Joséphine, Soeur Prosper de Saint Joseph, Soeur Sidonie de Sainte Anne, Soeur Sophie de Sainte Marie, Soeur Saint Albert, Soeur Sainte Amélie, Soeur Saint Théotirne. Lettres du P. Lelièvre. Correspondance du P. Marie-Bernard, Trappe de Soligny. Photographie Gilbert.

« Bien petite devant le bon Dieu »

(1873-1875)

1873. A Alençon vient au monde une petite fille qui s'appellera Thérèse Martin. A la Tour Saint-Joseph, la vieille Petite Sœur Marie de la Croix tombe malade. Elle fut alitée plusieurs semaines. Puis elle guérit, mais ses quatre-vingt-un ans ne retrouvèrent pas toute la vigueur d'antan. Dès lors, on ne demanda plus sa présence à la salle de couture, et une novice lui fut donnée pour l'accompagner dans ses promenades. Dans la maison, elle pouvait encore marcher seule, mais elle avait besoin d'une aide pour monter l'escalier ; elle attendait qu'une Petite Sœur vienne à passer, et lui demandait de la soutenir ; arrivée en haut des marches, elle remerciait gracieusement, et promettait de prier la Vierge pour elle.

Debout, elle gardait fière allure. Une jeune femme anglaise l'a vue à cette époque, « marchant d'un pas ferme, une main appuyée sur l'épaule d'une jeune

208

RECUEILLEMENT (1852-1879)

Petite Sœur, l'autre sur un solide bâton, si droite et si alerte, qu'il nous semblait qu'elle n'avait guère besoin d'être soutenue pendant qu'elle se promenait avec nous dans les belles allées (...). Ce qui nous frappa surtout, ce fut la grande douceur de son sourire, qui transformait sa physionomie à mesure qu'elle nous parlait (...). Quand, en lui faisant nos adieux, nous lui demandâmes de prier pour notre petite fille trop jeune pour nous accompagner, elle prit dans sa poche un petit étui en bois qui contenait une statuette de saint Joseph (chaque Petite Sœur a toujours dans sa poche une statuette du saint pourvoyeur), et nous le présenta en disant : « Donnez ceci à votre petite enfant, en souvenir de Sœur Marie de la Croix (1) »

Quand un petit groupe de Sœurs venait la voir, elle proposait parfois une brève lecture spirituelle. Elle faisait lire une page du livre de son cher P. Nouet, L'Homme d'oraison (2) qui l'accompagnait depuis de longues années et auquel elle revenait toujours. Elle aimait ajouter à la lecture son petit commentaire personnel, qui tournait souvent autour de la bonté du Seigneur Jésus, de sa douceur, de sa miséricorde pour toutes les misères humaines. Un jour, dans une lecture, il avait été question des saintes larmes : elle fit fermer le livre et dit aux Petites Sœurs : « Il y en a qui ont peut-être de la peine à

entendre cela et qui disent : "Moi, je ne peux pas pleurer... Je ne voudrais pas non plus être

1. La petite Violet Ram est devenue Dame du Sacré-Cœur. La statuette fut souvent prêtée aux Petites Sœurs quêteuses de Londres, surtout dans les moments difficiles. Finalement elle fut donnée à Sœur Agnès Onésime, puis remise par elle à la maison-mère.
2. Jacques Nouet (1605-1680), jésuite connu pour ses polémiques avec les jansénistes et les protestants, et pour son œuvre spirituelle. Ses écrits ont été réédités en 1837 en 27 petits volumes. L'ensemble s'appelle L'homme d'oraison ; mais ce titre convient plus particulièrement à un traité de l'oraison : L'homme d'oraison, sa conduite dans les voies de Dieu ; les autres volumes contiennent des méditations, des lectures spirituelles, des retraites.

“BIEN PETITE DEVANT LE BON DIEU “ 209

toujours à pleurer..." Ne vous inquiétez pas pour les saintes larmes, il n'est pas nécessaire d'en verser et de mouiller ses yeux ! mais faire un sacrifice de bon cœur, recevoir une réprimande en paix, cela compte pour de saintes larmes. Je suis sûre que vous en avez déjà pleuré ainsi plusieurs fois aujourd'hui... » On reconnaît bien là sa gentillesse souriante, et aussi le caractère très intérieur de son chemin spirituel.

Une autre fois, il avait été question dans la lecture d'un milan qui fond sur le petit oiseau sans défense. Commentaire de Jeanne : « Nous n'aurions pas plus de force contre la tentation que ce petit oiseau contre le milan, si le bon Dieu ne nous donnait son secours. Nous devons en être convaincues en le lui demandant ; et cela doit augmenter notre confiance, puisque c'est par la force de Dieu que nous pouvons triompher. »

Le 29 avril 1874, arriva au postulat une personne qui n'était plus jeune, Mme Féburier. Son mari, membre de la Conférence Saint-Vincent-de-Paul à Paris, avait payé en grande partie l'édification de la chapelle. Décédé en 1873, il fut inhumé dans la crypte, et son épouse décida d'entrer chez les Petites Sœurs. « Voilà, disait Jeanne, une personne qui donne au bon Dieu ! Elle a été élevée à la Visitation, elle était une grande dame, et elle se fait Petite Sœur des Pauvres ! » Un jour, Mme Féburier lui offrit son bras pour monter l'escalier. Sœur Marie de la Croix, toujours petite, racontait ensuite : « Sans la crainte de lui faire de la peine, je l'aurais refusé ; car je suis confondue qu'une si grande dame donne le bras à une pauvre fille comme moi ! ... » Puis elle ajouta : « C'est vrai que l'honneur de la vie religieuse est bien au-dessus des grandeurs du monde... »

Cette dernière réflexion est caractéristique de la pensée de Jeanne, et elle a inspiré à sa famille religieuse

un parti pris de dépassement de toutes les grandeurs factices : naissance, argent, vernis de culture... Il est remarquable, par exemple, de voir une Jeanne-Marie Buis, servante de Mlle Morel (3), à peine entrée dans la congrégation, devenir supérieure. Il y a là un appel évangélique évident, mais souvent méconnu ; Jeanne Jugan et ses compagnes, elles, l'avaient bien entendu.

Jeanne, en tout cas, ne risquait pas d'oublier qu'elle n'était qu'une pauvre fille : on s'appliquait à le lui rappeler. Un jour de profession, le P. Le Pailleur parlait à la salle devant toutes les Petites Sœurs ; il « fit des compliments aux anciennes Sœurs qui se trouvaient là, les nommant par leur nom et disant qu'elles étaient les piliers de la congrégation. Il s'abstint de parler de Sœur Marie de la Croix qui était présente, et qui ne manifesta pas la moindre émotion ». Pourtant, dans une circonstance analogue, on l'entendit murmurer, comme se parlant à elle-même « C'est cependant moi qui ai commencé l'œuvre ! » Mais jamais personne n'a entendu d'elle une parole d'amertume, de révolte.

Tout au plus, un cri de douleur contenue. Un jour, la tête dans les mains, elle aurait dit : « On m'a volé mon oeuvre ! » D'autres fois, nous l'avons vu, elle reprit cette formule, en plaisantant, à l'adresse de l'abbé Le Pailleur : « Petit bon Père, vous m'avez volé mon oeuvre ! Mais je vous la donne de bon cœur... »

Volontiers, on la présentait et on la traitait un peu comme une innocente. Une novice l'a vue rabrouée sans aménité. Elle a répondu calmement : « Merci, ma bonne Mère... ». Elle était absolument délaissée, ignorée par le P. Le Pailleur et le conseil : elle n'assistait pas aux réunions, réceptions et fêtes de famille ; on ne l'appelait jamais auprès des supérieurs. On fêtait joyeu-

3. Cf. Supra p. 109.

«BIEN PETITE DEVANT LE BON DIEU »

211

sement et solennellement les Mères et le bon Père ; elle, jamais. « Elle était à la Tour comme une petite bonne femme, à laquelle personne ne faisait attention... » Mais elle voyait l'œuvre bénie de Dieu, et le Christ glorifié en elle ; c'était sa joie : « Il faut qu'il grandisse et que je diminue... »

Elle n'ignorait pas qu'au noviciat, quand on présentait les petits commencements de la congrégation, on disait aux jeunes Sœurs de ne pas croire ce qui se racontait dans le monde, qu'elle fût la fondatrice, la première Petite Sœur : elle avait été reçue deux ans

après les commencements, ce n'est pas elle qui était allée chercher le premier vieillard ; certes on l'avait logé dans sa maison qui avait donc servi de premier asile, mais le P. Le Pailleur payait une rente de 600 francs (4)... La plupart des jeunes Sœurs admettaient cela sans difficulté.

Mais d'autres s'étonnaient, et il semble qu'une tradition ait toujours existé, plus ou moins souterraine, parmi ces jeunes : quelques-unes savaient, par leurs familles ! Une postulante de Saint-Servan lui dit un jour : « Ma bonne Petite Sœur, vous êtes la première Petite Sœur ! » D'habitude, elle savait bien, dans un sourire, esquiver de telles questions : « Cette petite fille veut tout savoir ! » Mais cette fois-là, prise de court, elle répondit : « Je suis la troisième Petite Sœur ! - Vous êtes la première, maman me l'a dit !... » La plupart du temps, quand on l'interrogeait sur son véritable rôle, elle refusait de répondre : « On vous en parlera au noviciat... » Elle ajoutait parfois, comme voyant par-delà l'horizon : « Plus tard, vous saurez tout ! » A des Petites Sœurs qui allaient à Saint-Servan, elle dit :

4. Il est clair que ces affirmations, spécialement les dernières, sont absolument fausses.

212

RECUEILLEMENT (1852-1879)

« On va vous parler de moi, mais laissez tout tomber le bon Dieu sait tout. » Elle savait bien, elle, à qui elle s'était confiée.

On avait essayé, semble-t-il, de lui faire signer un acte déclarant qu'elle n'était pas la fondatrice ou la première Petite Sœur : elle aurait refusé. Elle ne pouvait pas se rendre complice de ce mensonge !

A une certaine époque, quelques Petites Sœurs ont perçu chez elle comme une gêne - répondant peut-être à la gêne des jeunes qui ne pouvaient admettre de la voir en quelque sorte mise à la retraite et au rebut, sans pouvoir réagir contre ce mensonge officiel. Mais ce témoignage est isolé : une multitude d'autres, au contraire, tout au long de ces années de La Tour, insistent sur son extrême gentillesse, son sourire, sa spontanéité de contact. Elle allait trouver les Petites Sœurs dans leur travail, avait des mots plaisants ou affectueux; au lavoir, par exemple : « Je suis bien contente de voir que vous avez de gros bons bras, et que vous savez bien vous servir du battoir... »

Son expérience, et ce qu'elle voyait vivre aux autres, lui inspirait des réflexions sur l'humilité du cœur, l'autorité et l'obéissance : « Quand on est en charge [de supérieure], disait-elle, si on ne sait pas se tenir à sa petite place, on vole le bon Dieu. »

Un jour, elle dit à un groupe du noviciat : « Si le bon Dieu mettait un petit enfant à la place du premier supérieur, je lui obéirais... » Son amour de l'Eglise apparaissait dans cette question qu'elle posait parfois : « Si on vous demandait : lequel aimez-vous le mieux, notre bon Père, ou le Saint- Père ? - il faudrait dire : notre Saint-Père avant tout ! (...) C'est de l'Eglise que tout le bien nous vient. »

« Profitez bien de votre noviciat : soyez ferventes, fidèles à notre sainte Règle... » Et elle ajoutait ces

«BIEN PETITE DEVANT LE BON DIEU » 213

mots, expression de sa longue souffrance secrète : « Vous ne saurez jamais ce qu'elle a coûté... » De telles confidences sont précieuses. L'impression dominante qu'elle a laissée à cette époque, c'est celle de sa sérénité et même de sa gaieté : « Elle était toujours gaie. » Ni les humiliations, ni les infirmités physiques n'altéraient cette paix.

De toute évidence, dit une novice de ce temps, « elle vivait en présence de Dieu, et nous en parlait toujours. En nous rencontrant, elle disait : "Travaillez pour Dieu seul" ; on sentait qu'elle parlait de l'abondance du cœur ». Elle parlait de Dieu avec enthousiasme, avec tendresse. « Elle s'enflammait à nous parler du bon Dieu. »

Lui parla-t-on d'un article que publia, à la fin de l'année 1874, le journal Le Temps ? Il n'est pas impossible que les Pères, qui l'aimaient bien, lui en aient lu des extraits ; c'était, après un rappel un peu fantaisiste des origines, une présentation de la maison parisienne de la rue Notre-Dame des Champs. On y disait, à propos des Petites Sœurs : elles « sont restées fidèles à la généreuse tradition de Jeanne Jugan - elles ne pensent qu'à leurs pauvres ; elles s'effacent derrière eux ; elles ne se comptent pour rien... »

En 1875, Mgr d'Outremont vint présider la prise d'habit d'une Petite Sœur, Georgette du Coëtlosquet. Ce fut pour Jeanne un rappel des débuts de la maison de Tours, qu'il évoqua d'ailleurs dans l'homélie. Le vicomte du Coëtlosquet et sa famille demandèrent à la voir ; elle dit à la novice qui l'accompagnait : « Venez, il faut bien aller... mais que leur dirai-je, moi, à ces personnages ? ... Je vais leur parler de la Providence ! » Pour parler de la bonté prévenante de Dieu, elle n'est jamais à court.

Il semble qu'elle se tenait devant lui à la fois tout

humble et toute familière. C'est peut-être ce qu'elle exprime dans une de ses jolies formules qu'elle savait inventer : « Il faut être bien petites devant le bon Dieu. Quand vous faites oraison, commencez par là. Tenezvous devant le bon Dieu comme une petite grenouille...»

SOURCES DU CHAPITRE 29

SOURCES MANUSCRITES

Archives des Petites Sœurs des Pauvres. Témoignages des Petites Sœurs des Pauvres : Sœur Cécile de la Nativité d'après Sœur Amandine de Marie, Sœur Isabelle de Saint Paul d'après Sœur Alexis de Sainte Thérèse, Sœur Marcienne d'après Sœur Marie Archange, Sœur Adrienne de Marie, Sœur Aimée de Saint François, Sœur Alexis de Sainte Thérèse, Sœur Amandine de Marie, Sœur Anatolie du Saint-Sacrement, Sœur Angélique de Sainte Marie, Sœur Angélique de Saint Paul, Sœur Arsène Alexis, Sœur Auguste Alexis, Sœur Blanche de Sainte Marie, Sœur Donatienne de Saint François, Sœur Esther de Saint Pacifique, Sœur Honorine de la Trinité, Sœur Ignace de Saint Joseph, Sœur Ignace de Sainte Marie, Sœur Léocadie Marie, Sœur Léonce de la Nativité, Sœur Louisa de Saint Ambroise, Sœur Ludivine de Saint François, Sœur Marie de Sainte Marguerite, Sœur Marie Berchmans, Sœur Marie de Sainte Blandine, Sœur Marie Hortense, Sœur Michel Octave, Sœur Odile Marie, Sœur Onésime de la Nativité, Sœur Saint Albert, Sœur Saint Michel.

SOURCES IMPRIMÉES CONTEMPORAINES DE JEANNE JUGAN

Le Temps, 30 décembre 1874.

ETUDES POSTÉRIEURES

H. RAM (Mme Abel), *The little Sisters of the Poor*, London, Longmans, 1894 ; et : *Les Petites Sœurs des Pauvres ou la Merveille du XIXe siècle*, Paris, Plon, 1895 (ce second ouvrage est presque la traduction du premier).

Dictionnaire de Théologie Catholique (Letouzey et Ané), art. Nouet (Jacques, sj).

“ Je ne vois plus

que le bon Dieu »

(1877-1879)

Une jeune Petite Sœur, arrivée au noviciat en novembre 1877, reçut presque aussitôt la mission d'assister Sœur Marie de la Croix. Le premier contact lui a laissé un profond souvenir : « La Petite Sœur était dans son fauteuil, priant ou réfléchissant... J'étais un peu impressionnée de son extrême maigreur, de son air austère, et de ses yeux forcément presque fermés : elle ne pouvait voir un peu haut qu'en portant la tête fort en arrière ; les nerfs de ses paupières étaient comme paralysés... »

Quand une Petite Sœur venait lui faire visite dans sa grande chambre, en hiver, sa première pensée était souvent de donner un coup d'œil au feu ; alors Jeanne disait : « Vous êtes toutes trop bonnes ; j'entretiens mon feu moi-même ; un petit feu me suffit... »

Dans les deux ou trois dernières années de sa vie, Jeanne était devenue presque aveugle. Souvent elle devait se faire guider là où elle voulait aller. Elle ne

pouvait plus lire ni travailler : son chapelet ne la quittait pas. Plusieurs Sœurs de ce temps ont noté sa tendresse évidente pour Marie : C'était un plaisir de la voir prier avec son chapelet. Elle aimait à dire : « Par l'Ave Maria, nous irons en Paradis ! ».

« Quand vous serez vieilles, vous ne verrez plus rien. Moi, je ne vois plus que le bon Dieu », disait-elle aux jeunes. Ou encore : « Le bon Dieu me voit, cela suffit ! »

Mais quand elle parle son visage s'éclaire. Il y a, dans son sourire, quelque chose de radieux. Plus que jamais on la sent pleine d'allégresse. Sa voix ne devait pas être trop cassée, et elle ne pouvait pas s'empêcher de chanter. Une novice garde d'elle un souvenir précis : « Elle descendait le chemin (...) et chantait si simplement et joyeusement avec son petit bâton en l'air, qu'elle agitait... elle paraissait si simple et si joyeuse ! »

Pendant l'été 77, elle participe à la récréation des novices. Elle leur distribue des chapeaux de paille, et garde le plus mauvais pour elle, afin de faire rire les jeunes en le mettant. Elle part en promenade avec elles. A cette époque, elle pouvait encore faire un ou deux kilomètres de marche. Les Petites Sœurs responsables veillaient à ce que chacune puisse, à son tour, jouir de sa conversation. Elle se tenait encore bien droite, dans ses vêtements rapiécés, avec ses gros souliers et son camail un peu verdi... Grande, elle frappait les jeunes par son maintien si ferme ; c'était, note l'une d'elles, « comme si elle était toujours en présence du bon Dieu. »

Pourtant rien d'affecté. Elle chantait pour les amuser. Un jour c'était une vieille chanson de son enfance, la chanson du coucou : « Cou-cou... coupez-lui le cou ! » 1. Une autre fois, la chanson des métiers ; elle

1. Ce souvenir est un peu antérieur (1874-1875).

« JE NE VOIS PLUS QUE LE BON DIEU »

217

en soulignait le rythme plein d'entrain, grâce à son petit bâton, qui battait vigoureusement la mesure.

Elle racontait des souvenirs amusants, par exemple l'histoire d'un lapin qu'elle reçut à la quête. Toute à la joie de le rapporter à ses pauvres enfants, elle avait omis d'attacher le couvercle : le déterré bondit hors du panier. Des petits garçons se trouvaient là : ils le rattrapèrent à la course et elle leur donna deux sous à chacun.

Elle psalmodiait gaiement des espèces de comptines, qu'elle avait peut-être composées elle-même :

« Pour des petites cherche-pain
Toujours tout est bon et bien.
Il faut pour avancer vite
Avoir grand mépris de soi,
Etre toujours bien petites
Et fouler aux pieds le moi. »

Ou bien :

« Montrez-vous toujours faciles,
Ne refusez rien.
Pour des petites cherche-pain
Tout est toujours bien ! »

Ou encore :

« O Jésus,
Roi des Elus
Qui vous aimera le plus? (2) . »

Un jour de Pâques quelques Petites Sœurs étaient réunies à la tribune pour chanter. Sœur Marie de la Croix se joint à elles : « Allons, mes petites, chantons la gloire de notre Jésus ressuscité ! » Puis, donnant le rythme par de grands mouvements des deux bras, elle

2. Nous regroupons ici des comptines qu'on retrouve, avec quelques variantes, dans les témoignages de Sœurs qui l'ont connue entre 1868 et 1879. Voir aussi p. 196.

218 RECUEILLEMENT (1852-1879)

chantait Allelulia avec une telle ardeur qu'elle paraissait vouloir quitter son vieux corps pour suivre son Jésus!

Quel entrain chez cette vieille femme !

Sa jeunesse semblait se renouveler dans le climat d'actions de grâces qui l'habitait. Elle disait, comme n refrain: "En tout, partout, en toute circonstance, je répère: Dieu soit béni!" Au printemps de 1879 il plut pendant des semaines; on était inquiet pour les foins. Elle rencontre une Petite Soeur : "Quel temps fait-il, ma petite ? - Il pleut, ma bonne petite Soeur Marie de la Croix. - Eh bien, ma petite, il faut toujours dire: Dikeu soit béni, Dieu soit béni!"

On l'a eantendue dire des centaines de fois, avec une allégresse toujours neuve: "Aimez bien le bon Dieu, ma petite, aimez bien le bon Dieu. Il est si bon le bon Dieu !" Elle marchait avec Dieu. Une fois de plus, elle lreprend ce thème avec une novice: "Je commence toujours par me mettre en présence de mon Dieu, pour faire tout en sa sainte Présence !"

Spontanément elle associait son corps, même en sa vieillesse (et peut-être davantage ences années-là!) À ses élans de prière. Une Petite Soeur était venue la voir à l'infirmierie et elles causaient. On entend sonner la bénédiction du Saint-Sacrement, alors elle se prosterne en disant: "Mon Dieu vous êtes si grand, si bon, vous daignez bénir une si grande pécheresse comme moi. Je vous adore, je vous aime, ayez pitié de moi !"

Elle reçut. jusqu'à la fin, des visites: de vieux amis, ou bien des inconnus, qui voulaient

avoir vu Jeanne Jugan. Quand on lui disait cela elle répondait: "Ne m'appellez plus Jeanne Jugan; Jeanne Jugan est morte voilà bientôt quarante ans. Il ne reste plus que Soeur Marie de la Croix bien indigne de ce beau nom." La mort de Jeanne Jugan, c'est bien sûr, l'imposition du

"Je ne vois plus que le Bon Dieu"

219

nom de religion (4 février 1844) - mais davantage, dans les années qui suivirent, le dépouillement progressif de tout ce qui faisait sa célébrité, dépouillement auquel elle avait consenti de grand coeur. Oui, elle n'était plus, en aucune façon, propriétaire du personnage Jeanne Jugan, ni possédée par lui. Elle était libre. Elle était, joyeusement, devant Dieu et devant les hommes, la toute petite, toute pauvre et toute neuve Soeur Marie de la Croix.

Le 19 mars 1877, pour la fête patronale de La Tour Saint-Joseph, il y avait eu de nombreux invités. Parmi eux, Mme de la Corbinière, qui était venue jadis, trente-cinq ans plus tôt, quand elle n'avait que douze ans, visiter le grand en-bas. Elle constata que Soeur Marie de la Croix ne participait pas aux festivités. Mais les visiteurs la demandèrent, et on finit par l'amener; elle fut fêtée. "Elle porte vaillamment ses quatre-vingt-quatre ans. Je la trouvai rajeunie, au sens de ma pensée, car je me l'étais imaginée un peu ruinée. Pas du tout, elle est droite et a conservé toutes ses facultés (...). Je fus très heureuse qu'en souvenir de mon père elle m'eût choisie pour remplacer sa postulante. Appuyée sur mon bras, cette bonne vieille fit avec moi quelques tours dans les allées et les cours..."

"J'étais très fière de posséder cette vénérable Mère; je lui faisais néanmoins de rares questions, je m'apercevais qu'elle était accoutumée à converser avec Dieu, et quelle conversation peut valoir celle-là?"

Un autre jour, c'est une de ses petites-nièces (3) qui vient la voir. Elle a raconté ensuite: "J'avais alors 15 ou 16 ans (...). Je ois encore ma tante si grande. Ce qui m'a frappé en elle c'est son humilité. Elle

3. Aline Derrien, fille de Perrine Emery, petite-fille de Thérèse-Charlotte Joucan.

220

RECUEILLEMENT (1852-1879)

demandait si la rue portait son nom, que cela ne devait pas se faire. Elle me demanda : "Est-ce que, un jour, ma petite Aline, tu viendras près de moi ?" (...) Je lui demandais combien elle disait de chapelets par jour : elle priait toujours. Et les Petites Sœurs que

nous rencontrions, le bon sourire qu'elle leur faisait ! »

Parfois, lorsque le noviciat allait en promenade - un immense groupe de six cents jeunes, réparties sur trois années - elle se mettait à la fenêtre de sa grande chambre, et, le sourire au visage, leur faisait signe de la main. Elle était si heureuse de les voir s'engager sur le chemin que Dieu lui avait montré à elle-même. Les Petites Sœurs lui répondaient par de grands signes d'affection, voire un peu de bousculade ; et ce n'était pas toujours du goût des Petites Sœurs sous-maîtresses...

Ses préférées, c'étaient les postulantes venues d'Amérique. Les autres étaient un peu jalouses de l'attention qu'elle leur prodiguait. Mais elles étaient à ses yeux les premières missionnaires de la petite famille, elles avaient passé seize jours sur l'Océan, et c'était héroïque pour des jeunes filles de partir si loin de leur famille, de faire le sacrifice de leur langue ; il y fallait une double vocation ! Elle s'inquiétait de savoir si ces jeunes Américaines n'avaient pas froid, si elles mangeaient bien. Comme elles n'avaient pas l'habitude de travailler aux champs et redoutaient le rude frère Julien, chef des travaux, Jeanne les encourageait et les rassurait...

Nous l'avons déjà entendue plusieurs fois parler des pauvres vieillards. En ces années-là, réfléchissant sur sa propre expérience, elle reprend souvent ce thème dans ses échanges avec les novices. Elle essaie de leur transmettre quelque chose de ce que Dieu lui a donné. « Lorsque vous serez près du Pauvre, donnez-vous à plein cœur. » Nous avons écrit Pauvre avec une majus-

JE NE VOIS PLUS QUE LE BON DIEU »

221

cule, parce que, pour elle, elle voit d'un même regard ce vieillard qui est là, et Jésus dont il est membre. Un de ses chants favoris était :

“ Le Pauvre nous appelle
De la voix et du cœur ;
O la bonne Nouvelle,
Partons avec bonheur... »

« Quand elle venait à la salle de couture, elle nous disait qu'elle était contente de nous voir raccommoder le linge et les vêtements. "Car, vous savez, on nous donne souvent du vieux linge, des vêtements usés. Il faut savoir rendre la pauvreté respectable !... » Ainsi, même le raccommodage lui était occasion de vivre ce respect pour toute personne aimée de Dieu.

Une jeune Sœur cuisinière venait parfois lui apporter ses repas. Jeanne lui faisait souvent de petites recommandations au sujet des pauvres : « Il ne faut pas craindre sa peine pour faire la cuisine comme pour les soigner quand ils sont malades. Etre comme une mère pour ceux qui sont reconnaissants, et pour ceux qui ne savent pas reconnaître tout ce que vous faites pour eux. Dites en vous-même : "C'est pour Vous, mon Jésus !" Regardez le Pauvre avec compassion, et Jésus vous regardera avec bonté à votre dernier jour... » Elle ajoutait des suggestions pour les heures difficiles : « Allez le trouver quand vous serez à bout de patience et de force, quand vous vous sentirez seule et impuissante, Jésus vous attend à la chapelle, dites-lui : "Vous savez bien ce qui se passe, Jésus, je n'ai que Vous qui savez tout. Venez à mon aide" ; et puis allez, et ne vous inquiétez pas de savoir comment vous pourrez faire ; il suffit que vous l'ayez dit au bon Dieu, il a bonne mémoire... » En même temps qu'un conseil, il y a sans doute là une discrète confiance.

Elle disait encore : « Le pain du pauvre est le pain

222

RECUEILLEMENT (1852-1879)

du bon Dieu. » Et puis encore, comme un refrain : Soyez bonnes, mes petites, avec les infirmes... » ; N'ayez pas peur de vous dévouer et de mendier comme je l'ai fait pour les pauvres, car ils sont les membres souffrants de Notre-Seigneur. »

Et elle chantait les louanges de la pauvreté volontaire : « La pauvreté est mon trésor... C'est si beau d'être pauvre, de ne rien avoir, de tout attendre du bon Dieu... O la sainte Pauvreté ! Aimez-la bien, elle vous gardera toujours, car le bon Dieu l'aime et bénira celles qui la garderont. » Ou bien : « Si nous savions la richesse que nous possédons, comme nous aimerions nos habits pauvres, raccommodés, notre pauvre nourriture ! »

Et elle invitait, inlassablement, à cette autre pauvreté, l'humilité du cœur : « Soyez bien petites, soyez bien humbles ! » ; « Soyez petites, petites, petites ; si vous grandissez, la congrégation tombera ! » ; « Mes bonnes petites, faites bien votre noviciat, soyez bien ferventes. Surtout apprenez à être bien humbles, et quand vous serez en maison, soyez bien petites, parce que si vous gardez bien l'esprit de la petite famille, d'humilité, de simplicité, de petitesse, ne cherchant jamais l'estime des grands, alors vous ferez bénir le bon Dieu et obtiendrez la conversion des âmes. Au contraire, si vous deveniez grandes et fières, la congrégation tomberait ! » ; « Seuls les petits plaisent à Dieu. » La petitesse, c'était son mot.

Songeant aux responsabilités futures de ces jeunes, elle donnait des conseils de réflexion priante : « Mes petites, il faut prier et réfléchir avant d'agir. C'est ce que j'ai fait

toute ma vie. Je pesais toutes mes paroles... » Et elle rappelait comment, en commençant une oeuvre, elle tâchait d'en prévoir le développement, les conséquences. Elle apprenait aux jeunes cette invoca-

JE NE VOIS PLUS QUE LE BON DIEU »

223

tion : « Mère de la Sagesse, priez pour nous ! » Et elle ajoutait : « Vous aurez tant besoin de sagesse quand vous serez quêteuses ! ... »

Nous avons fait écho, un peu longuement, aux conseils et réflexions de Jeanne, parce qu'ils paraissent particulièrement importants dans cette période ultime de son existence ; c'est comme si elle se hâtait de délivrer tout son message avant de quitter ses jeunes sœurs. Il y a peut-être là quelque chose comme un testament.

Il semble que, dans la dernière année, elle se soit un peu voûtée ; au moins à certains moments, elle apparaissait aux témoins courbée sur son bâton. Mais elle parcourait encore les longues allées du parc. Témoin ce fait, daté du printemps 79. Trois petits garçons de 10 à 4 ans (qui tous les trois sont devenus prêtres) avaient remarqué, à travers la haie, de beaux carrés de fraises ; personne aux environs... ils firent un trou dans la haie et se mirent en devoir de déguster ces fruits succulents. Tout à coup, l'aîné détale : Sœur Marie de la Croix avançait vers eux en brandissant son bâton. Le plus petit, plus absorbé sans doute, la vit toute proche : « Petit maraudeur ! » Elle devait avoir un bon sourire, car il ne se souvient pas d'avoir eu peur ; pourtant il a gardé et peut-être amplifié le souvenir de sa silhouette grande, très grande, maigre, osseuse, la figure austère...

Pendant cette dernière année, elle reçut la visite de M. de Kervers, dont le père l'avait aidée à Saint-Servan. Sa fille, Marie de Kervers, a raconté comment Jeanne, « avec une malicieuse gaieté, aimait à le taquiner en lui rappelant les farces et les tours que lui jouait le petit garçon espiègle qu'il était dans ce temps-là (...) ; la vénérable femme s'appuyait sur un bâton dont on avait enveloppé le bout avec un peu de chiffons, pour qu'il fût plus doux à sa vieille main. Ce que voyant, mon père lui dit : "Ma bonne Jeanne, je ne

224

RECUEILLEMENT (1852-1879)

veux pas que vous vous serviez de ce vilain bâton ; tant que je suis là, vous me ferez l'honneur de vous appuyer sur mon bras - Ah ! monsieur Edmond, il faudra toujours qu'on vous cède !" et, fort gaiement, elle parcourut la propriété au bras de mon père. »

Quelques mois plus tôt, en juillet 1878, s'était assemblé à La Tour le chapitre de la

congrégation. Cent trente-sept capitulantes représentaient les cent soixante-dix maisons qui existaient à travers le monde. Dans la salle du chapitre, on devait procéder à l'élection de la supérieure générale ; à la porte, les novices du plain-chant se trouvaient réunies, prêtes à entrer pour chanter le Te Deum. Sœur Marie de la Croix fut amenée parmi elles; on échangea quelques propos aimables. Et Jeanne, à une question qui lui était posée, répondit en riant : « Mais oui, je suis ici à attendre avec vous... et pourtant je devrais être dedans ! »

Il faut qu'une grande paix se soit établie en elle pour qu'elle puisse ainsi badiner sur ce sujet. Et il est bon que nous la surprénions en train de rire d'elle-même dans cette période ultime de sa vie où nous avons cru entrevoir qu'elle était comme envahie par la joie.

SOURCES DU CHAPITRE 30

SOURCES MANUSCRITES

Archives des Petites Sœurs des Pauvres. Témoignages des Petites Sœurs des Pauvres : Sœur Adrienne de Marie, Sœur Aimée de Saint François, Sœur Anatolie du Saint-Sacrement, Sœur Angèle Marie, Sœur Angélique de Sainte Marie, Sœur Anne de Sainte Marie, Sœur Apollinaire du Saint-Sacrement, Sœur Arsène de Saint Jean, Sœur
“ JE NE VOIS PLUS QUE LE BON DIEU » 225

Augustine de Saint Laurent, Sœur Catherine de tous les Saints, Sœur Cécile de Saint Pierre, Sœur Céline de l'Ascension, Sœur Christine de la Providence, Sœur Denise de Saint Joseph, Sœur Donatienne de Saint François, Sœur Emmanuel de Saint Etienne, Sœur Eulalie de la Présentation, Sœur Hedwige, Sœur Hortense de Sainte Anne, Sœur Ignace de Sainte Marie, Sœur Léocadie Marie, Sœur Léonce de la Nativité, Sœur Léontine de la Nativité, Sœur Louise de l'Immaculée, Sœur Marguerite de Sainte Marie, Sœur Marie-Hortense, Sœur Marie-Rosalie, Sœur Marie de Saint Bernardin, Sœur Marie de Sainte Blandine, Sœur Marie de Sainte Marguerite, Sœur Marie de Saint Romain, Sœur Melaine de Saint Louis, Sœur Nathalie de la Résurrection, Sœur Pascaline, Sœur Raymond, Sœur Sainte Alodie, Sœur Saint Aurélien, Sœur Saint Michel, Sœur Séraphine du Saint-Esprit, Sœur Sidonie de Sainte Anne, Sœur Ursule du Sacré-Cœur, Sœur Valentine Joseph. Lettres du P. Lelièvre.

Autres témoignages : Mlle de Kervers, Mme Serneguet, Ch. Mathurin Durand.

ETUDES

C. DE LA CORBINIÈRE, op. cit.

A. HELLEU, op. cit.

De la mort à la vie

(1879)

Jeanne désirait arriver à ce jour où elle serait enfin avec Dieu dans la Lumière. Une Petite Sœur était venue lui tenir compagnie ; elle allait se retirer après un moment de conversation. Jeanne lui dit : « Chantez-moi le refrain : Oh pourquoi sur la rive étrangère prolongerais-je mon séjour ?... »

Elle disait aux jeunes : « Je voudrais bien mourir pour aller voir le bon Dieu ! - Il ne faut pas mourir ! - Si, je voudrais bien : pour aller voir le bon Dieu... » Elle les faisait prier chaque jour pour que Dieu lui fasse la grâce de bien mourir.

Elle apprit peut-être la mort de Bernadette Soubirous survenue le 16 avril 1879 (1). A cette époque mourut une novice ; Jeanne réconforta les autres : « Allons, mes

1. Cette même année, mais un peu après elle, devait mourir à Lyon le Père Antoine Chevrier, lui aussi pauvre avec les pauvres (2 octobre 1879).

DE LA MORT A LA VIE

227

petites, courage ! En voilà une de partie pour la Gloire, notre tour viendra. Il faut nous préparer. Aimons bien le bon Dieu. C'est un jour de joie aujourd'hui, pour l'entrée au Ciel de notre Petite Sœur. » Tandis qu'elle parlait, on devinait sa foi sereine ; son visage avait une sorte de rayonnement.

Depuis bien longtemps, sa fonction principale était de veiller sur sa famille religieuse en une prière continuelle, suppliante et émerveillée. Plus que jamais elle pensait : « Dieu nous aidera ; c'est son oeuvre. » Et elle savait bien qu'au-delà du seuil de la mort, elle poursuivrait dans la clarté cette même mission. Mais un désir l'habitait peut-être : voir, avant de mourir, les constitutions de sa congrégation approuvées par le pape.

En novembre 1878, le P. Lelièvre avait été envoyé à Rome. On lui avait donné mandat d'introduire auprès du Saint-Siège la demande d'approbation des constitutions des Petites Sœurs des Pauvres (la première approbation obtenue le 9 juillet 1854 était seulement ad experimentum).

Il fut reçu en audience par Léon XIII. Il avait en main le dossier contenant les lettres des évêques. Le pape en lut quelques-unes devant lui, et écouta la présentation qu'il lui fit de la congrégation. Il questionna : « A présent, vos supérieurs veulent-ils demander l'approbation de la Règle, la désirent-ils ? - Leur désir est surtout de se conformer sur ce point aux vues de votre sainteté... Il y a un point dans les constitutions des Petites Sœurs des Pauvres qui tient à cœur aux supérieurs, et que je crois comme eux de la plus haute importance, c'est celui qui regarde la conservation de la pauvreté telle qu'elle se pratique. D'après les constitutions, les maisons ne peuvent avoir ni fonds, ni revenus fixes, ni allocations régulières de l'administration civile, elles doivent dépendre entièrement des aumônes des

228

RECUEILLEMENT (1852-1879)

fidèles et de la quête des Sœurs... » Le pape approuva ce point et demanda au P. Lelièvre de remettre le dossier à la congrégation compétente. Celle-ci étudia attentivement les articles touchant à la pauvreté et au vœu d'hospitalité.

Enfin, le 1er mars 1879, le pape approuva pour sept ans les constitutions des Petites Sœurs des Pauvres. Il y avait à ce moment 2 400 Petites Sœurs.

Jeanne avait achevé son œuvre : elle pouvait partir.

Au cours de l'été 1879, elle sembla s'affaiblir. Le 27 ou le 28 août, (2) elle vit son confesseur, et reçut de lui le pardon de Dieu. Il fut frappé »ce jour-là par son attitude très éveillée, très présente.

Le lendemain matin, après la messe, elle eut un malaise ; on l'étendit sur un lit. Elle reprit connaissance et on lui donna le sacrement des malades. Elle put prier à mi-voix : « O Marie, vous savez que vous êtes ma mère, ne m'abandonnez pas ! ... Père éternel, ouvrez vos portes, aujourd'hui, à la plus misérable de vos petites filles, mais qui a si grande envie de vous voir ! ... » Et d'une voix plus faible : « O Marie ma bonne mère venez à moi. Vous savez que je vous aime et que j'ai bien envie de vous voir ! » Puis elle s'éteignit doucement.

Sur son lit de mort, elle avait quelque chose de si calme, de si reposé, qu'on ne se lassait pas de la regarder.

2. Il y a une incertitude sur la date de sa mort. L'acte de décès et l'acte d'inhumation portent la même date, 29 août. Il y a sans doute une erreur car il est très peu vraisemblable qu'on l'ait enterrée le jour même de sa mort. Certains témoignages

donnent à penser qu'elle est morte le 28, fête de saint Augustin, donc fête solennelle entre toutes de l'abbé Le Pailleur. Pour ne pas troubler la fête, on aurait tenu cachée jusqu'au lendemain la mort de sœur Marie de la Croix. Aucune circulaire n'annonça cette mort. Un an plus tard, l'abbé Le Pailleur la nomma en passant, comme « sa troisième fille spirituelle », et il ajouta « ... morte ici il y a peu de temps. »

DE LA MORT A LA VIE

229

SOURCES DU CHAPITRE 31

SOURCES MANUSCRITES

Archives des Petites Sœurs des Pauvres. Témoignages des Petites Sœurs des Pauvres : Sœur Adèle de Sainte Marie, Sœur Aimée de Saint François, Sœur Blanche de Sainte Marie, Sœur Céline de l'Ascension, Sœur Delphine de Saint Jean, Sœur Léonce de la Nativité, Sœur Louise de l'Immaculée, Sœur Saint-Michel, Sœur Thérèse Augustine. Livre de fondation de la maison-mère. Lettres du P. Lelièvre. Circulaires du P. Le Pailleur, en particulier celle du 31 août 1880.

ETUDES

C. DE LA CORBINIÈRE, *op. cit.*

A. LFROY, *op. cit.*

« De la foi à la foi... »

Jeanne Jugan s'est acquittée de sa mission. Elle a tout accompli simplement sans phrases et elle s'est endormie pour naître à la lumière.

En cette dernière étape, si cachée, de son existence, nous l'avons vue d'abord, arrêtée en pleine course, venir se cacher par obéissance derrière les murs de la maison-mère. Nouveau déplacement où elle a expérimenté ce que c'est qu'être greffée dans la Croix. A La Piletère, puis à La Tour St-Joseph, elle accomplit d'humbles tâches, souvent difficiles à cerner ; mais elle vit au milieu des jeunes ~et leur fait part, au hasard des rencontres., de la sagesse tissée en elle au fil des ans ; elle leur dit sa foi totale en Dieu Amour, et son attention au Pauvre. Une seule fois elle prend part au conseil de sa congrégation ; et c'est pour mûrir un choix décisif concernant la pauvreté : les Petites Sœurs des Pauvres., se fiant à Dieu seul, n'auront pas de revenus.

« DE LA FOI A LA FOI...»

231

fixes. On la sent tout attentive : attention aimante à ses jeunes sœurs, reconnaissance du travail de Dieu dans le monde, de la présence de Dieu en elle. Elle vit de plus en plus paisiblement l'injuste condition où on la maintient sans responsabilités, ignorée. Elle se fait petite, toute petite - et pourtant magnanime, pleinement responsable, devant Dieu, de son œuvre, et débordante d'action de grâces pour les dons qu'il lui prodigue. De plus en plus libre et simplement heureuse, elle aspire à mourir pour voir Dieu. Sa tâche terminée, elle prend congé : « Seigneur, tu peux laisser ta servante s'en aller en paix.. »

Essayons de prendre une vue d'ensemble du chemin spirituel qu'elle a suivi. On pourrait l'éclairer, semble-t-il,, en usant librement d'une formule un peu mystérieuse de saint Paul: elle est allée « de la foi à la foi » (Rom, 1, 17). On pourrait dire aussi qu'elle est allée de pauvreté en pauvreté ; ou encore : de pauvreté en foi, de foi en pauvreté et ainsi de suite. Car, dans le chant de sa vie, la pauvreté dessine une sorte de contrepoint inséparable de la foi .(1)

Enfant, elle avait connu le manque et l'insécurité elle avait dû très tôt gagner sa vie en d'humbles tâches. Impossible de s'engluer dans l'avoir, dans le confort : Elle était libre pour entreprendre la longue aventure de ta foi, la quête de Dieu.

Elte a vécu le silence et la longue attente de la prière. La foi a mûri en elle. Elle l'a conduite, d'appel en appel, à une nouvelle pauvreté : Jeanne quitte les siens, renonce au mariage, s'engage au service des pauvres, Là, vivant la communion et le partage selon le mouvement de l'Amour « répandu en son cœur par l'Esprit

1. Ce thème a été bien mis en valeur par le cardinal Garrone dans son beau livre Ce que croyait Jeanne Jugan, Tours, Mame, 1974.

232 RECUEILLEMENT (1852-1879)

Saint » (Rom. 5,5), le contemplant d'ailleurs en Jésus Christ, elle a mieux connu Dieu. Elle a mieux compris le dessein de Dieu sur ce monde, où il y a tant de pauvres. Son regard, suivant celui du Christ, s'attachait avec prédilection aux êtres blessés et solitaires qui attendaient son sourire, et un peu de réconfort.

Alors, après un temps de répit, « pressée par la charité du Christ » (2 Cor. 5,14), elle s'est engagée plus avant, risquant sa propre destinée, non plus seulement au service des pauvres, mais avec eux. Les actes décisifs de donner son lit, de mendier en leur nom, l'ont faite, en vérité, pauvre avec les pauvres.

Mais plus elle s'engageait ainsi - et désormais au-delà du pur raisonnable - plus elle se sentait proche de Dieu, vivante de lui, portée par lui. Sûre de lui. Elle était sûre, dans la foi, que ce partage, cette solidarité totale avec les pauvres vieillards était en elle la vie de Dieu. Alors, il fallait avancer, audacieusement appuyée sur lui seul, sans aucune sécurité. Puisque Dieu Amour le voulait en elle, cela devait se faire. Plus elle aimait en Dieu, plus elle était portée par la foi : Dieu n'abandonnerait pas ses pauvres, qu'il aimait en elle.

Dieu lui a proposé d'aller plus loin sur ce chemin de pauvreté croyante et de foi dépouillée il l'a conduite à accepter, sans perdre l'espérance, qu'on lui « vole son oeuvre» et même la vérité de son rôle à l'origine de cette oeuvre. Dieu y pourvoit. Nouvelles profondeurs de foi.

Et dans la dernière phase de sa vie, ignorée et tenue à l'écart, humblement mêlée aux jeunes Petites Sœurs et tout amicale à leur égard, elle va laisser l'Esprit de Jésus épanouir sa foi en sagesse, en amour du Pauvre et en joie.

Sagesse souriante et profonde : sens d'un renoncement intérieur vraiment spirituel, et qui rend libre ;

contemplation aimante du Christ et référence continuelle à lui « jusqu'à ce qu'il soit formé en elle » (Ga. 4, 19) ; prudence, mesure, discrétion ; prière à la fois suppliante et émerveillée, continuelle et largement ouverte sur le monde ; amour enthousiaste de Dieu, de sa Présence ; familiarité avec l'Époux. Désir ardent de le voir, enfin.

Amour du pauvre aussi, qui est en même temps le Pauvre : immense respect devant tout être aimé de Dieu, confiance en la Pâque qui agit en lui ; souci attentif, inventif, délicat du bien-être et du bonheur de chacun ; désir de le rejoindre dans la petitesse, où Dieu nous aime librement.

Joie enfin, qui semble l'envahir totalement, au fur et à mesure que la pauvreté la libère et crée en elle une connivence avec Dieu : l'action de grâces, qui était déjà le climat de sa jeunesse, est devenue plus vibrante ; dans ses dernières années elle exulte en son corps même, usé mais libéré ; souvent gaie et chantante, elle connaît et rayonne une paix sereine ; son visage, lorsqu'elle sourit, est lumineux.

L'Esprit, en lui faisant partager, par amour, la détresse des pauvres, l'a fait entrer, par là même, dans les profondeurs de Dieu et de sa joie.

C'est ainsi qu'elle a appris, et qu'elle nous apprend, la béatitude des pauvres :

Bienheureux les pauvres
car le Royaume de Dieu
- qui est Dieu même,
avec toute sa joie, sa liberté, sa tendresse -
le Royaume de Dieu
est à eux.

Annexe

1. VUE D'ENSEMBLE

SUR LES SOURCES PRINCIPALES

DE L'HISTOIRE DE JEANNE JUGAN

On trouvera une présentation complète des sources aujourd'hui connues et une abondante bibliographie dans le volume intitulé : *Positio super virtutibus servae Dei Joannae Jugan*, publié dans le cadre du procès de béatification. Nous ne présenterons ici que les documents majeurs.

SOURCES MANUSCRITES

1 Mémoire adressé à l'Académie française en vue de l'attribution du Prix Montyon.

Aux Archives de l'Académie française. Photographie et microfilm aux Archives des Petites Sœurs des Pauvres. Etabli en 1844 par les notables de Saint-Servan, écrit de la main de l'abbé Le Pailleur, c'est un document décisif pour connaître l'histoire des origines de la congrégation des Petites Sœurs des Pauvres.

2 . Correspondance et notes des premières Petites Sœurs des Pauvres.

Archives des Petites Sœurs des Pauvres. Malheureusement la collection est incomplète.

3. Livres de fondation des premières maisons ; livre du conseil général.

Archives des Petites Sœurs des Pauvres. On n'a plus les origi-

naux, mais des copies un peu remaniées ; tels quels ces documents sont précieux.

4. Circulaires de l'abbé Le Pailleur.

5. Registres des délibérations et des correspondances du maire de Saint-Servan.

Archives municipales de Saint-Servan. En particulier, délibération du 28 mai 1866 sur la rue Jeanne Jugan.

6. Témoignages des Petites Sœurs des Pauvres ayant connu Jeanne Jugan.

Archives des Petites Sœurs des Pauvres. Ces témoignages sont soit directs, soit transmis par d'autres. Ils sont parvenus en plusieurs vagues :

a) Réponses à une invitation de Sœur Marguerite de Saint Augustin Geny, supérieure générale : 1912-1916.

b) Réponses à une invitation de Sœur Marguerite-Marie du SacréCœur Laure, supérieure générale : 1932-1936.

c) 176 réponses à l'enquête du vice-postulateur chargé de conduire le procès informatif diocésain en vue de la béatification : 1935.

d) Dépositions des Petites Sœurs au procès diocésain.

7. Témoignages d'autres personnes ayant connu Jeanne Jugan.

Archives des Petites Sœurs des Pauvres. Ces témoignages sont généralement transmis par les familles de ces personnes, dans le cadre du procès informatif diocésain (1935).

8. Études manuscrites de l'abbé Leroy, en particulier : Détails se rapportant à "Histoire et Œuvre" des Petites Sœurs des Pauvres.

Archives des Petites Sœurs des Pauvres.

9. Etudes manuscrites du chanoine Helleu, en particulier : notes et observations relatives à certains documents faisant partie du dossier de la cause de Jeanne Jugan.

Archives des Petites Sœurs des Pauvres.

SOURCES IMPRIMÉES CONTEMPORAINES DE LA VIE DE JEANNE JUGAN

1. L'article du touriste anglais de Dinan (1846).

Malheureusement, on n'en a pas le texte, mais seulement une tra-

duction ; on la trouve dans A.-L. MASSON, Les premières Petites Sœurs des Pauvres, Lyon, Vitte, 1899 ; l'auteur dit avoir trouvé cet article dans « une vieille revue ». On trouve la même traduction, avec quelques coupes et de légères retouches de style, dans

A. LEROY, Histoire des Petites Sœurs des Pauvres, Paris, Poussielgue, 1902.

2. Y. TENNAËC (= A. Chevremont) La destinée du pauvre. Stances dédiées à Jeanne Jugan, Rennes, Marteville, 1846. Réédité dans Clairières, Rennes, Marteville, 1848 ; Paris, Paul Servan; 1873.

3. Nombreux articles de journaux locaux, surtout entre 1846 et 1851, à Rennes, Dinan, Saint-Brieuc, Tours, Angers. On en trouve le détail à la fin de plusieurs chapitres de ce livre.

4. Louis VEUILLOT, les Petites Sœurs des Pauvres, ou le droit à l'assistance selon le christianisme, dans l'Univers, 13 septembre 1848. Réédité dans Mélanges religieux, historiques, politiques et littéraires, tome IV, Paris, Vivès, 1857, et 1861. Repris et remanié dans Les libres penseurs, 2e édition, Paris, 1850. Voir note ci-après.

5. Léon AuBINEAU, Histoire des Petites Sœurs des Pauvres, dans l'Univers, 22 et 24 décembre 1851 ; 1 et 5 janvier 1852. Reproduit dans le Journal de Rennes, 24, 25, 27, 28, 29, 31 janvier et 3 février 1852. Puis publié en volume, Paris, Bailly, Divry et Cie, 1852 , Nancy, Grimblot et Raybois, 1852 ; Nancy, Vagner, 1855 ; Lille, Lefort, 1852, 1859, 1863, 1867, 1868, 1873, 1877, 1879, 1882, 1884. Reproduit dans Les serviteurs de Dieu, T.1, Paris, Vatou, 1852 ; Paris, Lethielleux, 1860 ; Paris, Palmé, 1875, 1880, 1888. Diverses éditions et traductions hors de France. Voir note ci-après.

6. Ch. DICKENS, The Little Sisters, in Household Words, a weekly journal conducted by Charles Dickens, 14 février 1852. Il rend compte d'une visite à la maison de la rue Saint-Jacques, à Paris ; il se montre bien informé sur les débuts de la congrégation.

ÉTUDES POSTÉRIEURES

1. C. DE LA CORBINIÈRE, Jeanne Jugan et les Petites Sœurs des Pauvres, avec une introduction par L. Aubineau, Paris, Lecoffre, 1883 ; 2e éd. 1895. Voir note ci-après.

2. A. LEROY, Histoire des Petites Sœurs des Pauvres, Paris, Poussielgue, 1902. Traduit en plusieurs langues. Voir note ci-après.

3. A. HELLEU, Une grande bretonne, Jeanne Jugan, fondatrice

des Petites Sœurs des Pauvres, Rennes, Riou-Reuzé, 1938. Voir note ci-après.

4. F. TROCHU, Jeanne Jugan, fondatrice des Petites Sœurs des Pauvres, Lyon, Vitte, 1947 ; 2e éd., La Tour Saint- Joseph, 1961. Traduit en plusieurs langues. Oeuvre de talent, qui met en valeur les travaux du chanoine Helleu. Quelques inexactitudes de détail.

5. Cardinal G.M. GARRONE, Ce que croyait Jeanne Jugan, Tours, Mame, 1974. Traduit en plusieurs langues. Méditation sur l'expérience double et une de foi et de pauvreté qu'a vécue Jeanne Jugan.

11. BRÈVE NOTE CRITIQUE SUR LES PREMIÈRES BIOGRAPHES DE JEANNE JUGAN

LOUIS VEUILLOT (1813-1883)

Journaliste catholique, directeur de l'Univers. Polémiste souvent violent.

Il a puisé sa documentation sur Jeanne Jugan et les origines de la congrégation auprès de Marie Jamet, qui l'a accueilli à la maison de Tours en 1848. La première forme de son récit est conforme au déroulement des faits présenté par le Mémoire à l'Académie française.

Mais, dans Les libres penseurs, 2e éd., 1850, il reprend son article sous une forme profondément remaniée : il estompe le rôle de Jeanne et attribue la fondation à l'abbé Le Pailleur et à ses deux filles spirituelles, Marie Jamet et Virginie Trédaniel. Dans l'intervalle, il a pu rencontrer l'abbé Le Pailleur, qui est effectivement venu à Paris. Par la suite, il rencontrera à plusieurs reprises Jeanne Jugan, à la Piletère ou à la Tour.

Il réédite l'article sous sa première forme dans Mélanges religieux, historiques, politiques et littéraires, T. IV, 1857 et 1861. Mais il l'accompagne d'une note : « Lorsque, pour la première fois, j'ai eu l'honneur et le bonheur de parler des Petites Sœurs des Pauvres et de les annoncer pour ainsi dire au public religieux qui ne les connaissait pas encore, je ne les connaissais guère moi-même ; du

ANNEXE

239

moins je ne connaissais guère leur histoire. . La bonne sœur Jeanne Jugan n'est pas la fondatrice de cette admirable famille. Elle n'y est entrée que la troisième ou la quatrième. Le fondateur fut l'abbé Le Pailleur... »

LÉON AUBINEAU (1815-1891)

Archiviste, rédacteur à l'Univers ; président de la Conférence Saint-Vincent-de-Paul à Tours. C'est sans doute lui qui a mis Veillot en contact avec la maison de Tours.

Il quitta Tours à la fin de l'année 1850, pour s'installer à Paris. Là il rencontra l'abbé Le Pailleur. Il lui soumit le manuscrit de l'article qu'il voulait publier dans l'Univers. Aussi, la présentation que, dès le départ, il donne des origines confère-t-elle toute l'initiative à l'abbé et à ses deux filles spirituelles ; Jeanne n'est mise au courant que peu à peu, et elle suit.

D'édition en édition - et d'une façon plus marquée en 1877 - Aubineau modifie son texte en estompant de plus en plus le rôle de Jeanne et en exaltant celui de l'abbé. La mansarde de Jeanne devient celle de Fanchon, et celle-ci passe au premier plan ; au début il parlait de « quatre fondatrices » ; à la fin il n'y a plus qu'un fondateur...

Entre-temps, la belle-sœur de Léon Aubineau est entrée chez les Petites Sœurs des Pauvres ; elle a fait profession en 1865 à la Tour ; Aubineau y est sans doute venu et c'est à cette occasion qu'il aura vu Jeanne. Envoyée en Espagne, la nouvelle religieuse y meurt en 1872. Or, à cette époque, Aubineau traversait des difficultés financières à cause du désastre de l'Univers. L'abbé Le Pailleur lui abandonna 40 000 francs, montant du legs de sa belle-sœur à la congrégation. Dès lors, Aubineau dut se sentir obligé de témoigner sa reconnaissance.

En 1879, Jeanne Jugan meurt. Dans l'Univers, 31 août 1879, Aubineau lui consacre un long article : c'est plus que jamais la « légende » qui y est présentée.

Nous devons cependant ajouter une remarque. Si L. Aubineau présente de façon inexacte les origines des Petites Sœurs des Pauvres, il vres, il professe une fervente admiration pour les vertus et la grandeur d'âme de Jeanne Jugan, et il a le don de les mettre en valeur. Nous l'avons d'ailleurs cité plusieurs fois au cours de notre récit.

CLÉMENTINE DE LA CORBINIÈRE, NÉE LE FER DE LA MOTTE (1829-1895)

Son père et ses proches ont connu et soutenu Jeanne pendant de longues années. Elle-même, dans son enfance et son adolescence, a

connu Jeanne à Saint-Servan ; elle l'a revue, très âgée, à La Tour, en 1877. De 1839 à 1846, l'abbé Le Pailleur a été son confesseur et elle l'a toujours admiré.

Le livre est vivant, fantaisiste, présenté sous la forme d'une correspondance imaginaire. C'est le seul texte qui nous fasse connaître l'enfance et la jeunesse de Jeanne.

Mme de La Corbinière est bien documentée : elle met en œuvre ses propres souvenirs, ceux de ses proches, les récits d'Anne Citré, amie de Jeanne, les souvenirs de Thérèse-Charlotte Emery, sœur de Jeanne, transmis par ses filles, les nièces de Jeanne, qui l'ont elles-mêmes connue et admirée ; et ceux d'autres témoins qu'elle a interrogés.

Mais elle a soumis son texte à l'abbé Le Pailleur, qui l'a évidemment corrigé, et lui a communiqué une notice sur les origines de la congrégation. D'où quelques incohérences dans son récit et parfois l'expression discrète de son étonnement : elle croyait que les choses s'étaient passées autrement.

Une Petite Sœur qui travaillait au secrétariat de la congrégation en 1880-1886 a gardé le souvenir des démarches de Mme de La Corbinière à propos de son livre : « ... J'ai su qu'on avait fait venir Mlle Le Fer de La Motte (Mme de La Corbinière), bien renseignée, pour lui demander de ne pas faire paraître sa brochure. Elle l'a fait paraître quand même, mais j'ai la conviction que les contradictions qu'on trouve dans la brochure viennent de la pression qu'on a exercée sur elle » (Déposition de Sœur Saint-Michel).

Sœur Alexis de Sainte Thérèse, qui connut Jeanne au temps de son propre noviciat (1872-1874), la revit au chapitre général de 1878, puis devint assistante générale (1894), a laissé des notes à propos de ce livre ; en voici l'essentiel :

a) il « contient des inexactitudes quant à l'histoire de notre congrégation. Elles sont le fait non de l'auteur, qui a écrit de bonne foi, mais des tendances du moment portant à établir Marie Jamet première Petite Sœur... On cherchait, malgré beaucoup de témoignages contraires, à ôter à Jeanne sa primauté... »

b) Cependant, « en considérant les faits, il ressort de son récit même que ce fut bien Jeanne Jugan qui a réalisé le début de la congrégation ». Effectivement, le détail des faits donne l'impression que Jeanne a joué un rôle déterminant dans la naissance de l'association, qu'elle l'a comme personnifiée par ses actes et ses vertus, qu'elle a inspiré à ses compagnes la totale confiance en la providence de Dieu et la pauvreté qui en découle, qu'elle a instauré la quête et l'a marquée pour toujours de son empreinte, qu'elle a contribué de façon déterminante à la croissance de la congrégation après avoir recueilli elle-même le premier vieillard homme. En somme, les faits que relate Mme de La Corbinière contredisent des points importants de la « légende ».

ANNEXE

241

c) Enfin, la personnalité de Jeanne semble y être évoquée avec justesse : « Les humbles vertus de Jeanne Jugan (...), les faits non moins humbles de sa carrière, ne

peuvent prêter à contestation c'est avec une profonde estime pour elle que l'auteur en parle il nous retrace la physionomie morale et physique de Sœur Marie de la Croix en conformité avec nos propres souvenirs. »

ARSÈNE LEROY (1854-1919)

Prêtre originaire de Bécherel (bourg proche de la Tour Saint-Joseph), il s'est associé en 1881 aux prêtres auxiliaires des Petites Sœurs des Pauvres. Il apprit à bien connaître la congrégation, un bon nombre de ses maisons, son histoire. Il a peut-être connu personnellement Jeanne Jugan.

En 1894, à la demande et avec les encouragements de Sœur Augustine de Saint André, vicairie générale de la congrégation des Petites Sœurs des Pauvres, il résolut d'écrire le récit de cette histoire, et réunit pour cela une abondante documentation. Il recueillit, sur les débuts de l'association, le témoignage direct d'un bon nombre de Sœurs.

En particulier, il a reçu la confiance décisive de Marie Jamet. Il a ensuite confié ce fait à Sœur Marie de la Croix (Joséphine James) religieuse des Sœurs des Saints Cœurs de Jésus et de Marie, de Paramé : « En me parlant, raconte-t-elle, de Jeanne Jugan comme fondatrice de la congrégation des Petites Sœurs des Pauvres, M. l'abbé Leroy, alors notre aumônier, m'a dit : "j'ai préparé Marie Jamet à la mort, voici ses paroles : Je ne suis pas la première, mais on m'avait dit d'agir ainsi." » (note de Sœur Marie de la Croix, 1942 et 1943).

Le P. Leroy travaillait avec méthode, et faisait preuve d'une grande exigence critique: il refusait d'affirmer ce qui n'était pas solidement établi par les documents (voir note au sujet du tiers ordre eudiste, p. 34).

Prenant appui avant tout sur le Mémoire adressé à l'Académie française, il établit la vérité des origines, depuis l'accueil d'Anne Chauvin au début de l'hiver 1839. Puis, à propos du chapitre général du 12 décembre 1847, il fait une remarque essentielle sur l'histoire de la congrégation : « Dès lors on prit l'habitude de faire remonter son origine au règlement et aux exercices du "petit rocher" ; une légende se forma à côté de l'histoire, non sans l'altérer et interposer les rôles. »

Mais, si proche des faits - l'abbé Le Pailleur, mort le 20 décembre 1895, jouissait encore d'un grand prestige - et pour ne pas heurter de front les idées reçues, il évite de mettre en cause la personne même de l'abbé, qui fut pourtant le bénéficiaire de cette

gende ; il a soin, même, de souligner à l'occasion ses qualités... Il laisse à d'autres le soin de tourner la clef qu'il a introduite dans la serrure.

Ce qui ne l'empêche pas d'insister le premier sur le rôle du P. Massot (il écrit Massat) et l'influence des Frères de Saint-Jean-deDieu, soigneusement tus dans les circulaires de l'abbé Le Pailleur et les écrits contrôlés par lui.

L'abbé Leroy avait regroupé sa documentation personnelle concernant Jeanne Jugan dans un carton, et ce carton, hélas, a péri. Voici la confession du prêtre qui a cru devoir accomplir cette destruction irréparable : « Je trouvais à mon arrivée à Bécherel, en novembre 1931, une grande chemise de carton, soigneusement fermée et portant cette note : "Confidentiel... A détruire sans lire." Je gardai ce dépôt dans le coffre-fort de la paroisse jusqu'à la mort de Mlle Leroy, sœur de M. l'abbé Leroy. A son lit de mort, Mlle Leroy me confia que ce dépôt contenait un certain nombre de documents importants concernant Jeanne Jugan... Plusieurs lettres de M. l'abbé Le Pailleur... Procès-verbaux... lettres de Rome... Ce dépôt lui avait été remis par son frère mourant, avec charge de tout détruire. N'ayant pas osé se charger d'exécuter elle-même la volonté suprême du mourant, elle en avait confié l'exécution à M. le chanoine Duplessix, alors curé-doyen de Bécherel. A mon arrivée, je trouvai les documents dans le coffre-fort de la paroisse, ignorant complètement leur origine et leur nature. Sur les instances de Mlle Leroy, en 1934, je détruisis tous les documents en dépôt, ne pouvant en soupçonner l'importance. » (note du chanoine Briend, ancien curé de Bécherel). Un an plus tard commençait l'enquête en vue de la béatification...

ARSÈNE HELLEU (1882-1951)

Le chanoine Helleu fut chargé en 1935, par l'archevêque de Rennes, à titre de vice-postulateur, de conduire le procès informatif diocésain en vue de la béatification de Jeanne Jugan. Il y travailla avec beaucoup de conscience, de méthode, et une profonde admiration à l'égard de Jeanne, de 1935 à 1939. Il a interrogé lui-même ou fait interroger par commission rogatoire tous les témoins survivants de la vie de Jeanne Jugan, et les personnes qui pouvaient rapporter les souvenirs de témoins directs.

A l'usage du public, il a condensé les résultats de ses recherches dans un petit livre sans prétention littéraire, mais très objectif : Une grande bretonne, Jeanne Jugan, fondatrice des Petites Sœurs des Pauvres.

On peut regretter seulement que l'auteur n'ait pas indiqué les références des

documents et témoignages qu'il met en œuvre.

ANNEXE

243

Les recherches faites ultérieurement ont permis de rectifier quelques affirmations de détail de ce livre, qui restera une des sources importantes de l'histoire de Jeanne Jugan.

**111. TEXTE DU MÉMOIRE ADRESSÉ
A L'ACADEMIE FRANÇAISE
POUR SOLLICITER L'ATTRIBUTION
DU PRIX MONTYON A JEANNE JUGAN**

Commune de Saint-Servan
Arrondissement de Saint-Malo
(Ille-et-Vilaine)

Les soussignés, témoins de la charité héroïque d'une pauvre fille qui, depuis plusieurs années, se dévoue au soulagement des malheureux dans la ville de Saint-Servan (Ille-et-Vilaine), ainsi qu'il va être constaté plus bas, croient devoir produire une vertu si généreuse et la soumettre à MM. les membres de la Commission concernant les prix de vertu fondés par M. de Montyon. Du reste, les soussignés déclarent que la démarche qu'ils font ne leur a point été suggérée par celle qu'ils recommandent, mais que, de leur propre mouvement, ils ont témoigné à cette pauvre fille leur intention à cet égard. Elle, bien éloignée de penser qu'elle méritât des éloges, a conjuré avec larmes qu'il ne fût fait aucune mention d'elle, mais enfin elle a consenti dans l'intérêt de ses pauvres.

Jeanne Jugan est née à Cancale, petit port de mer, le 28 octobre 1792, de parents pauvres, mais honnêtes et vertueux. Obligée de quitter la maison paternelle à cause de la pauvreté de sa famille, elle est venue à Saint-Servan à l'âge de vingt-cinq ans. Elle y a servi en plusieurs maisons avec une grande fidélité et sa conduite y a toujours été d'une régularité parfaite. Elle a servi, entre autres personnes, une ancienne demoiselle tout occupée de bonnes œuvres et alors sa joie la plus douce était de seconder sa chère maîtresse dans les pieux exercices de sa charité. Celle-ci étant morte, Jeanne s'est retirée à sa part, sans revenus et travaillant pour vivre. Mais, pressée du désir de faire le bien, elle n'a pas été longtemps sans trouver l'occasion d'exercer son zèle.

Saint-Servan, quoique comptant une population assez considérable, et une population de marins, qui, trop souvent, décimés par les dangers de la mer, laissent leurs vieux parents sans ressource, Saint-Servan n'avait point d'hospice ni aucun lieu pour recueillir la vieillesse indigente de l'un et l'autre sexe, de sorte que beaucoup de malheureux vieillards y étaient exposés à toute sorte de misères. Leur triste position attendrit le coeur de Jeanne, elle entreprend de venir à leur secours. Mais comment fera-t-elle ? Elle n'a pas de fortune, n'importe. Elle se confie en Dieu... Au commencement de l'hiver de 1839, elle apprend qu'une vieille femme pauvre, infirme et aveugle vient de perdre sa soeur, l'unique qui la soignait et qui allait lui chercher son pain ; touchée de son sort, Jeanne la fait transporter dans sa maison et l'adopte pour sa mère. La nourriture de cette première ne l'inquiète pas beaucoup : pour la faire vivre, elle travaillera plus avant dans la nuit 1.

Peu de temps après, une ancienne servante qui avait servi fidèlement et sans gages jusqu'à leur mort ses maîtres tombés dans la détresse, et qui, non seulement les avait servis ainsi, mais avait dépensé pour eux toutes ses économies, et, tout étant épuisé, avait fini par aller leur chercher du pain et à elle aussi ; après leur décès, faible et infirme, elle expose à Jeanne son triste sort : celle-ci à l'instant la recueille avec joie.

Cette double conquête ne fait que stimuler son zèle. Ne pouvant plus, dans sa maison trop petite, recevoir d'autres malheureux, elle en loue une plus grande et y entre le 1^{er} octobre 1841. Un mois après sa nouvelle maison est remplie partout ; douze pauvres vieilles femmes y trouvent un abri. Mais pour les nourrir que fera Jeanne ? Quelque peu d'argent qu'elle avait réservé est bientôt consommé. Alors sa charité la rend ingénieuse. Puisque je n'ai plus de pain à leur donner, dit-elle, eh bien ! j'irai leur en chercher : aussi bien, cette tâche me convient mieux qu'à ces misérables, cassées par les ans et les infirmités. Elle réalise ainsi sa pensée : elle demande à chacun de ses pauvres le nom des personnes bienfaites qui l'assistaient, et elle va elle-même solliciter leurs aumônes. Tous consentent volontiers, et avec juste raison ; car au lieu qu'auparavant ces malheureux avaient la fatigue et l'humiliation de mendier, et souvent ils abusaient de ce qui leur était donné, Jeanne remplit cette tâche à leur place, et chacun est sûr que son aumône est bien placée.

Cependant on va visiter la pauvre maison de Jeanne, l'intérêt général s'attache à une œuvre si douce. On sent le besoin de donner enfin un asile à la vieillesse abandonnée. Plusieurs personnes généreuses se réunissent pour procurer une maison plus spacieuse. Cette

1. Le nom de la première est Anne Chauvin, veuve Hanaux : elle existe encore ; le nom de

la servante est Isabelle Queru : elle est morte il y a dix mois, dans la maison de Jeanne.

ANNEXE

245

maison est acquise. On la cède à Jeanne ; mais on ne peut faire davantage ; ainsi on la prévient que si le nombre de ses pauvres augmente, ce sera à elle à pourvoir à leur nourriture et à leur entretien. N'importe, Jeanne accepte, pensant que la Providence, qui l'a si bien servie jusqu'ici, ne lui fera pas défaut, et elle entre avec joie dans sa nouvelle demeure le 1er, octobre 1842.

Bientôt, au lieu de douze pauvres, elle en a vingt, de vingt elle passe à trente ; un an après, sur la fin de 1843, elle en avait quarante, et aujourd'hui, ô bénédiction ! elle compte autour d'elle une famille de soixante-cinq misérables des deux sexes, tous vieux ou infirmes, ou estropiés, ou manchots, ou idiots, ou atteints de maux incurables, tous arrachés à la misère dans leurs greniers, ou à la honte de mendier dans les rues, beaucoup arrachés aux vices que le vagabondage traîne après soi.

Mais qui pourrait dire le zèle de cette fille à recueillir les pauvres ! Que de fois, allant elle-même les chercher en leur triste réduit, elle les a déterminés à la suivre, ou, s'ils ne pouvaient marcher, se chargeant d'eux comme d'un précieux fardeau, elle les a emportés avec bonheur dans sa maison. Un jour, elle apprend qu'un vieillard de soixante-douze ans, Rodolphe Lainé, ancien marin, non pensionné, est abandonné dans un caveau humide. Elle s'y rend, elle aperçoit un homme au visage exténué, couvert de haillons à moitié pourris, et jeté sur ce qui avait été de la paille autrefois et n'était plus qu'un hideux fumier. Ce malheureux avait une pierre pour oreiller ; son caveau était au bas d'une maison de pauvres, ceux-ci lui donnaient quelques morceaux de pain, et il vivait ainsi depuis deux ans. A cet aspect Jeanne est émue de la plus vive compassion. Elle sort, va confier ce qu'elle a vu à une personne bienfaisante, et arrive un instant après avec une chemise et des vêtements propres. Quand le vieillard est changé, elle transporte ce nouvel hôte en sa maison, et aujourd'hui il jouit d'une bonne santé. On pourrait citer bien d'autres traits du même genre. Elle a recueilli une petite fille de cinq ans, Thérèse Poinso, orpheline et estropiée, de laquelle personne ne voulait ; une autre fois, une jeune personne de quatorze ans, Jeanne Louette, que ses parents dénaturés, quittant notre ville, avaient abandonnée; elle a recueilli cette malheureuse lorsqu'on la traînait à un lieu de prostitution. Un jour, une fille de mauvaise vie, ne voulant plus sustenter sa vieille mère, la veuve Colinet, l'apporte et la jette dans la rue en face de la maison de Jeanne : cette pauvre femme avait à la jambe un ulcère horrible, c'est une raison pour qu'elle soit reçue avec plus de bonté. Un autre jour, c'était au milieu de l'hiver, par un froid rigoureux et à la nuit tombante, deux enfants de neuf à dix ans du fond de la Basse-Bretagne, et ayant fui, parce qu'ils n'avaient pas de pain, la maison paternelle, sont trouvés dans nos rues errant

et frappant à toutes les portes. Personne ne les reçoit les pauvres petits, car ils n'ont pas

d'argent. Une voix s'écrie : il faut les conduire à Jeanne ; Jeanne, en effet, les reçoit et les nourrit jusqu'à ce que, par les soins de l'Administration, qu'elle en informe, ils soient reconduits au domicile de leurs parents. (A l'exception de ces deux enfants, les autres malheureux que Jeanne a recueillis, ceux ci-dessus dénommés et les autres, sont domiciliés de Saint-Servan).

Excitées par son exemple, trois personnes se sont unies à elle pour partager ses soins et ses fatigues. Celles-ci vaquent à l'intérieur à tous les ouvrages les plus pénibles avec un dévouement admirable et même au détriment de leur santé, tandis qu'à l'extérieur Jeanne, infatigable, se multiplie en proportion du nombre de ses pauvres. Elle est sans cesse en marche, quelque temps qu'il fasse, un panier au bras, et elle le rapporte toujours plein. Car, non seulement, ainsi que nous l'avons dit, elle recueille les aumônes des personnes charitables qui veulent bien l'assister pour les pauvres qu'elle a chez elle et qui ne fréquentent plus leur porte ; mais elle recueille encore, par une pieuse industrie, les restes de leur table, le vieux linge et les vêtements qui ne servent plus ; et ainsi, ce qui souvent serait perdu lui aide à nourrir et à vêtir ses pauvres. Pour plaider leur cause, elle est vraiment éloquente, on l'a vue souvent fondre en larmes en exposant leurs besoins ; aussi il est difficile de lui résister, et presque toujours elle a réussi à amollir les cœurs les plus durs. Du reste elle n'importune personne : si on la rebute, elle se retire aussitôt sans manifester le moindre mécontentement, disant : Une autre fois vous nous assisterez.

Elle a identifié véritablement son sort avec celui des pauvres, elle est vêtue comme eux de ce qu'on lui donne, elle se nourrit des restes comme eux, ayant soin de réserver toujours la meilleure part à ceux qui sont malades ou plus infirmes ; et les personnes qui la secondent imitent son exemple.

Enfin l'ordre règne dans cette maison. Le travail y est organisé. Un docteur médecin a la bonté de visiter gratuitement ceux qui sont malades, il y a même élevé une petite pharmacie. Les pauvres sont traités avec douceur et tenus avec une grande propreté. Ceci est à la connaissance de tous ceux qui ont visité la maison, et est attesté par les vieillards eux-mêmes qui s'y plaisent.

Ainsi, par tant de soins et par les moyens faciles qu'elle a su employer et qui ne grèvent personne, en même temps qu'elle a gagné la confiance de la ville, Jeanne Jugan est parvenue à arracher soixante-cinq malheureux au froid, à la misère, elle a débarrassé nos rues du hideux spectacle de leur mendicité, et en moins de quatre ans elle a

commencé de fonder un véritable hospice ou, comme on l'appelle généralement, une maison d'asile pour les pauvres vieillards et infirmes.

Nous avons cru devoir exposer à MM. les Membres chargés de statuer sur les prix de vertu une partie du bien que fait cette pauvre

ANNEXE

247

fille, et si leur jugement favorable croit devoir couronner tant de zèle et de charité, nous avons la certitude que la récompense qui lui sera décernée tournera au bénéfice de ses pauvres chéris.

Signé : M.J. Hay de Bonteville, chanoine honoraire, curé de Saint-Servant ; E. Girodroux; Le Maréchal Dupont ; De Bon ; Jevin ; H.Longueville ; Louyer-Villermay ; Moutardier ; J. Turmel ; Bourdin ; P. Roger ; Du Haut Cilly ; Bourdase ; E. Gouazon.

Le Maire de la commune de Saint-Servan, en légalisant les quinze signatures ci-dessus apposées des membres du conseil municipal et de M. le curé certifie que tous les faits mentionnés dans l'exposé sont à sa parfaite connaissance.

Saint-Servan, le 21 décembre 1844

Signé : Douville

Le soussigné membre du conseil général faisant fonction de sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Malo, par délégation de M. Le préfet d'Ille-et-Vilaine, le titulaire étant en congé, s'est fait rendre compte de toutes les belles actions de la demoiselle Jeanne Jugan. Les témoignages des personnes honorables qu'il a recueillis ont été unanimes sur tous les faits consignés dans le rapport ci-contre. Il recom mande donc, avec le plus vif empressement, cette vertueuse fille au bienveillant intérêt de MM. les Membres de la Commission établie pour la distribution des prix de vertu fondés par M. de Montyon.

Le conseiller général,

Signé : Louis Blaire

Note de l'auteur : Le texte du manuscrit original a été respecté : il donne le 28 octobre au lieu du 25 pour date de naissance de Jeanne Jugan ; quelques noms propres sont mal orthographiés ; Rodolphe Laisné avait 76 ans et non 72.

**SCÈNES DE LA VIE HOSPITALIÈRE A LONDRES
PEINTES DU VIVANT DE JEANNE JUGAN
PAR JAMES COLLINSON (1825-1881)**

James Collinson, élève de la « Royal Academy », rejoignit ses condisciples Holman Hunt et Dante Gabriel Rossetti, dans la « confrérie » des Préraphaélites, association formée par sept artistes dont cinq furent peintres il s'en détacha après être devenu catholique.

Premier tableau (page 72):

Réputé pour son souci des détails et la perfection de leur réalisation, Collinson a poussé la véracité jusqu'à inscrire sur l'enveloppe tombée à terre le nom et l'adresse de la vieille femme aveugle : Mary Hayes. Entrée le 15 janvier 1868 à la maison des Petites Sœurs de Portobello Road, à Londres, Mary Hayes y décédait le 9 octobre 1869.

La scène est remarquable de vérité et de finesse d'observation. Les personnes âgées sont prises sur le vif ; les Petites Sœurs, toutes jeunes - la congrégation n'a pas 30 ans d'existence - paraissent pénétrées des conseils reçus de Jeanne Jugan : « Mes petites, soignez bien les bons vieillards, car c'est Jésus lui-même que vous soignez en eux. » « Si vous êtes auprès des bons vieillards, soyez bonne, soyez très bonne... » « Lorsque vous serez près du pauvre, donnez-vous de plein cœur. »

Retrouvé fortuitement en Angleterre en 1973, ce tableau est actuellement à la maison-mère de la congrégation.

Deuxième tableau (page 184) :

Dans une lettre du 15 juin 1875, le Père Lelièvre, prêtre auxiliaire de la congrégation, parle à son ami Louis Marest de ce tableau, peint chez les Petites Sœurs de Londres.

« Cherchez un homme qui est debout et qui sert le pain (...) Cet

250 SCÈNES DE LA VIE HOSPITALIÈRE A LONDRES

homme, c'est Richard » (Richard Bently qui vient de mourir après 14 ans passés chez les Petites Sœurs).

« Dès qu'il y eut dans la maison une infirmerie et des malades (...), il sollicita et il obtint le poste d'assistant de la sœur infirmière. C'est un emploi qu'il a rempli jusqu'au

mois de mai dernier, avec toute l'exactitude, tout le zèle, toute la patience qu'y peut mettre la Sœur la plus dévouée. Il couchait au milieu de ses malades, était à leur service la nuit comme le jour, n'a jamais montré qu'un visage de bonne humeur et de contentement, (...) Je ne crois pas que pendant tout le temps que je l'ai connu, il ait perdu, un quart d'heure durant, la pensée de la présence de Dieu (...) O Richard, s'il est un homme sur cette terre à qui j'ai porté envie, et dont je suis encore un peu jaloux à l'heure qu'il est, c'est toi ! En qui ai-je vu comme en lui la foi et l'espérance unies, à la charité. Sa contenance et son regard disaient tout : sa vie aussi dit tout. J'ai oublié de marquer que dès son entrée dans la maison, il était sourd comme un pot. Il supportait cette infirmité avec la même égalité d'âme que tout le reste. On dit que ses derniers instants ont été ceux d'un saint ! Je le crois bien. Maintenant tout ce que je puis dire est ceci : Richard, souviens-toi que je fus ton ami, et que, quoique je t'aie vu très pauvre, je n'ai jamais approché de toi qu'avec respect ! ... »

La trace de ce tableau est perdue, mais une photographie prise par le peintre lui-même en a été conservée.

Table des matières

Avant-propos	5	
Introduction		7
1. MATURATIONS (1792-1839)		
1. Cancale (1792)	11	
2. Enfance (1792-1807 environ)	15	
3. La Mettrie-aux- Chouettes (vers 1808-1816)		22
4. L'hôpital du Rosais (1817-1823 environ)		26
5. Le tiers ordre du Cœur de Marie	31	
6. Mademoiselle Lecoq (vers 1823-1835)		38
7. Jeanne, Fanchon et Virginie (1835-1839)	44	
8. Jeanne à quarante-sept ans	48	
11. FÉCONDITÉ (1839-1852)		
9. Les premières femmes âgées (1839-1841)		53
10. Le « grand en-bas » (1841-1842)		59
11. La quête	66	
12. La Maison de la Croix (1842-1845)	76	
13. Sœurs des Pauvres	86	
14. Le Prix Montyon (1845)		93
15. Rennes : la quête (1846)		98
16. Rennes la fondation (1846)	106	
17. Dinan (1846)	119	
18. Sur les routes (1847-1848)	127	
19. Tours (1849)		135
20. Angers (1849-1851)	143	
21. Croissance (1850-1852)		153
22. Une stupéfiante mystification	159	
23. Bilan de douze années		166
252		
111. RECUEILLEMENT (1852-1879)		
24. La Piletière (1852-1856)		173

25. La Tour Saint-Joseph (1856-1864)	180
26. Pas de revenus fixes ! (1865)	187
27. A la chambre de la cloche (1866-1869)	192
28. La chambre de l'infirmier (1870-1872)	199
29. «Bien petite devant le bon Dieu» (1873-1875)	207
30. « Je ne vois plus que le bon Dieu»(1877-1879)	215
31. De la mort à la vie (1879)	226
32. « De la foi à la foi »	230

ANNEXE

1. VUE D'ENSEMBLE SUR LES SOURCES PRINCIPALES DE L'HISTOIRE DE JEANNE JUGAN..	235
Sources manuscrites	235
Sources imprimées contemporaines de la vie de Jeanne Jugan	236
Études postérieures	237

11. BRÈVE NOTE CRITIQUE SUR LES PREMIERS BIOGRAPHES DE JEANNE JUGAN	238
Louis Veillot (1813-1883)	238
Léon Aubineau (1815-1891)	239
Clémentine de La Corbinière, née Le Fer de La Motte (1829-1895)	239
Arsène Leroy (1854-1919)	241
Arsène Helleu (1882-1951)	242
111. TEXTE DU MÉMOIRE ADRESSÉ A L'ACADÉMIE FRANÇAISE POUR SOLLICITER L'ATTRIBUTION DU PRIX MONTYON A JEANNE JUGAN	243

Légendes des tableaux de J. Collinson	249
---------------------------------------	-----

